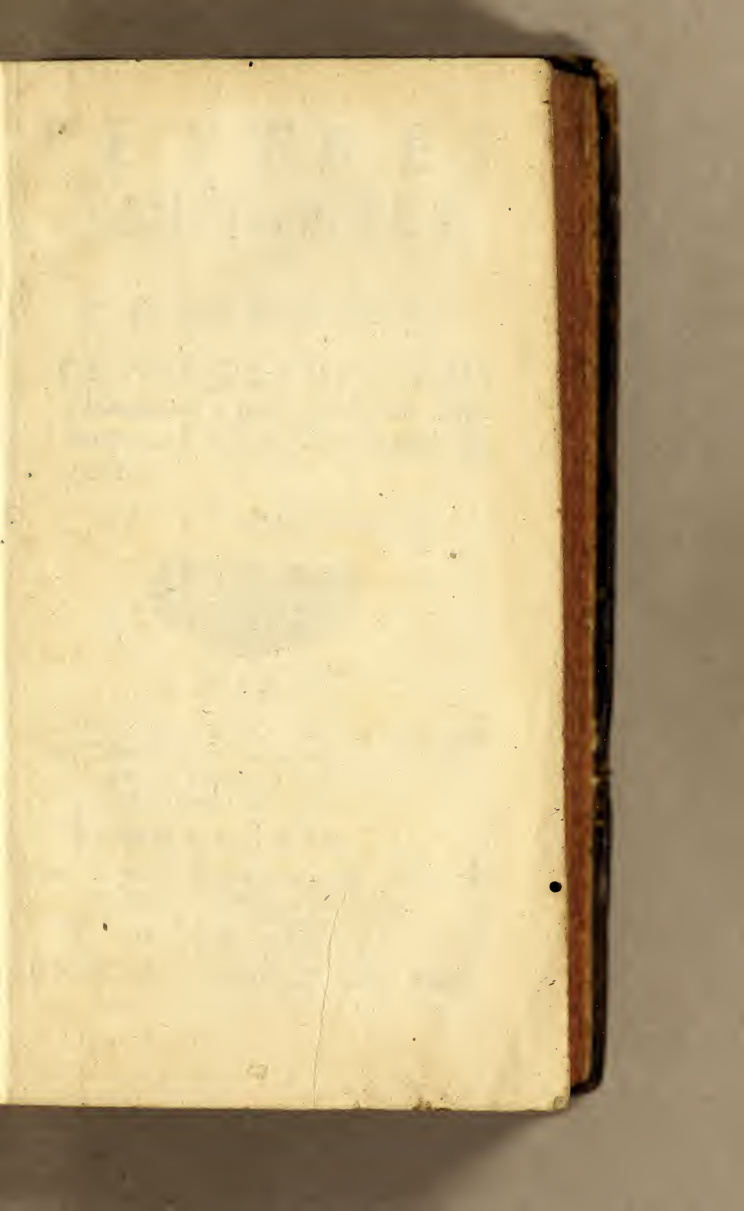
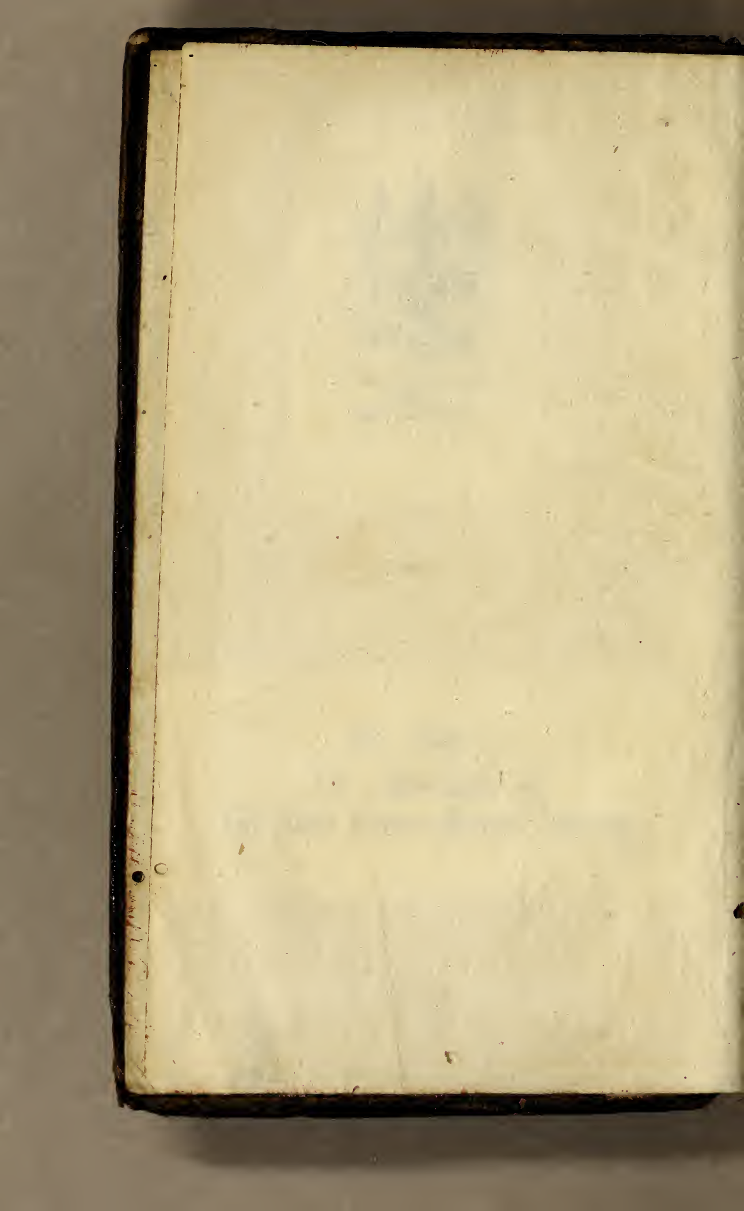



GAUDEO





LETTRES ÉDIFIANTES ET CURIEUSES,

ECRITES DES MISSIONS Etrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de JESUS.

XVIII. RECUEIL.



A PARIS,

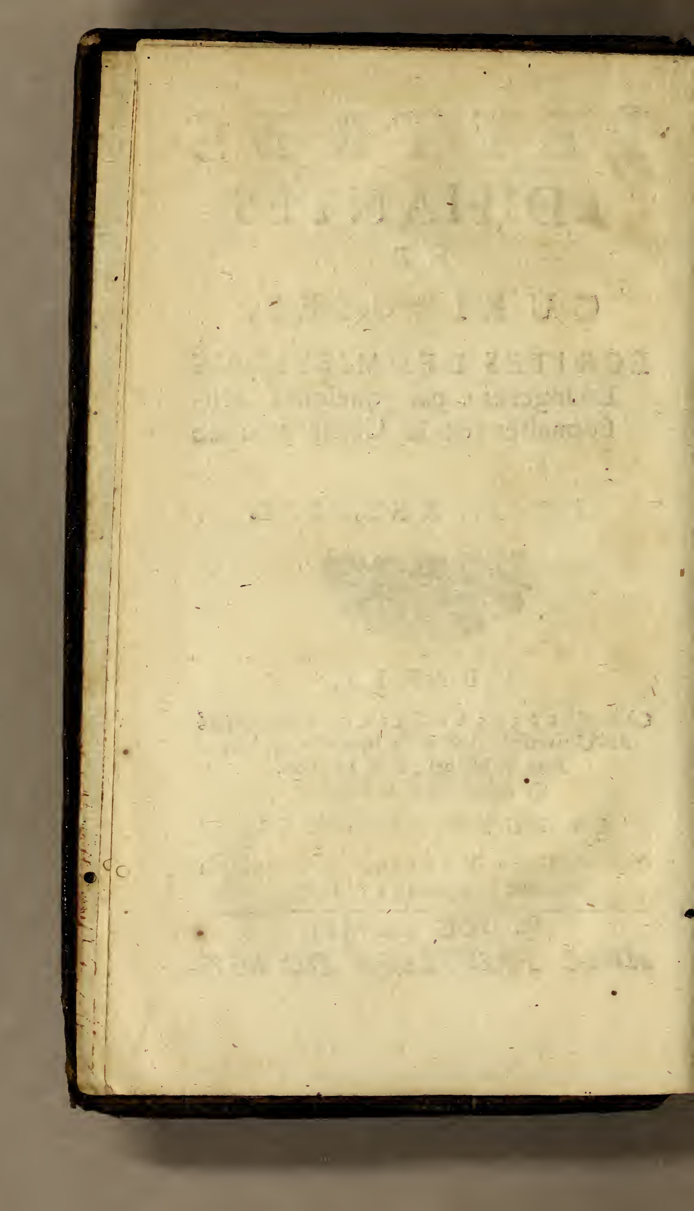
Chez NICOLAS LE CLERC, Libraire-Juré de l'Université, ruë de la Boucleriе, près le Pont S. Michel, à S. Lambert.
Cy-devant ruë S. Jacques.

ET RUE S. JACQUES,

Chez P. G. LE MERCIER fils, proche la Fontaine S. Severin, à S. Hilaire.

M. DCC. XXVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.





AUX JESUITES DE FRANCE,



MES REVERENDS PERES,

Je ne puis ignorer avec quelle impatience vous attendez ce nouveau Recuëil que j'ai l'honneur de vous présenter. L'hif-

toire que je vous ai raportée dans le précédent, des disgraces arrivées à Peking à tant de Princes du Sang Imperial, & soutenuës avec une fermeté si Chrétienne, vous fait souhaiter sans doute de sçavoir quelle a été enfin leur destinée, & si l'excès de leurs souffrances n'a point ralenti leur courage, ou diminué leur ferveur.

D'ailleurs ce que j'y ai touché comme en passant, de la persécution allumée dans le Royaume du Tonkin, & le détail dans lequel je suis entré, des mesures prises & exécutées par l'Empereur de la Chine, pour chasser les Missionnaires, & éteindre

la Religion Chrétienne dans son vaste Empire, occupent depuis ce tems là votre attention, & allarment continuellement votre zéle.

Quoique je n'aye rien de bien consolant à vous dire, je ne laisseray pas de satisfaire à un si loüable empressement. Deux Lettres du P. Parennin vous feront connoître jusqu'où l'on a poussé l'animosité contre ces Princes disgraciez, & quelles ressources ils ont trouvées dans leur Foy & leur pieté. Un Mémoire qui m'est venu du Tonkin, me met en état de vous informer exactement des commencemens & du progrès de la

cruelle perſécution qui s'y eſt élevée ; & vous admirerez la conſtance de deux Miſſionnaires, dont l'un a péri de miſere dans les cachots, l'autre à la tête de pluſieurs Chreſtiens Tonkinois a expiré ſous le fer des Bourreaux ; les uns pour avoir prêché la Foy dans ce Royaume ; les autres pour avoir perſeveré dans leur fidéle attachement à la Loy Chrétienne. Enfin d'autres Lettres écrites de Peking, & une entr'autres du P. Jacques, ne nous laiſſent rien ignorer de l'état préſent où ſe trouve la Religion à la Chine.

Vous ſçavez déja mes RR. PP. que le feu Empereur Cang-

hi *quelques heures avant ſa mort, nomma ſon quatriéme fils pour lui ſucceder à l'Empire. A peine ce grand Prince fut il expiré, que le Prince ſon fils monta ſur le Trône, & reçût les hommages des Grands de l'Empire en prenant le titre d'*Yong tching, *qui ſignifie* paix ferme, concorde indiſſoluble.

Ce nouvel Empereur a environ cinquante ans: il eſt d'une taille avantageuſe, & ſon air inſpire du reſpect. Il paroît avoir de l'eſprit; il parle bien, mais vîte, & ſans donner le tems de lui répondre. Peut être eſt-ce une affectation de ſa part, pour ne pas écouter des raiſons qui de-

vroient lui faire changer des résolutions déja prises, & dont il ne veut pas se départir. Du reste il est attentif à tout, appliqué aux affaires de l'Etat, ferme & décisif, toûjours prêt à recevoir des Mémoriaux & à y répondre, gouvernant entierement par lui-même; de maniere que dans un gouvernement aussi despotique que celui de la Chine, il n'est pas possible de voir un Maître plus absolu & plus redouté.

Il s'en faut bien qu'il ait hérité de son pere l'estime & la vénération que ce Grand Prince avoit pour la Loy Chrétienne, & la bienveillance dont il hono-

voit les Ouvriers Evangéliques. Au commencement de ſon Régne il ne permit l'entrée de ſon Palais à aucun Européan, pas même à ceux qui y paroiſſoient le plus ſouvent du vivant du feu Empereur; & ſoutenant cette premiere démarche, il ne les employa preſque à rien, ſoit qu'il n'ait pas pour les ſciences le même goût qu'avoit ſon pere, ſoit qu'il cherche à ſe paſſer de leurs ſervices.

Dès ſon avenement à la Couronnne, il fit empriſonner ou exiler des Princes & des Seigneurs, dont pluſieurs protégeoient les Miſſionnaires, & qui par cette raiſon là même étoient favora-

bles au Christianisme. La plûpart des Courtisans se conformerent selon la coûtume aux inclinations du Prince, & applaudirent à l'Edit solemnel, par lequel il proscrivit ensuite la Religion Chrétienne de ses Etats.

Vous n'ignorez pas quels ont été les suites de cet Edit : Tous les Missionnaires chassez de leurs Eglises, & tolerez seulement à Peking & à Canton ; plus de trois cens Eglises ou détruites, ou converties en usages profanes, ou devenuës des Temples du Demon ; les Idoles substituées à la place du vrai Dieu ; plus de trois cens mille Chrétiens destituez de Pasteurs, & livrez à la ra-

ge des Infidéles ; les travaux & les ſueurs de tant d'Hommes Apoſtoliques preſque anéantis, ſans qu'on puiſſe voir encore quelque lueur d'eſpérance, qui préſente le moindre adouciſſement à tant de maux. Tel eſt le triſte état d'une Miſſion, qui étoit ſi floriſſante avant les troubles qu'on y a vu naître.

A deux différentes fois que le nouvel Empereur a fait venir quelques-uns des Miſſionnaires qui ſont à Peking, tout ſon diſcours a roulé ſur les raiſons qui l'ont déterminé à proſcrire notre Sainte Religion, ſans leur laiſſer la liberté de dire un ſeul mot pour ſa défenſe.

Il n'y a pas long-tems qu'ayant composé lui-même un livre pour l'instruction de ses Sujets, il y parle de la Religion Chrétienne en des termes tout-à-fait injurieux, jusqu'à la comparer au Pe lien KIAO, *qui est une Secte abominable de gens toûjours disposez à la révolte, & dont le soin est de se tenir bien cachés. Il ajoûte que si l'on a introduit à la Cour ceux qui prêchent cette Loy, & si on les y tolére encore, c'est uniquement à cause de l'utilité que l'Empire reçoit de leur habileté dans les arts, & dans les Sciences.* Voilà, *dit-il, en finissant*, ce que vous ne devez pas ignorer.

Ce qu'il y a encore de plus triſte, c'eſt qu'il a ordonné expreſſément à tous ceux qui dans chaque Ville ſont chargez de faire deux fois le mois un diſcours au Peuple, de puiſer leur ſujet dans ce livre, & de l'expliquer d'un bout à l'autre. C'eſt pour les Chinois Infidéles un moyen dont ils ſçavent bien profiter, pour ſe répandre en invectives contre la Loy Chrétienne, & pour en inſpirer de l'horreur aux Peuples.

Je vous rapporterai à ce ſujet un trait bien édifiant d'un Néophyte, qui demeure dans une Ville peu éloignée de Peking. C'eſt un Lettré habile, & qui

a le talent de la parole. Il fut choisi par le Mandarin du lieu, pour expliquer ce livre Impérial au Peuple. Comme il ne l'avoit point leu, & qu'il cherchoit à s'affranchir de l'état d'indigence où il se trouvoit, il accepta volontiers un emploi qui le mettoit à l'aise, & qui lui fournissoit le moyen d'entretenir sa famille. Il eut d'abord à essuyer des contradictions dans ce nouvel emploi : un Concurrent idolâtre l'accusa d'être Chrétien : mais le Mandarin dont il s'étoit attiré l'estime, ne fit point de cas de l'accusation, & soutint son choix.

Les premiers discours du Néo-

phyte furent applaudis. Animé par ce ſuccés, il continua en particulier la lecture du livre, pour en préparer de nouveaux: mais il fut étrangement ſurpris d'y voir des blaſphémes contre la Religion Chrétienne, & il comprit l'embarras où il alloit ſe trouver. Son Dieu & ſa Religion d'une part; de l'autre ſon emploi & toute ſa reſſource. Il ſe mit genereuſement au-deſſus d'une tentation ſi délicate. Ayant eu occaſion d'aller à Peking, il alla trouver un de nos Peres, afin de ſe fortifier par ſes conſeils, & par la participation des Sacremens. Après quoi il retourna à ſon poſte.

Enfin arriva le jour critique où il devoit nécessairement parler de la Loy Chrétienne. L'Assemblée qui fut beaucoup plus nombreuse qu'à l'ordinaire, étoit très attentive, & se préparoit à bien peser toutes ses paroles. Le Néophyte parut plus hardi que jamais : après un court exorde il expliqua les Commandemens de Dieu avec une netteté & une force qui étonna ses Auditeurs. Voilà, leur dit-il, ce » que tout Chrétien doit prati- » quer : telle est la doctrine céleste » qu'on nous enseigne ; peut-elle » ne pas plaire à tout esprit raison- » nable ? Puis il ajoûta de grands » éloges des Missionnaires, disant

que leur vertu & leur ſcience leur avoit ouvert la porte de la Chine, & les y maintenoit encore. Enfin finiſſant ſon diſcours par les propres paroles de l'Empereur, ce ſont-là, *dit-il*, des choſes que vous ne devez pas ignorer.

Les ennemis du nom Chrétien qui étoient accourus en foule à ce Diſcours, auroient infailliblement éclaté, s'ils n'avoient pas été retenus par la préſence des Mandarins. Mais dès le jour même ils porterent leurs plaintes au Mandarin qui l'avoit chargé de cette commiſſion, & qui bien qu'il fût ſon protecteur, ſe vit obligé de l'en

priver. Le Néophyte avoit pris ſon parti ; il renvoya le Livre Impérial, content de vivre pauvre, pourvû qu'il vecût Chrétien.

Dieu ne fut pas long-tems ſans récompenſer la fidelité de ſon Serviteur. On mit en ſa place un Lettré d'un médiocre mérite : il fit bien-tôt regretter ſon prédeceſſeur, & le mécontentement étant général, le Mandarin rétablit peu après le Néophyte dans ſes premieres fonctions, qu'il exerce encore aujourd'hui avec un applaudiſſement univerſel.

Au regard des Miſſionnaires, ceux qui demeurent à Peking,

y ont vêcu juſqu'ici aſſez tranquilles. Les ſervices qu'ils ont rendus, & ceux qu'on eſpere qu'ils rendront encore, ont fait quelque impreſſion ſur l'eſprit de l'Empereur. Mais on ſe contente de ne les pas inquiéter, & on ne leur donne aucune marque de bienveillance. Un ſeul Frere Jéſuite Italien & excellent Peintre eſt employé au Palais : ſi l'on y appelle quelques-uns des autres, ce qui eſt très-rare, ce n'eſt que quand on ne peut pas abſolument ſe paſſer de leurs ſervices.

Il ne paroît pas non plus qu'on cherche à moleſter les Chrétiens ; ils s'aſſemblent dans nos

Eglises de Peking, où on leur administre les Sacremens : mais ces assemblées ne se tiennent qu'avec les plus grandes précautions. En l'année 1725 plus de six mille Chrétiens ont approché des Sacremens. Il en est venu de plus de cent lieuës pour recevoir cette grace. Entr'autres un fervent Chrétien, qui est Colonel d'un Régiment en Tartarie, a fait plus de cent-cinquante lieuës pour se rendre à Peking, & participer à nos Saints Mysteres. A peine fut-il de retour chez lui qu'il mourut âgé de soixante-dix ans. On a baptisé en la même année plus de 3200 enfans exposez dans les ruës.

Ce peu de liberté qui reste aux Missionnaires dans la Capitale de l'Empire, ne laisse pas de consoler les Chrétiens des Provinces, & de mettre un frein à la persécution des Idolâtres. Un nouvel évenement a achevé de produire ce bon effet. L'Empereur a donné un nouveau titre d'honneur au P. Kegler, déja Président du Tribunal des Mathématiques; son Emploi ne lui donnoit de rang que dans son Tribunal: l'Empereur en le revêtant de ce titre, n'a eu d'autre vûë que de le faire paroître avec décence devant sa personne, sur-tout à certains jours de cérémonie, où il se trouvoit aupa-

ravant ſans aucune marque de diſtinction. Il a accordé la même grace à pluſieurs Eunuques, & l'on n'en doit point conclure que Sa Majeſté ſoit pour cela dans des diſpoſitions plus favorables à la Religion.

Les Miſſionnaires, tant ceux qui réſident à Peking, que les autres qui ſont exilez à Canton, reçoivent ſouvent des Lettres très-touchantes de leurs chers Néophytes, qui ſe trouvent dans les Provinces privez de leurs Paſteurs. Ils voudroient bien pouvoir ſecourir ce troupeau affligé : mais comment s'y prendre? Dans ces triſtes conjonctures où l'on eſt attentif à toutes

leurs démarches, il ne leur est pas possible d'aller eux-mêmes les visiter. Quelques Missionnaires qui ne sont pas de notre Compagnie, & dont les noms sont inscrits dans tous les Tribunaux de Canton, ont crû pouvoir sortir furtivement de cette Ville, & pénetrer dans les Terres ; leur zéle est loüable sans doute, mais l'inconvénient qu'il y a, c'est que l'Empereur a dépêché des Mandarins à Canton avec des Ordres très séveres, pour se faire représenter tous les Européans qui y ont été exilez. L'Ordre a été signifié à tous les Missionnaires de paroître au Tribunal de ces Mandarins, & l'on ne

ſçait pas encore ce qui arrivera de cette affaire, dont on craint des ſuites fâcheuſes.

On a pris cependant des meſures, pour ne laiſſer pas tout-à-fait ſans ſecours ſpirituel une Chrétienté ſi nombreuſe. Trois Jeſuites Chinois Prêtres, à qui il eſt plus aiſé de ſe cacher, parcourent les Chrétientés des Provinces, & s'employent avec zéle au Salut de leurs Compatriotes. Il y a auſſi parmi les Miſſionnaires de la Propagande, quelques Prêtres Chinois occupez aux mêmes fonctions. Mais qu'eſt-ce que ce petit nombre d'Ouvriers Evangéliques dans un ſi grand Empire?

Pour

Pour ſuppléer à ce défaut, on envoye chaque année dans les Provinces des Catéchiſtes habiles & bien choiſis, qui ſe répandent dans les diverſes Chrétientés, qui y raniment la Foy des Néophytes, qui leur fourniſſent des Calendriers, des Livres, & des Images de pieté, qui examinent ſi les Catéchiſtes particuliers rempliſſent leurs obligations, & qui ſe préſentent même aux Mandarins, & leur offrent des préſens, pour gagner leur amitié & leur protection. Tout cela ne ſe peut faire ſans de grands frais : mais les charités des perſonnes, qui ont à cœur la Propagation de l'Evangile

dans ces Contrées éloignées ; peuvent-elles être mieux employées, qu'à maintenir la Foy dans l'ame de tant de nouveaux Fideles, jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur de changer le cœur d'un Prince, qui paroît si aliené des Ministres du vray Dieu.

Quoique cette Lettre soit déja un peu longue, je ne crains pas, mes RR. PP. de vous ennuyer, si je vous rapporte encore quelques particularités assez intéressantes.

Le 20 d'Octobre de l'année 1725, le treiziéme frere de l'Empereur fit avertir quelques-uns des plus anciens Missionnaires qu'il avoit à leur parler, &

qu'ils se rendissent au plûtôt à Tchang tchun yuen, *où il étoit alors auprès de S. M. qui passe une partie de l'Automne à la Campagne, dans le nouveau Palais qu'elle a fait bâtir à peu de distance de celui qu'occupoit l'Empereur* Canghi. *L'Ordre du Prince arriva fort tard: ainsi ils ne pûrent partir que le lendemain matin.*

Quelque tems auparavant, la Cour avoit appris par des Lettres du premier Mandarin de Canton que deux nouveaux Européans étoient arrivez à ce Port; qu'ils apportoient de la part du Pape un Bref & des présens au nouvel Empereur; & qu'il les

avoit fait partir pour Peking. Les Peres crûrent qu'on vouloit les questionner sur cette nouvelle légation, mais ils se trompoient : il s'agissoit de toute autre chose. Le Prince dit aux Missionnaires qu'il n'y avoit personne qui prit un soin particulier de leurs affaires ; qu'il n'avoit pas le loisir de s'en charger ; que cependant il étoit tems qu'ils fissent un placet pour s'informer de la santé de l'Empereur ; mais qu'ils se gardassent bien de parler d'autre chose, & qu'il s'offroit de le présenter lui-même. Il assigna le jour qui fut le 24 *Octobre ; & il ajoûta qu'il falloit que tous les Missionnaires s'y trouvassent.*

Tandis qu'on préparoit le Placet, le Bref & les présens du Pape arriverent: ils étoient apportés par deux Religieux Carmes Déchaussez, dont le dessein étoit de demeurer à la Chine, après s'être acquittez de leur commission. Ils étoient venus de Canton par la voye publique, c'est-à-dire, conduits au frais du Tsongtou, *& escortez par un des Officiers de sa Maison. Dès la premiere nouvelle de leur arrivée à Canton, le Tribunal des Rites avoit reçû ordre de prendre connoissance de cette affaire, & de regler toutes choses: c'est-à-dire, que les Envoyez ont été assujettis à toutes les céré-*

monies, ce qui a ses inconvé-niens; car les Chinois, selon leur orgueilleuse coûtume, traitent de tribut tout ce que l'on offre ainsi à l'Empereur par la voye publique.

Le 24 les Peres partirent de grand matin pour Tchang tchun yuen, *& se présenterent à l'entrée de la Cour du Palais Impérial, pour y attendre le treiziéme frere de l'Empereur. Ce Prince arriva peu après, reçût le Placet, & fit conduire les Missionnaires par un Mandarin dans un petit Appartement extérieur, pour en recevoir la réponse.*

Sur les trois heures du soir un

Eunuque vint les avertir de la part du treiziéme Prince, que l'Empereur avoit vû leur Placet, & qu'ils eussent à s'avancer, afin d'être prêts à entendre ce que S. M. leur feroit dire. Une heure après un autre Eunuque les fit entrer dans l'intérieur : à chaque porte on les comptoit un à un. Les Mandarins, les Gardes, & les Eunuques étoient fort surpris de voir sous ce Regne une vingtaine d'Européans introduits dans ces lieux inaccessibles, & où regne un profond silence.

Enfin après avoir fait différentes pauses en plusieurs endroits des Appartemens, ils fu-

rent conduits au pied du Trône. l'Empereur étoit assis à la Tartare les jambes repliées sur une large estrade d'environ trois pieds de haut, ayant derriere lui comme un dossier de fauteüil : le fond de l'estrade étoit garni d'un grand paravent. Les Peres se mirent aussi tôt à genoux, & frapperent la terre du front. S. M. leur parla un moment, & leur fit prendre du thé en sa présence. Ils étoient rangés sur trois lignes: le thé leur fut presenté avec beaucoup d'ordre, par autant d'Eunuques qu'ils étoient d'Etrangers.

L'Empereur continua à leur parler durant prés d'un quart

d'heure : tout ce qu'il dit, se réduit à quatre ou cinq chefs ; qu'il étoit bien aise qu'ils fussent venus s'informer de l'état de sa santé ; que le deüil de son pere & les affaires survenuës au commencement de son Regne, l'avoient empêché jusqu'alors de les voir ; qu'il ne leur vouloit point de mal ; que quoique dans la derniere guerre contre Tse ouan rap tan, *il eût fait tuer un grand nombre de Lamas,* * *cette sévérité dont il avoit crû devoir user, n'étoit par rapport à eux de nulle conséquence ; que toutes les Religions portoient au bien, & visoient au même but, mais qu'au-*

* Bonzes Tartares.

cune ne se pouvoit comparer à celle des Lettrez de la Chine ; qu'ils disoient des injures aux Bonzes, & que les Bonzes leur » en disoient à leur tour. » Je suis, » ajoûta-t-il, le Maître souve- » rain du Royaume du milieu : » tous les autres Etats, grands & » petits, m'envoyent des tributs ; » je me fais un plaisir de leur don- » ner des instructions : s'ils en pro- » fitent, à la bonne heure : s'ils » les rendent inutiles, je ne m'en » fâcherai pas. Il s'informa ensuite de l'âge de quelques uns des Peres qui étoient le plus près de sa personne, & sans qu'ils pußent lui répondre que quelques mots à la derobée, il les congédia.

Les Peres étoient déja arrivés dans la grande Cour d'entrée, lorsqu'un Eunuque les rappella, & leur dit que l'Empereur ne vouloit pas les renvoyer les mains vuides. Ils rentrerent aussi-tôt, & se rangerent dans une des Cours intérieures, attendant avec modestie la grace que S. M. leur vouloit faire. Il parut alors plusieurs Eunuques chargez de corbeilles. Les Peres se mirent tous à genoux, & on leur donna à chacun un melon de Hami. * *Après avoir*

* Hami est un Payis de Tartarie fort éloigné de Pexing, qui est renommé surtout par les excellens melons qu'on en retire. Ils se conservent cinq ou six mois dans leur fraîcheur, & l'on ne manque pas d'en faire chaque année une grande provision pour l'Empereur.

frappé trois fois la terre du front en action de graces, ils sortirent du Palais, les Chinois les regardant avec d'autres yeux qu'ils n'avoient fait à leur entrée. Les dons des Rois sont par tout trés-respectables; mais à la Chine, recevoir quelque chose de l'Empereur, ne fust-ce qu'une bagatelle, c'est dans l'idée des plus grands Seigneurs de l'Empire une faveur signalée.

Presque en même tems deux Vaisseaux arriverent de la Cochinchine au Port de Canton. Ils apporterent la triste nouvelle, que le Roy de ce Payïs avoit chassé de ses Etats tous les Missionnaires, & qu'il les renvoïoit

ſur un Bâtiment à Canton, pour les remettre aux Mandarins de cette Ville. Funeſte exemple de l'Empire de la Chine, qui preſque en tout donne le branle à ſes voiſins. Ces nouveaux exilez ſont au nombre de ſeize ; un Evêque, deux Prêtres Séculiers, un Barnabite, trois Franciſcains, & neuf Jéſuites. On a pris des meſures pour les faire débarquer à Macao, afin d'empêcher le nouvel éclat que leur arrivée ne manqueroit pas de faire à Canton, & enſuite à Peking. Combien de malheurs coup ſur coup ! quelles pertes pour la Religion dans l'eſpace de peu

d'années ! en 1722 le Christianisme proscrit dans le Royaume du Tonkin ; en 1723 dans la Province de Fokien ; en 1724 dans tout l'Empire de la Chine ; & en 1725 dans la Cochinchine. Il faut que Dieu soit bien irrité contre ces infortunez Peuples de l'Orient.

Je finirai cette Lettre par un trait plus consolant d'un jeune Prince d'environ dix ans, qui étoit tendrement cheri du feu Empereur Canghi *son pere. Une des Dames qui l'a élevé, & qui est Chrétienne, en a fait le récit au R. P. Dentrecolles Supérieur de notre Maison de Peking.*

Ce jeune Princc avoit dans ſon appartement de très-belles Eſtampes d'Europe, que ſon pere lui avoit données. Les ayant fait voir à quelques-uns de ſes Domeſtiques, il leur demanda s'ils ſçavoient de quel Payis elles venoient. La Dame Chrétienne qui ſe trouva préſente, répondit que c'étoient des ouvrages d'Europe. « *Cela eſt vrai* « *dit le Prince, mais connoiſſez-* « *vous les Européans? Je ſçai,* « *repliqua la Dame, que ce ſont* « *des gens très utiles à l'Empire,* « *pleins de ſcience & de vertu.* « *Vous avez raiſon, reprit le Prin-* « *ce, feu mon pere en parloit com-* «

» *me vous ; il les aimoit fort, &*
» *je les voyois souvent au Palais,*
» *sur tout l'un d'eux qu'on nomme*
» Pa *(c'est le nom Chinois du P.*
» *Parennin) mon pere, continua-*
» *t-il, le fit appeller dans sa der-*
» *niere maladie, mais l'ordre ne*
» *parvint pas jusqu'à lui. Pour ce*
» *qui est de mon frere, qui est*
» *maintenant sur le Trône, il ne*
» *les aime pas, il ne les fait point*
» *venir au Palais. Et vous,*
» *Prince, lui dit la Dame, quand*
» *vous serez Regulo, les aimerez-*
» *vous ? Oüi certainement, ré-*
» *pondit le Prince, & toutes les*
fois que je les rencontrerai, je
leur tendrai la main. » *Dieu*

veüille conſerver dans le cœur de ce jeune Prince, des ſentimens ſi avantageux aux Miſſionnaires. Mais lorſqu'il ſera en état de les proteger, la Religion ſubſiſtera-t'elle encore à la Chine? C'eſt ce qu'on ne peut gueres eſpérer, vû la déplorable ſituation où elle ſe trouve maintenant.

Je me ſuis ſi fort étendu ſur la Chine, mes RR. PP. que je ne vous dirai rien des autres Lettres contenuës dans ce Recuëil; elles s'expliquent par elles-mêmes, & n'ont pas beſoin d'éclairciſſement. Il ne me reſte plus qu'à vous demander quelque part dans vos Saints Sacrifices,

en l'union desquels je suis avec beaucoup de respect.

MES REVERENDS PERES,

Votre très-humble & très-obéïssant serviteur,
J. B. DU HALDE,
de la Compagnie de Jesus.



APPROBATION.

J'Ay lû par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, ce dix-huitiéme Recuëil des *Lettres édifiantes & curieuses.* On y trouve une heureuse varieté d'objets, qui ne sçauroit manquer de plaire aux Lecteurs, & de les édifier en les instruisant. Fait à Paris ce 7 Septembre 1727. L'ABBE' RAGUET.

PERMISSION

Du Révérend Pere Provincial.

JE soussigné Visiteur & Provincial de la Compagnie de JESUS, en la Province de France, suivant le pouvoir que j'ai reçû de notre Révérend Pere Général : Permets au Pere J. B. DU HALDE, de faire imprimer le *dix-huitiéme Recuëil des Lettres édifiantes & curieuses, écrites par les Missionnaires de la Compagnie de* JESUS, qui a été lû & approuvé par trois Théologiens de notre Compagnie. En foy de quoi j'ai signé la présente. Fait à Caën le 4 Juillet 1727. L. LAGUILLE

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, à nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre bien amé le Pere J. B. DU HALDE de la Compagnie de JESUS, Nous ayant fait remontrer qu'il désiroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage intitulé : *Lettres édifiantes & curieuses écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de JESUS*, s'il nous plaisoit lui en accorder nos Lettres de Privilege sur ce nécessaires : A CES CAUSES, Voulant favorablement traiter ledit Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer lesdites Lettres en tel Volume, forme, marge, caractere, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de douze années consécutives, à commencer du jour de la datte desdites Présentes : Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance, comme aussi à tous Libraires

Imprimeurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdites Lettres ci-dessus spécifiées en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit sieur Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, & de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit sieur Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression de ces Lettres ci dessus expliquées, sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression desdites Lettres, seront remises dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson, Grand Croix, Chancelier & Garde des Sceaux de notre Ordre Militaire de Saint Loüis, & qu'il en sera en-

ſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le ſieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenſon, Grand-Croix, Chancelier & Garde des Sceaux de notre Ordre Militaire de Saint Loüis, le tout à peine de nullité des Préſentes : Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Expoſant ou ſes ayans-cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Préſentes, qui en ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdites Lettres, ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foy ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Chartre Normande & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le dixiéme jour du mois de Septembre l'an de grace mil ſept cens vingt, & de notre Regne le cinquiéme. Par le Roy en ſon Conſeil.

DE S. HILAIRE.

Il eſt ordonné par l'Edit du Roy du mois

d'Août 1686. & Arrêt de son Conseil, que les Livres dont l'impression se permet par Privilége de Sa Majesté, ne pourront être vendus que par un Libraire ou Imprimeur.

Registré sur le Registre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, pag. 364. Num. 604. conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13 Août 1703. A Paris le 10 Février 1720.

Signé, G. MARTIN,
Adjoint du Syndic.

De l'Imprimerie de P. G. LE MERCIER, fils.



LETTRE DU P. DUCROS MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

A Monsieur l'Abbé RAGUET, *Directeur de la Compagnie des Indes.*

A Ariancoupan près de Pondicheri. Ce 17 Octobre 1725.



MONSIEUR,

La paix de N. S.

JE me garderai bien de manquer à la parole que je vous

donnai, lorſqu'à mon départ pour les Indes, vous m'engageâtes à vous communiquer mes réflexions ſur les Payis par où je paſſerois. Pouvois-je ne pas m'acquitter d'un devoir auſſi eſſentiel, n'y eût-il aucune promeſſe de ma part ?

Par le choix, & ſous la direction d'un des plus grands Prélats qu'ait jamais eu l'Egliſe de France, vous avez eu le bonheur, Monſieur, de contribuer à l'inſtruction de notre jeune Monarque. Quelque loin que nous portions, avec les lumieres de l'Evangile, la nouvelle des beaux commencemens de ſon regne, le coin de la terre où nous ſommes, ne lui eſt pas inconnu. Louis ſcait fixer les Etats de chaque Couronne, diſtinguer les rivages Chrétiens d'avec les rivages Maures, ou abſolument

Idolatres : & ces connoissances si necessaires à un Roy, lequel a dans tout l'univers des sujets qui lui obeissent, sont l'heureux effet de vos leçons. Il est donc bien juste que les découvertes & les observations que nous faisons dans nos voyages, vous reviennent ; vous en meritez le tribut.

Mais le petit hommage que j'ai le plaisir de vous rendre, est encore fondé sur d'autres motifs ; une reconnoissance sincere m'en fournit de très-pressants. Je suis peut-être le premier Missionnaire qui ait été honoré de vos instructions, depuis que Sa Majesté vous a chargé des affaires de la Religion dans votre célebre Compagnie. Tous les discours que vous me tintes quand je pris congé de vous, Monsieur, portoient un

caractere de bonté, dont l'impression ne s'effacera jamais dans mon cœur. Vous prévîtes les fatigues que j'aurois à essuyer dans la Mission du Carnate; vous me les dépeignîtes, mais en même tems vous m'animâtes à les supporter avec courage, & vous m'en suggerâtes les moïens. Je profite à présent de ces exhortations si pleines de zele & d'amitié, & je sens déja que les difficultez ausqulles vous m'aviez préparé, commencent à s'évanouïr.

Je partis du Port de l'Orient le 11 Octobre 1724, dans le vaisseau de la Compagnie appellé la *Sirene*. M. le Chevalier d'Albret qui le commandoit, s'y fit, pour ainsi dire, adorer pendant tout le voyage par sa douceur, & admirer par sa vigilance & son extrême habileté dans l'art de naviger.

Etant arrivé à Cadis, après avoir souffert une tempête affreuse, nous trouvâmes cette Ville & toute l'Espagne en pleurs. Elle venoit de perdre le Roy Louis I. M. Partyet Consul de France, & plusieurs Négocians de notre Nation m'engagerent à contribuer à la magnificence du Service qu'ils étoient dans le dessein de faire pour ce Prince. Ils me chargerent des Emblêmes, des Devises, des Inscriptions, en un mot, de toute l'ordonnance de la pompe funebre. Ce triste travail m'occupa pendant tout le tems de la relâche. Quoique la douleur des Espagnols fut vive, elle étoit adoucie par la consolation qu'ils avoient de révoir Philippe V. sur le Thrône. J'avois célebré à Paris, par des vers, son abdication, mais j'étois bien éloigné alors de penser que je

dusse, en moins de six mois, être témoin de son retour à la Couronne :

> Par zele il consent à reprendre
> Un Empire qu'il sçut quitter par pieté,
> Du Thrône par vertu nous le vîmes descendre,
> Et par vertu l'y voilà remonté.

Dans toute notre traversée depuis Cadis, jusqu'à l'Isle de France, il ne nous arriva nulle avanture extraordinaire ; & sans un Phenomene Marin qui attira pendant quelque tems notre attention, nous n'eussions rien découvert de singulier.

Le sixiéme de Fevrier 1725, à 24 degrez 50 minuttes de latitude Meridionalle, & à 20 degrez de longitude, sur les deux heures après midi, nous vîmes sur l'eau une infinité de petites pierres dispersées ç'a & là. Elles

étoient de couleur blanche, assez legeres pour surnager, assez fermes pour ne pas se fondre, mais assez peu solides pour ceder lorsqu'avec la main on vouloit les rompre. Officiers, Pilotes, Matelots, tout le monde fut d'abord surpris à la vûe de ces pierres, & l'alarme succéda bientôt à la surprise, parce que nous crûmes appercevoir des Brisans à un quart de lieuë de nous. Si ces Brisans avoient été aussi réels que les observateurs le prétendoient, il y auroit eû d'autant plus de danger que le vent, que nous avions en poupe, nous y portoit avec beaucoup de force. Mais la sonde nous calma. On ne trouva point de fond. Nulle apparence de rocher ne parut; plus nous avancions, plus la mer se montroit unie, ce qui n'arrive point dans les lieux où elle cache

des écueïls. M. d'Albret, M. de la Farelle, M. Okart, & moi, nous allâmes dans un canot à la découverte de la ſource des pierres ; & nous nous arrêtâmes en un endroit où elles étoient en plus grand nombre qu'ailleurs. Nous en vîmes de groſſes comme la tête d'un bœuf, & cette meſure alloit en diminuant dans les autres, juſqu'à la petiteſſe des grains de gros ſable. D'intervalle en intervalle nous en rencontrions des pelotons comme ſi c'eût été de la neige. La ſonde ne nous apprit rien, cette mer blanche ſembloit toûjours être ſans fond.

De retour au vaiſſeau, tout le monde raiſonna beaucoup ſur la nature & l'origine de ces pierres. Nous en mîmes au feu, nous en trempâmes dans l'eau forte, elles ſe maintinrent. Sur cette

double épreuve, nous les déclarâmes Pierres-Ponces, & nous décidâmes que quelque Volcan les vomissoit Nous osâmes même placer ce volcan dans les Isles de Tristan d'Acugna, fondés sur ce que M. de la Feüillée qui commandoit la *Badine*, nous assûra qu'ayant côtoié ces Isles, il y avoit vû une plus grande étendue de mer chargée de ces pierres flotantes, que n'étoit celle que nous avions traversée. Nous étions à cent trente lieues de ces Isles, ou environ.

Cinq mois dix-huit jours depuis notre départ d'Espagne, je mis pied à terre à l'*Isle de France*, apellée ci-devant l'*Isle Maurice*. Elle est à l'Orient de Madagascar, à 19 degrez 35 minutes de latitude méridionale, & à 80 degrez 47 minutes de longitude. Les Portugais, & les Hollandois

en ont joüi les uns après les autres. Les cerfs, les cabrils, les cochons ſauvages qu'on y trouve, les orangers, les citronniers, &c. ſont d'utiles preuves du ſéjour qu'y ont fait les premiers.

Cette Iſle a deux ports: le *Port Bourbon* au Sud-Eſt, & le *Port Louis* au Nord-Eſt. Le Port Bourbon eſt le plus beau; ſa largeur eſt d'une lieuë. Trois Paſſes y introduiſent facilement les vaiſſeaux, mais le vent preſque toûjours contraire leur en deffend ſouvent la ſortie. Au milieu de ce port, votre Compagnie a fait jetter les fondemens d'une magnifique Citadelle, qui eſt déja élevée juſqu'au premier cordon, par les ſoins de M. de *Nion*, habile Ingénieur qui commande pour elle dans l'Iſle.

L'Iſle de France charme, de quelque côté qu'on l'éxamine.

On y découvre par tout de délicieux payisages coupés de collines, de rivieres, de vallées, de prairies, & de bois dont les arbres portent de beaux fruits, ou sont propres pour les constructions, & pour les ouvrages de marqueterie. On y voit une infinité de Tourterelles qui se laissent prendre à la main, & de Perroquets, les uns verds, & les autres gris. Quand on en fait crier un, tous les autres se rendent au cri, & l'on s'en saisit très-aisément. En allant d'un Port à l'autre, trajet qui est d'environ 14 (a) lieuës, j'admirai une plaine appellée le *Flat*, où la nature

(a) La necessité de poursuivre les Esclaves fugitifs, a donné lieu aux détachemens qu'on a envoyés dans les montagnes, de découvrir de vastes contrées plus fertiles que celle du *Flat*. La terre y est excellente, très-profonde, & propre à porter sans interruption toutes sortes de légumes & de fruits.

ſemble avoir pris plaiſir à réunir les objets les plus agréables. D'un côté ſont des arbres fruitiers, de l'autre des bois d'Ebéne. Ici des eaux vives, plus loin de vaſtes Etangs; pour peu que l'art aidât la nature, nul ſéjour n'approcheroit de la beauté de celui-là. Au milieu de cette plaine campoit un détachement de Soldats François, qui furent ravis d'apprendre de moi des nouvelles de leur patrie. Je paſſai la nuit avec eux. Ils me raconterent les dangers auſquels ils étoient expoſez nuit & jour, & je pris de là occaſion de les exhorter à ſe tenir toûjours en état de comparoître devant le Souverain Juge. Les Eſclaves refu-

On a commencé à planter des Caffeïers dans l'Iſle de France, & il paroît que ces plantations n'auront pas moins de ſuccès que celles de l'Iſle de Bourbon.

giez dans les montagnes, & toûjours prêts à fondre sur eux, leur causoient ces allarmes. Je fus extrêmement touché du récit que me fit un de ces Soldats, qui ne respire encore, que parce que ces inhumains le crurent mort des blessures dont ils l'avoient couvert. Le bras cassé, & le ventre percé, soutenant d'une main ses entrailles, il s'étoit traîné jusques sur un rocher pendant les ténebres de la nuit. De là à la faveur de la lumiere que répandoit un grand feu allumé par les noirs fugitifs, il vit rôtir deux de ses camarades, & cette troupe barbare danser tout au tour avec des cris, & des hurlemens horribles. Ce malheureux quoiqu'estropié, ne laisse pas de servir. (*a*) Une gratification que

(*a*) Ce Soldat ayant repassé en France, se présenta à la Compagnie sur la fin de

la Compagnie lui feroit, feroit bien placée, & animeroit des troupes qui doivent être continuellement alertes.

Etant arrivé au port Louis, j'eus la fatisfaction d'exercer les fonctions du Miniftere Apoftolique. Le Curé de ce Port, croyant avoir de juftes fujets de mécontentement, s'étoit retiré dans l'Ifle de Bourbon. Je le remplaçai, tandis que je demeurai dans ce lieu. Je dis des Meffes de Paroiffe. Je fis des Inftructions, tantôt à la Garnifon, & tantôt aux Noirs; je confeffai, j'adminiftrai les autres Sacremens felon les befoins, je remplis enfin tous les devoirs Curiaux. Cela me mit en occafion

Mars de cette année 1727. Dans l'Affemblée du Mardy premier Avril, elle lui accorda une gratification, & pour le refte de fes jours une fubfiftance honnête dans le Port de l'Orient où elle a fixé fa demeure.

de conférer ſouvent avec les differens membres qui compoſent cette eſpece de Colonie, & de connoître à fonds ſes beſoins. Ils ſeront grands, juſqu'à ce que la Compagnie des Indes lui ait donné la forme qu'elle doit avoir. La chaſſe, & la pêche y fourniſſent les alimens ordinaires, mais comme l'une & l'autre ne ſont pas toûjours également heureuſes, & que d'ailleurs rien ne peut ſe conſerver pour le lendemain, on y jeûne ſouvent.

Si l'on fortifie l'Iſle de France, ſi de nouveaux Habitans y mettent quelque jour les terres en valeur; ſa ſituation, & la commodité de ſes Ports la rendront très-importante au Commerce. Mais il faut commencer par y exterminer les Eſclaves fugitifs & les rats.

On peut appeller cette Iſle

le Royaume des Rats. On les voit en corps d'armée defcendre des Montagnes, grimper fur les rochers les plus efcarpés, fe promener dans les payis plains, s'attrouper dans les marécages. Ils défolent tout, principalement la nuit. Je les ai vû moi-même à l'entrée de la nuit fortir en foule du fein de la terre, comme des fourmis, & porter la défolation en tous lieux. Rien n'échape à leur dent. Le moyen de dormir tranquillement au milieu de cette maudite engeance ? Pour fe garantir de fes infultes, on s'enveloppe comme des morts, & on tâche de s'accoutumer à la fentir fur foi trotter, fauter, fe battre. Au réveil, on fe raconte mutuellement les morfures qu'on en a effuyées. Je comprends (*a*) cependant

(*a*) L'experience confirme le jugement

que si l'Isle de France étoit extrêmement peuplée, ces animaux nuisibles y diminueroient de jour en jour, & ce qui le démontre, c'est que l'Isle de Bourbon en étoit autrefois aussi infectée, & qu'il y en a infiniment moins aujourd'huy, qu'il n'y en avoit avant les cultures.

Les Negres marons, ou fuyards, sont d'autres ennemis plus dangereux, mais dont il est plus aisé de se défaire. Ce sont des esclaves achetez à Madagascar, qui aprés avoir déserté les uns aprés les autres, se sont rassemblez dans les montagnes, & font de-là de trés-cruelles excursions sur leurs anciens maîtres. Leur premier dessein fut de

du P. Ducros. La Compagnie apprend par les Lettres qu'elle vient de recevoir de l'Isle de France, que cette multitude de rats est fort diminuée, & qu'on y a fait de bonnes récoltes.

repaſſer dans leur patrie, & l'on auroit mieux fait de favoriſer leur évaſion, que de leur en ôter les moyens, en briſant un canot qu'ils avoient conſtruit dans cette vûe. Ils ne s'en iront pas maintenant quand on le voudra. Ils ſe ſont rendus redoutables à nos gens par leurs ruſes, leur hardieſſe, & leur cruauté; & dés leurs premieres irruptions, ils ont conquis ſur eux non-ſeulement des armes, mais auſſi des Negreſſes pour perpétuer leur race. Ils obéiſſent à un chef. Le premier qu'ils ont eu fut tué dans un combat. Bleſſé à mort, à la tête de ſa troupe, il prit une partie du cuir qui le ceignoit en guiſe de ceinturon, & ayant bouché ſa playe, il s'écarta, & alla expirer entre deux rochers. Dix François perirent en cette rencontre: il mourut ſeul de ſon

côté. On lui trouva la tête rasée, & des pendans d'oreille, marque de Royauté chez ces peuples. La Compagnie des Indes doit prendre des mesures serieuses pour détruire incessament ces rebelles.

Les secours spirituels sont encore plus necessaires dans l'Isle de France, que les temporels, mais je suis bien sûr que vous ne négligez rien, Monsieur, pour les lui procurer abondamment, & je dois présumer que le zele des Missionnaires de saint Lazare que votre Compagnie y entretient, se renouvellera, & ne se rallentira jamais.

Je ne me propose pas de vous entretenir fort au long de l'Isle de *Mascareñas*, ou de *Bourbon*, elle est trop connuë. C'est un roc affreux qui sort de la mer à 21 degrez 5 minutes de la-

titude meridionnale, & à 77 degrez 41 minutes de longitude : mais ce roc n'eſt affreux qu'en dehors : au dedans il eſt trés-riant, & trés-fertile. L'Iſle de Bourbon, à ce que j'ai appris d'un bon vieillard nommé Ricbourg, qui eſt le plus ancien des habitans, ſervit d'abord d'infirmerie pour les malades François de Madagaſcar, & de lieu d'éxil où l'on releguoit les mutins. Le maſſacre des François dans cette grande Iſle, eſt la cruelle époque de notre établiſſement ſolide dans celle-ci. Elle a plus de 80 lieues de circuit, & ſon diametre eſt de vingt-cinq à vingt-huit lieues. Quoiqu'elle ne ſemble être qu'un roc ſourcilleux, elle eſt réellement diviſée en trois parties qui forment comme trois montagnes. Deux choſes m'y ont paru dignes d'une

attention particuliere : le Volcan, & la montagne de Salases.

Le Volcan est à la cime d'un mont figuré en pain de sucre. Au dessous du sommet, il y a un contour creux, où, comme dans un large bassin, le Volcan vomit des torrens de machefer enflammé. Le bassin étant une fois rempli, cette matiere en dégorge avec tant d'impetuosité & d'abondance, qu'elle a forcé la mer à se retirer assez considérablement, mais les flots regagnent insensiblement leur terrain. Le feu continuel que cette montagne nourrit, se fait voir au voisinage presque toutes les nuits, & cause de tems en tems de petits tremblemens de terre, qui varient beaucoup quant au lieu. C'est, pour ainsi parler, un feu ambulant.

La montagne de Salases est

au milieu de l'Isle, & elle domine sur toutes celles qui l'environnent. La violence de la mer, ou telle autre cause que vous voudrez, éleve jusqu'à son sommet par des voyes souterraines une si grande quantité d'eaux, que les trois plus grandes rivieres de l'Isle en sont formées. Ces rivieres se précipitent avec une extrême rapidité, & font sur leur route un nombre prodigieux de bruïantes cascades. Les autres Rivieres sont aussi fort impétueuses, excepté celle qui porte le nom de sainte Suzanne, qui est assez tranquille, mais elles ont leurs sources ailleurs.

Les quartiers de sainte Suzanne, de S. Denis, & de S. Paul, sont les plus considerables de l'Isle, & les plus habitez. A sainte Suzanne le terrain est cultivé

juſqu'à la mer. C'eſt principalement là que croît le Tabac. Les pâturages ſont excellens à S. Denis, de nombreux troupeaux y paiſſent. On cultive le Caffé au quartier de S. Paul.

En general, l'Iſle de Bourbon eſt ſi féconde qu'elle eſt, pour ainſi-dire, inépuiſable en rafraîchiſſemens. Les beſtiaux & les volailles y multiplient à l'infini. La terre n'y éxige point de labour; il ſuffit d'y répandre le bled, & les autres ſemences. Elle n'a beſoin d'aucun repos. Le Ris, le Maïs, les cannes de ſucre y viennent ſucceſſivement, & ſans relâche. Tous les oiſeaux ſont bons à manger dans cette Iſle, ſur tout les Merles. Il n'y naît aucun animal dangereux. Le Poiſſon de riviere y ſent un peu la vaſe, mais celui de mer eſt d'un gout exquis. Le vin

du Payïs eſt le ſuc exprimé des cannes de ſucre. Il eſt très-agréable à boire, après qu'il a fermenté trois ou quatre jours dans les bouteilles. L'air y eſt en tout tems ſi pur & ſi doux, & les eaux y ſont ſi ſaines, que les malades qui y débarquent, recouvrent en peu de jours leur ſanté. On prétend qu'il n'y a dans l'Iſle de Bourbon aucune plante qui ne ſoit ſalutaire. Malgré tout cela, on n'y a encore trouvé aucun remede pour la crampe, mal vif & mortel, qui enleve très-ſoudainement ceux à qui il arrive quelque froiſſement ou lézion de nerfs.

Les habitans de l'Iſle de Bourbon ont pour Paſteurs des Miſſionnaires de S. Lazare, Prêtres d'une vie irréprochable, & qui s'acquittent de leurs fonctions avec une régularité qui merite votre

votre approbation, & celle de votre Compagnie.

Notre passage de cette Isle à Pondicheri a été aussi heureux que tout le reste du voïage. Me voici donc, Monsieur, dans le Carnate, je touche au bord de la sainte carriere que le Ciel me destine. Que le progrès que la Religion fait tous les jours dans cette Ville même, est encourageant! Il y a 25 ans qu'on ne voïoit à Pondicheri aucun Malabare chrétien, & on y en compte aujourd'huy trois mille. J'y ai trouvé que depuis le 12 Octobre 1724, jusqu'au 12 Octobre 1725, il s'est fait six cens un Baptêmes, de Choutres pour la plûpart, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus difficile à convertir. Voilà l'ouvrage d'un seul Missionnaire le P. Turpin. Il y a 12 à 13 ans que le P. Bouchet n'a-

voit qu'un ſeulChrétien à *Arian-coupan*, il en a aujourd'huy près de quatre cens, & de grandes eſperances de gagner bien-tôt à Jeſus-Chriſt pluſieurs familles conſiderables par leurs caſtes.

Je voudrois pouvoir vous décrire ici les ſaints éxercices qui ſe pratiquent dans le lieu que je viens de nommer, qui n'eſt qu'à une petite lieue de Pondicheri, & où nous avons une belle Egliſe conſacrée à Jeſus-Chriſt, ſous l'invocation de ſa ſainte Mere. On ne peut parler de ce ſaint édifice, Monſieur, ni y répandre devant Dieu ſon cœur, & ſes vœux, ſans ſe ſouvenir de vos ſoins obligeans, & des bontez de votre Compagnie. Le P. Orry ne les a pas laiſſé ignorer. Pendant toute l'année il y a dans cette Egliſe un concours édifiant de Fideles qui y viennent rem-

plir les devoirs solides du Christianisme, mais ce concours devient presque immense pendant les huit jours qui précedent la Fête de la Nativité de la sainte Vierge. J'ai eû le bonheur cette année de coopérer de mon mieux au salut de ce grand nombre de Fideles François & Malabares, & je vous assure que les exemples touchans de pieté, dont j'ai été témoin, m'ont souvent attendri jusqu'aux l'armes.

La veille de la Fête qui termine toûjours la neuvaine, la jeunesse Malabare a representé cette année-ci dans une Tragedie le *Martyre de sainte Agnès.* On a dans ces climats une fureur extrême pour le Theâtre. Les bons Poëtes sont en grande vénération chez ces Peuples, qui n'ont rien de barbare. La Poësie joüit dans l'Inde de la faveur

des Grands. Ils accordent à ses nourrissons le Palanquin, distinction très-honorable.

Le Theâtre dressé dans une plaine près de notre Eglise, étoit vaste. Je n'y allai d'abord que dans le dessein de n'y rester qu'un moment. Mais les Acteurs sçûrent m'attacher je ne sçai comment, & j'y demeurai jusqu'à la fin de la piéce avec mon Interprête. Sûrement je n'y vis pas nos Regles ni d'Horace, ni de Boileau, mises en œuvre, mais je fus agréablement surpris d'y remarquer des Actes distingués, & variés par des intermedes, des Scenes bien liées, de l'invention dans les Machines, beaucoup d'art dans la conduite de la piéce, du goût, & de la bienséance dans les habillemens, de la justesse dans les danses, & une Musique fort har-

monieuſe , quoiqu'un peu bi-
zarre. Les Acteurs faiſoient pa-
roître une grande liberté , &
beaucoup de dignité dans leur
déclamation. Auſſi avoient-ils
été tirez d'une caſte ſupérieure.
Leur Memoire fut fidele, il n'y
avoit point là de ſouffleurs. Ce
qui m'édifia le plus, c'eſt que la
Piéce commença par une pro-
feſſion autentique du Chriſtia-
niſme, & que dans toute la ſuite,
les dériſions , & les invectives
les plus ſanglantes contre les
Divinités du Payïs , ne furent
point épargnées. On en uſe de
la ſorte dans les Tragédies Chré-
tiennes,qu'on opoſe ici aux Tra-
gédies prophanes des Idolâtres ,
& elles ſont pour cette raiſon
un excellent moyen de conver-
ſion.

L'auditoire étoit au moins de
vingt mille ames, qui écoutoient

dans un ſilence profond. On a mis au jour le Theatre François, le Theatre Anglois, le Theatre Italien, le Theatre Eſpagnol. Je ne deſeſpere pas que quelqu'un n'y mette auſſi le Theatre Indien. Le caractere qui diſtingue le plus ce dernier, c'eſt l'action vive & perpetuelle qui y regne, & le ſoin qu'on y a d'éviter dans les rôles les longueurs non entrecoupées.

Je me tiens actuellement à *Ariancoupan* parmi nos Neophytes qui m'apprennent à begayer leur langue. Je m'y accoutume peu à peu au genre de vie que les Miſſionnaires ſont obligez de ſuivre dans les terres, pour ſe rendre utiles au ſalut des ames. Que la moiſſon ſeroit grande, Monſieur, s'il y avoit beaucoup d'ouvriers ! Plus on s'éloigne des côtes, plus on trou-

ve de Chrétiens. Je ne vous parlerai ni de l'ancien Maduré, ni de Maissour, où il y a des millions d'ames qui adorent Jesus-Christ. Dans la seule Mission du Carnate, que les Jesuites François ont fondée, & qu'ils cultivent seuls depuis environ trente ans ; on a déja élevé à la gloire du vrai Dieu onze Temples. Entre la premiere Eglise qui est à *Pineipondi*, jusqu'à la derniere, il y a plus de cent lieues. Nous y comptons huit à neuf mille Chrétiens, partie *Choutres*, partie *Parias*, & cette Chrétienté n'est desservie que par quatre Missionnaires. Encore n'y en a-t-il maintenant que trois ; car le Pere Aubert qui résidoit à l'entrée de la Mission, vient de nous rejoindre, pour se rétablir d'une maladie qui l'a mis à deux doigts de la mort. Les Peres Gargan

& du Champ demeurent à l'autre extrêmité, & le P. le Gac qui eſt Superieur, fait ſes excurſions de l'un à l'autre bout, pour voir, animer, regler tout ; ainſi que dans le reſte de l'Inde, les Brames ſont nos plus cruels ennemis, & nous ne pourrions réſiſter à leur fureur, ſi nous n'étions protegez comme nous le ſommes, par le Nabab ou Viceroy du Carnate, & par le Grand Mogol même, qui a donné des ordres trés-favorables à la Religion. Je compte vous envoyer dans la ſuite l'Hiſtoire de cette Miſſion, & la Carte du Royaume.

Je ſuis avec reſpect, &c.



LETTRE DU P. PARENNIN MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au P*** de la même Compagnie.*

A Pekin ce 20 Juillet 1725.



MON REVEREND PERE,

La Paix de N. S.

Je ne doute point que vous n'aïez été édifié du détail que je

vous envoiai l'année derniere, sur le progrès que la Religion a fait dans une nombreuse famille du Sang Impérial; & sur la generosité toute Chrétienne avec laquelle ces Princes encore nouveaux dans la Foy, se sont vûs dépoüillés de leur dignité, & condamnés à un pénible exil. Mais, peut-être, êtes vous en peine de sçavoir s'ils se sont soutenus dans la même ferveur qu'ils ont fait paroître au commencement de leur disgrace, & si la continuité de leurs souffrances, n'a point à la fin ébranlé leur courage. Non, mon R. P. la vertu de ces illustres Neophytes n'a point chancellé; leurs maux qui croissent chaque jour, ne servent qu'à augmenter leur patience, & ils nous donnent de continuels exemples d'une constance, & d'une fermeté heroïque.

Je ne vous rapporterai que ce que j'ai appris, soit des Chrétiens qui sont venus du lieu de leur exil, soit de quelques Lettres que ces Seigneurs m'ont écrites; mais j'ignore plusieurs traits particuliers de vertu, que leur humilité a pris grand soin de nous cacher.

Au reste il est bon de vous avertir; 1°. Qu'en parlant du lieu de leur exil que les Chinois nomment *Yeou ouée*, je ne me servirai que du nom Tartare qui est *Fourdane*, & qui signifie en general place de guerre, bâtie dans les passages de la grande muraille, ou ailleurs dans des gorges de Montagnes, pour fermer aux ennemis l'entrée du Roiaume 2°. Que quand je parlerai du vieux Regulo pere des Princes Chrétiens, je l'appellerai desormais de son nom ho-

norable *Sourniama*, & non pas *Sou nou*, dont je me ſuis ſervi dans ma permiere Lettre. *Sou-nou* eſt ſon petit nom qui n'eſt emploié que par l'Empereur, ou par ceux qui parlent de lui à Sa Majeſté. Ses enfans ont auſſi des noms Tartares, mais comme je ne parlerai gueres que de ceux qui ſont Chrétiens, je continuerai à leur donner le nom du Saint qu'ils ont reçû au Baptême.

Les Mantcheoux entretiennent dans *Fourdane* quatre mille hommes de garniſon avec un General, & grand nombre d'Officiers ſubalternes. Ce General eſt en même-tems Gouverneur de la Ville, & de toutes les petites places d'alentour, où il y a garniſon. On compte dans *Fourdane* cinquante mille habitans. Ce ſont tous ou des ouvriers, ou des Négocians qui commer-

cent avec les *Montgoux*. La Police y eſt adminiſtrée par des Mandarins de Lettres.

Il y a encore deux choſes que je vous prie d'obſerver, la premiere, que parmi les Domeſtiques qui ſuivirent ces Princes dans leur exil, il y en avoit de deux ſortes; les uns ſont proprement eſclaves de leur maiſon; les autres ſont des Tartares ou Chinois Tartariſés, que l'Empereur donne en grand ou petit nombre, à proportion de la dignité dont il honore les Princes de ſon Sang. Ces derniers font l'équipage du Regulo, & on les appelle communément les gens de ſa porte. Il y a parmi eux des Mandarins conſiderables, des Vice-rois & des *Tſongtou*; * quoiqu'ils ne ſoient

* Nom d'un grand Mandarin, qui a la ſurintendance de deux Provinces & qui eſt au-deſſus des Vice rois.

pas Esclaves comme les premiers, ils sont presque également soumis aux volontés du Regulo, tant qu'il conserve sa dignité; ils passent après sa mort au service de ses enfans, s'ils sont honorés de la même dignité. Si le pere pendant sa vie vient à décheoïr de son rang, ou si le conservant jusqu'à la mort, il ne passe point à d'autres de ses enfans, cette espece de Domestiques est mise en reserve, & on les donne à quelque autre Prince du Sang lorsqu'on fait sa maison, & qu'on l'éleve à la même dignité.

La seconde que c'est une coûtume établie parmi les *Mantcheoux*, que lorsqu'un Domestique prend la fuite, en quelque endroit que soit son Maître, soit en son Palais, soit à la guerre, ou même en exil, il est obligé

d'en informer le Tribunal, & de designer le nom, l'âge, la figure, & les traits du visage du fugitif; sans quoi il seroit responsable des mauvaises actions dont il se rendroit coupable. Le Tribunal chargé de cette sorte d'affaire, fait les perquisitions les plus exactes des deserteurs, & les punit severement. On leur imprime à la jouë une marque ineffaçable, & on les rend à leurs Maîtres.

Ce petit éclaircissement m'a paru néceſſaire pour l'intelligence de ce que j'ai à vous dire dans la suite de cette Lettre. Aussitôt donc que ces illustres exilez furent arrivés au *Fourdane*, chacun d'eux songea à se loger avec sa famille: les habitans du lieu persuadés que ces Princes étoient fort riches, & abusant de la nécessité pressante où ils se trou-

voient, mirent le loüage de leurs maiſons à un prix exceſſif, enſorte que le Prince Paul, & un de ſes freres jugeant bien qu'ils feroient là un long ſéjour, prirent le parti d'acheter un terrain, & de ſe bâtir des maiſons, plûtôt que de ſe mettre en ſi gros frais pour un ſimple loüage. Un Licentié habitant de *Fourdane* qui avoit reçû autre-fois des graces de *Sourniama*, lui offrit ſa maiſon. Le Prince accepta ſon offre, & l'acheta dans la ſuite.

Cependant toute communication avec Pekin étoit abſolument interdite à *Sourniama*. L'Empereur lui avoit défendu d'y envoïer aucun de ſes Domeſtiques. Ce n'étoit que de là néanmoins que lui, & les Princes ſes enfans pouvoient tirer les ſecours néceſſaires à leur ſubſiſtance. Le Licentié fut tou-

ché de voir des personnes de ce rang éloignées de leur patrie, dans un délaissement general, sans amis, sans support. Comme il n'étoit pas leur Domestique, il crut pouvoir sans aucun risque faire le voïage de Pekin, & procurer quelque assistance à ces Princes abandonnés.

L'Empereur qui a par tout des espions, fut bien-tôt informé, & du plaisir que le Licentié avoit fait à *Sourniama* en lui vendant sa maison, & de son arrivée à Pekin. Il y eut ordre de l'arrêter. On le mit en prison, on l'appliqua à la question, & la violence des tourmens tira de lui les Lettres adressées aux Princes amis de *Sourniama*, dont il étoit le porteur. On mit aussitôt la main sur ces Princes, & on les conduisit en prison avec l'Intendant de *Sourniama*, Do-

meſtique de ſa porte, qu'il avoit laiſſé à Pekin pour veiller au ſoin de ſes affaires, & lui fournir peu à peu l'argent qui lui étoit néceſſaire.

Les réponſes que firent les priſonniers dans les interrogatoires qu'ils ſubirent, impliquerent pluſieurs autres perſonnes dans la même affaire. On les empriſonna ſur le champ, & on donna ordre au General de *Fourdane* de ſe rendre inceſſament à la Cour.

Cet ordre auquel il n'étoit pas naturel de s'attendre, & les empriſonnemens qui le precederent, effraïerent les Domeſtiques de *Sourniama*. Pluſieurs d'entre eux renoncerent au ſoin de ſes affaires pour ne penſer qu'à leur propre ſûreté; d'autres s'enrichirent aux dépens de leurs Maîtres qui les avoient comblez

de bienfaits, & qui les hono-
roient encore de leur confiance;
tels furent quelques Domesti-
ques de la porte, qui chargés
de percevoir les revenus des
Terres & des Maisons de ces
Seigneurs, refuserent de s'en
dessaisir sous le spécieux prétexte
que ces biens seroient infaillible-
ment confisqués; qu'on leur de-
manderoit compte des fonds &
des rentes échües depuis le dé-
part de *Sourniama*; & qu'après
ce compte rendu, on les feroit
Domestiques d'une autre Mai-
son.

Cependant le General de
Fourdane arriva à Pekin. Il étoit
créature de *Sourniama*, & c'étoit
à sa protection qu'il devoit sa
fortune; aussi eut-il pour son
bienfaicteur tous les égards que
le devoir de sa Charge, & la
fidelité à son Prince lui permi-

rent. Dès qu'il parut à la Cour, l'Empereur le fit venir en ſa preſence, & eut avec lui de longs entretiens, dont on n'auroit rien appris, ſi le tems n'en eût découvert une partie.

Il fut bien-tôt renvoïé à ſon poſte. Quand il approcha du *Fourdane*, tous les Officiers de la place vinrent au-devant de lui ſelon la coûtume: *Sourniama* s'y trouva auſſi, mais le General fit ſemblant de ne le pas appercevoir, & affecta de détourner la tête. Ce fut pour le vieillard un triſte augure des nouveaux malheurs dont il étoit menacé. En effet le lendemain il lui vint de la part du General un ordre qui lui preſcrivoit de ſortir de la Ville, lui, ſa famille, & tous ſes gens, & d'aller demeurer au milieu d'une campagne qu'il lui aſſigna à deux

lieuës de la place, avec défense d'y remettre le pied.

Cette nouvelle que nous n'aprîmes que d'une maniere confuse, nous affligea sensiblement, & nous commençâmes à croire, comme beaucoup d'autres, que le dessein étoit de laisser languir ces Princes, & se consumer peu à peu dans ce désert; tout ce que nous pûmes faire dans de si tristes conjonctures, fut de redoubler auprès de Dieu nos prieres, afin de leur obtenir la force de suporter patiemment de si rudes épreuves.

Je cherchois inutilement le moyen de faire passer quelques mots de consolation à ces illustres affligés; tous les passages m'étoient fermés. Si quelque Domestique fidele se hazardoit de venir à Pekin, il le faisoit très-secretement, & nous n'en avions

nulle connoiſſance. Enfin vers les Fêtes de Noël ſix mois après le départ de ces Princes, deux hommes inconnus, qui ſe diſoient Chrêtiens, vinrent dans notre maiſon & demanderent à me parler. Je les fis entrer dans ma chambre; le plus ancien me fit ſigne de faire retirer un Domeſtique qui étoit préſent. Il me dit qu'il s'appelloit *Marc Ki*, qu'il étoit le chef de cinq ou ſix familles Chrêtiennes établies au *Fourdane*, que les Princes exilés n'oſant envoyer ici aucun Domeſtique, il s'étoit chargé de venir de leur part me ſaluer moi & les autres Peres, & nous aſſûrer qu'ils joüiſſoient d'une parfaite ſanté, & qu'ils étoient contens de leur ſort.

Vous jugerez aiſément mon R. P. quelle fut l'impreſſion de joye que ce diſcours produiſit

dans mon cœur. Je regardois ce zelé Chrêtien comme un Ange du Ciel, que Dieu avoit placé là pour être la consolation de ses serviteurs; je le priai de me faire le détail de ce qui s'étoit passé au *Fourdane* depuis l'arrivée des Princes jusqu'à son départ; il acquiesça volontiers à ma priere, & je ne puis mieux faire que de vous rapporter simplement ce qu'il me raconta. Il commença d'abord par l'histoire de sa vie, afin de me donner une connoissance plus entiere de ce qui le regardoit, & de ce qui concernoit les Princes.

J'ay porté, dit-il, les armes « toute ma vie; au retour de la « derniere guerre contre les *Eluths*: « les fatigues que j'avois essuyées, « & mon grand âge me porterent « à demander la permission de me « demettre de mon emploi en fa- «

» veur d'un fils qui est aussi Chrê-
» tien. Cette grace me fut accor-
» dée. Nous demeurons ensemble
» au *Fourdane*, & nous y vivons
» de la paye annuelle de mon fils,
« & du ris qu'il reçoit chaque Lune:
» je fais d'ailleurs un petit com-
» merce, dont le gain supplée à ce
» qui nous manque. Nous avons-
» là plusieurs Chrêtiens dont les
» uns sont gens de mêtier, & les
» autres sont soldats. Ceux-ci
» m'ont dit qu'ils ont reçû de vous
» le saint Baptême il y a plus de
» 20 ans au passage de la grande
» muraille appellée *Tcham hia*
» *keou*, où ils étoient en garnison.
» J'assemble ces Chrêtiens dans
» ma maison les jours de Fêtes,
» nous faisons ensemble la priere,
» & je les avertis des jours d'abs-
» tinence, & de jeûne; tous as-
» pirent au bonheur de voir un
» Missionnaire, afin de pouvoir
entendre

entendre une Meſſe, & de participer aux Sacremens : la plûpart n'en ont point vû depuis douze ans.

Quand j'appris qu'une foule de Princes exilés arrivoit au *Fourdane*, dont pluſieurs avoient embraſſé la Foi, j'appellai tous les Chrêtiens, & je leur défendis de rôder autour des maiſons de ces Seigneurs, & de s'informer s'il y avoit parmi eux des Chrêtiens. Je leur fis entendre que cette curioſité qui pourroit être loüable en toute autre conjoncture, deviendroit funeſte & à ces Princes, & à eux mêmes, ſur tout dans les commencemens d'un nouveau regne ſi contraire au Chriſtianiſme. Je les priai de ſe repoſer ſur moi du ſoin de cette ſorte d'information, en les aſſûrant que je ne leur laiſſerois rien ignorer de ce

» qui viendroit à ma connoiſſance.
» Ils convinrent que cette pré-
» caution étoit ſage, & ils s'y con-
» formerent.
» Auſſi-tôt que les Princes fu-
» rent arrivés, ils ſe logerent ſe-
» parément, les uns dans des mai-
» ſons, les autres dans des Hôtel-
» leries que leurs Domeſtiques
» avoient eû ſoin de retenir. Je
» m'adreſſai à un de nos Chrêtiens
» homme ſage, que ſa profeſſion
» de Barbier autoriſoit à parcourir
» les ruës ſans donner aucun om-
» brage. Je lui recommandai de
» tournoyer autour des maiſons
» de ces nouveaux-venus, en fai-
» ſant du bruit de ſa ſonnette, &
» ſupoſé, comme je n'en doutois
» pas, que quelqu'un l'appellât,
» d'uſer de toute ſon adreſſe pour
» découvrir s'il étoit Chrêtien.
» En effet il fut bien-tôt appellé
» par un de ces Princes, qui tout

couvert encore de la poussiere « du voyage, vouloit se faire ra- « ser les cheveux. Comme ce Prin- « ce est populaire, il fit diverses « questions au Barbier tandis qu'il « le rasoit ; il lui demanda d'abord « s'il étoit de *Fourdane*, & com- « ment il n'alloit pas à Pekin, où « des gens de sa profession trou- « voient bien plus à gagner, que « dans un lieu aussi misérable « que *Fourdane*. Il répondit qu'il « étoit de la Province de *Chen-* « *si*, qu'il avoit demeuré quel- « ques années à *Pekin*, mais qu'il « n'y faisoit pas fortune à cause de « la quantité de gens de sa profes- « sion qu'on y trouve. Et en quel « quartier demeuriez-vous, dit le « Prince, qu'y avez vous trouvé « de remarquable ? Je demeurois, « dit le Barbier, près de la porte « de *Chun Tchi men*, & j'y ay vû « avec plaisir une Eglise bâtie à «

» l'Europeanne qui eſt proche de
» cette porte. Eſtes-vous entré
» dans cette Egliſe, reprit le Prin-
» ce, & connoiſſez-vous ceux qui
» y logent ? Que font-ils-là ? J'y
» ſuis entré pluſieurs fois, répon-
» dit le Barbier, ce ſont des Eu-
» ropéans qui y réſident, & qui
» prêchent la Loi de Dieu ;
» mais repliqua le Prince, quel
» étoit votre deſſein ? Vouliez-vous
» vous faire Chrêtien ? Je le ſuis
» dès ma jeuneſſe, dit le Barbier.
» A cette parole le Prince ſe leva,
» & l'embraſſant tendrement, hé !
» que ne vous expliquiez-vous
» plûtôt, lui dit-il, je ſuis Chrêtien
» comme vous ; Paul eſt mon nom
» de Baptême. Il s'informa enſuite
» de tous ceux qui étoient Chrê-
» tiens dans ce lieu-là, & de moi
» en particulier qu'ils regardent
» comme leur chef ; il me fit don-
» ner quelques inſtructions, &

ajoûta que je pouvois m'adresser «
à François *Tcheou* Domestique «
de la porte du Prince Jean. Je le «
fis, & je rendis secrettement à «
ces illustres Exilés tous les ser- «
vices dont j'étois capable. «

Tout fut assez paisible jus- «
qu'au retour du Général qui ap- «
porta l'ordre de les chasser de la «
Ville, & de les confiner dans un «
désert ; on leur assigna une plaine «
de sable appellée *Sin pou tse*, «
c'est-à-dire, nouvel hameau, par- «
ce que sur un petit tertre qui s'y «
trouve, de pauvres gens venus «
d'assez loin y ont bâti sept ou «
huit cabanes, pour cultiver quel- «
ques morceaux de terre qui sont «
au de-là du sable. «

Ce fut un spectacle bien tou- «
chant de voir la triste situation «
de ces Princes. Les pluïes con- «
tinuelles avoient ruiné leur équi- «
page : les uns avoient été forcés «

» de payer d'avance pour un an
» le loyer de leurs maiſons, par-
» ce que l'on en uſe ainſi avec les
» exilés ; les autres avoient preſ-
» que achevé d'en bâtir à leurs
» propres dépens, & cependant on
» les obligeoit de tout abandon-
» ner. Il leur fallut ſortir bruſque-
» ment, les uns à pied, les autres
» à cheval, les femmes & les en-
» fans ſur de méchantes charettes,
» pour ſe tranſporter dans un dé-
» ſert, où l'on ne trouvoit ni pâ-
» turages pour les beſtiaux, ni bois
» pour le chauffage : tout infertile,
» & ſablonneux qu'étoit ce terroir,
» les propriétaires leur vendirent
» très-cher l'emplacement néceſ-
» ſaire pour y conſtruire des caba-
» nes : car on ne peut gueres ap-
» peller autrement des maiſons
» faites de bois & de terre, & cou-
» vertes de chaume : encore fal-
» lut-il faire venir ces materiaux

d'ailleurs, & ces nouveaux frais « absorberent le peu d'argent qui « leur restoit. «

Pendant que ceux qui étoient « témoins d'un traitement si dur, « murmuroient hautement, les « Princes étoient les seuls qui ne « laissoient échaper aucune plain- « te ; ils paroissoient aussi tranquil- « les que s'ils eussent été dans l'a- « bondance ; je parle des Chrê- « tiens, car je n'avois aucun com- « merce avec les autres. «

Pour moi j'étois vivement « touché de me voir gêné dans « les services que je voulois leur « rendre: Le Général du *Fourdane* « avoit fait afficher des placards à « toutes les portes de la Ville, qui « portoient défense à tous les *Mant-* « *cheoux*, *Mongous* & Chinois « Tartarisés d'aller à *Sin pout se*, « sous peine d'être livrés au Tri- « bunal des crimes à Pekin, & d'ê- «

» tre jugés, & punis comme re-
» belles.

» Cet ordre arrêta tout court
» ceux qui étoient portés d'incli-
» nation à aſſiſter ces Princes in-
» fortunés. Ils n'étoient ſecourus
» que par quelques Domeſtiques
» qui venoient ſecretement à la
» Ville, pour acheter les choſes les
» plus néceſſaires, & qui s'en re-
» tournoient très-promptement

» Enfin après quelque tems je
» riſquai d'aller les voir. Depuis
» que j'ai quitté la profeſſion des
» armes, on me regarde aſſez com-
» munément comme un homme
» du ſimple peuple ; d'ailleurs je
» ſçais le mêtier de Colleur, &
» François *Tcheou* étant encore au
» *Fourdane* m'avoit donné à coller
» une Image qu'il vouloit placer
» dans un Oratoire. Ce fut pour
» moi un prétextede l'aller trou-
» ver, pour apprendre de lui ce qui

se passoit, & ce que je pourrois «
faire en faveur de ces Seigneurs. «
Je ne trouvai pas un seul hom- «
me dans toute ma route, mais «
quand j'approchai d'une espece «
de Village, qui étoit celui où les «
Princes sont relegués, un jeune «
homme à cheval qui étoit pla- «
cé comme en sentinelle, vint à «
moi, m'arrêta, & me demanda «
d'où je venois, où j'allois, & si j'i- «
gnorois les défenses qui avoient «
été faites; je repondis que j'étois «
Colleur, & qu'ayant appris «
qu'on bâtissoit, dans ce Village, «
j'étois venu y chercher de l'oc- «
cupation; si tu es ouvrier, dit- «
il, montre moi tes instrumens; «
ce n'est pas la coutume, répon- «
dis-je, d'en porter avant que d'a- «
voir vû ce qu'il y a à faire, & «
d'être convenu du prix. Com- «
me il m'examinoit avec atten- «
tion, il s'apperçût que j'avois »

» dans le ſein un rouleau de pa-
» pier ; il demanda ce que c'étoit,
» c'eſt une peinture, lui répondis-
» je. Il la voulut voir, & auſſi-tôt
» il s'écria ah ! c'eſt la Sainte Vier-
» ge, tu es donc Chrêtien ? à qui
» veux tu parler ? Quand je lui
» eus répondu que c'étoit à Fran-
» çois *Tcheou* ; ſuis moi, dit-il, je
» te conduirai chez lui ; effective-
» ment il me montra ſa porte,
» & alla avertir ſon pere de l'ar-
» rivée d'un Chrêtien. Je ſçûs en-
» ſuite que c'étoit le Prince Mi-
» chel fils du Prince Paul, & que
» ces jeunes Princes faiſoient tour
» à tour une eſpece de garde hors
» du Village, pour ſe précaution-
» ner contre la ſurpriſe des eſ-
» pions, & d'autres gens ſans aveu,
» qui voudroient obſerver leurs
» démarches.
» François *Tcheou* ne ſe poſſe-
» da pas de joye quand il me vit.

Nous passâmes le reste du jour, « & une partie de la nuit à déli- « berer ensemble, & enfin nous « convînmes que j'irois à Pekin « avec ce jeune homme que vous « voyez, qui est Chrêtien, & mon « parent. Les Princes Paul & Fran- « çois me vinrent voir chés ce « Domestique, & s'opposerent à « notre résolution, dans la crainte « que cette démarche ne leur at- « tirât quelque nouvelle persécu- « tion. «

Mais *Tcheou* les rassûra : soïez « tranquilles, leur dit-il, je me « charge de tous les évenemens. « Le pis qui puisse arriver, c'est « que mon dessein soit découvert ; « en ce cas j'irai hardiment trou- « ver le Général, & je lui dirai « que n'étant pas exilé nommé- « ment, & ne vous ayant suivi « qu'en qualité d'homme de la « porte, j'ai crû ne rien faire con- «

» tre les Ordres de l'Empereur ;
» en envoyant à votre inſçû
» chercher chés moi dequoi vi-
» vre, puiſqu'enfin je ne ſuis pas
» condamné à mourir de faim.
» Ces Seigneurs n'eurent rien à
» répondre, & le laiſſerent ſuivre
» ſon projet. Je partis donc, &
» graces à Dieu, je ſuis arrivé ici,
» comme vous voyés ſans aucun
» accident.

Voilà à peu près tout ce que je pus apprendre de ce zelé Chrêtien ; il me remit une lettre du Prince François qui contenoit la liſte de différentes choſes qu'il me demandoit pour entretenir ſa pieté, & celle de ſes freres, & entr'autres des Crucifix, & pluſieurs Eſtampes de dévotion. Je lui donnai ſur le champ tout ce qui m'en reſtoit entre les mains, & il ſe retira pour aller terminer d'autres affaires beau-

coup plus difficiles dont il s'é-
toit chargé.

Pendant qu'on chassoit les Princes du Fourdane, *Ha peylé* Regulo du troisiéme Ordre, propre neveu de *Sourniama*, augmenta le nombre de ses persécuteurs. Poussé par une inimitié de famille, il fit sçavoir à l'Empereur que contre ses Ordres, le neuviéme fils de Sourniama avoit laissé sa femme à *Pekin*, sous prétexte de quelques incommodités. Sur quoi le Général du *Fourdane* reçût ordre de charger de chaînes ce neuviéme fils, & de l'enfermer dans une étroite prison. L'Empereur chargea ensuite cet indigne delateur, de faire partir incessamment la Dame & les Princesses épouses des Princes Loüis & Joseph, qui avoient été envoyez à la guerre, ainsi que je l'ai marqué

dans ma premiere lettre.

Le cinquiéme fils de *Sour-niama* étoit mort depuis long-tems avec la dignité de Comte, ſa veuve ne s'étoit pas crû obligée de ſuivre ſon beau-pere, & étoit reſtée à Pekin; on l'obligea de partir avec les autres; ce neveu dénaturé exécuta ces ordres avec une extrême dureté. Il précipita leur départ, & à peine leur laiſſa-t-il un équipage; il ôta leurs ſuivantes, & ſubſtitua en leur place d'autres vieilles femmes inconnuës, & incapables de leur rendre le moindre ſervice durant le voyage, encore eurent-elles ordre de s'en revenir auſſi-tôt que les Princeſſes ſeroient arrivées à *Sin poutſe*. Le barbare qui viſita leurs balots, ne leur laiſſa pas même emporter l'argent & les habits néceſſaires, pour ſe rendre au lieu de leur

exil. La ſeule épouſe du Prince Joſeph étoit Chrétienne. Les deux autres ont dans leur infortune ouvert les yeux aux lumieres de la Foi, comme je le dirai dans la ſuite.

Après cette triſte expédition, le Regulo prit le titre de chef de la famille. Il fit aſſembler tous les Domeſtiques qui gardoient les Hôtels des Princes, & il leur défendit ſous les peines les plus ſeveres d'aller aux Egliſes, ou de recevoir des viſites des Chrétiens. Ces menaces refroidiſſent la pieté de quelques-uns, & les autres ne viennent à l'Egliſe qu'avec de grandes précautions.

Le Tribunal des Princes eut ordre de ſon côté de dreſſer un état des Domeſtiques, des Terres, & des Maiſons de *Sourniama*, & de ſes enfans; ce qui fit croire que leurs biens alloient être adjugées au fiſc. Ceux de

leurs Domeſtiques qui avoient fait paroître peu de bonne volonté, en devinrent plus inſolens. Ce fut dans de ſi fâcheuſes circonſtances que *Marc Ki* arriva. Il n'en trouva preſque aucun qui fût diſpoſé à fournir aux beſoins de leurs maîtres, & le pouvoir manquoit à d'autres qui avoient encore pour eux quelque reſte d'affection. Le Prince Jean avoit laiſſé mille taels * en garde à ſon beau-pere, qui étoit un Mandarin des plus diſtingués, comptant trouver cette ſomme toûjours prête au premier beſoin qu'il en auroit. Le Mandarin qui regardoit ce beſoin comme éloigné, l'employa à des uſages particuliers.

Cependant *Marc Ki* arrive; & rend au Mandarin la lettre du Prince. Il mandoit que des dé-

* Un tael vaut environ cinq livres de notre monnoye.

penses imprevuës l'obligeoient d'avoir recours à lui plûtôt qu'il n'avoit crû, & qu'il le suplioit de remettre au porteur de son billet homme sûr & fidele, le dépôt qu'il lui avoit confié. Le Mandarin se trouvant fort embarassé, lui fit dire d'attendre encore quelques jours, jusqu'à ce qu'il eût emprunté une somme qu'il vouloit lui donner.

Pendant ce tems-là ses Domestiques sçûrent le tirer d'intrigue par une indigne supercherie, dont ils userent pour éloigner ce vieillard, qui étoit si fort à charge à leur maître. Ils subornerent quelques gens de la lie du peuple. Ceux-ci selon les instructions qu'on leur donna, se rendirent un jour de Fête à l'Eglise des PP. Portugais, où ils sçavoient que *Marc* devoit être. Ils dirent qu'ils étoient envoyés

par le dix-ſeptiéme Regulo frere de l'Empereur, pour arrêter un certain homme nommé *Ki*, arrivé tout recemment du *Fourdane.* Les Chrétiens qui ſe trouverent à la porte, donnerent d'autant plus aiſément dans ce piége, qu'en effet le dix-ſeptiéme Regulo, par ordre de l'Empereur avoit déja fait arrêter beaucoup de monde. Ils répondirent qu'il n'étoit pas à l'Egliſe, mais qu'on alloit s'informer de ſa demeure: leur deſſein étoit de donner à *Marc* le tems de s'évader, & c'eſt juſtement ce que prétendoient les Domeſtiques du Mandarin, qui ne ſe donnerent plus de mouvemens, dès qu'ils virent que leur ruſe avoit reuſſi.

Aux premieres nouvelles qui vinrent à ce bon vieillard qu'on le recherchoit, il fut ſaiſi d'une telle frayeur, qu'il prit auſſi-tôt la

ſuite avec ſon compagnon, enco-
re plus pauvre qu'il n'étoit venu,
& laiſſant à Pekin tout ce qu'on
lui avoit donné pour les Princes.

Comme je ſçavois le beſoin
que ces Seigneurs avoient d'un
prompt ſecours, le départ pre-
cipité de *Marc* m'affligea ſenſi-
blement. J'ignorois alors que
Dieu qui n'abandonne jamais
ſes ſerviteurs, leur préparoit une
autre reſſource dont je parlerai
en ſon lieu. Peu de tems après
le départ de *Marc*, un Eunuque
de *Sourniama* ne pouvant ſou-
tenir la vie dure qu'on menoit
dans ce deſert, s'enfuit, & prit
la route de Pekin pour y cher-
cher dequoi vivre. *Sourniama* ne
manqua pas, comme il y étoit
obligé, d'informer le Général
du *Fourdane* de ſa fuite : celui-ci
en donna avis au Tribunal des
crimes à Pekin. On chercha le

fugitif, & on l'arrêta. Il fut mis à la queſtion par ordre de l'Empereur, & il eût à ſubir un interogatoire peu ordinaire.

„ Nous ſçavons, lui dit-on, que „ tu n'es pas fugitif, que c'eſt ton „ maître qui a employé cet arti- „ fice pour t'envoyer porter de ſes „ nouvelles à Pekin, & pour exa- „ miner ce qui ſe paſſe à la Cour. L'Eunuque repondit, que *Sourniama* manquant de pain & de ris, il s'étoit vû réduit à vivre de millet cuit à l'eau, qu'il mouroit de faim, & que comme il y avoit au *Fourdane* plus de Domeſtiques qu'on n'en pouvoit nourrir, il s'étoit déterminé à venir à l'inſçû de ſon maître chercher quelque ſecours chez ſes parens & ſes amis. On lui demanda enſuite ſi *Sourniama* étoit Chrétien, & le nom de ceux de ſes enfans qui avoient em-

brassé cette loi ; enfin on lui fit plusieurs autres questions qui ne sont point venues à ma connoissance : je sçais seulement que les Mandarins ont coûtume d'en faire en grand nombre, même d'inutiles, afin d'être en état de répondre à celles que l'Empereur pourroit leur faire.

L'Eunuque fut renvoïé lié & garotté au General du *Fourdane*, mais on ne croit pas qu'il ait été rendu à son Maître ; car on apprit bientôt que *Sourniama* étoit mort d'ennui, & de misere. Selon l'avis que le General du *Fourdane* en donna au Tribunal des Princes, ce vieillard mourut le 19 de la onziéme lune, c'est-à-dire, le deuxiéme de Janvier de l'année 1725. Le Président de ce Tribunal seiziéme frere de l'Empereur differa, je ne sçais pour quelle

raiſon, d'en informer l'Empereur par un mémorial ; c'eſt un uſage auquel on ne manque point ; alors Sa Majeſté marque elle-même ſur le mémorial, & la ſomme qu'elle deſtine aux funerailles, & les perſonnes qui doivent aſſiſter de ſa part aux ceremonies funebres.

Ce Préſident ne ſe preſſa pas d'informer l'Empereur de cette mort ; il ne lui en parla que quelques jours après qu'il en eût reçû la nouvelle, & il ne lui en parla que par occaſion en traitant d'autres affaires de ſon Tribunal.

L'Empereur parut indigné de » cette négligence. Eſt-ce donc, » dit-il, qu'on veut m'empêcher » de faire du bien à ce deffunt, » qu'on ne m'a pas preſenté de » mémorial ? je vois bien que vous » n'êtes gueres attentif aux devoirs.

de votre Charge ; puis rejettant la faute sur les assesseurs, qui n'avoient pas instruit le Président, il les abaissa de quelques degrés, & destitua son frere de la Charge de Président des Princes, lui laissant néanmoins la dignité de Regulo qu'il lui avoit donnée depuis peu de tems. Cette démarche fit croire que la colere de l'Empereur finiroit avec la vie de cet infortuné vieillard, & que ses enfans étoient sur le point de recouvrer leur liberté ; mais on fut bientôt desabusé par deux évenemens ausquels on ne s'attendoit pas.

Le premier est que l'Empereur donna différens ordres au General du *Fourdane*, entre autres d'ôter les chaînes au neuviéme fils de *Sourniama*, & de les lui remettre aussi-tôt que

les cent jours du deüil de son pere seroient écoulés; de rappeller le quatriéme fils qui étoit depuis sept ans à la guerre, de même que le sixiéme & le douziéme; c'est-à-dire les Princes Louis, & Joseph, qui étoient avec le neuviéme frere de l'Empereur, afin que tous trois portassent le deüil de leur pere à *Sin pout se*; après quoi Sa Majesté lui feroit connoître ses intentions à l'égard de ces Princes.

Le second est que l'Empereur avoit envoïé au *Fourdane*, deux Mandarins, pour dégrader tous les fils de *Sourniama* de la qualité de Princes du sang, en leur ôtant la ceinture jaune qui en est la marque, & les mettant au rang du simple peuple.

Ces tristes nouvelles m'accablerent de douleur, & j'étois dans

dans l'impatience de voir quelqu'un qui revint du *Fourdane.* Enfin au commencement du mois d'Avril un jeune homme qui étoit Chrétien & Médecin de profession vint me voir. Après m'avoir fait signe de renvoïer les Domestiques, il me dit qu'il venoit de la part des Princes Jean, Paul, François, Michel, & des autres s'informer de l'état de ma santé, & me prier de ne point prendre d'inquiétude à leur sujet; qu'ils étoient contens de leur destinée, & qu'ils n'avoient besoin que du secours de mes prieres. Il me fit ensuite l'histoire de son voïage, & de la situation de ces Princes, telle que je vais vous la raporter.

Je m'apelle Thomas *Tem*, « me dit-il, & bien que je sois de « la Province de *Kiangsi*, je me « suis établi à Pekin, où j'exerce «

» avec quelque réputation la Mé-
» decine : ma profession me don-
» na autrefois entrée chez les
» Princes Chrétiens ; le Prince
» Paul m'avoit fait l'amitié de me
» loger près de son Hôtel, &
» quand j'avois quelque loisir, il
» me faisoit l'honneur de m'apel-
» ler. Son entretien rouloit toû-
» jours sur des matieres de Reli-
» gion & de pieté. C'est lui qui
» m'introduisit chez les Princes
» ses freres, & je vous avouë que
» je sortois toûjours de leur Hô-
» tel infiniment édifié, de voir des
» personnes de ce rang si humbles
» & si exacts observateurs de la
» Loy de Dieu. Ils me parloient
» avec une bonté dont j'étois con-
» fus ; tout élevés qu'ils étoient
» par leur naissance & leurs digni-
» tés, ils sembloient oublier leur
» grandeur, & me traitoient com-
» me leur égal. Leur disgrace me

pénétra de la plus vive douleur, «
& je ne pus voir ſans indigna- «
tion que tout le monde leur «
tournât le dos, & que par une «
lâche timidité leurs parents, «
leurs amis, leurs ſerviteurs mê- «
me les abandonnaſſent. «

Quoique ma fortune ſoit des «
plus médiocres, je pris la reſo- «
lution de faire le voïage, & de «
leur procurer quelques ſecours: «
& parce que le ſecret étoit ab- «
ſolument néceſſaire, je ne con- «
fiai mon deſſein qu'à Jean *Tchao* «
homme ſage & fidele. C'eſt un «
de ceux que le Prince Paul a «
laiſſé à *Pekin* pour l'adminiſtra- «
tion de ſes biens, mais com- «
me il n'a qu'une autorité parta- «
gée, il n'eſt pas le Maître, & ſes «
ajoints au même miniſtere, le «
gênent infiniment. Dès que je «
lui eûs fait la confidence de mon «
voïage, il fut tranſporté de joïe, «

» & ſans perdre de tems, il ramaſ-
» ſa comme il pût deux cens Taels,
» & des rafraichiſſemens, au-
» tant qu'un mulet en pouvoit
» porter. La veille de mon départ
» j'affectai de paroître devant les
» perſonnes dont j'avois lieu de
» me défier, & le lendemain ma-
» tin je montai à Cheval ſuivi de
» mon valet; j'avois pris la pré-
» caution de dire dans ma famille,
» que j'allois chez mon beau-
» pere, chez qui effectivement je
» paſſai; & que de-là j'irois viſi-
» ter pluſieurs malades à la cam-
» pagne, afin qu'on ne s'étonnât
» pas de ma longue abſence.
» Je joignis le muletier au lieu
» que je lui avois marqué hors de
» la Ville; il s'étoit engagé de me
» méner juſqu'à *Cha hou keou*, qui
» eſt au-delà du *Fourdane*, que je
» ne voulois pas nommer.
» Mon voïage fut aſſez heureux,

la langue Tartare que j'ai ap- «
prise, & ma profession de Me- «
decin aidoient à éloigner les «
soupçons. Après dix jours de «
marche & à quelques lieuës du «
Fourdane, je fis mettre la char- «
ge de la Mule sur le Cheval de «
mon valet, & je congediai le «
Muletier. Comme je ne voulois «
point entrer dans le *Fourdane*, «
où j'aurois pû être reconnû des «
Domestiques du Général, chez «
qui j'ai souvent traité des Ma- «
lades quand il étoit à Pekin, je «
pris une route detournée, & «
j'arrivai enfin à un petit chemin «
qui se terminoit à la plaine de «
sable, au milieu de laquelle je «
crûs voir le Village tel qu'on me «
l'avoit depeint. «

Je pouvois y arriver avant le «
coucher du Soleil, si j'eusse dou- «
blé le pas. Mais c'est ce qui n'é- «
toit pas possible, à moins que «

»d'abandonner mon valet qui
»étoit à pied conduisant le Che-
»val qui portoit les secours, dont
»les Princes avoient un besoin
»pressant.

» Cependant le Ciel se couvrit
»tout à coup, & le Village dis-
»parut ; la neige tomboit à gros
»flocons, & à peine voiois-je la
»tête de mon Cheval. Mon va-
»let avoit peine à me suivre : la
»peur me saisit ; car je me croiois
»perdu si je passois la nuit dans
»ce desert. Je me recommandai
»à Dieu, qui sçavoit à quelle in-
»tention j'avois entrepris ce voia-
»ge, & puis je continuai de mar-
»cher au hazard, sans sçavoir la
»route que je tenois.

» Enfin après quelque-tems
»j'arrivai à une espece de tertre,
»où je fis attendre mon valet
»accablé de lassitude, tandis que
»j'irois chercher l'entrée du Vil-

lage. Je ne faisois pas reflexion «
que je pouvois m'égarer de plus «
en plus, car la neige tomboit «
toûjours en abondance, & la «
nuit étoit des plus obscures ; je «
marchois néanmoins sans trop «
sçavoir si j'avançois, où si je re- «
culois, jusqu'à ce qu'enfin mon «
Cheval donna assez rudement «
contre une espece de mur, & «
il s'en fallut peu que cette se- «
cousse imprevue ne me fit tom- «
ber. A ce bruit on me deman- «
da qui j'étois, & où j'allois. «
Dans l'étonnement où je me «
trouvai, je repondis que c'étoit «
moi, comme si l'on eût dû con- «
noître ma voix. On me fit une «
seconde fois la même demande, «
& je fis la même réponse. Mais «
enfin ayant repris mes esprits, «
je dis assez bas que j'étois le «
Medecin appellé *Tem*. Alors je «
vis paroître un homme qui m'ai- «

» da à defcendre de Cheval, car
» j'étois tranfi de froid & à de-
» mi mort, & qui me fit entrer
» dans fa maifon. Je reconnus le
» Prince Jean-Baptifte, lequel en
» m'embraffant, ah ! mon ami, me
» dit-il, d'où venez vous ? avant
» toute chofe je le priai d'envoier
» chercher mon valet que j'avois
» laiffé fur un tertre peu éloigné.
» Il envoïa de fes gens qui l'eu-
» rent bien tôt trouvé, & en mê-
» me-tems il fit avertir fes freres
» Chrétiens de mon arrivée. Ils
» fe hâterent de venir, ils m'em-
» brafferent, en me difant que j'é-
» tois un Ange venu du Ciel pour
» les confoler. Enfin je ne puis
» vous exprimer quelle fut la joïe
» reciproque de cette entrevuë ;
» Ils ne pouvoient affez remercier
» Dieu de cette neige épaiffe qui
» m'avoit fi fort incommodé, &
» dont je me plaignois ; c'eft une

faveur de la Providence, me« disoient-ils, qui a voulu vous« rendre invisible à ceux qu'il eût« été dangereux & pour vous,« & pour nous de rencontrer. Ils« s'empresserent de me faire sou-« per, & tout ce que des gens« qui souhaitoient de me bien« regaler purent faire, me fit con-« noître le malheureux état où« ils étoient reduits. Cependant il« n'en paroissoit rien ni dans leurs« discours, ni sur leur visage : au« milieu d'une extreme disette ils« avoient l'air gai, & content.« Deux jours entiers suffirent à« peine à répondre à toutes les« questions qu'ils me firent. «

Quand je les vis dans leurs« habits de grand deüil, je ne dou-« tai point que *Sourniama* leur pere« ne fût mort : je leur demandai« s'il avoit enfin ouvert les yeux« à la verité. Helas ? me repon-«

» dirent-ils en ſoupirant, le Re-
» gulo notre Pere, & ſa ſeconde
» femme mere du Prince François
» ſont morts l'un & l'autre, mais
» d'une maniere bien differente.
» A la onziéme Lune derniere
» la Princeſſe ſe ſentit fort mal,
» & jugea elle-même que ſa der-
» niere heure approchoit. Elle
» étoit Chrétienne dans le cœur,
» & elle en auroit fait il y a long-
» tems une profeſſion ouverte, ſi
» le Regulo ſon mari ne s'étoit
» point oppoſé conſtamment à ſon
» deſſein. Elle lui demanda la per-
» miſſion de ſe faire tranſporter
» chez ſon fils, ſous prétexte
» qu'elle y ſeroit mieux ſoignée
» par ſa belle-fille qu'elle aimoit
« tendrement. Le Regulo y con-
« ſentit.
« Dès qu'elle y fût arrivée elle
« demanda le Baptême, tous ſes
» entretiens étoient de Dieu, &

de la vive douleur qu'elle ressen- «
toit de l'avoir offensé. Comme «
elle étoit parfaitement instruite «
de nos saintes verités, après lui «
avoir fait faire des Actes de con- «
trition & d'amour de Dieu, le «
Prince Paul la baptisa. Dès ce «
moment elle parut si tranquille, «
qu'on eût dit qu'elle n'attendoit «
que cette grace pour sortir de «
cette vie. Le Regulo qui sçut «
le danger où elle étoit, vint la «
voir, quoiqu'il fut malade lui- «
même, mais elle ferma les yeux, «
& ne voulut ni le regarder ni «
lui répondre : ce qui l'obligea «
de se retirer. «

Elle parla ensuite avec un «
grand sens, & enjoignit à son «
fils le Prince François d'écrire «
aux PP. de Pekin, & de les prier «
de sa part d'offrir le Saint Sa- «
crifice de la Messe pour le repos «
de son ame : elle lui donna mê- «

» me à cette intention trente Taels,
» qu'on n'eut garde de recevoir,
» & qui furent emploïés aux frais
» de ses obseques. Nous ne la
» quittâmes point, afin de l'aider
» à finir saintement ses jours. En-
» fin le quinziéme de la même
» Lune, c'est-à-dire, le vingt-neu-
» viéme de Décembre 1724, que
» nous environnions son lit tous
» à genoux & recitant les prieres
» des agonisans, elle expira dou-
» cement, & rendit son ame au
» Seigneur.

» Le Regulo notre pere avoit
» plusieurs maladies compliquées,
» & entre autres depuis long-tems
» il étoit tourmenté d'une toux
» séche, qui jointe à l'age, aux
» chagrins, & à la vie dure qu'il
» menoit dans ce desert, dimi-
» nua insensiblement ses forces,
» & ruïna entierement le reste de
» santé dont il joüissoit. Nous al-

lions chez lui à tout moment, «
mais nous n'étions pas admis «
jusques dans sa chambre, & «
nous n'y pouvions pénétrer qu'il «
ne nous y appellât. Enfin le 19 «
de la onziéme Lune, c'est-à- «
dire le 2 Janvier 1725, il nous «
fit entrer, & il commença une «
longue apologie de sa conduite, «
pour nous persuader que son «
exil étoit injuste. «

L'Empereur, dit-il, m'a fait «
quatre reproches également «
faux, & qui n'ont aucun fon- «
dement. Le premier, que mes «
ancêtres étoient les ennemis de «
sa famille; quelle inique sup- «
position! *Ergatou Peylé* mon «
grand pere endossa la cuirasse à «
l'age de dix sept ans, & mou- «
rut à vingt-trois les armes à la «
main pour la famille de l'Em- «
pereur. *Toumen Peylé* mon pere «
a combattu toute sa vie pour «

»ſes interêts ; & moi qui n'avois
»pas hérité de leur dignité, j'y
»ſuis parvenu par de longs & de
»dangereux ſervices : eſt-ce ainſi
»qu'en agiſſent les ennemis de la
»famille Imperiale ?

» Le ſecond, c'eſt qu'à la mort
»du beau-pere de ſon neuviéme
»frere je ſoupirai, & temoignai
»de la triſteſſe ; il eſt vrai, c'étoit
»mon parent & mon ami, nous
»avions été enſemble chefs de
»Bannieres & camarades de ca-
»ſaque, mais nous n'avions ni
»liaiſon ni deſſeins contraires au
»ſervice de l'Empereur.

» Le troiſiéme, c'eſt que quand
»il ſe fâcha contre ceux de mes
»enfans qu'il envoïa à la guerre,
»je ne me donnai aucun mou-
»vement, je n'allai point m'hu-
»milier au Palais, & demander
»grace : hé ! quelle eſt donc la
»deſtinée des *Mantcheoux* ? n'eſt-

ce pas de porter les armes? si «
j'eusse alors fait la moindre de- «
marche, quel reproche n'auroit- «
il pas eu droit de me faire, & «
qu'aurois-je pû lui repondre? «
Le quatriéme, c'est que mes «
enfans se sont faits Chrétiens, «
& que je ne les ai point punis. «
Je les ai maltraitez plusieurs fois «
pour ce sujet, mais ne voïant «
rien dans la Loi Chrétienne qui «
fût contraire à la droite raison, «
devois-je sévir contre des en- «
fans que je chérissois, & que je «
ne croiois pas coupables? «
Après ce discours il nous fit «
retirer, & peu d'heures après, «
étoufé par un cathare, il expira «
entre les bras d'un domestique «
infidele; les cris de ce Domes- «
tique nous annoncerent sa mort. «
Que de larmes nous repandî- «
mes! que nous poussâmes de «
cris & de gemissemens inutiles! «

» Comme je vis qu'ils s'attendris-
» soient, je changai de discours ;
» le lendemain matin le second
» fils du défunt me vint voir. Il
» me fit ses plaintes de ce que
» je n'avois pas donné avis à ses
» parens de mon départ Je m'en
» suis bien donné de garde, lui
» repondis-je, leur mesintelligen-
» ce auroit trahi mon dessein, &
» rompu mon voïage. En vou-
» lant servir tout le monde, je
» n'aurois servi personne. Il parut
» content de ma réponse.
» Ce Prince en partant de *Pekin*
» avoit permis à son fils de re-
» cevoir le baptême, & promet-
» toit de le recevoir aussi lui mê-
» me au *Fourdane*, dès qu'il se ver-
» roit debarrassé des affaires qui
» agitoient son esprit. Je l'ai trou-
» vé tel qu'il étoit parti De faus-
» ses craintes, & de vaines espe-
» rances le retiennent encore dans

l'infidelité. Il me conseilla de ne« point partir en plein jour, & de« m'en retourner le plûtôt que je« pourrois. Cependant sur le soir« j'allai chez le Prince Jean pour« lui dire adieu, & recevoir ses« ordres. Il me reçût avec sa bon-« té ordinaire, & pour me faire« honneur il rassembla toute sa« famille, voulant, disoit-il, leur« faire voir un ami Chrêtien ve-« nu tout recemment de *Pekin*. «

Comme je devois partir le« lendemain matin, il m'offrit de« l'argent pour les frais de mon« voïage, & me pressa de l'accep-« ter: mais je le refusai constam-« ment. Il me fit en le quittant« une petite exhortation que j'au-« rai toûjours presente à l'esprit ;« les paroles des saints sont des« traits de feu, qui pénétrent jus-« ques dans le fonds de l'ame. «

Ne perdez pas, me dit-il d'un«

» air aimable, le fruit de la cha-
» rité que vous avez pour nous,
» en negligeant certains défauts
» qui, quoique legers, peuvent être
» d'une consequence dangereuse
» pour le salut. Je m'apperçois
» que vous ne vous êtes pas en-
» core corrigé de votre humeur
» impatiente, & de vos vivacitez
» naturelles. Je crains qu'un or-
» gueil secret ne vous domine en-
» core, & n'infecte de son venin
» vos actions les plus vertueuses;
» faites y attention, mais surtout
» profitez de la facilité que vous
» avez d'approcher des Sacre-
» mens; la privation de ce secours
» est la seule chose qui nous cha-
» grine dans notre exil. Ne negli-
» gez donc point un moïen si uti-
» le de vous sanctifier, & faites moi
» l'amitié d'assister souvent au S.
» Sacrifice de l'Autel, & d'enten-
» dre quelques Messes à mon in-
» tention.

Je fus tellement attendri à « ces dernieres paroles, que je le « quittai sans presque pouvoir par- « ler, je ne les oublierai jamais; « elles ont fait de trop fortes im- « pressions dans mon cœur: voilà mon R. P. un précis de ce que me raconta ce charitable Méde-cin.

Sept ou huit jours après sa vi-site le P. Suarès m'envoïa une lettre, que le Prince François m'écrivoit de sa propre main en langue *Mantcheou*; en voici la traduction.

Je vous regarde comme mon « pere spirituel; il y a près d'un « an que je suis privé du plaisir de « vous voir, & de recevoir vos « salutaires instructions. Toutes « sortes de malheurs sont venus « nous assaillir depuis ce tems-là; « mais celui que j'ai le plus de « peine à suporter, c'est de me «

» voir fruſtré de mes eſperances ;
» & de la choſe que je deſirois le
» plus. Graces à Dieu nous ſom-
» mes en aſſez bonne ſanté. Je ne
» ſcai ſi je m'abuſe, mais je me
» flatte toûjours que nous verrons
» finir notre exil. Je ne le ſouhai-
» te que pour revoir nos Peres en
» J. C & tâcher de profiter de
» leurs inſtructions & de leurs
» exemples. Vous avez eu la bon-
» té de m'envoïer des médailles,
» des reliquaires, des bagues: nous
» les avons reçûes avec joïe &
» avec reconnoiſſance ; ſi vous en
» avez encore, ne nous en laiſſez
» pas manquer, je vous prie, ſur-
» tout de celles où il y a des in-
» dulgences attachées : joignez-y
» des eſtampes de Saint Michel,
» de l'Ange Gardien, de Saint
» Jean &c.

Pour l'intelligence de cette lettre, il eſt bon d'obſerver. 1°.

Que quand ce Prince partit pour ſon exil, loin d'être affligé de ſa diſgrace, il en témoigna au contraire de la joïe dans l'eſperance d'enſeigner les véritez de la foi aux peuples du *Fourdane*, & d'en gagner un grand nombre à J. C. mais depuis qu'il ſe vit relegué dans un déſert, il ſoupiroit ſans ceſſe, & ſe ſentoit comme étouffé des différens mouvemens, & de zele pour la converſion de tant de peuples qui vivent dans l'infidelité, & de douleur de s'en voir ſi près ſans pouvoir les entretenir de nos ſaintes verités. J'en ai une « peine, diſoit-il quelque fois, « qui me preſſe, & m'agite nuit « & jour. Je vous le demande, « mon R. Pere, trouveroit-on en Europe beaucoup de grands Seigneurs animés du même zele, & également portés à concourir au ſalut des ames, ?

2°. Les bagues, dont ce Prince parle, n'étoient que de cuivre. Dans le chaton de chaque bague, on avoit enchaſſé ſur un fond rouge un Crucifix doré, qui étoit couvert d'un criſtal convexe. J'en avois envoïé deux douzaines qui m'étoient venuës d'Europe au Prince Jean, pour les partager entre les Dames Chrétiennes. Comme ce nombre n'étoit pas ſuffiſant, il chargea la Princeſſe Thereſe ſa belle-ſœur, de les diſtribuer ſelon qu'elle jugeroit à propos. Le Prince Paul ayant appris qu'une des Princeſſes avoit reçû une de ces bagues, & que ſa ſuivante ancienne Chrétienne en avoit été privée, lui en fit » des reproches : vous ne faites » pas réflexion, lui dit-il, que » vous étes ſa cadette au ſervice » de Dieu : quoique par la naiſ-

ſance elle vous ſoit beaucoup in- «
ferieure, & qu'elle vous doive «
l'obéïſſance & la ſoumiſſion, «
cependant ſon ancienneté dans «
le Chriſtianiſme lui donne ſur «
vous une ſorte de ſuperiorité «
dans les choſes qui concernent «
le culte de Dieu, & c'eſt ici une «
occaſion où vous devez lui ce- »
der. La Dame ſans rien dire,
tira ſa bague à l'inſtant, & la
donna à ſa ſuivante. Tous les
Princes applaudirent à ſa mo-
deſtie & à ſon humilité. Ce
trait, quelque peu conſiderable
qu'il paroiſſe, ne laiſſe pas de
faire connoître la grande idée
que ces Princes ſe ſont formés
de notre ſainte Religion.

Le 13 du mois de May je fus
agréablement ſurpris de voir
reparoître le Medecin, qui étoit
déja de retour. Il me dit que les
trois Princes étoient arrivés à

Sin pout se plusieurs jours avant lui : que le Général du *Fourdane* en avoit donné avis à la Cour, & qu'on attendoit les ordres de l'Empereur. Il me donna ensuite des lettres de quelques-uns de ces Princes, & une entre autres du Prince Paul. Il me proposoit des difficultés qui marquoient la délicatesse de sa conscience, & sur lesquelles il me demandoit une promte décision.

Je souhaitois fort de sçavoir comment s'étoit faite la dégradation de ces Princes, de quelle maniere ils avoient reçû ce coup accablant, & quelles étoient leurs occupations ordinaires dans le lieu de leur exil. Le Médecin me satisfit pleinement sur ces trois articles.

Il me dit d'abord que des Mandarins venus exprès de la Cour avoient rassemblés tous

les Princes au *Fourdane*, & que les ayant fait mettre à genoux, ils leur signifierent l'ordre de l'Empereur qui les dépoüilloit du rang, & des prérogatives de Princes du sang : qu'aussi-tôt après on leur ôta la ceinture jaune, & qu'on les renvoïa à leur village confondus avec le simple peuple.

En second lieu, que les Princes qui sont Chrétiens, témoignerent beaucoup de joïe, de se voir debarassés d'une dignité qui leur devenoit onereuse, & qui les gênoit dans la pratique des devoirs du Christianisme. En effet depuis leur dégradation, ils joüissent d'une plus grande liberté. Comme ils sont au rang du peuple, le General se croit déchargé de toute inspection sur leurs demarches; & les Mandarins du peuple n'aïant point

reçû d'ordre exprès de veiller à leur conduite, prennent volontiers ce prétexte de les laisser tranquilles, jugeant bien que ces Princes, comme il arrive quelque fois, pourroient être un jour rétablis dans leurs premiers honneurs, & se souviendroient de la maniere dont ils auroient été traités : ainsi personne ne les inquiete maintenant. Il leur est seulement défendu de sortir du desert où ils sont relegués.

Il me dit en troisiéme lieu, que ces Princes s'assemblent plusieurs fois tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, qu'ils lisent ensemble des livres de pieté, qu'ils recitent en commun leurs prieres, & qu'ils s'exhortent mutuellement à la pratique des vertus Chrétiennes, & surtout à la constance dans les différentes afflictions dont leur foi est éprou-

vée. Les Dames de leur côté se comportent de la même maniere. On les entend de la ruë chanter à pleine voix les prieres qu'on a coutume de réciter dans l'Eglise. Il m'ajoûta que quand le Prince Loüis arriva, la Princesse sa femme fut si surprise de son changement, & si touchée des discours qu'il lui tint sur la Religion, qu'elle prit le dessein d'être Chrétienne, & qu'actuellement elle se fait instruire, & se dispose au Baptême; que la veuve du cinquiéme Prince qui avoit fait paroître à Pekin tant d'éloignement pour le Christianisme, demandoit aussi avec instance le baptême; enfin qu'il avoit été infiniment édifié de leur douceur & de leur patience, & qu'il n'avoit pû voir sans admiration, qu'au milieu de tant de souffrances il ne leur échap-

pât ni plaintes ni murmures. Après avoir satisfait ainsi ma curiosité, il me quitta pour retourner à *Sin pout se*, où il étoit pressé de se rendre.

Peu de jours après son départ j'appris qu'on avoit fait la recherche des biens de *Sourniama*; que la liste des gens de sa porte étoit dressée; & que la Sentence du Tribunal des Princes, qui ne pouvoit pas manquer d'être confirmée par l'Empereur, portoit qu'on les mettroit en reserve; qu'on avoit pareillement dressé un état de leurs maisons & de leurs terres, qu'elles couroient risque d'être confisquées: mais que comme ces biens sont éloignés, & que pour observer les formalités, on avoit à entendre le témoignage d'un grand nombre d'Officiers, cette affaire devoit traîner en longueur.

Presque en même-tems un bruit sourd se repandit, qu'un ordre étoit parti de la Cour, pour faire conduire à Pekin les Princes Loüis, & Joseph chargés chacun de neuf chaînes. Ce fut pour moi un nouveau sujet d'inquiétude. Tout ce que je pus faire, fut de m'adresser au Dieu de toute consolation, & de le prier de fortifier & de soutenir de sa main puissante ces illustres affligés.

Le second de Juin je fus un peu consolé, lorsque sur le soir je vis entrer dans ma chambre le Médecin. Il étoit si fatigué d'avoir couru nuit & jour, qu'à peine pouvoit-il se soutenir. Après m'avoir remis deux lettres de ces Seigneurs, il m'instruisit en peu de mots de leur situation presente.

» Je suis arrivé, me dit-il, à

« *Sin tout se* un jour plûtôt que je
» ne l'avois promis ; vos lettres
» ont comblé de joïe ces genereux
» Chrétiens : elles ont été luës
» avec avidité. Mais à peine
» avoient-ils achevé de les lire,
» qu'on vit arriver un Officier de
» la part du General, qui enjoignoit
» aux trois Princes venus recem-
» ment de la guerre, sçavoir le
» quatriéme, le sixiéme & le
» douziéme de se rendre au *Four-*
» *dane*, pour y recevoir les ordres
» de l'Empereur. Ces trois Sei-
» gneurs monterent à cheval sans
» faire paroître la moindre émo-
» tion, & suivirent l'Officier.
» Les Princes leurs freres en-
» voïerent à leur suite plusieurs
» Domestiques à cheval, pour être
» promtement informés de ce que
» portoient ces nouveaux ordres.
» L'un d'eux revint à bride aba-
» tue, pour nous dire que ses maî-

tres étant entrés dans le Tribu- «
nal, le General les avoit fait «
mettre à genoux, & portant d'a- «
bord la parole au quatriéme «
Prince, vous avez eu permiſſion, «
lui a-t-il dit, de revenir de la «
guerre pour porter le deuil de «
votre pere ; pourquoi n'y êtes «
vous pas retourné auſſi-tôt que «
le deüil a été fini ? partez inceſ- «
ſamment, & ne revenez pas que «
la guerre ne ſoit terminée : pour «
lors vous vous rendrez à *Sin* «
pout ſe. «

Puis s'addreſſant aux Princes «
Loüis, & Joſeph, j'ai ordre, «
leur a-t-il dit, de vous mettre «
à chacun neuf chaînes, & de «
vous envoïer à Pekin pour y être «
enfermés, & confiés à la garde «
du troiſiéme Regulo frere de «
l'Empereur. Les autres Domeſ- «
tiques vinrent les uns aprés les «
autres apporter la même nou- «

» velle, & préparer des charettes
» pour tranſporter leurs maîtres,
» leſquels accablés de la peſanteur
» de leurs chaînes, ne pouvoient
» pas monter à cheval; le dernier
» que je vis arriver étoit Domeſ-
» tique du Prince Joſeph, il l'en-
» voioit au Prince Jean ſon frere,
» avec ordre de lui dire qu'il ne
» plaignît pas ſon ſort, que ſes
» ſouffrances étoient legeres, &
» que la plus grande marque d'a-
» mitié qu'il pût lui donner, étoit
» de prier Dieu d'augmenter ſes
» peines.

» Le Prince Jean parut d'abord
» interdit de l'étonnement que lui
» cauſa ce diſcours. Puis revenant
» de ſa ſurpriſe, je n'ai garde, dit-
» il, de demander à Dieu qu'il
» augmente les peines de mon
» frere, mais je le prierai avec
» toute l'ardeur dont je ſuis capa-
» ble de lui donner la force de

les ſupporter : il ſemble, conti- «
nua le Medecin, que cet enchaî- «
nement de diſgraces devoit «
conſterner ces Seigneurs, mais «
j'étois plus affligé qu'eux tous, «
& ils me conſoloient par la fer- «
meté de leur courage, & par «
leur parfaite reſignation aux or- «
dres du Seigneur. Je dois retour- «
ner demain à *Sin pout ſe*, me «
dit-il, en prenant congé de moi, «
les momens ſont chers, & je «
n'ai pas le loiſir de vous en dire «
davantage; mais on rappelle à «
Pekin tous les Domeſtiques de «
leur porte, & ils pourront aiſe- «
ment vous informer de tout ce «
que ces Princes ont à ſouffrir, «
& des vertus qu'ils font éclater «
au milieu de tant de ſouffrances. «
Dès qu'il m'eut quitté, je lus
la lettre que m'écrivoit le Prince
Jean, elle étoit conçuë en
ces termes.

JEAN TROISIÈ'ME DE LA FAMILLE, *au Pere Parrenin, pour m'informer de l'état de sa santé, & de celle des autres Peres.*

» J'ai reçû votre lettre, & je
« l'ai luë avec autant d'attention,
» que si je vous avois écouté, &
» que vous m'eussiez parlé en per-
» sonne vous même. Les instruc-
» tions qu'elle contient me con-
» solent ; & me tranquillisent je
» les porte gravées dans le cœur.
» Nous sommes pleins de recon-
» noissance de ce que vous, & les
» autres Peres, vouliez bien vous
» ressouvenir de nous au Saint
» Sacrifice de la Messe. Ce que
» nous souhaitons maintenant, &
» ce que vous devez demander à
» Dieu pour nous, c'est que par
» le secours de sa grace, il nous
» aide à nous corriger de nos dé-
» fauts, à pratiquer la vertu à
» nous conformer à sa sainte vo-

lonté, & à perseverer jusqu'à la «
fin dans son saint service. Voilà «
le seul objet de nos desirs, nous «
comptons le reste pour rien. Mes «
deux freres Loüis & Joseph vous «
rendent mille graces. Comme «
ils ne peuvent s'acquitter par «
eux-mêmes de ce devoir de re- «
connoissance, ils m'ont chargé «
de le faire, & de vous deman- «
der pour eux le secours de vos «
prieres. Nous sommes tous pres- «
sés du désir de vous voir com- «
me d'une soif violente : quand «
viendra ce bien heureux jour ! «
helas ! il est encore bien éloi- «
gné ; en attendant ne laissez pas- «
ser aucune occasion de nous con- «
soler par vos lettres ; & de nous «
fortifier par vos instructions. «

Si ces Princes souhaitent si fort d'avoir un des Missionnaires, nous le souhaitons encore plus qu'eux, & j'ose dire que ce

qui nous afflige le plus dans le trifte état où cette Miffion eft reduite, c'eft de n'avoir pas la liberté d'aller fecourir hors de Pekin, où nous fommes très gênés, non feulement ces Seigneurs, mais encore tant d'autres qui implorent notre fecours, & qui ne font qu'à quelques journées de cette capitale; ces Princes ne l'ignorent pas, auffi foupirent-ils après un tems qu'ils regardent encore avec raifon comme bien éloigné.

Le feptiéme de Juin les deux prifonniers arriverent au Tribunal des Princes; on ne leur fit point fubir d'interrogatoire, mais on les livra fur le champ au troifiéme Regulo pour les enfermer, & les garder féparément. J'appris les circonftances de leur emprifonnement par un ferviteur du Prince Jofeph nommé Jean *Ou*.

Dès que j'eus connoissance, « me dit-il, que mon maître étoit « amené prisonnier, j'allai au de- « vant de lui à une journée de la « Ville, & l'aïant apperçu chargé « de neuf chaînes sur une charette « couverte d'une mauvaise natte, « je ne pus retenir mes larmes. « Mon maître m'en fit une severe « reprimande : vous ne connoissez « pas le prix des souffrances, me « dit-il, & cependant vous êtes « Chrétien ! apprenez qu'elles « sont le gage d'une éternité bien- « heureuse ; ne vous découragez « donc point, & quoiqu'il en coû- « te, soiez toûjours ferme dans la « foi, & n'abandonnez jamais le « service de Dieu. «

Je suivis, continua le Domes- « tique, la charette jusqu'au Tribu- « nal, & delà à la prison. On m'y « laissa entrer avec quelques au- « tres, pour transporter le peu de «

» meubles qu'on lui avoit permis
» de garder: ils consistoient en trois
» coussins, & trois manteaux : on
» ne voulut point laisser entrer au-
» tre chose. Je vis là trois petites
» chambres de plein pied toutes
» dégarnies, sans chaises, sans ta-
» bles, sans armoires, sans livres,
» ni papier à écrire; ces chambres
» sont entre deux petites cours, &
» le tout est enfermé de quatre
» murailles isolées dont on peut
» faire le tour par dehors. On nous
» fit tous sortir au plus vîte, à la
» reserve d'un jeune garçon qu'on
» y laissa pour aider à soulever les
» chaînes; je crois même qu'on
» le changera de tems en tems;
» on ferma aussi-tôt la porte, où
» l'on plaça des gardes. Il ne reste
» plus de communication qu'un
» tour à hauteur d'appui dans le
» mur, par où on lui fait passer
» à manger: nous avons loüé près

delà une chambre pour faire la «
cuisine; des soldats viennent «
prendre les plats, & nous les «
rapportent, sans qu'il soit permis «
à qui que ce soit d'approcher du «
tour. «

Le Prince Loüis est logé de «
la même maniere dans une au- «
tre maison separée. Entre les «
prisons des deux Princes, il y en «
a une troisiéme où depuis deux «
mois on a resserré un autre «
Prince qui étoit Chef de Ban- «
niere. «

Le troisiéme Regulo avoit «
fait construire autrefois ces petits «
bâtimens pour différens ou- «
vriers qu'il emploioit, il en a «
changé la destination par ordre «
de l'Empereur, & il y a enfer- «
mé les Princes dont on lui a «
confié la garde. «

Voilà tout ce que j'ai pû ap-
prendre de ce fidele Domesti-

que : mais ſur la fin de Juin François *Tcheou*, ce fervent Chrétien, & ſi affectionné au ſervice de ſon maître, vint me voir, & me confirma tout ce qu'on m'avoit déja rapporté. Je lui fis pluſieurs queſtions, auſquelles il me fit des réponſes que je vous raconterai ſimplement, & ſans garder aucun ordre. Ce fut donc ainſi qu'il me parla.

» 1°. Les Domeſtiques de nos
» Princes, me dit il, hommes &
» femmes, fideles & infideles, ſont
» tous rappellés à Pekin. Ces Sei-
» gneurs avoient à leur ſuite les
» plus honnêtes gens de leur mai-
» ſon. C'eſt parmi eux qu'on choi-
» ſiſſoit les Secretaires, les Inten-
» dans, les Maîtres d'Hôtel, & les
» autres perſonnes de confiance.
» Il ne leur reſte plus maintenant
» que des Eſclaves qu'ils ont ache-
» tés, ou quelques Domeſtiques

qui leur furent donnés par les« parens des Princesses qu'ils épou-« serent. «

2°. Depuis que je suis arrivé« de *Sinpout se*, j'ai évité d'aller à« l'Hôtel de mon Maître, je m'en« tiens bien éloigné pour le mieux« servir ; je sçais que le trouble &« la confusion regnent dans sa« maison ; en attendant que le« calme y renaisse, je fais des ef-« forts pour avoir des habits & un« peu d'argent que je puisse lui« envoïer. Des voleurs ayant fait« une ouverture sous le seuil de« sa porte, ont emporté durant« son sommeil, ses habits, & tout« l'argent qu'il avoit. «

3°. Les haras que *Sourniama*« avoit en Tartarie, qui montoient« à plusieurs milliers de Chevaux,« ont été dissipés par des Tartares« *Mongous* ses Domestiques, auf-« quels il les avoit confiés, com-«

» me font les autres Princes; un
» seul plus fidele que les autres en
» amena deux cens à *Sin pout se.*
» Mais il apprit en arrivant que
» son Maître venoit de mourir.
» Ses enfans partagerent les Che-
» vaux, & comme un si grand
» nombre ne leur étoit pas neces-
» saire & que d'ailleurs ils avoient
» des besoins plus pressans, ils les
» vendirent; mais ils ne purent
» retirer que trois ou quatre Taels
» pour chaque cheval.

» 4°. Les raisons pour lesquel-
» les l'Empereur maltraite ainsi
» les Princes Loüis & Joseph,
» sont les mêmes qu'il prétexta il
» y a deux ans, quand il les en-
» voïa à la guerre avec son neu-
» viéme frere. On ne reprochoit
» autre chose au Prince Joseph,
» que d'avoir accompagné le Prin-
» ce Loüis au Palais, lorsqu'il
» alla demander des instructions

avant ſon départ ; il a fallu trou- «
ver quelque nouvelle raiſon de «
l'empriſonner. Voicy celle que «
l'Empereur a alleguée ; quand «
j'envoiai, dit il, *Leſſibin* à la «
guerre, ſon frere *Ourt chen* me «
regarda de travers, & avec des «
yeux menaçants ; il ne faudroit «
pas le laiſſer vivre, cependant «
qu'on l'enferme de même que «
ſon frere. «

5°. Lorſqu'on interrogea l'Eu- «
nuque au Tribunal ſur la Reli- «
gion de ſon Maître, un des «
Mandarins trouva cette queſtion «
ridicule. Vous n'êtes pas au fait, «
répondirent les autres, c'eſt-là «
un point eſſentiel. Cette répon- «
ſe fait croire, que la principale «
raiſon pour laquelle on a chaſſé «
les Princes du *Fourdane*, c'eſt «
que la garniſon de cette place «
étant compoſée de *Mantcheoux* «
& de Chinois Tartariſés, dont «

» les uns ſont de leurs amis, &
» les autres ont été leurs créatu-
» res, on craignoit que pluſieurs
» touchés de leur exemple & de
» leurs diſcours, ne ſe fiſſent auſſi
» Chrétiens.

» 60. La premiere femme titrée
» de *Sourniama* a reçû le baptême,
» & s'appelle Anne; la veuve du
» cinquiéme qui eſt Comte, & la
» femme du Prince Loüis ont
» auſſi été baptiſées. La même
» grace a été accordée à la belle-
» fille du Prince Paul. Le dernier
» fils de *Sourniama* âgé de dix-
» huit ans a des ſentimens pleins
» de foy & de Religion, quoi-
» qu'il ne ſoit pas encore Chré-
» tien, mais il ſe met en état de
» le devenir par le ſoin qu'il prend
» de ſe faire inſtruire, & de ſe
» diſpoſer au Baptême. La Prin-
» ceſſe Thereſe eſt toûjours la
» même, pleine de vertu & de zele.

Lorsque j'allai prendre congé «
d'elle, & que je lui offris mes «
services; tout ce que je vous «
demande, me dit-elle, c'est «
d'aller voir souvent ma fille qui «
est mariée à Pekin, & de lui «
dire de ma part qu'elle ne me «
plaigne point, que je suis con- «
tente de ma destinée, & que je «
lui recommande sur toutes cho- «
ses de conserver toûjours la «
crainte de Dieu, & d'approcher «
tous les mois des Sacremens. «
Je vous recommande la même «
chose à vous même, m'ajoûta- «
t-elle, n'oubliez jamais ce que «
vous avez promis à Dieu. «

La Princesse Agnès s'occupe «
des plus vils ministeres de sa «
maison, elle la tient propre, elle «
prepare à manger, elle prend «
soin des malades & des enfans, «
ah! qu'elle est differente de ce «
que je l'ai vuë autrefois, lors- «

» qu'elle étoit à la Cour !
» 7°. Comme il n'y a point d'en-
» droit commode pour s'aſſembler
» & que chaque maiſon particu-
» liere eſt trop petite, ils ſe ſont
» tous cotiſez à proportion du bien
» qui leur reſte, pour bâtir une
» Chapelle. Les bois étoient déja
« achetez quand je ſuis parti. Ici
finit l'entretien de ce fidele ſer-
viteur.

Il me fit comprendre que ſi leurs biens leurs étoient conſervés, ils pourroient ſuffire nonobſtant la mauvaiſe adminiſtration, à entretenir pendant quelques années cette nombreuſe famille; mais que s'ils venoient à être confiſqués comme on le publioit, elle ſe trouveroit ſans nulle reſſource. Parens, amis, alliés, tous abandonnent ces Seigneurs, parce que l'Empereur attaque encore la mé-

moire du vieux Regulo, & ceux qui ont épousé ses filles.

L'Empereur dit il y a peu de jours, & la Gazette a pris soin de le publier dans tout l'Empire, que *Sou nou* pendant huit ans qu'il avoit été General dans la Province de *Leaotong*, en avoit perverti les plus sages Coûtumes : qu'il donnoit toute liberté au peuple, afin de se concilier les cœurs, & de se mettre en réputation d'homme affable & populaire ; & qu'il avoit porté la connivence à un tel excès, que quandmême on pileroit maintenant ses os, le mal ne pourroit se reparer.

Tchabina qui est *Tsongtou* des Provinces de *Kiang nan*, & *Kiang si*, dont le fils a épousé la fille de *Sourniama*, avoit eu ordre il y a quelques mois, de faire le choix de gens capables d'être Manda-

rins de guerre, & de les envoïer à la Cour. Il en fit partir ſix à l'inſtant, dont il fit à peu près le même portrait. L'Empereur blâma hautement ſa conduite. Comment ſe peut-il faire, dit-il, que ſix perſonnes ſoient ſi ſemblables, qu'il ne ſe trouve preſque point entre elles de différence? ce n'eſt pas, ajoûta-t-il, que *Tchabina* manque d'eſprit, ni de talents, c'eſt qu'étant fâché de ce que j'ai puni *Sou nou* ſon allié, il fait peu d'attention à mes ordres; qu'on l'en avertiſſe, & qu'il reponde. Le *Tſong tou* s'eſt parfaitement bien juſtifié, mais il eſt à craindre que ſes raiſons ne ſoient pas écoutées, & c'eſt ce qui intimide tous les Mandarins, & les Seigneurs de la Cour.

Telle eſt, mon R. P. la ſituation preſente de cette illuſtre famille;

famille: je ne doute point que plusieurs personnes de pieté qui s'interessent en Europe aux progrès de la Religion parmi les Nations infideles, ne soient touchées des souffrances de tant d'illustres persecutés, & édifiés de leur attachement à la foi. Je les conjure de redoubler leurs prieres auprès du Seigneur, afin de leur obtenir la grace de perseverer dans cet esprit de ferveur qui les a soutenus jusqu'ici dans les fers, & au milieu des plus affligeantes disgraces. Je les recommande aussi à vos Saints Sacrifices, en vous priant de n'y pas oublier votre très-humble, &c.

Je suis avec respect, &c.



RELATION ABREGE'E.

De la persécution élevée dans le Royaume de Tonkin, & de la mort que deux Missionnaires Jesuites, & neuf Tonkinois Chrétiens y ont enduré pour la Foy.

Tirée de deux mémoires, l'un Italien, & l'autre Portugais.



A persécution qui s'alluma dans le Tonkin en l'année 1721, est une des plus cruelles que le Christianisme ait eu à souffrir dans ce Royaume. On en juge-

ra par la suite de cette relation, où l'on verra la Religion proscrite, les Missionnaires & les Chrétiens recherchez, emprisonnez, mis à la torture, expirans sous le fer des bourreaux, & cela uniquement par le refus qu'ils font de renoncer à leur foy, & de fouler aux pieds l'image adorable de Jesus crucifié.

Tel est le spectacle qui a attiré ces dernieres années toute l'attention d'un grand peuple, & qui a procuré à de genereux Confesseurs de J. C. une couronne immortelle dûë à leur constance & à leur fidelité.

On ne rapportera ici que ce qu'on a pu apprendre par la voix publique, & dont des personnes dignes de foy ont été témoins oculaires. On omet plusieurs circonstances édifiantes

de la mort de ces illustres Néophytes, parce que les Missionnaires obligés de se cacher, pour se dérober aux recherches des soldats, n'ont pas eu la liberté de s'en instruire avec assez de certitude.

La Mission du Tonkin l'une des plus florissantes de l'Orient a été jusqu'ici, & est encore la plus persécutée. Cependant elle paroissoit assez paisible depuis quelques années; les ouvriers Evangéliques trouvoient moins de contradiction dans leurs travaux, & le fruit qu'ils en retiroient répondoit à l'ardeur de leur zele. Une infinité d'ames étoient enlevées au Démon, & entroient en foule dans le bercail de J. C. Ce calme ne dura pas long tems; l'esprit de tenebres ne put voir d'un œil tranquille tant de conquêtes arrachées à l'Enfer.

L'instrument dont il se servit, fut une Chrétienne, dont la foi étoit déja bien alterée par la corruption de son cœur. Elle demeuroit dans une bourgade nommée *Kesat*, où il y avoit une Chrétienté nombreuse & fervente. Son libertinage outré, & le déreglement de sa vie y causoient un énorme scandale. Les avis, les reproches, les menaces, dont on usa tour à tour pour la faire rentrer dans la voie du salut, furent inutiles. Enfin ses désordres monterent à un tel excez, que les Chrétiens ne voulurent plus avoir de communication avec elle, & que les Missionnaires la priverent de l'usage des Sacremens, jusqu'à ce qu'elle eut repris un train de vie plus édifiante. Cette malheureuse tournant en poison le remede qui devoit la guerir,

mit le comble à ses crimes par l'apostasie, & par la resolution qu'elle prit de tout entreprendre pour détruire absolument le Christianisme.

Elle communiqua son dessein à un Apostat, & à un autre de ses amis infidele, qui detestoit le nom Chrétien. L'un & l'autre n'eurent pas de peine à seconder sa passion; ils convinrent de présenter une Requête au Regent du Royaume, nommé *Chua*, qui contenoit les accusations suivantes.

1°. Qu'Emmanuel *Phuoc* Chrétien, & ses parens, contre l'obéissance duë à l'Edit du Roy qui proscrit la loy des Portugais, (c'est ainsi qu'ils appellent la loy Chrétienne) étoient les protecteurs déclarez de deux Européans, qui enseignent cette loy, & qu'ils les tenoient ca-

chez dans leurs maisons, & dans leur village.

2°. Que ces Européans avoient érigé dans leur village une Eglise, où ils enseignent leur loy aux Peuples.

3°. Que les Peuples accouroient par milliers de tout le Royaume à cette Eglise.

4°. Que les Européans avoient des Eglises dans plusieurs autres Bourgades, & que quand les Mandarins y faisoient leur visite, ils fermoient les yeux sur ce désordre.

Cette Requête fut suivie d'une seconde, dont on n'a pû avoir de copie. Tout ce qu'on sçait, c'est qu'elle étoit pleine d'invectives contre la Religion Chrétienne, & de calomnies contre les Missionnaires & leurs Néophytes.

Les Chrétiens de *Kesat* eurent

un ſécret preſſentiment des accuſations calomnieuſes qu'on avoit portées contre eux à la Cour. C'eſt pourquoi à tout évenement, ils ſongerent à mettre en ſûreté les vaſes ſacrez, les ornemens de l'Egliſe, & les meubles les plus précieux qu'ils avoient dans leurs maiſons. Emmanuel *Phuoc* qui prévoioit que ce feroit ſur lui d'abord que tomberoit la foudre qui commençoit à gronder, ne perdit point de tems, & mit à couvert une bonne partie de ce qui pouvoit être profané ou enlevé par les infideles. Les autres Chrétiens qui ne croioient pas que l'orage fut ſi prêt d'éclater, uſerent de plus de lenteur, & ſe trouverent ſurpris.

Le P. Buccharelli réſidoit à *Keſat* : ayant appris que la Cour avoit fait partir trois Mandarins,

& une centaine de soldats pour s'assûrer de cette Bourgade, il en donna avis aux Chrétiens. A cette nouvelle la consternation fut générale. L'approche de leurs persécuteurs, & la fraïeur dont ils furent saisis, ne leur laisserent gueres la liberté de prendre les mesures convenables dans de pareilles conjonctures. Les uns quitterent leurs maisons, d'autres y resterent ne sçachant quel parti prendre.

Le P. Buccharelli, & ses Catechistes n'eurent que le tems de sortir de la Bourgade; ils n'en étoient pas éloignés que les soldats arriverent, & l'investirent. En même-tems les Mandarins firent publier de tous côtés à haute voix une défense sous peine de mort de sortir du Village. Ainsi les Chrétiens se trouverent assiégez toute la nuit.

Le jour ne commençoit qu'à paroître, lorſque les Mandarins entrerent dans la Bourgade, & s'aſſemblerent dans la maiſon où ſe tient le conſeil. Ils ordonnerent à tous les habitans de s'y rendre. On appella ceux qui avoient été dénoncez comme Chrétiens. On commença par Emmanuel qui avoit diſparu. On nomma enſuite les ſix Néophytes ſes parens; & à meſure qu'ils paroiſſoient, ils étoient liez & garottez par les ſoldats. On leur donna d'abord pour priſon la chambre même du Conſeil, & on congédia les autres. Après cette expédition les Mandarins ſuivis de leur ſoldateſque, allerent tout ſaccager dans l'Egliſe, & dans les maiſons des Chrétiens.

La premiere maiſon où ils entrerent, fut celle d'Emmanuel;

comme il avoit la réputation d'être riche, ils se flatterent d'y trouver dequoi contenter leur avarice. Mais la précaution qu'il avoit prise, trompa leur esperance, & ils en sortirent les mains vuides.

Delà ils allerent dans nôtre Eglise, où ils trouverent encore des ornemens, & des images qu'on n'avoit pas eu le loisir de mettre à couvert. Ils les transporterent dans la maison voisine d'un bon Chrétien nommé Luc *Thu*, qui eut le bonheur dans la suite de donner sa vie pour J. C. Comme on le prit pour un des prédicateurs de la loy Chrétienne, on le maltraita cruellement, & on l'enferma dans une rude prison. Ils continuerent leur pillage dans l'Eglise des RR.PP. Dominicains, & dans les autres maisons des

Chrétiens qu'ils avoient emprisonnez.

Etant retournez à la chambre du Conseil où l'on avoit arrêté les six Chrétiens, ils leur mirent les fers aux pieds, & les firent traîner dans les prisons. Trois jours après ils se retirerent de *Kesat*, & conduisirent à la Cour les six prisonniers. On laisse à juger quelle fut la désolation des Chrétiens, de voir la profanation de leurs Eglises, le saccagement de leurs maisons, & les cruels traitemens qu'on venoit d'exercer sur une troupe de Néophytes, qui n'avoient d'autre crime que leur attachement à la foy.

Dès qu'ils furent arrivés à la Cour, les prisonniers furent présentez au Tribunal. On étala à leurs yeux des chaines d'une pesanteur énorme, & tous les ins-

trumens de leur ſupplice. Le Mandarin jetta par terre un Crucifix, & leur déclara que le ſeul moïen de ſauver leur vie, & leur liberté, étoit de le fouler aux pieds. Trois Néophytes effraiez par ce ſpectacle de terreur, racheterent leur vie par une lâche & criminelle obéïſſance aux ordres du Mandarin. Les autres plus fermes dans la foy, fremirent à cette propoſition impie, & s'offrirent généreuſement aux tortures & à la mort. Auſſi-tôt on leur attacha des chaînes de fer au col, aux pieds, & aux mains, & on les empriſonna. De-là les Mandarins allerent faire leur rapport au Regent de l'expédition de *Keſat*, & lui préſenterent tout ce qu'ils y avoient trouvé qui ſervoit au culte Divin.

A cette vûë le Regent entra

en une eſpece de rage, & dans ce premier accez de fureur, il ordonna à un de ſes Eunuques, & à un Mandarin de confiance, d'aller à *Keſat*, & d'y faire de nouvelles recherches de tous les meubles conſacrez au ſervice des Autels

Ces deux Officiers exécuterent ponctuellement les ordres du Regent, mais ils ne trouverent preſque rien dans les Egliſes, ni dans les maiſons, parce qu'on avoit eu le loiſir de cacher ſûrement tout ce qui avoit échapé à l'avidité du ſoldat. Ils ſe contenterent de mener priſonnier à la Cour un Néophyte qui étoit au ſervice des Miſſionnaires.

En rendant compte de leur commiſſion au Regent, ils lui firent une deſcription exacte de la forme & de la grandeur des

Eglises où les fideles s'assembloient. Ce barbare depêcha sur l'heure d'autres Mandarins à *Kesat*, pour y dresser le plan de ces Eglises, & le lui apporter.

Ce fut à cette occasion que les soldats se croïant autorisez, n'épargnerent ni les insultes, ni les violences, ni les mauvais traitemens. Ils se répandirent dans toutes les maisons comme des furies, & ils y pillerent tout ce qui tomba sous leurs mains, frappant à droite & à gauche ceux qui se rencontroient sur leur passage.

Toute la Bourgade fut consternée à un point, qu'une femme saisie de fraïeur accoucha avant terme, & qu'une autre de crainte & de desespoir se donna la mort à elle-même. Tout le peuple en mouvement vint porter ses plaintes aux Manda-

rins, en leur remettant devant les yeux ces deux triftes évenemens. Ils en furent frappez, & leur autorité modéra à l'inftant la fureur & l'avidité du foldat.

Cependant ils dreſſerent le plan des deux Egliſes, & ils le porterent à la Cour. Le tyran après l'avoir conſideré, envoïa pour la quatriéme fois des Mandarins à *Keſat* avec ordre d'abattre les Egliſes, & d'en faire tranſporter les materiaux à la Cour, pour être emploïez à conſtruire ou à réparer les Pagodes.* Ces nouveaux Mandarins gagnez par une ſomme d'argent qu'on leur donna, uſerent de modération dans l'exécution de leurs ordres: cependant notre Egliſe fut entierement démolie, & il n'y reſta pas pierre ſur pierre.

* On donne au Tonkin le nom de Pagode & aux Idoles, & aux Temples.

La désolation fut d'autant plus grande, que la Bourgade de *Kesat* a toûjours été tranquille, dans le tems même des plus rudes persécutions ; que d'ailleurs il n'y a que six familles Idolatres ; qu'elle renferme dans ses murs plus de deux mille Chrétiens, dont dix-sept cens sont sous la conduite des Missionnaires Jesuites ; qu'aux grandes fêtes on voïoit dans notre Eglise jusqu'à cinq à six mille Néophytes, qui y accouroient de trente & quarante lieuës, attirez par la dévotion, & par la pompe des cérémonies, avec lesquelles on solemnisoit ces saints jours ; qu'enfin c'est de *Kesat* que les Missionnaires qui y résidoient comme dans un azile assûré, partoient plusieurs fois durant le cours de l'année, pour se répandre dans les diverses Provinces

du Royaume ; & y cultiver cette Eglise naissante.

La persécution qui avoit pris naissance dans la Bourgade de *Kesat*, s'étendit bien-tôt dans les autres Provinces. Presque au même tems dans la Province du Sud, un Apostat cherchant à se vanger d'un Gentil qui favorisoit notre sainte Religion, & dont la femme & les enfans étoient Chrétiens, imita l'exemple que lui avoit donné le Renegat de *Kesat*, & par une Requête remplie d'invectives & de calomnies contre la Loy Chrétienne, il dénonça les Néophytes aux Mandarins de la Cour.

A l'instant on dépécha un Mandarin avec quarante soldats, pour entrer à l'improviste dans la Bourgade appellée *Koumay*, où le P. François de Chaves

faisoit sa résidence. Le Manda-
rin grossit sa troupe en chemin
des soldats de plusieurs peupla-
des voisines, & une nuit qu'on
ne s'attendoit à rien moins, la
Bourgade fut investie.

Le bruit des tambours & de
la mousqueterie, apprirent au
Missionnaire le péril où il se
trouvoit. Il se sauva comme il
put, & il passa dans une autre
Province. Mais il n'est pas con-
cevable ce qu'il eut à souffrir en
chemin; il étoit demi-nud, sans
nulle provision pour subsister,
& souvent obligé de s'enfoncer
jusqu'au col dans les rivieres ou
dans la fange des marais, pour
n'être point aperçû des Infideles.

Cependant les soldats entre-
rent dans la maison du Mission-
naire, & prirent quatre Néo-
phytes qui l'accompagnoient or-
dinairement dans ses courses

Apoſtoliques, & qui n'avoient pas eu le tems de s'évader. Ils y pillerent tout ce qui n'avoit pû être caché, ſe ſaiſirent de quelques autres Chrétiens, & les conduiſirent aux priſons de la Cour.

La même exécution ſe fit dans la Province du Couchant: notre Egliſe fut pillée, & les priſons furent remplies de Chrétiens.

Dans la Province de *Nghe yen* étoit un Chrétien appellé Thadée *Tho* qui avoit eu quelques accez de démence, mais qui fit bien voir dans la ſuite, par le courage avec lequel il donna ſon ſang pour J. C. que cette aliénation d'eſprit n'étoit que paſſagere. Ce Néophyte pouſſé d'un zele peu diſcret entra dans la ſale de Confucius que ces Peuples révérent comme leur Docteur, renverſa ſa ſtatuë, &

foula aux pieds : quelques
Gentils ſe jetterent à l'inſtant
ſur lui, l'accablerent de coups,
& le traînerent au Tribunal du
Gouverneur, auquel ils deman-
derent juſtice de l'outrage fait
à leur Maître. Ils accuſerent auſſi
les Chrétiens, d'avoir été les
inſtigateurs de cette action, qui
deshonoroit le premier de leurs
ſages. Le Gouverneur écouta
leurs plaintes, & fit arrêter ceux
qu'on lui déféroit comme cou-
pables. Mais après s'être fait in-
former de la vérité du fait, il
ne punit que légerement ce
Néophyte, qu'il regarda comme
un eſprit foible ; & relâcha les
Chrétiens dont il reconnut l'in-
nocence.

Les Infideles indignez de cet-
te indulgence, en porterent
leurs plaintes au Tribunal du
Regent. A la premiere lecture

de la Requête, le tyran entra dans ſes accez ordinaires de fureur, & ordonna que ſans délai, on amenât dans les priſons de la Cour tous les Chrétiens dont on lui avoit donné la liſte. L'ordre s'exécuta avec une extrême diligence.

En même-tems il porta un nouvel Edit, qui proſcrivoit la Religion Chrétienne dans tout le Royaume, avec ordre de le publier inceſſament dans l'étenduë de chaque Juriſdiction, & de le faire exactement obſerver. Ce fut là comme le ſignal de la perſécution générale. Dans chaque Province on renverſa les Egliſes: les Chrétiens eux-mêmes en ruïnerent quelques-unes, pour ne les pas expoſer à la profanation des Infideles. Les Miniſtres de l'Evangile erroient de Province en Province, fuïant

de tous côtez par des chemins détournez & impratiquables, sans trouver nulle part ni repos ni sûreté. Les Néophytes consternez étoient poursuivis de toutes parts; & s'ils échapoient aux recherches des Mandarins, ils tomboient entre les mains des soldats & des Gentils, qui entroient à main armée dans leurs maisons, & y mettoient tout au pillage. Grand nombre de Chrétiens chargez de chaînes étoient envoïez par les Gouverneurs aux prisons de la Cour. Enfin on n'épargnoit ni la réputation, ni les biens, ni la vie de ceux qui avoient embrassé la foy.

Quelques mois s'étant écoulez, ont fit comparoître les prisonniers devant les Juges, qui leur donnerent le choix, ou de la mort, ou de renoncer à leur

foi, & de fouler aux pieds le Crucifix. La vûë des tortures, & des ſupplices ébranla la conſtance de quelques uns ; mais pluſieurs autres en qui la crainte & l'amour de Dieu prévalurent, conſidererent d'un œil intrepide ce formidable appareil, & proteſterent qu'ils préfereroient toûjours leur foi à la conſervation d'une vie fragile.

Un d'eux ſe diſtingua. C'étoit un bon vieillard appellé *Luc Tha* bien plus vénérable par ſa vertu exemplaire, que par ſon grand âge. Lorſqu'on lui commanda de fouler aux pieds l'image du Sauveur, il ſe proſterna auſſi-tôt devant elle, il la prit entre les mains, & l'élevant au deſſus de ſa tête par reſpect, puis la ſerrant étroitement dans ſon ſein, & élevant ſon cœur à Jeſus-Chriſt ; mon Seigneur, & mon

mon Dieu, dit-il d'un ton de «
voix ferme & affectueux, vous «
qui ſondez les cœurs, vous con- «
noiſſez les ſentimens du mien : «
mais ce n'eſt pas aſſez, je veux «
les manifeſter à ceux qui croïent «
m'épouvanter par leurs mena- «
ces. Qu'ils ſçachent donc que «
ni les plus affreux tourmens, ni «
la mort la plus cruelle, ne pour- «
ront jamais me ſéparer de votre «
amour. «

Il ſemble que la fermeté de ce vieillard, eût fait paſſer dans l'ame des Mandarins, la fraïeur qu'ils avoient voulu lui inſpirer. Sans le queſtionner d'avantage, ils le renvoïerent en priſon avec les autres Chrétiens. Là il mit par écrit ſa confeſſion de foi mêlée de reflexions, par leſquelles il prouvoit qu'il n'y avoit point de véritable Loi que celle de J. C. & qu'il falloit né-

ceſſairement la ſuivre pour ſau-
ver ſon ame, & mériter la béa-
titude éternelle.

Cet écrit fut porté au Tribu-
nal des Mandarins. Ils le lurent,
& ne purent s'empêcher d'a-
voüer qu'il ne contenoit rien
que de conforme à la droite rai-
ſon. Ils jugerent même que ce
bon vieillard devoit être traité
avec moins de rigueur. En effet
ſa vertu & ſon zele le rendoient
reſpectable juſques dans les fers ;
& quoiqu'accablé du poids de
ſes infirmitez, & des incom-
moditez d'une affreuſe priſon, ſe
ſoutenant toûjours par ſon cou-
rage, il ne ceſſoit de conſoler
ſes compagnons, & d'animer
leur ferveur. A l'égard des au-
tres Chrétiens, qu'il n'étoit pas
aporté d'entretenir, il leur écri-
voit des lettres remplies de l'Eſ-
prit de Dieu pour les exhorter à

la conſtance dans les tourmens, & à la perſéverance dans la Foy.

Le Tyran *Chua* n'étoit qu'à demi ſatisfait, parce que nonobſtant ſes ordres, & la ponctualité avec laquelle on les exécutoit, on n'avoit pû encore depuis un an que duroit la perſécution, ſe ſaiſir d'aucun Miſſionnaire. Enfin il eut lieu d'être content, & ce fut pour lui un ſujet de triomphe, d'aprendre que le P. François-Marie Buccharelli, & le P. Jean-Baptiſte Meſſari étoient arrêtés. Voici comme la choſe arriva.

Les fatigues & les travaux que ces deux hommes Apoſtoliques avoient à ſouffrir, leur cauſerent une maladie lente, qui les conſumoit inſenſiblement. le P. Joſeph Pires Provincial du Japon, qui fut informé du triſte état où ils ſe trouvoient, leur ordonna

de paſſer à la Chine. Ils étoient déja arrivez ſur les confins de cet Empire, dans un lieu qu'on apelle *Lofeu*, qui eſt tributaire des deux Couronnes.

Quelque ſoin qu'ils priſſent de ſe cacher, les infidéles furent bien-tôt inſtruits de leur arrivée; c'eſt ce qui porta les Miſſionnaires à ſe retirer ailleurs. Ils allerent à trois lieuës de-là, où ils croïoient s'être dérobez à leurs recherches. On les y pourſuivit encore. Enfin pour éviter plus ſûrement des perſécuteurs ſi acharnez, ils ſe réfugierent dans un bois, que d'épaiſſes broſſailles rendoient preſque impénétrable. Il ſembloit qu'ils étoient-là en ſûreté, & qu'ils n'avoient d'autres ennemis à craindre que les bêtes feroces; mais les Gentils aprirent qu'un Chrétien avoit connoiſ-

sance du lieu de leur retraite, ils le contraignirent à force de tourmens de le manifester ; & aussitôt les Mandarins s'y transporterent avec une troupe de soldats. Ils sçûrent si bien se partager dans le bois, qu'ils n'y laisserent aucune issuë propre à s'évader. Ils saisirent donc les deux Peres, trois Catéchistes qui les accompagnoient, & un jeune enfant qui étoit à leur service, & ils les conduisirent en un lieu qu'on apelle *Anloam*.

Ils y furent détenus pendant quelques jours, & durant ce tems-là on mit leur patience à de continuelles épreuves. Quelques petits Mandarins cherchant à se divertir à leurs dépens, n'épargnerent ni les termes méprisans, ni les railleries ameres, ni les insultes & les affronts. Les Missionnaires n'oposerent

à ces outrages qu'un modeste silence, tant qu'il n'y eut que leur personnes qui y furent intéressées. Mais lorsque les Mandarins porterent l'insolence jusqu'à attaquer la Loy de J. C. & à vouloir contraindre les Peres & les Catéchistes à se prosterner devant leurs Idoles; ce fut alors que les Missionnaires rompirent ce silence, & que leur zele s'enflamma.

Le Pere Messari prit la parole, & avec un air grave, mais plein de feu. » Osez-vous bien, » leur dit-il, viles & méprisables » créatures que vous êtes, insulter » à l'Auteur de votre être, & transporter aux Démons un culte » & des adorations, qui ne sont » dûs qu'à Dieu seul ? L'Enfer qui » est leur partage sera aussi le vôtre. Pour nous qui sommes les » Ministres du Souverain Maître

de l'Univers, nous enseignons «
aux hommes le chemin du Ciel, «
& nous esperons d'y arriver un «
jour, tandis que vous autres, si «
vous ne renoncez à vos Idoles «
pour suivre la Loi du vray Dieu, «
vous serez en proïe aux feux éter- «
nels. « Des vérités si salutaires «
auroient pû faire impression sur
des cœurs dociles; mais les Man-
darins étoient engagés trop avant
dans l'idolâtrie.

Pour causer un nouveau chagrin
aux Peres, ils prirent le barbare
dessein de faire donner en leur
présence la bastonnade au jeune
homme qui étoit à leur suite;
mais le P. Messari arrêta leur
bras, & les couvrit de confusion.

Qu'a fait de mal cet enfant, «
leur dit-il? La foiblesse de son «
âge ne prouve-t'elle pas suffi- «
samment son innocence? Si c'est «
un crime, selon vous, de pra- «

» tiquer la Loy de J. C. c'eſt moi
» qui la lui ai enſeignée, je ſuis
» le ſeul coupable.

On perſécutoit pendant ce tems-là les Chrétiens de *Loſeu*, & on ne faiſoit grace qu'à ceux qui pouvoient par argent ſe délivrer des priſons.

Nous avions une Egliſe à *Vannim* à deux lieuës de diſtance de *Loſeu* : *Chua* lui-même nous en avoit accordé le terrain pour nous ſervir de ſépulture ; c'eſt-là que repoſent les cendres du P. Jean de Seghiera & du Pere François de Noghiera. Cette Egliſe fut détruite. On ſe donna de grands mouvemens pour découvrir les Catéchiſtes qui y réſidoient, mais ils s'étoient refugiez dans les bois où ils ſouffrirent beaucoup, n'ayant pour nourriture que des fruits ſauvages, & étant dans un danger continuel d'être dévorez des

Tigres, qu'on trouve à foison dans cette contrée.

Cependant on traîna à la Cour les prisonniers chargez de fers. A leur arrivée ils comparurent devant les Mandarins. On n'a rien apris de ce qui se passa dans cette audience : on sçait seulement que du Tribunal on les mena dans deux prisons séparées, qu'ils y furent gardés nuit & jour par des soldats, & qu'entre les durs traitemens qu'ils essuïerent, on les laissa manquer des choses les plus nécessaires.

Tel fut le soulagement qu'on procura à ces deux Confesseurs de J. C. si fort affoiblis, & par les maladies précedentes dont ils n'avoient pû se rétablir, & par les fatigues d'un long & pénible voïage qu'on leur avoit fait faire sous un climât brûlant, & dans une saison où les châleurs sont excessives.

Ces exécutions tyranniques, & si peu méritées de la part des Chrétiens, émûrent de compassion jusqu'aux infidéles mêmes. Un Mandarin de lettres, Président du second Tribunal de la Cour, traitant de quelque affaire d'Etat avec le Regent, fit tomber adroitement le discours sur la persécution présente, & se servant à propos de la liberté » qu'il paroissoit lui donner ; Sei» gneur, lui dit-il, l'Edit que vo» tre Altesse a publié contre la » Loy Chrétienne, aporte un » grand préjudice au Roïaume. Il » sert de prétexte aux plus violen» tes extorsions. Les petits com» me les grands s'en prévalent » pour opprimer un peuple nom» breux. Je connois à fonds ces » Chrétiens qu'on vexe d'une ma» niere si étrange. Ce sont des es» prits doux, paisibles, ennemis

de toute dissension, exacts à païer « le tribut. Que leur demandez- « vous d'avantage? J'entrerois vo- « lontiers dans un accord avec vo- « tre Altesse. Je lui donne trois « ans pour faire la guerre à feu & « à sang aux Chrétiens, & je m'en- « gage à perdre la tête sur un écha- « faut, si ce terme expiré, elle « vient à bout de détruire le Chris- « tianisme. D'un autre côté je « consens à subir la même peine, « si les laissant vivre en paix, & « leur accordant le libre exercice « de leur Religion, elle entend « dire qu'ils aïent excité le moin- « dre trouble, & qu'on ait apperçû « parmi eux la plus légere étin- « celle de révolte. Ce raisonne- « ment si plausible ne fit qu'effleurer l'esprit du Tyran, & il n'y répondit que par un silence affecté.

Une autrefois le même Man-

darin ſe trouvant au Conſeil avec les autres Officiers de ſon Tribunal, l'affaire des Chrétiens fut miſe ſur le tapis. Un de ces Officiers ennemi capital du nom Chrétien, s'aviſa de dire que le Régent s'y prenoit mal, & qu'il ne réüſſiroit jamais à proſcrire cette Loy étrangere, qu'il n'eût fait ſauter les têtes d'un bon nombre de ſes ſectateurs. Le Mandarin jettant ſur lui un re-
» gard ſevere, vous croïez donc,
» lui dit-il, que c'eſt un crime di-
» gne de mort que d'être Chrê-
» tien ? A ces mots l'Officier rougit, & changea de diſcours.

Le Tyran eût à eſſuïer de pareilles remontrances d'un autre Mandarin ſon gendre, & Général des troupes dans la Province
» du Sud. Je ne puis pas vous diſ-
» ſimuler, Seigneur, lui dit ce
» Mandarin, que tout eſt en con-

fusion dans ma Province &«
qu'on trouve de l'embarras à«
percevoir les tributs. Les Offi-«
ciers de différents Mandarins,«
d'autres qui prennent ce titre«
sans l'être, parcourent les mai-«
sons comme des furieux, & met-«
tent tout au pillage. La crainte«
de tomber en des mains bar-«
bares, disperse de tous côtés«
ce pauvre peuple. Vous m'a-«
vouërez que c'est un triste spec-«
tacle de voir des vieillards, des«
femmes, des enfans errer com-«
me des Etrangers dans le sein«
même de leur patrie. Pour se-«
soustraire à une si cruelle op-«
pression, les uns se font des de-«
meures souteraines, où ils s'en-«
terrent tout vivans avec leurs«
effets ; les autres courent cher-«
cher un asile dans le fond des«
forêts parmi les bêtes sauvages.«
Des familles entieres fugitives«

»& dépoüillées de tout ce qu'el-
»les possedoient, sont réduites à
»perir de faim & de misere. Les
»prisons de la Cour & des Pro-
»vinces sont remplies de Chrê-
»tiens; ceux qui ont pû échaper
»aux plus exactes perquisitions,
»n'osent paroître dans les mar-
»chés publics, & le commerce
»déperit insensiblement. Ah!
»Seigneur, laissez attendrir votre
»cœur à tant de calamitez: un
»mot de votre bouche arrêtera
»le cours de ces injustices, & ré-
»tablira le calme dans nos Pro-
»vinces. Après tout ces Chrétiens
»qu'on opprime, sont irrépro-
»chables dans leur conduite, ils
»sont fidéles au Roy, zelés pour
»son service, & des plus ardens
»à fournir aux dépenses de l'Etat.

Tel fut le discours du Mandarin. Le Regent lui répondit que ce n'étoit pas de son pro-

pre mouvement qu'il avoit en-
trepris d'abolir le Christianis-
me, & qu'il persécutoit les Chré-
tiens ; qu'il y avoit été forcé par
les plaintes des Tribunaux, &
que ces plaintes étoient de na-
ture à ne pouvoir se dispenser,
pour l'exemple & la manuten-
tion des Loix, d'user de sévéri-
té.

Il n'y eût pas jusqu'au menu
peuple, qui ne fût touché de
l'oppression où étoient les Chré-
tiens. Les Gentils d'une Bour-
gade convinrent ensemble de
retirer chez eux quelqu'un des
Missionnaires, supposant que
leurs maisons seroient pour lui
l'azile le plus sûr, & qu'on n'au-
roit garde de le rechercher dans
un village, qu'on sçavoit n'être
composé que d'infidéles. Ces
offres furent reçûës avec recon-
noissance, mais on ne crût pas

que, dans des conjonctures si délicates, il fut prudent de les accepter.

Il y avoit déja plus de six mois que les deux Peres languissoient dans les fers : les incommoditez du lieu, la disette, & les autres miseres inséparables de leurs prisons étoient devenuës extrêmes. Les Mandarins qui les appelloient souvent à leur Tribunal, où on les traînoit les fers aux pieds parmi les huées de la populace, ne pouvoient ignorer leurs souffrances : elles étoient peintes sur leur visage have, & extenué. Mais ces Juges barbares qui regardoient les Ministres de J. C. comme des victimes destinées à la mort, se mettoient peu en peine de leur procurer du soulagement. Cependant il s'en falloit bien que les forces du corps égalassent leur coura-

ge ; à la fin ils ſuccomberent à tant de maux, & furent attaquez l'un & l'autre d'une maladie violente. Elle enleva le P. Meſſari. L'heure étoit venuë, où il plût à Dieu de couronner ſon invincible patience, & ſon zele infatigable pour la converſion des infidéles.

Ce n'eſt pas ici le lieu de décrire en détail toutes les vertus de l'homme Apoſtolique : un volume entier n'y ſuffiroit pas. On pourra quelque jour donner l'hiſtoire édifiante de ſa vie & de ſes travaux. Tout ce que je puis dire, pour me contenir dans les bornes d'une courte relation, c'eſt qu'il a pouſſé juſqu'à l'héroïſme la fermeté dans les plus grands perils, & la patience dans l'accablement de toute ſorte de maux. Il eſſuïa une infinité de dangers ſur mer & ſur terre pour porter

le nom de J. C. aux différens peuples de cet Orient. Dans un de ces longs voïages, des voleurs le dépoüillerent, & le laisserent étendu à terre & à demi mort, des coups dont ils le chargerent. Quand il fut revenu à lui, il se trouva seul dans des lieux déserts & inhabitez, sans vêtement, sans nourriture, couvert de blessures, & destitué de tout secours humain. C'est dans de pareilles occasions que par son courage il s'élevoit au-dessus de lui-même, & il avoit coûtume de dire que les hommes Apostoliques sont nez pour souffrir, & que les grands travaux sont leur aliment journalier.

Dans un autre voïage qu'il fit pour se rendre à la *Cochinchine*, il arriva à une Bourgade nommée *Tum Ke* qui confine avec ce Royaume. Le Gouverneur

Chinois avoit été autrefois Chrétien, mais depuis plusieurs années, il n'étoit plus qu'un indigne apostat. A peine le Pere parut-il dans cette Bourgade, que les Gentils conspirerent contre sa vie. Ils allerent en foule chez le Gouverneur, & le dépeignirent avec les plus noires couleurs. « C'est un homme détestable, lui dirent-ils ; il prend les ossemens des morts, il en compose une certaine eau dont les effets sont pernicieux, il la verse sur la tête des peuples. Ceux à qui ce malheur arrive ne sont plus maîtres d'eux-mêmes, & par la vertu de cette eau enchantée, ils sont forcez de se faire Chrétiens.

Cette ridicule accusation frappa l'esprit credule du Gouverneur. Il fit emprisonner le Pere, & peu de jours après il le con-

damna à avoir la tête tranchée. La Sentence étoit ſur le point de s'exécuter, lorſqu'un Bonze fit comprendre au Gouverneur, qu'il alloit s'attirer la plus fâcheuſe affaire ; & que le Roy de la Cochinchine s'offenſeroit vivement, s'il faiſoit mourir un des freres du P. Antoine *Arnedo*, que ce Prince honoroit de ſon eſtime & de ſon amitié.

Cette remontrance eut ſon effet. Le Gouverneur ſuſpendit l'exécution de ſa Sentence, & après y avoir fait des attentions ſérieuſes, il rendit la liberté au Pere en lui ordonnant de ſortir au plûtôt des terres de ſon diſtrict. Le Pere obeït, mais il fut doublement affligé, & d'être à la porte de ſa chere Miſſion, après laquelle il ſoupiroit depuis long-tems ſans pouvoir y entrer ; & encore plus de ſe voir

arracher la couronne du martyre qu'il tenoit presque entre les mains.

Il lui fallut retourner pour la seconde fois à *Macao*, mais il n'y demeura pas long-tems, & il fit tant d'instance auprès de ses Supérieurs, qu'il obtint la permission d'entrer dans le Roïaume du *Tonkin*. C'est-là que des travaux immenses l'attendoient : la conversion d'un grand nombre d'infidéles en fut le fruit, & une mort glorieuse en a été la récompense. Elle arriva le 15 de Juin de l'année 1723. Ce Pere qui étoit âgé de cinquante ans, laisse à sa Compagnie les plus grands exemples de toutes les vertus Religieuses & Apostoliques, & la gloire de voir augmenter le nombre de tant d'autres de ses enfans, qui ont eû le bonheur de souffrir

la mort pour la caufe de J. C.

Le Regent aïant appris la mort du P. Meſſari, ordonna que ſon corps fut porté hors de la Ville. Ce Pere le troiſiéme jour de ſon décès fut enterré avec les mêmes fers, qu'on lui avoit mis aux pieds lorſqu'on l'arrêta priſonnier. Sept mois après le P. Staniſlas *Machado* le fit transferer dans l'Egliſe de *Ke ne*, qui avoit échapée aux profanations des infidéles, & c'eſt-là qu'on conſerve ce précieux dépôt.

Cependant la maladie du P. *Bucchareli* devenoit de jour en jour plus dangereuſe, & l'on commençoit à déſeſperer de ſa vie. Le Mandarin qui étoit prépoſé pour ſa garde, ſoit par un mouvement de compaſſion naturelle, ſoit qu'il craignît de s'attirer des reproches du Regent,

le tira de ſa priſon, pour le mettre dans une autre moins incommode, & fit venir un Médecin pour le ſoigner, ou plûtôt pour empêcher que la mort ne le derobât au ſuplice qui lui étoit préparé.

Enfin après une année de la plus douloureuſe détention, le Pere & les Néophytes priſonniers apprirent que le Tribunal venoit de les juger, & de les condamner à mort. Tranſportés de joïe à cette nouvelle, & pour rendre publique leur réjoüiſſance, ils ſe vêtirent tous d'habits neufs. Les Chrétiens accoururent en foule aux priſons, & baiſant reſpectueuſement les pieds de ces illuſtres Confeſſeurs de J. C. les féliciterent de leur bonheur, & leur dirent les derniers adieux, avec ces tendres ſentimens que la

foi & la vraïe charité inſpirent. Tous ſe confeſſerent, & reçûrent N. S. de la main d'un Prêtre Tonkinois, qui depuis pluſieurs années étoit détenu dans la même priſon en haine de la foy.

Le onziéme jour d'Octobre fut le jour de leur triomphe. Les priſons furent ouvertes, & les priſonniers conduits dans une place vis à vis le Palais du Tyran. On les rangea ſur une même ligne. Le P. Buccharelli à la tête; ſuivoient les Chrétiens; puis les Gentils accuſez de divers crimes. Un Officier de la Cour ſortit du Palais, & publia à haute voix, que ſon Alteſſe, par un effet de ſa haute pieté, faiſoit grace à ceux qui étant fils uniques pourroient racheter leur vie par une ſomme d'argent. Il écrivit enſuite les noms de ceux qui étoient en état de financer, &

en

en porta la liste au Regent.

Un moment après il revint pour la seconde fois, tenant à la main la sentence de mort contre chacun de ceux qui composoient cette troupe. Il commença par le P. *Buccharelli*, & s'approchant de lui : vous, Etran- « ger, lui dit-il, parce que vous « avez prêché aux Peuples la Loy « Chrétienne, qui est proscrite dans « ce Royaume ; son Altesse vous « condamne à avoir la tête tran- « chée. Le Pere baissa modeste- « ment la tête, & dit d'un air content ; Dieu soit beni.

L'Officier adressa ensuite la parole à Thadée *Tho* : vous êtes « condamné au même supplice, lui « dit-il, parce que vous êtes Dis- « ciple de cet Etranger, & que « vous suivez la Loy de J. C. & « de plus votre tête sera pendant « trois jours exposée sur un pieu «

» aux yeux du public. Il continua de lire à tous les autres leur ſentence, qui étoit conçûë en mêmes termes ; & motivée de la même maniere.

Après avoir lû aux Gentils leur condamnation, & les différens crimes pour leſquels ils devoient perdre la vie, il finit par la lecture de la ſentence qui condamnoit pluſieurs autres Chrétiens à avoir ſoin des Elephans, les uns pendant toute leur vie, les autres pendant un certain nombre d'années, alleguant toûjours pour cauſe de leur condamnation la profeſſion qu'ils faiſoient du Chriſtianiſme.

Auſſi-tôt que ces ſentences furent prononcées, on remena dans les priſons ceux qui s'étoient engagez à fournir de l'argent, & les autres qu'on avoit

condamnés à prendre ſoin des Eléphans. Au regard de ceux qui étoient ſentenciez à mort, on ne leur donna point de tréve. Sur le champ ils furent conduits par une nombreuſe eſcorte de ſoldats au lieu du ſupplice, éloigné d'une grande lieuë de la Ville Ils furent ſuivis d'une multitude innombrable de peuples, que la curioſité attiroit à ce ſpectacle. le P. *Buccharelli* marchoit à la tête, & ſes Néophytes le ſuivoient immédiatement.

A peine eurent-ils fait quelques pas, que l'un d'eux entonna les Prieres qui ſe chantent dans l'Egliſe, & les Litanies de la Sainte-Vierge; les autres lui répondirent ſur le même ton, & avec les mêmes ſentimens de pieté. Juſqu'au terme ils ne ceſſerent de chanter les loüanges de Dieu. Elles n'étoient inter-

rompuës que par de courtes exhortations, que leur faisoit de tems en tems leur cher Pasteur, pour soûtenir & animer leur » constance. » Encore quelques » heures, leur disoit-il, nous se» rons délivrez de ce malheureux » exil, & nous posséderons Dieu » dans le Ciel. » c'est ainsi qu'ils sanctifioient cette marche pénible & ignominieuse.

Cependant le P. Buccharelli qui n'étoit pas rétabli de sa maladie, & qui marchoit à jeun, & sous la pesanteur de ses chaînes, ne pût résister à cette fatigue. Il tomba en défaillance, & il falut le soutenir le reste du voïage.

Dès qu'ils furent arrivez au lieu destiné à leur supplice, le P. Buccharelli se prosterna plusieurs fois, baisant avec respect cette terre qui alloit être arrosée de

ſon ſang, & offrant à Dieu ſa
vie en ſacrifice. Les Bourreaux
ſe ſaiſirent des priſonniers, &
les attacherent chacun à un po-
teau, les mains liées derriere le
dos.

Dans ce tems-là parut en l'air
une ſorte d'oiſeaux tout blancs
qu'on n'avoit jamais vû dans le
Payïs, & qui attirerent les re-
gards, & cauſerent la ſurpriſe de
ce grand peuple aſſemblé. Ces
oiſeaux voltigeoient ſans ceſſe
ſur la tête des Chrétiens, & plus
ſouvent ſur celle du P. Buccha-
relli, ſe joüant enſemble avec
leurs aîles, & faiſant en l'air
comme une eſpece de fête. Les
Gentils eux-mêmes remarque-
rent que ces animaux affectoient
de ne point voltiger ſur la tête
des infidéles. Pluſieurs d'en-
tr'eux furent frappez de la nou-
veauté du ſpectacle ; d'autres

s'écrierent en se mocquant, que si le Dieu des Chrétiens étoit si puissant, il n'avoit qu'à ordonner à ces oiseaux d'élever en l'air ses adorateurs, & de les arracher des mains de leurs bourreaux.

Enfin tout étant disposé, & les Confesseurs de J. C. étant liés aux différens poteaux, on leur trancha la tête. Celle du P. Buccharelli tomba la premiere, parce que c'est par lui que commença l'exécution. Il n'étoit âgé que de trente-sept ans; il en avoit passé vingt-deux dans la Compagnie, dont il en emploïa sept dans les fonctions laborieuses de cette Mission. Lorsqu'on le fit prisonnier, le Mandarin Chinois vouloit à force ouverte l'enlever à ses persécuteurs: le Pere qui en fut informé, le conjura de n'en rien

faire, & pour l'en détourner plus efficacement, il lui représenta que toute la Mission ressentiroit le contre-coup de cette violence.

Quand on lui eût mis les fers aux mains & aux pieds, il les baisa avec respect, & loin de se plaindre de leur pesanteur, il les regardoit souvent avec complaisance, & plûtôt comme une marque de décoration, que comme un symbole de captivité. Dans les différens interrogatoires qu'il eût à subir, il ne répondoit à ses Juges qu'autant qu'il étoit nécessaire; du reste il gardoit un profond silence: mais quand il leur arrivoit de parler avec mépris de la Loy de J. C. alors il prenoit un visage severe, & s'étendoit fort au long sur l'excellence & la sainteté de cette Loy. Il mon-

troit la néceſſité de la ſuivre pour mériter les récompenſes du Ciel, & éviter les peines de l'Enfer. Il leur reprochoit hardiment l'injuſtice criante dont ils ſe rendoient coupables, en traitant ſi cruellement une troupe d'innocens, à qui on faiſoit un crime de l'avoir embraſſée. Dans une de ces occaſions un de ſes Juges lui demanda s'il faiſoit reflexion qu'il parloit à des Mandarins, qui étoient les maîtres de ſon ſort, & qui avoient
» ſa vie entre leurs mains. » Je ne
» crains point la mort, leur répon-
» dit-il d'un ton ferme, je ne crains
» que Dieu.

La nuit ſuivante les Chrétiens vinrent rendre les honneurs funébres à leur cher Pere en J. C. Ils enfermerent ſon corps dans un cercuëil, & l'inhumerent au lieu même où il avoit répandu

son sang pour la Foy. Mais quelques mois après le Frere Thomas Borgia le transfera dans notre Eglise de *Dam gia*, où il est maintenant en dépôt. On raporte plusieurs guérisons miraculeuses qui se sont opérées par les mérites du Serviteur de Dieu; je n'en dirai rien, parce que jusqu'ici on n'a pas été en état d'en tirer des témoignages autentiques.

Pierre *Frieu* fut le second à qui on coupa la tête; c'étoit un zelé Catéchiste. Il avoit fait vœu de pauvreté, de chasteté, & d'obéïssance entre les mains du Pere Supérieur de cette Mission. C'est dans l'Eglise *d'Antap* qu'il fut arrêté prisonnier. Le refus constant qu'il fit d'abjurer la Foy, & de marcher sur le Crucifix, & la sainte liberté avec laquelle il annonçoit à ses Juges

les véritez de la Religion, l'exposerent à diverses tortures très-cruelles, qu'on lui fit souffrir dans le cours de sa captivité.

On nomme le troisiéme Ambroise *Dao*, c'étoit un de ceux qui accompagnoient les deux Peres, quand ils furent arrêtez sur les confins de la Chine. Comme il servoit de premier Catéchiste au P. Buccharelli, plusieurs fois à force de tourmens, on voulut l'obliger à nommer les Bourgades, où les Missionnaires alloient administrer les Sacremens. Sous les coups redoublez, & au milieu des plus vives douleurs, il ne fit point d'autre réponse que celle-ci: » je sçai que mon maître est un » grand homme de bien ; ce n'est » que sa haute vertu qui m'a at» taché à son service ; je n'ai rien » autre chose à vous dire, & quand

vous me tuëriez, vous n'en sçau- «
rez pas d'avantage. Lorsque les «
Chrétiens alloient le visiter dans
sa prison, il les charmoit par
ses discours édifians. Tout pé- «
cheur que je suis, leur disoit-il, «
je sçai que Dieu m'appelle à «
la gloire de verser mon sang «
pour son Saint Nom. «

Le quatriéme & le cinquiéme ausquels ont fit souffrir le même supplice, s'appellent Emmanuel *Dien*, & Philippe *Mi*, deux fervens Catéchistes, dont la constance a été éprouvée par les rigueurs d'une longue prison, par les divers tourmens qu'on leur fit endurer, & enfin par la mort qu'ils reçûrent avec joïe, & dont Dieu couronna leur zele.

Ce Luc *Thu* dont nous avons déja parlé, & qui embrassa avec une dévotion si tendre le Cru-

cifix qu'on lui ordonnoit de fouler aux pieds, fut le ſixiéme qui eut la tête tranchée. Dès les premiers commencemens de la perſécution qui s'éleva dans la Bourgade de *Keſat*, preſſé de l'extrême déſir de ſouffrir pour J. C. il alla ſe préſenter aux Mandarins, & leur déclarer qu'il étoit Chrétien. Dans les priſons, dans les Tribunaux, il ne ceſſa de confeſſer ſa foy, & lorſque les Juges, pour lui impoſer ſilence, le menaçoient de la » mort: » c'eſt l'unique objet de » mes vœux, leur répondoit-il; » de grace prononcez au plûtôt » ma ſentence, donnez-là moi que » je la baiſe. » Il fut mis deux fois à de violentes tortures. Il ſembloit qu'il y prît de nouvelles forces: il en ſortoit toûjours avec un viſage gai & content.

Sa gaïeté ne l'abandonna pas

pendant les deux ans qu'il fut detenu prisonnier. Mais elle augmenta beaucoup lorsqu'on lui aporta la nouvelle de sa condamnation. Sa femme étant venu le voir, prenez part à ma « joïe, lui dit-il, en l'embrassant « tendrement, je vais donner ma « vie pour J. C. aureste ne vous « avisez pas de prendre le deüil « après ma mort : des vêtemens « lugubres ne conviennent point « à un jour de triomphe ; puis lui « donnant une robe d'écarlate, « voilà l'habit don je vous ordon- « ne de vous revêtir, au moment « que ma tête sera séparée de mon « corps. La pieuse Chrétienne ne « crût pas devoir se conformer à ses désirs, de peur d'aigrir sans raison les Gentils, & d'exciter de nouveaux murmures.

Comme on étoit prêt de lui couper la tête, un Mandarin

touché de compaſſion éleva la voix, & dit que ce vieillard n'aïant qu'un ſeul frere, étoit du nombre de ceux à qui le Regent faiſoit grace, moïennant une ſomme d'argent. Luc prenant auſſi-tôt la parole, & montrant des yeux & de la main les Ca-
» téchiſtes; « vous n'y penſez pas,
» lui dit-il, tous ceux que vous
» voïez-là, ſont mes freres. » Il finit ainſi glorieuſement ſes jours, à l'âge de près de ſoixante ans.

Luc *Mai* eſt le nom du ſeptiéme. Il étoit attaché au ſervice de notre Egliſe de *Keban*, & il rempliſſoit cette fonction avec un grand zele. Sa conſtance fut égale dans les tourmens. C'eſt lui, qui comme nous l'avons dit, entonna les Litanies de la Sainte-Vierge, & les autres prieres, lorſque cette bienheureuſe troupe de Confeſſeurs

marchoient au lieu du supplice.

Thadée *Tho* fut le huitiéme: on l'exécuta dans un lieu séparé, & en compagnie de quatre scelerats Gentils, dont les têtes, comme la sienne, devoient être suspenduës à un pieu, & exposées pendant trois jours à la vûë publique. Ces trois jours écoulez, le Catéchiste de la Ville Roïale alla lui donner la sépulture. Il fut étrangement surpris de voir la tête auprès de son corps aussi fraîche, que si elle eût été coupée tout recemment; au lieu que les corps des Gentils étoient noirs, défigurez, à demi pourris, & répandoient au loin une odeur qui empestoit.

Paul *Noi* Catéchiste qui avoit imité ses compagnons dans leur constance au milieu des tourmens, eut part à leur couronne par une mort également glorieuse.

Enfin le dernier de tous fut François *Kam*, celui-là même qui saisi de fraïeur à la vûë des tourmens qu'on lui préparoit, s'en délivra par une lâche apostasie. Son crime se présenta bientôt à ses yeux dans toute son énormité. Honteux de sa foiblesse, il en conçût un repentir amer, il en demanda pardon avec larmes aux Chrétiens, il s'en confessa avec de vifs sentimens de douleur, & pour en faire une réparation autentique, il alla trouver ses Juges. Il protesta en leur présence contre tout ce qu'il avoit fait, & il leur fit une profession publique de la Foy Chrétienne, dans laquelle il leur déclara qu'il vouloit vivre & mourir. La prison, les tourmens, & enfin la mort soufferte pour J. C. couronnerent une pénitence si sincere & si genereuse.

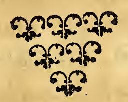
La mort du Pasteur, & de ses Disciples, n'a pas mis fin à la persécution; elle duroit encore en l'année 1725, quoique cependant elle s'étoit un peu ralentie. Mais de si grands exemples de fermeté Chrétienne ont produit les plus admirables effets. On voit la ferveur des Fidéles se ranimer, & rien n'est plus commun parmi eux que le désir de sceller de leur sang les saintes véritez qu'ils croïent. Ceux qui avoient scandalisé l'Eglise par leur chute, sont allez généreusement confesser leur foy devant les Juges, & sont entrez avec joïe dans ces prisons, dont la seule image les avoit effraïez. De ce nombre on en compte déja trente, qui y sont péris de pure misere.

Les autres Chrétiens au nombre de cent cinquante-trois con-

damnez à avoir ſoin des Eléphans, à la vûë du ſang de leurs Freres verſé pour J. C. ſe ſentent un nouveau courage dans les fonctions humiliantes & pénibles auſquelles ils ont été dévoüez en haine de la Foy. Une multitude d'Infidéles qui ont vû ou qui ont appris par la voix publique, la tranquillité & la joïe que les Néophytes ont fait éclater au milieu des tourmens, & ſous le fer des bourreaux, demandent avec empreſſement le Baptême.

Quelque attention qu'on ait à obſerver les Miſſionnaires, ils ne laiſſent pas de parcourir en cachette les Bourgades; de fortifier les Fidéles par le fréquent uſage des Sacremens; d'admettre au Baptême ceux qu'ils en jugent dignes; & ce n'eſt pas pour eux une petite conſolation

de voir leur Troupeau s'accroî-tre de plus en plus, par les mê-mes moïens qu'on emploïe à le détruire: enſorte que la reflexion que faiſoit Tertullien au tems des perſécutions de la primitive Egliſe, ſe vérifie à la lettre dans la Chrétienté de ce Roïaume: vous nous multipliez, diſoit-il, à meſure que vous nous moiſſonnez: le ſang répandu des Fidéles, eſt une ſemence féconde qui produit au centuple. *Plures efficimur quoties metimur à vobis, ſemen eſt Sanguis Chriſtianorum.*





LETTRE
DU P. JEAN ANTOINE CANTOVA, MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

Au R. P. GUILLAUME DAUBENTON, *de la même Compagnie, Confesseur de Sa Majesté Catholique.*

TRADUITE DE L'ESPAGNOL.

A Agadna. Ce 20 de Mars 1722.

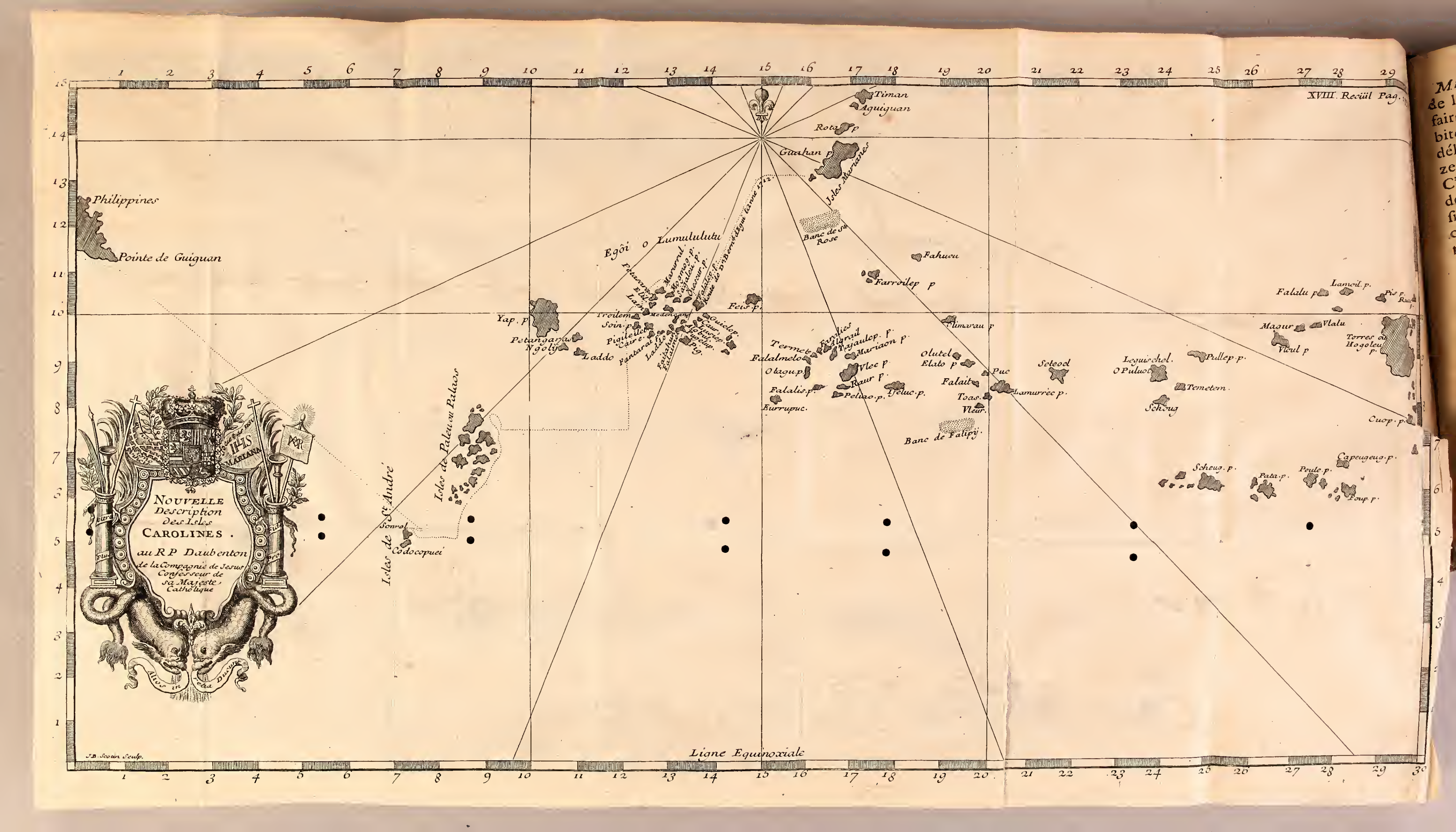


ON REVEREND PERE,

La paix de N. S.

JE me fais un devoir & un plaisir de rendre compte à V. R.





XVIII. Recüil Pag.
Nouvelle Description des Isles Carolines.
au R.P. Daubenton de la Compagnie de Jesus Confesseur de sa Majeste Catholique
Philippines
Pointe de Guiguan
Timan
Aguiguan
Rota p
Guahan p
Isles Marianes
Banc de S.ta Rose
Fahuou
Farroilep p
Egôi o Lumululutu
Yap. p
Petangaras
Ngoly
Laddo
Feis p.
Isles de Paleu ou Palaos
Isles de St André
Sonrol
Codocopuei
Falalmelo
Otagu p.
Falalis p.
Eurrupuc
Mariaon p
Vlee p
Raur p
Peliao p.
Yeluc p.
Olutel
Elato p
Falait
Toas
Vleur
Puc
Lamurrec p.
Banc de Falipy
Soteoel
Leguischel
O Puluot
Pullep p.
Temetem
Schoug
Falalu p
Lamoil p.
Pis p.
Magur
Vlalu
Vlcul p
Torres ou Hogoleu p.
Cuop p.
Capeugeug p.
Scheug p.
Pata p.
Peule p.
Poup p.
Ligne Equinoxiale
J.B. Scotin Sculp.

e la découverte qu'on vient de
aire d'un nouvel Archipel ha-
pité par un grand peuple d'Infi-
léles, qui s'offrent en foule au
zele des Ouvriers Evangéliques.
C'est le seul moyen que j'aye,
de partager avec tant de Mis-
sionnaires, la reconnoissance
qu'ils vous doivent de la pro-
tection dont vous les honorez.

Presqu'au même-tems qu'on
se mit en possession des Isles Ma-
rianes, ont eut connoissance de
quelques-unes des Isles dont j'ay
l'honneur de vous entretenir,
ausquelles on donna dès-lors le
nom d'Isles Carolines. On re-
gardoit l'Isle de *Guahan* la plus
grande des Marianes; comme la
porte qui devoit ouvrir l'entrée
d'une multitude innombrable
d'Isles Australes tout à fait in-
connuës; & parce que les Isles
qu'on apelle Carolines, sont,

pour ainſi-dire, à la tête de ces Iſles Auſtrales, il n'y a point de tentatives que les Gouverneurs de *Guahan* n'aïent faites, pour réüſſir dans une ſi importante découverte : mais les mouvemens qu'ils ſe donnerent en divers tems, furent toûjours inutiles.

Cependant le P. Bauvens l'un des Miſſionnaires des Iſles Marianes, loin de ſe décourager de ce peu de ſuccès, ſe portoit encore avec plus d'ardeur à une ſi utile entrepriſe. Il en parloit un jour au P. Loüis de Sanvitores, qu'on peut juſtement appeller l'Apôtre des Marianes, puiſque c'eſt lui qui le premier y a porté les lumieres de la Foy, & qui l'a cimentée de ſon ſang, en expirant ſous le fer des Idolâtres. » Ne vous impatientez point, répondit l'Homme Apoſtoli-

que, attendez que la moisson «
soit meure. Alors on verra les «
Habitans des Carolines venir «
eux-mêmes chercher les Mois- «
sonneurs pour la recüeillir. « Il «
semble que l'accomplissement
de cette prédiction ait été reser-
vée à ces derniers tems. Vous
en jugerez par le recit que je vais
faire.

Le 19 de Juin de l'année der-
niere on apperçût une Barque
étrangere peu différente des Bar-
ques Marianoises, mais plus hau-
te, ensorte qu'un soldat Espa-
gnol qui la vit de loin voguer
à pleines voiles, la prit pour
une Fregate. Cette Barque abor-
da à une Terre déserte de l'Isle
de *Guahan* du côté de l'Est, qu'on
appelle *Tarofofo*. Il y avoit vingt-
quatre personnes, onze hom-
mes, sept femmes, & six enfans.
Quelques-uns mirent pied à ter-

re comme en tremblant, & se glissant sous les palmiers, y firent leurs provisions de cocos.

Un Indien Marianois, qui pêchoit aux environs de cette côte, les aïant apperçûs, alla en donner avis au Pere Muscati Vice Provincial, qui étoit pour lors dans la Bourgade de *Inarahan.* Aussi-tôt le Pere, le Chef de la Bourgade, & quelques Marianois se mirent dans des Canots, & allerent au secours de ces pauvres Insulaires, qui ne sçavoient ni en quel Payïs ils étoient, ni à quelle Nation ils avoient affaire ; le Chef de la Bourgade avoit l'épée au côté. Cet objet frappa les Insulaires, & les fit pâmer d'effroy ; s'imaginant que c'étoit fait de leur vie. Les femmes saisies de la même fraïeur, pousserent des cris lamentables. On avoit beau

leur témoigner par des ſignes qu'ils n'avoient rien à craindre, il n'étoit pas poſſible de les raſſûrer.

Cependant l'un d'eux plus hardi que les autres, aïant apperçû le P. Muſcati ſur le rivage, dit en ſa langue deux ou trois mots à ſes compagnons, & ſautant à terre, il alla droit vers le Miſſionnaire, & lui offrit quelques bagatelles de ſon Iſle. C'étoient quelques morceaux de *Carai* dont ces Inſulaires ſe font des bracelets, & une ſorte de pâte de couleur jaune ou incarnate, dont ils ſe peignent le corps. Le Pere embraſſa tendrement l'Inſulaire, & reçût ſon préſent avec bonté.

Ces démonſtrations d'amitié diſſiperent tout ombrage: la confiance ſucceda à la fraïeur, & ceux qui étoient reſtés dans la

Barque, se promettant un traitement plus doux & plus humain qu'ils ne l'avoient esperé, ne firent plus difficulté de mettre pied à terre. Ils y trouverent abondamment dequoi appaiser leur faim, & se refaire des fatigues qu'ils avoient souffertes. Le Missionnaire leur fit donner des habits, afin qu'ils parussent avec plus de décence, & les engagea à venir passer quelques jours à *Inarahan*, jusqu'à ce qu'il eût reçû des nouvelles du Gouverneur Général des Marianes, à qui il avoit fait part de l'arrivée de ces nouveaux hôtes.

La Barque de ces Insulaires, est d'une construction remarquable : elle a pour toute voile un fin tissu de feüilles de palmiers : la prouë & la pouppe sont semblables pour la figure, & se terminent l'une & l'autre en une pointe élevée de la forme d'une

queuë de Dauphin. On y voit quatre petites chambres pour la commodité des paſſagers : l'une eſt à la prouë, la ſeconde à la pouppe, les deux autres aux deux côtés du mât où eſt attachée la voile, mais qui débordent en dehors de la Barque, & y forment comme deux aîles. Ces chambres ont un toit fait de feüilles de palmiers, de la figure d'une impérialle de caroſſe, propre à garantir de la pluïe & des ardeurs du ſoleil. Au dedans du corps de la Barque, ſont différens compartimens, où ſe mettent la cargaiſon & les proviſions de bouche. Ce qu'il y a de ſurprenant dans ce bâtiment, c'eſt qu'on n'y voit aucun clou, & que les planches ſont ſi bien jointes les unes aux autres par une eſpece de fiſcelle qu'ils y emploïent, que l'eau ne peut s'y inſinuer.

Le 21 une nouvelle Barque étrangere, quoique semblable à celles des Isles Marianes, aborda à la pointe de *Orote* qui est à l'Oüest de l'Isle de *Guahan*. Elle ne contenoit que quatre hommes, une femme, & un enfant; on leur donna des vêtemens, & on les conduisit à *Umatag* où étoit pour lors le Gouverneur Général Dom Loüis Sanchez, pour les confronter aux autres Insulaires, & voir s'ils étoient de la même nation. Leur joïe fut inexprimable dès qu'ils se virent, & ils se la témoignerent par de tendres, & de continuels embrassemens.

On a sçû depuis que ces deux Barques étoient parties en compagnie de quatre autres, de l'Isle de *Farroilep* pour se rendre à celle d'*Ulée*; que dans cette traversée ils avoient été surpris d'un

vent d'Oüest qui les avoit dispersés de côté & d'autre; que pendant vingt jours ils avoient erré au gré des vents dans un risque continuel de faire naufrage; qu'ils avoient beaucoup souffert de la faim, de la soif, & des efforts extraordinaires qu'il leur avoit fallu faire pour résister à la violence impétueuse des courans. Ils étoient effectivement tout languissans, & leurs mains étoient écorchées à force de tirer à la rame. Un d'eux encore jeune, & d'une complexion très-forte en apparence, ne survecût pas pas longtems à tant de fatigues. On l'instruisit autant qu'il fut possible des principaux Mysteres de la Foy, & on lui conféra le Baptême à l'article de la mort.

Les Insulaires ont pour tout vêtement une piéce de toile ou

d'étoffe dont ils s'enveloppent les reins, & qu'ils paſſent entre les jambes. Leurs Chefs qu'ils apellent *Tamoles*, ont une eſpece de robe fenduë par les côtés, qui leur couvrent les épaules & la poitrine, & qui leur tombe juſqu'aux genoux. Les femmes, outre la piéce de toile dont elles ſe ceignent de même que les hommes, ont encore une ſorte de juppe qui leur deſcend depuis la ceinture juſqu'à mi-jambe. Les nobles ſe peignent le corps, & ſe percent le lobe des oreilles, où ils attachent des fleurs, des herbes aromatiques, des grains de coco, ou même de verre, quand ils en peuvent attraper.

Ces peuples ſont bien pris dans leur taille : ils l'ont haute, & d'une groſſeur proportionnée. La plûpart ont les cheveux crê-

pus, le nez gros, de grands yeux & très-perçans, & la barbe assez épaisse. Pour ce qui est de la couleur du visage, il y a entre eux de la différence. Les uns l'ont semblable à celle des purs Indiens : on ne peut douter que d'autres ne soient des Mestices nés d'Espagnols & d'Indiennes.

J'en ai vû un qui m'a paru être Mulastre, c'est-à-dire, fils d'un Negre & d'une Indienne. Il n'est pas aisé d'expliquer d'où peut venir ce mélange du sang, & la diversité de leur couleur. C'est surquoi je hazarderai quelques conjectures dans la suite de cette Lettre.

Le 28 Juin Dom Sanchez fit conduire ces Insulaires dans la Ville *d'Agdana* qui est la capitale des Isles Marianes, & la demeure fixe des Gouverneurs. Comme ils étoient toûjours fort

affoiblis, & qu'ils ne pouvoient ſe remettre de leurs fatigues paſſées, on s'appliqua d'abord au rétabliſſement de leur ſanté; & on y réüſſit par les ſoins du F. Chavarri notre Apoticaire; qui joint à beaucoup d'habileté & d'expérience, une douceur & une charité que rien ne rebute.

On ſongea enſuite à les inſtruire des Myſteres de la Foy. La choſe n'étoit pas facile: leur langage nous étoit tout à fait inconnu, & nous manquions d'interprete pour nous faire entendre. Cependant comme quelques-uns demeuroient dans notre maiſon, à force de les fréquenter, & de les faire parler ſur les choſes que je leur indiquois par ſignes, en moins de deux mois je fus en état de traduire en leur langue le ſigne de

la Croix, l'Oraison Dominicale, le Symbole des Apôtres, les Commandemens de Dieu, & un abregé du Catéchisme. Ils les apprirent par cœur, & les répetoient souvent en présence de leurs compatriotes : je leur faisois ensuite une instruction, qui se terminoit par un petit repas que je leur avois fait préparer. C'étoit une innocente amorce qui les attiroit plus volontiers à l'Eglise.

Le jour qu'on célebroit la Fête des glorieux Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, un vertueux Espagnol m'apporta entre ses bras un de ces petits Carolins d'environ quatre ans, qui étoit à l'extrémité, afin que je lui donnasse le Baptême. A peine l'eût-il reçû qu'il commença à se mieux porter, & peu de jours après il se trouva dans une santé

parfaite. Cet enfant m'a charmé dans la ſuite par ſa promtitude à apprendre la Doctrine Chrétienne, & par ſa facilité à imiter les manieres polies & civiles d'Europe.

J'adminiſtrai encore le Baptême à quatre autres de ces enfans, le jour qu'on célebre la Fête de S. Michel. Cette cérémonie ſe fit avec plus de ſolemnité, & avec un grand concours de peuple. Leurs parens y avoient donné leur conſentement, & s'étoient engagés à les laiſſer à *Agdana*, & à les confier à nos ſoins, ſuppoſé qu'ils retournaſſent dans leurs Iſles ſans être accompagnés de quelque Miſſionnaire. Nous avons pris ces précautions pour prévenir le danger où ils auroient été de retomber dans l'infidélité, ſi dans un âge ſi tendre, ils

avoient été abandonnés à eux-mêmes, & à la conduite de leurs parens, qui n'avoient pas encore embrassé la Foi.

Les Carolins adultes s'étant convaincus de la nécessité du Baptême pour aller au Ciel, & éviter les peines éternelles de l'Enfer, me témoignerent plusieurs fois le désir qu'ils avoient d'être Chrétiens. Comme ils ne perdoient point de vûë leur patrie, où ils prétendoient retourner incessamment, & qu'il étoit moralement impossible que destitués de Pasteurs, & au milieu d'une terre infidéle, ils ne se pervertissent de nouveau, & ne se replongeassent dans leur premiere infidélité, on ne crût pas devoir si-tôt leur accorder cette grace.

Il y avoit quatre mois qu'ils demeuroient dans l'Isle de *Guahan*. Ils y avoient ramassé tout

ce qu'ils avoient pû de cloux, de haches, & d'autres instrumens de fer, qui leur paroissoient d'un prix infini. L'envie de porter ce trésor dans leur Payïs, & le désir de revoir leurs femmes & leurs enfans, dont ils étoient séparés, augmentoient leur impatience naturelle, & ils sollicitoient leur départ avec la derniere vivacité.

M. notre Gouverneur songeoit à les satisfaire, mais son dessein étoit de garder en ôtage les principaux d'entr'eux, & de renvoïer les autres, par le moïen desquels on pourroit établir un commerce reglé entre les Marianes, & les Carolines. Il me communiqua ses vûës, & aussi tôt j'écrivis au R. P. Provincial, & lui demandai la permission d'accompagner ces Insulaires, pour prendre connoissance de leur Payïs, de leur gênie,

& de leurs coûtumes, & juger par moi-même de la disposition qu'ils auroient à recevoir la Doctrine Chrétienne. M. le Gouverneur me promettoit un Bâtiment pour ce voïage, & de plus il donnoit aux Espagnols & aux Philippinois la permission de me suivre. Plusieurs s'étoient déja offerts, & me demandoient la préférence.

La réponse du P. Provincial ne se trouva pas conforme à mes désirs, c'est ce qui me détermina à aller le trouver à *Inarahan* où ils résidoit pour lors. Je lui représentai que ces Isles Australes étoient peu éloignées de l'Isle de *Guahan*, qu'il étoit très-facile d'y aller, & d'en revenir, sur-tout ayant leurs propres habitans pour guides; qu'il y avoit toute sûreté pour les Ministres Evangéliques, non-seule-

ment parce que ces peuples ſont d'un naturel doux, traitable, & ennemi de toute cruauté, mais encore parce qu'on auroit ſoin de conſerver des ôtages de leur Nation, qui répondroient de leur conduite. Tout ce que je pus dire, ne fit nulle impreſſion ſur l'eſprit du R. P. Provincial, qui craignoit que cette entrepriſe ne fût pas goûtée à Manille, & qu'on ne le blamât d'y avoir donné les mains. Je retournai donc à *Agadna* avec une parfaite réſignation aux ordres de la Providence.

J'y trouvai nos Inſulaires qui preſſoient plus que jamais le retour dans leur Terre natale. Ils étoient ſans ceſſe autour du Gouverneur, & le ſupplioient encore plus par leurs larmes que par leurs paroles, de leur laiſſer la liberté de retourner dans leur pa-

trie. Ils tâchoient d'émouvoir sa compassion en l'assûrant que leur mort étoit certaine, si leur départ étoit plus long-tems differé: qu'ils étoient accablés d'amertume & d'ennui; que l'éloignement de leurs parens, & le désir de les revoir, leur ôtoit l'appétit & le sommeil; qu'enfin la vie leur devenoit insupportable. C'est leurs propres termes que je rapporte, car je leur servois d'interpréte. M. le Gouverneur qui avoit changé de dessein, les consoloit par de bonnes paroles, & tâchoit de les amuser jusqu'à l'entrée de l'hyver, que la mer n'est plus tenable: sa vûë étoit de ne les renvoïer qu'au Printemps, afin d'avoir le loisir de préparer tout ce qui étoit nécessaire pour aller reconnoître leurs Isles.

Cependant une de ces sept

femmes mit un enfant au monde, que son pere m'apporta pour lui conférer le Baptême. Ce fut le jour de S. André que je le baptisai : M. le Gouverneur le tint sur les Fonts, & lui donna le nom de Loüis-Philippe.

Comme le départ de nos Insulaires étoit retardé, & que j'avois acquis une suffisante connoissance de leur langue, je profitai de leur séjour à *Guahan*, pour m'instruire plus en détail du nombre & de la situation de leurs Isles, de leur Religion & de leur créance, de leurs mœurs, de leurs coûtumes, & de leur gouvernement.

Je n'ose pas me promettre de marquer avec la derniere justesse la situation de ces nouvelles Isles, puisque je ne le fais que sur le rapport des Indiens : cependant s'il y a quelque erreur,

je croi qu'elle n'est pas considé-
rable, vû les précautions que
j'ai prises. J'ai entretenu à diver-
ses fois, ceux de ces Insulaires
qui ont le plus d'expérience, &
comme ils se servent d'une bous-
sole qui a douze aires de vent;
je me suis exactement informé
quelle route de vent ils suivent,
quand ils navigent d'une Isle à
une autre: & combien de tems
ils mettent dans leur traversée.
J'ai fait en même-tems atten-
tion à la construction de leurs
Barques, qui n'ont pas la lége-
reté de celles des Marianes; &
après avoir bien examiné toutes
choses, je croi ne pas me trom-
per en disant que toutes ces Isles,
dont ils ont pû me donner con-
noissance, sont entre le sixiéme
& le onziéme degré de latitu-
de septentrionale, & courent
par les trente degrez de longi-

tude à l'Eſt du Cap du Saint-Eſ-
prit.

Les Iſles de cet Archipel ſe partagent en cinq Provinces qui ont chacune leur langue particuliere; mais toutes ces langues quoique différentes entr'elles, paroiſſent tirer leur origine d'une ſeule, & à en juger par la reſſemblance des termes, il eſt vrai-ſemblable que cette langue matrice dont elles dérivent, eſt la langue Arabique.

La premiere Province qui eſt à l'Eſt, s'appelle *Cittac. Torres* ou *Hogoleu* eſt l'Iſle principale: elle a beaucoup plus d'étenduë que l'Iſle de *Guahan.* Ses habitans ſont negres, mulaſtres & blancs. Elle eſt gouvernée par un petit Roy qui ſe nomme *Tahulucapit.* Ce Seigneur a ſous ſa domination un grand nombre d'Iſles, les unes aſſez grandes,

& les autres plus petites, mais qui sont toutes très-peuplées, & qui ne sont éloignées les unes des autres que de huit, quinze ou trente lieuës. Voici le nom de celles qui s'étendent du Nord-est à l'Oüest: *Etel*, *Ruao*, *Pis*, *Lamoil*, *Falalu*, *Ulalu*, *Magur*, *Ylou*, *Pullep*, *Lesguischel*, *Temetem*, *Schoug*. Celles qui courent du Sud-est au Sud-Oüest, sont *Cuop*, *Capeugeug*, *Foup*, *Peule*, *Pat*, *Scheug*. On y compte encore un grand nombre de petites Isles.

La seconde Province commence à quatre degrez & demi à l'Est du Méridien de *Guahan*. Elle contient environ vingt-six Isles un peu considérables; dont quatorze sont fort peuplées. Elles sont situées entre le 8 & le 9 degré de latitude Septentrionale. Les noms de ces Isles

ſont *Ulée*, *Lamurrec*, *Seteoel*, *Iſeluc*, *Eurrupuc*, *Farroilep*, & les autres qui ſont marquées diſtinctement dans la Carte. En 1696 le Pilote Jean Rodriguez ſe trouvant échoüé ſur le banc de Sainte-Roſe, découvrit l'Iſle de *Farroilep* avec ſes deux petites Iſles collateralles, & jugea qu'elle n'étoit gueres éloignée que de quarante-cinq lieuës de l'Iſle de *Guahan*, & qu'elle étoit ſituée entre le dixiéme & le onziéme degré de latitude Septentrionale.

Cette Province ſe partage en deux Principautés, celle d'*Ulée*, dont le Seigneur ſe nomme *Goſalu*, & celle de *Lamurrec* qui a pour Seigneur un nommé *Mattuſon*. Les Indiens que la tempête vient de pouſſer dans l'Iſle de *Guahan*, & qui me donnent la connoiſſance de ce que

j'ai l'honneur de vous mander, sont tous nés dans cette Province, & la plûpart sont des Isles d'*Ulée* & de *Farroilep*.

A deux degrez à l'Oüest de l'Isle de *Guahan* commence la troisiéme Province. L'Isle de *Feis* qui est à la tête, & qui est très-peuplée & très-fertile, a environ six lieuës de tour. Elle est gouvernée par un Seigneur particulier qu'on appelle *Meirang*. A un degré plus loin à l'Oüest est un amas d'Isles qui composent la Province. Elles occupent vingt-cinq lieuës en longueur, & quinze en largeur. En 1712 elles furent découvertes par le Capitaine D. Bernard de Eguy. Ces Isles sont *Falalep* qui a cinq lieuës de tour, *Oiescur*, *Mogmog*, & les autres qu'on peut voir dans la Carte. C'est à *Mogmog* que réside le Seigneur

de toutes ces Iſles. Il s'appelle *Caſchattel.* Quand les Barques navigent dans ce golfe, auſſitôt qu'elles ſont à la vûë de *Mogmoz*, on amene les voiles, & c'eſt-là une des marques que ces Inſulaires donnent à leur Seigneur de leur reſpect, & de leur ſoumiſſion. L'Iſle de *Zaraol* qui eſt à quinze lieuë de cet aſſemblage d'Iſles appartient à la même Province. On donne le nom de *Lumululutu* aux Isles qui ſont à l'Eſt, & on apelle *Egoy* toutes celles qui ſont à l'Oüeſt. Ces Inſulaires vivent de cocos, de la pêche qui y eſt abondante, & de ſix ou ſept ſortes de racines ſemblables à celles qui croiſſent dans les Iſles Marianes.

La quatriéme Province eſt à l'Oüeſt de la troiſiéme, environ à trente lieuës de diſtance.

Yap qui en est l'Isle principale à plus de quarante lieuës de tour. Elle est fort peuplée, & également fertile. Outre les diverses racines qui tiennent lieu de pain aux habitans de l'Isle, on y trouve des *Patates* qu'ils nomment *Camotes*, & qui leur sont venuës des Philippines; ainsi que me l'a rapporté un de nos Indiens des Carolines natif de cette Isle, lequel se nomme *Caïal*. Il raconte que son pere nommé *Ccorr* qui tenoit un des premiers rangs dans l'Isle, trois de ses freres, & lui qui n'avoit alors que vingt-cinq ans, furent jettés par la tempête dans une des Provinces des Philippines qu'on apelle *Bisaias*; qu'un Missionnaire de notre Compagnie les reçüeillit avec amitié, leur donna des vêtemens, & des morceaux de fer, qu'ils estiment

plus que toute chose; que s'en retournant dans leurs Isles, ils y porterent des semences de plusieurs plantes, & entr'autres de *Patates*; qu'elles s'y sont si fort multipliées qu'ils ont eû dequoi en fournir les autres Isles de cet Archipel.

Ces Insulaires font une pâte odoriférante de couleur jaune & incarnate, dont ils se peignent le corps dans leurs jours de Fête & de réjoüissance. C'est selon leur idée, une magnifique parure. Le même Indien m'ajoûta, ce que j'ai peine à croire, qu'il y a dans son Isle des mines d'argent, mais qu'on n'en tire qu'en petite quantité, faute d'instrumens de fer propres à creuser la terre où elles se trouvent: que quand il tombe sous la main quelque morceau d'argent vierge, on travaille à l'arrondir;

rondir, & on en fait un présent au Seigneur de l'Isle; qu'il en a chez lui d'une grandeur propre à lui servir de siége. Ce Seigneur s'appelle *Teguir*. A six ou huit lieuës de distance, sont trois autres petites Isles qui forment un triangle; sçavoir *Ngolii*, *Laddo*, & *Petangaras*.

La cinquiéme Province est environ à quarante-cinq lieuës de l'Isle *d'Yap*: elle contient un certain nombre d'Isles, ausquelles on donne communément le nom de *Palaos*, & que nos Indiens nomment *Panleu*. Ils assûrent qu'elles sont en grand nombre, mais ils n'en comptent que sept principales situées du Nord au Sud; sçavoir *Pelilieu*, *Coaengal*, *Tagaleteu*, *Cogeal*, *Yalap*, *Mogulibec*, & *Nagarrol*. Ils disent que le Seigneur de toutes ces Isles s'appelle *Yaray*,

& tient sa Cour à *Yalap* ; que ces Isles sont habitées par un Peuple nombreux , mais inhumain & barbare; que les hommes & les femmes y sont entierement nus , & se repaissent de chair humaine; que les Indiens des Carolines regardent cette nation avec horreur, comme l'ennemie du genre humain , & avec laquelle il est dangereux d'avoir le moindre commerce. Ce rapport me paroît fidele, & est très-conforme à ce que nous en a appris le P. Bernard Messia, comme on le peut voir dans sa relation.

Au Sud-Oüest de la derniere de ces Isles , environ à vingt-cinq lieuës de distance, sont les deux Isles de S. André , que les naturels du Payïs appellent *Sonrrol*, *Cadocopuei*. Elles sont situées à cinq degrez & quelques mi-

nutes de Latitude Septentrionale. *Sonrrol* est l'Isle où resterent en l'année 1710 les Peres Duberon, & Cortil avec quatorze autres personnes, & entr'autres un Indien appellé *Moac* qui leur servoit d'interprete, sa femme, & deux de ses enfans. On n'a eu depuis ce tems-là aucune nouvelle de ces deux Peres, quelque soin qu'on ait pris de s'en informer. Je questionnai fort nos Indiens des Carolines, croïant tirer d'eux quelques lumieres de ce qui leur étoit arrivé; mais ils n'en avoient nulle connoissance. Il n'y eut que quand je prononçai le nom de *Moac*, que des Indiens d'*Ulée* témoignerent par un mouvement de joye, le désir qu'ils avoient d'aprendre ce qu'il étoit devenu : ils me demanderent avec empressement s'il vivoit

encore, & si je sçavois où il
» étoit. » Il y a plusieurs années,
» me dirent-ils, qu'il a disparu,
» nous avons demandé inutile-
» ment de ses nouvelles dans tou-
» tes nos Isles, & nous ne dou-
» tons point qu'il n'ait peri sur
» mer.

Ils m'ajoûterent qu'à l'Est de toutes ces Isles que je viens de nommer, il y en a un grand nombre d'autres, & une surtout très-étenduë, qu'on nomme *Falupet*, dont les habitans adorent le Tiburon, espece de poisson cetacée extrêmement vorace; que ces Insulaires sont Negres pour la plûpart, & de mœurs sauvages & barbares. C'est tout ce qu'ils en sçavent, encore n'ont-ils ces connoissances que par quelques habitans de ces Isles, que la tempête avoit jettés sur leurs côtes.

Voilà comme vous voïez, mon R. P. un grand Archipel, dont les habitans ſont bien dignes de compaſſion : ils n'ont preſque aucune idée de Religion, ils vivent ſans culte, & dépourvûs de la plûpart des connoiſſances les plus propres de l'homme raiſonnable. Je leur ai demandé, qui avoit fait le Ciel & la Terre, & toutes les choſes viſibles; ils m'ont répondu qu'ils n'en ſçavoient rien. Cette ignorance peut néanmoins leur devenir avantageuſe, & leur converſion ſera, peut-être, plus facile : n'aïant point l'eſprit préoccupé des ſyſtêmes fabuleux de tant de ſectes, les vérités de l'Evangile trouveront des eſprits vuides de tous préjugés, & par-là plus dociles à recevoir ces ſaintes vérités.

Ils reconnoiſſent néanmoins

de bons & de mauvais eſprits ; mais, ſelon leur maniere de penſer toute materielle, ils donnent à ces prétendus eſprits un corps, & juſqu'à deux ou trois femmes. Ce ſont, ſelon eux, des ſubſtances celeſtes d'une eſpece différente de celles qui habitent la Terre.

Voici en peu de mots le ridicule ſyſtême que leurs peres leur ont tranſmis par une eſpece de tradition. Les plus anciens de ces eſprits celeſtes, ſont un nommé *Sabucour*, dont la femme s'appelloit *Halmelul*. Ils eurent de ce mariage un fils, auſquels ils donnent le nom de *Eliulep*, qui ſignifie en leur langue *le grand Eſprit*, & une fille nommée *Ligobuud*. Le premier épouſa *Leteuhieul*, qui étoit née dans l'Iſle d'*Ulée*. Elle mourut à la fleur de ſon âge, & ſon ame

s'envola aussi-tôt au Ciel. *Eliulep* avoit eu d'elle un fils nommé *Luqueileng*, ce qui veut dire le *milieu du Ciel*. On le revere comme le Grand Seigneur du Ciel dont il est l'héritier présomptif.

Cependant *Eliulep* peu satisfait de n'avoir eu pour tout fruit de son mariage qu'un seul enfant, adopta *Reschahuileng* jeune homme très accompli, qui étoit de *Lamurrec*. Ils disent que se dégoûtant de la Terre, il monta au Ciel pour y joüir des délices de son pere ; qu'il a encore sa mere à *Lamurrec* dans un âge decrepit ; qu'enfin il est descendu du Ciel jusqu'à la moïenne region de l'air pour entretenir sa mere, & lui faire part des mysteres celestes. Autant de fables grossieres inventées par les habitans de *Lamurrec*, pour s'attirer plus de considération &

de refpect dans les Ifles circonvoifines.

Ligobuud fœur *d'Eliulep* fe trouvant enceinte au milieu de l'air, defcendit fur la Terre, où elle mit au monde trois enfans. Elle fut bien étonnée de voir la Terre aride, & infertile. A l'inftant, de fa voix puiffante, elle la couvrit d'herbes, de fleurs, d'arbres fruitiers. Elle l'enrichit de toute forte de verdure, & la peupla d'hommes raifonnables.

Dans ces commencemens, on ne connoiffoit point la mort; c'étoit un court fommeil. Les hommes quittoient la vie le dernier jour du declin de la Lune, & dès qu'elle commençoit à reparoître fur l'Horifon, ils reffufcitoient comme s'ils fe fuffent reveillés après un fommeil paifible. Mais un certain *Erigiregers* efprit mal intentionné, &

qui se faisoit un supplice du bonheur des humains, leur procura un genre de mort contre lequel il n'y eut plus de ressource : quand on étoit une fois mort, on l'étoit pour toûjours. Ainsi l'appellent-ils *Elus Melabut*, c'est-à-dire, *mauvais esprit*, *esprit mal-faisant*. Au lieu qu'ils appellent les autres esprits *Elus Melafirs*, qui signifie *bons esprits*, *esprits bien-faisans*. Ils mettent au rang des mauvais esprits un certain *Morogrog* qui aïant été chassé du Ciel pour ses manieres grossieres & inciviles, apporta sur la Terre le feu qui avoit été inconnu jusqu'alors. Cette fable, comme vous voïez, a beaucoup de rapport à celle de Promethée.

Lugueileng fils *d'Eliulep* eut deux femmes, l'une celeste, qui lui donna deux enfans *Carrer* &

Meliliau; l'autre terreſtre née à *Falalu* de la Province *d'Huogoleu* Il eut de celle-ci un fils appellé *Oulefat.* Ce jeune homme aïant ſçû que ſon pere étoit un eſprit celeſte, dans l'impatience de le voir, prit ſon vol vers le Ciel comme un nouvel *Icare.* Mais à peine ſe fut-il élevé dans les airs, qu'il retomba ſur la Terre. Cette chute le déſola, il pleura amerement ſa malheureuſe deſtinée; mais il ne déſiſta pas pour cela de ſon premier deſſein. Il alluma un grand feu, & à l'aide de la fumée, il fut porté une ſeconde fois en l'air, & parvint juſqu'aux embraſſemens de ſon pere celeſte.

Les mêmes Indiens m'ont dit que dans l'Iſle de *Falalu* il y a un petit étang d'eau douce, où leurs Dieux viennent ſe baigner, & que par reſpect pour ce bain

ſacré, il n'eſt point d'Inſulaires qui oſent en approcher, de crainte d'encourir l'indignation de leurs Divinitez. Idée aſſez ſemblable à ce que la fable rapporte de Diane & d'Acteon, qui s'attira le reſſentiment de cette Déeſſe, par l'imprudence qu'il eut de la voir dans le bain. Ils donnent une ame raiſonnable au Soleil, à la Lune, & aux Etoiles, où ils croïent qu'habite une nombreuſe Nation celeſte. Autres reſtes fabuleux de la poëſie d'Homere, & des erreurs des Origeniſtes.

Telle eſt la doctrine des habitans des Iſles Carolines, dont néanmoins ils ne paroiſſent pas être fort entêtés : car bien qu'ils reconnoiſſent toutes ces fabuleuſes Divinités ; on ne voit parmi eux ni Temple, ni Idole, ni ſacrifice, ni offrande, ni au-

cun autre culte extérieur. Il n'y a qu'à quelques-uns de leurs deffunts, qu'ils rendent un culte superstitieux. Leur coûtume est de jetter les cadavres le plus loin qu'ils peuvent dans la mer, pour y servir de pâture aux Tiburons, & aux Baleines. Mais lorsqu'il meurt quelque personne d'un rang distingué, ou qui leur est chere par d'autres endroits, ses obseques se font avec pompe, & avec de grandes démonstrations de douleur.

Au moment que le malade expire, on lui peint tout le corps de couleur jaune: ses parens & ses amis s'assemblent autour du cadavre, pour pleurer de concert la perte commune. Alors leur douleur s'exhale en des cris aigus, & on n'entend plus que des lamentations & des gémissemens. A ces cris succede un

morne & profond silence ; & c'est pour lors qu'une femme éleve une voix entrecoupée de sanglots & de soupirs, & prononce l'élogefunebre du deffunt. Elle vante dans les plus beaux termes sa beauté, sa noblesse, son agilité à la danse, son adresse à la pêche, & toutes les autres qualités qui l'ont rendu recommandable. Ceux qui veulent donner des marques plus sensibles de douleur, se coupent les cheveux & la barbe, & les jettent sur le cadavre. Ils observent tout ce jour-là un jeûne rigoureux, dont ils ne manquent pas de se dédommager la nuit suivante.

Il y en a qui renferment le corps du deffunt dans un petit édifice de pierre, qu'ils gardent au dedans de leurs maisons. D'autres les enterrent loin de

leurs habitations, & ils environnent la ſépulture d'un mur de pierre. Ils mettent auprès du cadavre diverſes ſortes d'alimens, dans la perſuaſion où il ſont que l'ame du deffunt les ſuce, & s'en nourrit.

Ils croïent qu'il y a un Paradis où les gens de bien ſont récompenſés, & un Enfer où les méchants ſont punis. Ils diſent que les ames qui vont au Ciel retournent le quatriéme jour ſur la Terre, & demeurent inviſibles au milieu de leurs parens.

Il y a parmi eux des Prêtres, & des Prêtreſſes qui prétendent avoir commerce avec les ames des deffunts. Ce ſont ces Prêtres qui de leur pleine authorité déclarent ceux qui vont au Ciel, & ceux dont le partage eſt l'Enfer. On honore les premiers comme des eſprits bien-faiſans,

& on leur donne le nom de *Tabutup* qui signifie Saint Patron. Chaque famille a son *Tahutup* auquel on s'adresse dans ses besoins : s'ils sont malades, s'ils entreprennent un voïage, s'ils vont à la pêche, s'ils travaillent à la culture de leurs terres, ils invoquent leur *Tahutup*. C'est à lui qu'ils demandent le rétablissement de leur santé, le succès de leurs voïages, l'abondance de la pêche, & la fécondité de leurs terres. Ils lui font des présens qu'ils suspendent dans la maison de leurs *Tamoles* ; soit par intérêt, pour obtenir de lui les graces qu'ils lui demandent ; soit par gratitude, pour le remercier des faveurs qu'ils ont reçûës de sa main libérale.

Les habitans de l'Isle d'*Yap* ont un culte plus grossier & plus barbare. Une espece de cro-

codile eſt l'objet de leur véneration. C'eſt ſous cette figure que le Démon exerce ſur ces peuples une tyrannie cruelle. Il y a parmi eux des eſpeces d'enchanteurs, qui ont communication avec le malin eſprit, & qui par ſon ſecours procurent des maladies, & la mort même, à ceux dont ils ont interêt de ſe défaire.

La pluralité des femmes eſt non-ſeulement permiſe à tous ces Inſulaires, elle eſt encore une marque d'honneur & de diſtinction. Ils diſent que le *Tamol* de l'Iſle d'*Huogoleu* en a neuf. Ils ont horreur de l'adultere comme d'un grand peché : mais celui qui en eſt coupable, obtient aiſément la rémiſſion de ſon crime. Il lui ſuffit de faire quelque riche préſent au mari de celle, avec qui il a eû un commerce illicite.

Le mari peut répudier sa femme lorsqu'elle a violé la Foy conjugale, & la femme a le même pouvoir de répudier son mari, lorsqu'il cesse de lui plaire. Dans ce cas ils ont certaines loix qu'ils observent pour la disposition de la dote. Lorsque quelqu'un d'eux meurt sans postérité, la veuve épouse le frere de son mari défunt. Usage conforme à ce qui avoit été ordonné aux Hebreux dans la Loy ancienne.

Deuter. ch. 25.

Lorsqu'ils vont à la pêche, ils ne portent nulle provision dans leurs barques. Leurs *Tamoles* s'assemblent dans une maison au mois de Février, & là ils jugent par la voïe du sort, si la navigation doit être heureuse, & la pêche abondante. Ce sort consiste en des nœuds qu'ils font à des feüilles de palmier. Ils les

comptent l'un après l'autre, & le nombre pair ou impair décide du bon ou du mauvais succès de leur entreprise.

Au milieu de la rudesse & de la barbarie où vivent ces Insulaires, il ne laisse pas d'y avoir parmi eux une certaine police, qui donne à connoître qu'ils sont plus raisonnables, que la plûpart des autres Indiens, en qui on ne voit gueres que la forme humaine. L'autorité du gouvernement se partage entre plusieurs familles nobles, dont les chefs s'appellent *Tamoles*. Il y a outre cela dans chaque Province un principal *Tamol*, auquel tous les autres sont soumis.

Ces *Tamoles* laissent croître leur barbe fort longue, pour se concilier plus de respect, ils commandent avec empire, parlent peu, & affectent un air

grave & sérieux. Lorsqu'un *Tamol* donne audience, il paroît assis sur une table élevée: les Peuples s'inclinent devant lui jusqu'à terre, & du plus loin qu'ils arrivent, ils marchent le corps tout courbé, & la tête presqu'entre les genoux, jusqu'à ce qu'ils soient auprès de sa personne: alors ils s'asseïent à plate terre, & les yeux baissés ils reçoivent ses ordres avec le plus profond respect.

Quand le *Tamol* les congédie, ils se retirent en se courbant le corps de la même maniere que quand ils sont venus, & ne se relevent que lorsqu'ils sont hors de sa présence. Ses paroles sont autant d'oracles qu'on revere: on rend à ses ordres une obeïssance aveugle, enfin on lui baise les mains & les pieds, quand on lui demande quel-

que grace : les maiſons ordinaires des Inſulaires ne ſont que de petites hutes fort baſſes, & couvertes de feüilles de Palmiers. Celles des *Tamoles* ſont conſtruites de bois, & ornées de peintures telles qu'ils ſçavent les faire.

On ne punit point les criminels, ſoit par la priſon, ſoit par des peines afflictives. On ſe contente de les exiler dans une autre Iſle. Il y a dans chaque peuplade deux maiſons deſtinées ; l'une à l'éducation des garçons, & l'autre à l'éducation des filles. Mais tout ce qu'on y apprend ſe réduit à quelques principes vagues d'aſtronomie. La plûpart s'y appliquent à cauſe de ſon utilité pour la navigation. Le Maître a une ſphere où ſont tracés les principaux aſtres, & il enſeigne à ſes Diſciples le rumb

de vent qu'ils doivent ſuivre, ſelon les diverſes routes qu'ils ont à tenir ſur la mer.

La principale occupation des hommes eſt de conſtruire des Barques, de pêcher, & de cultiver la terre. L'affaire des femmes eſt de faire la cuiſine, d'aider leurs maris lorſqu'ils enſemencent les terres, & de mettre en œuvre une eſpece de Plane ſauvage, & un autre arbre qui s'appelle *Balibago* pour en faire de la toile. Comme ils manquent de fer, ils ſe ſervent de coignées, & de haches de pierre, pour couper le bois. Si par hazard un vaiſſeau étranger laiſſe dans leurs Iſles quelques vieux morceaux de fer, ils appartiennent de droit aux *Tamoles*, qui en font faire des outils le mieux qu'il eſt poſſible. Ces outils ſont un fonds dont le *Ta-*

mol tire un revenu conſidérable, car il les donne à loüage, & ce loüage ſe païe aſſez cher.

Ils ſont accoûtumez à ſe baigner trois fois le jour, le matin, à midi, & ſur le ſoir. Ils prennent leur repos dès que le Soleil eſt couché, & ils ſe levent avec l'Aurore. Le *Tamol* ne s'endort qu'au bruit d'un concert de muſique, que forme une troupe de jeunes gens qui s'aſſemblent le ſoir autour de ſa maiſon, & qui chantent à leur maniere certaines poëſies, juſqu'à ce qu'on les avertiſſe de ceſſer.

Pendant la nuit au clair de la Lune, ils s'aſſemblent de tems en tems pour chanter & danſer devant la maiſon de leur *Tamol*. Leurs danſes ſe font au ſon de la voix, car ils n'ont point d'inſtrument de muſique. La beauté de la danſe conſiſte dans l'e-

xacte uniformité des mouvemens du corps. Les hommes separez des femmes se postent vis-à-vis les uns des autres ; après quoi ils remuent la tête, les bras, les mains, les pieds en cadence. Les ornemens dont ils ont soin de se parer, donnent selon eux un nouvel agrément à cette sorte de danse. Leur tête est couverte de plumes ou de fleurs ; des herbes aromatiques pendent de leurs narines ; & l'on voit attachées à leurs oreilles des feüilles de palmier tissuës avec assez d'art. Ils ont aux bras, aux mains, & aux pieds d'autres ornemens qui leur sont propres.

Les femmes de leur côté se donnent une espece de divertissement plus convenable à leur sexe. Elles demeurent assises, & se regardant les unes les autres,

elles commencent un chant pathetique & langoureux, accompagnant le ſon de leur voix du mouvement cadencé de la tête & des bras. C'eſt pourquoi ce divertiſſement s'appelle en leur langue *Tanger*, *ifaifil*, qui veut dire, *la plainte des femmes.*

A la fin de la danſe le *Tamol*, quand il ſe pique de liberalité, tient en l'air une piéce de toile qu'il montre aux danſeurs, & qui appartient à celui qui a l'adreſſe de s'en ſaiſir le premier.

Outre le divertiſſement de la danſe, ils ont pluſieurs autres jeux où ils donnent des preuves de leur adreſſe & de leur force, en s'exerçant à manier la lance, à jetter des pierres, & à pouſſer des balles en l'air. Chaque ſaiſon a une ſorte de divertiſſement qui lui eſt propre.

La pêche de la baleine, ſelon

lon la description que m'en a faite un Indien de l'Isle d'*Ulée*, est pour ces peuples un spectacle charmant. Dix ou douze de leurs Isles disposées en maniere de cercle, forment une espece de port, où la mer joüit d'un calme perpetuel. Quand une baleine paroît dans ce golfe, les Insulaires se mettent aussitôt dans leurs canots, & se tenant du côté de la mer, ils avancent peu à peu en effraïant l'animal, & le poussant devant eux jusqu'à ce qu'ils l'aïent conduit sur des bas fonds non loin des terres. Alors les plus adroits se jettent dans la mer. Quelques-uns d'eux dardent la baleine de leurs lances, & les autres l'amarrent avec de gros cables, dont les bouts sont attachez aux rivages. Aussi-tôt s'éleve un grand cri de joïe par-

mi un Peuple nombreux, que la curiosité a attiré sur les bords de la mer : on tire à terre la baleine, & la pêche se termine par un grand festin.

Quand il y a des inimitiés entre ces Insulaires, elles s'appaisent d'ordinaire par quelque présent. C'est ainsi que les particuliers finissent leurs querelles. Mais quand les inimitiés sont publiques, & entre deux Bourgades, il n'y a que la guerre qui les termine. Ils n'ont d'autres armes que des pierres, & des lances armées d'os de poisson. Leur maniere de faire la guerre ressemble aux combats singuliers, chacun d'eux n'aïant affaire qu'à l'ennemi qu'il a en tête.

Lorsque deux peuplades ennemies ont resolu d'en venir à une action décisive, on s'assemble de part & d'autre dans une rase

campagne, & au moment que les troupes ſont en préſence, chacun des deux partis forme un eſcadron de trois rangs. Les jeunes gens occupent le premier rang. Le ſecond eſt de ceux qui ſont d'une plus haute taille; & les plus âgez forment le troiſiéme. Ce combat commence par le premier rang, où chacun combat d'homme à homme à coups de pierre, & de la lance. Quand quelqu'un eſt bleſſé & hors de combat, il eſt auſſi-tôt remplacé par un combattant du ſecond rang, & enfin par un autre du troiſiéme. La guerre ſe termine par des cris de triomphe de la part des victorieux qui inſultent aux vaincus.

Les habitans de l'Iſle d'*Ulée* & des Iſles voiſines, m'ont paru plus civiliſez & plus raiſonnables que les autres. Leur air

& leurs manieres ſont plus reſpectueuſes. Ils ont de la gaïeté dans l'eſprit, ils ſont retenus & circonſpects dans leurs paroles, & ils s'attendriſſent aiſément ſur les infirmités & les miſeres d'autrui. Cette retenuë, & cette ſenſibilité naturelle me font juger que leurs eſprits ſe rendroient aiſément dociles à nos inſtructions, & que la ſemence de l'Evangile fructifieroit dans leurs cœurs.

Il y a parmi eux beaucoup de Meſtices, & quelques Négres ou Mulâtres qui leur ſervent de Domeſtiques. Il eſt vrai-ſemblable que les Négres viennent de la nouvelle Guinée, où ces Inſulaires ont pû aller par le côté du Sud. Pour ce qui eſt des Blancs, ſans m'arrêter aux moïens dont la divine Providence a pû ſe ſervir pour les conduire dans

ces Isles ; je vous rapporterai simplement mes conjectures fondées sur ce que nous apprend le P. Collin Jesuite au chapitre 20 de son Histoire des Isles Philippines.

Il raconte que Martin Lopez Pilote du premier vaisseau qui passa de la nouvelle Espagne au secours des Philippines en l'année 1566, complota avec vingt-huit autres de jetter le reste de l'équipage dans une Isle déserte, de s'emparer du vaisseau, & d'aller pirater sur les côtes de la Chine ; que le complot fut découvert ; que pour prévenir leur mauvais dessein, on les abandonna eux-mêmes dans une Isle de barbares située à l'Est des Marianes. Il est à croire que ces rebelles furent jettés dans une des Isles Carolines ; qu'ils y ont épousé des Indiennes d'où sont

venus des Meftices, qui fe font extrêmement multipliez dans toutes ces Ifles.

Ces Infulaires ont pour tout aliment des fruits, des racines, & les poiffons qu'ils peuvent pêcher. Ils ont neanmoins des poules, & d'autres oifeaux; mais on n'y voit aucun animal à quatre pieds. La terre n'y produit ni ris, ni froment, ni orge, ni bled d'Inde. On y trouve quantité de bois très-propre à conftruire des barques.

Au moment que je finis cette Lettre, je reçois la permiffion d'aller reconnoître ces terres infideles, & de monter une des barques que M. notre Gouverneur y doit envoïer immédiatement après les Fêtes de Pâques. Ainfi, mon Reverend Pere, mes vœux font enfin accomplis: daigne le Seigneur benir cette

entrepriſe, & n'avoir point d'égard à mon indignité, afin que mes péchez n'arrêtent point le cours de ſes miſéricordes ſur ce grand Peuple. Demandez pour moi cette grace dans vos ſaints ſacrifices, en la participation deſquels je ſuis avec un profond reſpect, &c.





AUTRE LETTRE DU P. PARENNIN MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au P*** de la même Compagnie.*

A Peking ce 24 Août 1726.



ON REVEREND PERE,

La Paix de N. S.

APRES les Lettres que j'eûs l'honneur de vous écrire le 20 d'Août de l'année 1724, * & le

* Elle se trouve dans le dix-septiéme Recuëil. p. 1.

20 de Juillet de l'année ſuivante, ſur la pieté & la ferveur des Princes Chrétiens exilés au *Fourdane*, il me ſembloit que vous n'aviez plus rien à déſirer, & qu'il ſeroit inutile de vous en parler d'avantage. Mais le changement de leur deſtinée, & les exemples tout recens qu'ils viennent de donner de leur courage & de leur fermeté dans la Foy, ne me permettent pas de vous laiſſer ignorer des faits ſi intereſſans, & ſi capables d'inſtruire & d'édifier ceux à qui vous en ferez part.

Depuis la fin du mois de Juillet de l'année paſſée, juſqu'au mois de Novembre, les Domeſtiques de ces Seigneurs qui venoient de *Sin pou tſé* à Peking, ne ceſſoient de nous dire, que le triſte état où ils étoient réduits, ne leur faiſoit nulle pei-

ne, qu'ils étoient contents de leur ſort, & qu'ils paſſoient preſque toute la journée, ou à prier Dieu dans la Chapelle commune, ou bien à inſtruire ceux qui avoient nouvellement reçû le Baptême, ou qui ſe diſpoſoient à le recevoir.

Ce fut vers ce tems-là qu'ils nous écrivirent pluſieurs lettres, où ils nous preſſoient en des termes que la ſeule pieté inſpire, de leur envoïer du moins le Pere Loüis *Fan* Jeſuite Chinois, puiſque dans les affligeantes conjonctures où l'on ſe trouvoit, la Religion courroit trop de riſque, ſi un Miſſionnaire Européan entreprenoit ce voïage; quoiqu'il y eût du danger à leur envoïer même un Chinois, on ne put cependant leur refuſer cette conſolation, & après avoir pris toutes les précautions que

demandoit la prudence, on leur accorda ce qu'ils désiroient avec tant d'ardeur.

Aussi-tôt qu'ils en eurent connoissance, ils dépêcherent à Peking un homme de confiance pour accompagner le Pere, qui partit en équipage de petit Marchand, & arriva heureusement à *Sin pou tsé*. Il n'y demeura que sept ou huit jours, c'est-à-dire, autant de tems qu'il étoit nécessaire pour leur administrer les Sacremens; car ils n'avoient besoin ni d'instructions, ni d'exhortations, pour s'affermir dans les verités de la Foy, ou pour suporter constamment leurs disgraces.

En retournant à Peking, le P. Loüis visita nos Chrétientés du Nord, comme on l'en avoit prié; sçavoir celle du *Suen hoa fou*, de *Ta tong keou*, & *Sa tching*,

& il nous en rapporta des choses très-édifiantes, dont je pourrai vous faire part dans la suite.

Je le priai quelques jours après son arrivée, de me raconter en détail ce qui s'étoit passé pendant son séjour à *Sin pou tsé.* »
» Que puis-je vous dire, répondit ce Pere? Ne connoissez-vous pas ces Seigneurs aussi-bien que moi? leur zele, leur ferveur, leur fermeté, leur humilité, & leur mortification m'ont fait cent fois rougir. Leur soin est de cacher ce qu'ils souffrent, & d'en dérober la connoissance par des dehors agréables & remplis d'une sainte gaïeté. A les entendre, rien ne leur manque, & ils auroient tort de s'échapper en la moindre plainte.

» Certainement il faut bien aimer les souffrances, pour être content de l'état d'indigence où

ils se trouvent. Ils assûrent néan- «
moins que s'ils pouvoient avoir «
de tems en tems parmi eux un «
Missionnaire, ils n'auroient rien «
à désirer. Je trouvai leur Cha- «
pelle fort propre, & je fus sur- «
pris qu'ils eussent pû si bien l'or- «
ner dans un lieu si désert & si so- «
litaire : je commençai d'abord «
par entendre leurs confessions, & «
par les fortifier de la Sainte Eu- «
charistie, que je leur distribuai «
à chaque Messe, à mesure qu'ils «
s'y étoient disposés : après quoi «
je baptisai les Catéchumenes «
que ces Seigneurs avoient très- «
bien instruits : Je suppléai en- «
suite les cérémonies à ceux qui «
avoient été baptisés avant mon «
arrivée : il y avoit en tout plus «
de quarante personnes en comp- «
tant les maîtres, les maîtresses, «
& les domestiques. De plus le «
treiziéme & dernier fils de *Sour-* «

»*niama* me demanda instamment
»le Baptême, & quoiqu'il ne dé-
»pende point de ses freres, je
»jugeai pourtant qu'il seroit sage-
»ment d'en dire un mot à son se-
»cond frere, qui depuis la mort
»de *Sourniama* leur pere, & du
»Prince Xavier, étoit devenu le
»chef de la famille.

» Cette démarche lui fit de la
»peine, parce que, disoit-il, son
»frere qu'une fausse politique
»avoit empêché de recevoir le
»Baptême, pourroit difficilement
»se résoudre à lui accorder une
»pareille permission ; aïez pour
»lui cette déférence, lui répli-
»quai-je, nous ferons de notre
»côté ce que nous croirons être
»devant Dieu le plus à propos
»pour sa gloire, & pour le salut
»de votre ame.

» Son frere le reçût avec amitié,
»mais en même-tems il se plai-

gnit amérement, de ce qu'il ve- «
noit le consulter sur une affaire «
dans laquelle il ne vouloit point «
entrer. N'êtes vous pas le maître «
de vos actions, lui dit-il ? si je «
consens à ce que vous deman- «
dez, je me rends responsable des «
suites ; si je le refuse, je me char- «
ge d'un grand peché ; faites donc «
ce qu'il vous plaira, & ne m'en «
parlez point. «

Ce Prince vint aussi tôt me «
trouver pour me demander le «
Baptême ; il choisit le Prince «
Jean pour son parrain; celui-ci lui «
donna son nom, & y ajoûta ce- «
lui de Stanislas, comme vous le «
lui aviez recommandé, en lui «
envoïant le portrait de ce Saint, «
& sa vie écrite par le P. Dor- «
leans, que vous aviez traduite «
en langue Chinoise. Son épouse «
reçût aussi le Baptême, & dans «
les transports de sa joïe, elle en- «

» voïa à Peking un Domestique ;
» pour presser son pere de se faire
» instruire dans la Religion Chré-
» tienne par un Catéchiste qu'elle
» nommoit. Elle pria en même-
» tems les Peres de lui envoïer ce
» Catéchiste.

» Une des veuves de *Sourniama*
» a reçû la même grace. Je sup-
» pléai les cérémonies de l'Eglise
» aux autres Dames qui avoient
» été baptisées par le Prince Paul.
» Tous ces Seigneurs m'assié-
» geoient de tous côtez pour avoir
» des Crucifix, des Chapelets, des
» Médailles, &c. Je n'avois pas
» dequoi leur en fournir à tous ;
» mais j'apporte une liste de ce
» qu'ils demandent avec le plus
» d'instance.

Voilà une partie de ce que me raconta le P. Loüis, qui finit son entretien en me disant que le Prince Jean, le Prince

Paul, & le Prince François sont des modeles de la plus haute vertu, & qu'ils ont un zele & un talent admirable pour prêcher J. C. & toucher le cœur des Infidéles.

Un mois ou environ après le retour du P. Loüis *Fan*, Thomas *Tem*, ce zélé Medecin dont je vous ai parlé dans ma derniere Lettre, fit encore deux voïages à *Sin pou tsé*, pour porter au Prince Paul des secours qui ne pouvoient guere se confier à d'autres. A son retour, il ne manqua pas de venir me saluer de la part de ces Seigneurs, & d'appuïer leur demande des plus vives sollicitations. « Si « vous ne faites pas un effort pour « contenter leur pieté, me disoit- « il, avec sa franchise naturelle, « ils se plaindront de moi, ils di- « ront ou que je n'ai pas eu le ta- «

»lent de persuader, ou que mes
»sollicitations ont été trop foi-
»bles.

Voici quelques Lettres de ces Princes que j'ai traduites, & dont je vous envoïe les Originaux, que vous pourrez conserver comme des monumens de leur pieté; je commence par celle que m'écrivit le Prince Paul.

» Vous êtes mon pere spirituel, &
»je vous saluë avec respect. C'est
»par un effet de la bonté divine,
»& de la charité que vous avez
»pour nous, que le P. Loüis *Fan*
»a daigné venir ici nous délivrer
»du fardeau énorme de nos pé-
»chez: je n'en ai caché aucun se-
»lon que la Loy de Dieu me l'or-
»donne, & j'ai reçû deux fois le
»Corps adorable de J. C. Si ce-
»pendant ou par oubli, ou faute
»d'avoir assez bien examiné ma
»conscience, j'avois omis quel-

que peché que je n'eusse pas con- «
nu, je vous prie de demander «
à Dieu au Saint Sacrifice de la «
Messe, qu'il les pardonne à Paul «
malheureux pécheur ; qu'il me «
fasse la grace d'étoufer les mau- «
vais désirs qui s'élevent dans «
mon cœur ; qu'il en déracine «
l'orgüeil ; qu'il augmente en «
moi la foy, l'espérance, & la «
charité; qu'il me donne l'esprit «
de componction, & un vif sen- «
timent de douleur de mes fau- «
tes passées ; enfin qu'il me pro- «
cure une sainte vie, qui soit cou- «
ronnée d'une mort également «
sainte, & qu'un jour il me fas- «
se joüir de ses libérales récom- «
penses. «

J'ai une autre grace à vous «
demander, ne me la refusez pas, «
je vous en conjure ; envoïez- «
moi un morceau du bois pré- «
cieux de la vraïe Croix, quel- «

» ques Images de J. C. crucifié;
» de la très-Sainte Trinité, de la
» très-Sainte Vierge portant Jesus
» entre ses bras, de Saint Joseph,
» de Saint Antoine, &c.

N'êtes-vous pas édifié, mon R. P. de voir que ces Princes, dans un Payïs où ils manquent de toutes choses, ne font nulle attention à ce qu'ils souffrent, pour ne penser qu'à ce qui peut entretenir leur pieté. Le Prince Jean & le Prince François nous écrivirent aussi des lettres de remerciemens, & nous envoïerent une liste des Estampes de dévotion qu'ils demandoient, pour les distribuer aux nouveaux Chrétiens. Je ramassai tout ce que j'avois pû tirer de nos Missionnaires exilés à Canton; entr'autres, j'envoïai au Prince Paul un reliquaire du feu Pere Cazier; un morceau de la vraïe

Croix s'y trouvoit au milieu de plusieurs autres reliques ; mais ce présent engagea le Prince François à me faire de nouvelles demandes qui m'embarasserent. « Vous m'avez répondu « plusieurs fois, m'écrivit-il, que « le seul morceau de la vraïe Croix « que vous aviez, étoit destiné à « mon frere Paul ; je ne me rebu- « te point pour cela, & je conti- « nuerai toûjours de vous renou- « veller mes instantes prieres : l'E- « criture m'apprend qu'il faut frap- « per jusqu'à ce qu'on ouvre ; je « vous importunerai si souvent, « que vous serez obligé d'en fai- « re venir de près ou de loin pour « contenter mes désirs. . . . . . «

Le R. P. d'Entrecolles Supérieur de cette Maison, fut si touché des sentimens de ce Prince, qu'il se priva de son propre reliquaire pour le lui envoïer. Fran-

çois *Tcham* Domeſtique du Prince Jean en fut le porteur, & à ſon retour à Peking il me remit la réponſe ſuivante.

» Quand François *Tcham* arri-
» va ici avec le bois précieux de
» la Sainte Croix, & qu'il me ren-
» dit votre lettre remplie d'inſ-
» tructions ſi touchantes, je fus
» tranſporté de joïe & de vénéra-
» tion, je reçûs à genoux ce ſa-
» cré bois, & je l'arroſai de mes
» larmes, faiſant réflexion qu'un
» auſſi grand pécheur que moi,
» ne méritoit pas de poſſeder un
» ſi grand tréſor. Cependant c'eſt
» pour les pécheurs que Jeſus-
» Chriſt eſt mort ſur cette Croix,
» & c'eſt ce qui me conſole, &
» ce qui ranime mon eſpéran-
» ce. Je conſerverai toute ma vie
» un ſouvenir reſpectueux de la
» charité que Dieu vous inſpire
» pour nous.

« La Princeſſe ma belle* ſœur, « & la Princeſſe mon épouſe en- « vient mon bonheur, & ſouhaitent « ardemment que vous leur pro- « curiez la même conſolation. El- « les me preſſent de vous deman- « der cette grace, j'oſe vous dire « que ces deux Dames méritent « votre attention. «

Lorſque Jean *Tchao* s'en re- « tourna à Peking, je lui recom- « mandai de vous demander le « livre qui contient une inſtruc- « tion ſur le Sacrement de la Pé- « nitence. Ne l'oubliez pas, je « vous en ſupplie. «

Vous vous recommandez à « nos priéres, c'eſt un devoir des « enfans à l'égard de leurs peres « ſpirituels; mais qu'eſt-ce qu'une « goutte d'eau peut ajoûter à la « mer? Nous le ferons cepen- « dant pour vous donner une lé- «

* C'eſt l'Epouſe du Prince Loüis. «

» gere preuve de nos ſentimens
» pleins de la plus vive reconnoiſ-
» ſance. Ne laiſſez paſſer, je vous
» prie, aucune occaſion ſans nous
» faire ſçavoir de vos nouvelles,
» & de celles de tous les autres
» Peres. Pour ce qui eſt de nous,
» la grace de Dieu, & la protec-
» tion de ſa ſainte Mere, nous main-
» tiennent dans une paix & dans
» une tranquilité d'eſprit, que nous
» n'avons jamais goutée.

Je reçûs par la même voïe la lettre du Prince Paul, c'eſt ainſi qu'il s'explique.

» J'ai reçû à genoux, & les
» larmes aux yeux le ſacré bois
» de la Croix que vous avez eu la
» bonté de m'envoïer: depuis que
» j'ai embraſſé la Loi du vrai Dieu,
» j'ai honte de me voir ſi dépour-
» vû de mérites. Bien plus! que
» de fautes n'ai-je pas fait, ſoit
» par orguëil, ſoit par légéreté, &
par

par négligence ! A peine fus-je « baptisé que j'allai à la guerre, « où j'offensai souvent le Seigneur, « qui néanmoins a eu pitié de moi, « & m'a délivré de plusieurs dan- « gers. Je retournai à la Cour, où « j'eûs la liberté de me confesser, « d'entendre la Sainte Messe, & « d'être favorisé d'une infinité de « graces par la fréquentation des « Sacremens. J'y reçûs trente- « deux fois le Corps adorable de « J. C. Cependant mes vieilles ha- « bitudes se reveillerent, je fis en- « core des fautes : depuis que nous « sommes ici, j'en ai fait de nou- « velles, qui me couvrent de con- « fusion. L'arrivée du Pere Loüis « m'a comblé de joïe : elle m'a « procuré le bonheur de me con- « fesser, & de communier deux « fois. «

Dans le moment que je pleu- « rois mes pechez qui s'accumu- «

» lent chaque jour, le bois ſacré
» eſt deſcendu juſqu'à moi. En vé-
» rité Paul pécheur ne peut ſup-
» porter la grandeur d'un tel bien-
» fait: c'eſt le cœur qui vous parle,
» oſerois-je uſer avec vous d'arti-
» fice & de déguiſement ? Comp-
» tez qu'il m'eſt impoſſible de vous
» exprimer ce que je ſens de joïe
» & de reconnoiſſance au fond du
» cœur.
» Vous nous faites entendre que
» le P. Loüis *Fan* retournera en-
» core ici : faites en ſorte, je vous
» prie, que ce ſoit au plûtôt.

Les autres Princes & entr'autres le Prince Staniſlas nouvellement baptiſé, m'écrivoient de ſemblables lettres, mais comme elles contiennent à peu près les mêmes choſes ; je ne veux pas vous fatiguer par des redites ennuïeuſes.

Au commencement du mois

d'Avril de cette année, l'Empereur donna un ordre qui faiſoit eſpérer qu'on alloit fixer l'état de ces illuſtres exilés ; il dit au Préſident du Tribunal des Princes, que puiſque *Sounou* leur pere étoit mort, il falloit délibérer ſur le traitement qu'on devoit faire à ſes enfans, & il ne s'expliqua pas d'avantage. C'eſt la coûtume des Tribunaux de prononcer des ſentences ſéveres, afin de donner lieu à l'Empereur d'uſer de clémence. Le Préſident & ſes Aſſeſſeurs déciderent qu'il falloit envoïer ces Princes diſgraciés auprès de la quatriéme ſœur de Sa Majeſté, qui eſt mariée à un Prince *Kalka* au Payïs des Mongoux. L'Empereur qui ne fut pas de cet avis, prononça qu'il falloit les diſtribuer parmi les huit Bannieres. Mais parce qu'il y a auſſi

au *Fourdane* des ſoldats des huit Bannieres de Peking ; le Tribunal propoſa de les y incorporer, & de leur donner des places de cavaliers à meſure qu'elles vacqueroient. Cette propoſition fut goûtée de l'Empereur, & l'ordre en fut envoïée au Général du *Fourdane*, qui eſt Prince lui-même ; car ſon Prédeceſſeur a été rappellé à Peking pour un autre emploi. Ce Général fit auſſi-tôt ſignifier l'ordre aux Princes exilés à *Sin pou tſé*, & leur aſſigna dans les caſernes, qui ſont hors du *Fourdane*, autant de bâtiment qu'il étoit néceſſaire, pour loger commodément chaque chef de famille avec toute ſa maiſon.

Ce changement de fortune ne déplût point à ces infortunés Princes : ils crurent que la colere de l'Empereur commençoit

à se radoucir, & d'ailleurs ils se voïoient enfin dans un état fixe, & en quelque sorte à l'abri de nouvelles disgraces. Les Chrétiens en remercierent Dieu, les Infidéles ne parurent pas même être mécontents ; car bien que ce poste soit beaucoup au-dessous de leur naissance, ils se consoloient en se disant les uns aux autres, que tout *Mantcheou* naît soldat ; & d'ailleurs ils avoient devant les yeux l'exemple assez recent des petits fils de l'Empereur *Canghi*, qui aïant eu le malheur de déplaire à Sa Majesté, avoient été dégradez, & réduits à la condition de simples Cavaliers.

Néanmoins leur état qu'ils regardoient comme fixe & arrêté, ne fut que de peu de durée ; voici comment la chose arriva. Au même tems qu'on distribuoit

les Princes exilés dans les diffé-rentes Bannieres, l'Empereur faisoit faire le procès à quatre de ses freres, au huitiéme, au neuviéme, au dixiéme, & au quatorziéme : cette affaire n'est pas encore finie, & je ne vous en dirai ici que ce qui a rapport à mon sujet.

Comme la disgrace des Grands entraîne d'ordinaire celle de beaucoup d'autres personnes, *Tsiché* beau-pere du neuviéme frere de l'Empereur, s'y trouva mêlé, sans qu'on sçache qu'il fût coupable d'autre faute, que de celle d'être allié à un Prince dis-gracié. Il fut exilé il y a deux ans avec sa fille au même lieu où étoit le Prince son gendre ; mais il mourut en chemin de maladie & de vieillesse.

Il y a environ deux mois qu'on donna ordre de déterrer ses os, de les brûler, & de les jetter au

vent, on confisqua ses biens, on emprisonna ses enfans, & parcequ'il y en avoit deux qui avoient épousé les filles de *Sounou*, dont le nom honorable, comme je l'ai dit, est *Sourniama*; on prétendit que ce dernier avoit été lié d'une amitié étroite avec *Tsiché*, sur quoi il eut ordre de lui faire aussi son procès, quoiqu'il fut déja mort.

Cela se passa au mois de Juin, & la décision du Tribunal des Princes, fut que les os de *Sounou* seroient pareillement déterrés, brûlés, & jettés au vent; que ses fils & ses petits fils au-dessus de l'âge de quinze ans seroient mis à mort, & que les autres qui n'avoient pas encore atteint l'âge de quinze ans, seroient dispersés dans les Provinces, de même que les gens du peuple condamnez au bannissement.

L'Empereur confirma le premier article de la ſentence. Pour ce qui eſt du ſecond article, il prononça qu'il falloit en choiſir quelques-uns pour les mettre à mort, & diſperſer les autres dans les Provinces.

Il fallut donc encore délibérer ſur le choix de ceux qu'on feroit mourir. Cependant on dépêcha un courier pour porter cet ordre de l'Empereur au Général du *Fourdane*, qui le reçût à l'entrée de la nuit, le cinquiéme de la ſixiéme Lune, c'eſt-à-dire, le 4 de Juillet. A l'inſtant, il envoïa un Officier appeller ces Seigneurs qui étoient fort tranquilles dans les caſernes, & qui ne s'attendoient à rien de ſemblable. Néanmoins ils ne s'inquiéterent point, dans la perſuaſion où ils étoient, que quelque Courrier étoit venu de

l'armée, & que le dessein étoit de les y envoïer. Un moment après arriva un autre Officier de la part du Général, avec ordre de conduire au *Fourdane*, non-seulement les Princes, mais encore tous leurs enfans mâles, quand mêmes ils seroient à la mammelle; ce fut pour lors qu'ils ne douterent point qu'on ne voulût éteindre leur famille.

Je vous laisse à penser, mon R. P. quelle fut dans ce moment la désolation des Princesses. Elle s'augmentoit à mesure qu'elles entendoient les cris de leurs enfans, qu'on arrachoit de leur sein : l'image que vous vous en formerés sera sans doute plus vive, que tout ce que j'entreprendrois de vous dire.

L'ordre pressoit, & il fallut partir brusquement. Il n'y eut dans cette confusion que quel-

ques Domeſtiques qui ſuivirent leurs Maîtres juſqu'au Tribunal du Général. Ils n'y furent pas plûtôt arrivés au nombre de trente-ſix, qu'on leur fit mettre des chaînes, & parce qu'il n'y en avoit pas un nombre ſuffiſant pour en mettre neuf à chacun, deux ou trois furent attachés à la même chaîne : après quoi on les enferma tous dans un cabaret gardé par des ſoldats.

C'eſt à cette nouvelle épreuve que Dieu attendoit le ſecond fils de *Sourniama* : l'eſpérance chimérique de ſe voir rétabli dans ſa premiere ſplendeur, l'avoit empêché juſques-là d'embraſſer la Foy. Quand il ſe vit chargé de fer, il alla ſe jetter aux pieds de ſon frere le Prince Paul, & lui demanda avec inſtance le Baptême ; le tems preſſe, mon cher frere, lui dit-il,

si vous attendez à demain, il sera trop tard. Il venoit d'apprendre le traitement qu'on devoit faire à leur pere, & il n'espéroit pas un meilleur sort. Le Prince Paul qui sçavoit que son frere étoit parfaitement instruit, lui fit faire des actes de contrition, & le baptisa. Le septiéme Prince & ses deux fils suivirent cet exemple, & reçûrent la même grace. Ils passerent le reste de la nuit en priéres, & comme ils récitoient leur chapelet à haute voix, les gardes les en reprirent : parce que, disoient-ils, les voisins pouvoient les entendre : y a-t-il quelqu'un, répon-« dirent ces Seigneurs, qui igno-« re que nous sommes Chrétiens, « & doit-on être surpris que nous « invoquions le Dieu que nous « adorons. Plût à Dieu, ajoûte-« rent-ils, que ce fût-là la seule «

» raiſon pour laquelle on nous
» traite ſi rudement, & que ce ne
» fût pas pour les fautes préten-
» duës de notre pere.

Les chaînes que le Général avoit commandé, étant achevées, on en mit neuf à chacun de ces Princes, & même aux plus petits enfans, pour qui on en avoit de conformes à leur âge; comme on repréſentoit au Général qu'il pouvoit uſer de modération à leur égard; il répondit que la Loy étoit préciſe, & qu'il falloit s'y ſoumettre.

Les Domeſtiques des priſonniers, & les Nourrices des enfans qu'on laiſſoit entrer dans la priſon deux fois le jour, apporterent du linge & de la ſoïe pour entourer les chaînes dans l'endroit du col & des bras qu'elles écorchoient. Un Chrétien Domeſtique du Prince François

aïant voulu lui rendre ce servi-
ce, le Prince le repoussa ; puis il
se leva, & marchant assez vîte
en traînant ses fers, qui pesoient
dit-on, environ soixante-dix
livres « Quoi donc, lui dit-il, «
d'un ton sévere, avez vous ap- «
pris que la nuit de la Passion de «
N. S. on se fut mis en devoir «
de desserrer les cordes dont il «
étoit lié, & de mettre entr'elles «
& la chair du linge ou des étof- «
fes pour le soulager ? C'étoit un «
homme Dieu, ajoûta-t-il : «
quelle grandeur ! quelle majes- «
té ! quelle innocence ? il souf- «
froit pour nous qui sommes pé- «
cheurs, nous ne souffrons pas «
pour les autres, mais pour nous «
mêmes. «

Pendant que ces tristes scênes
se passoient au *Fourdane*, on dé-
libéroit au Tribunal des Princes
sur le choix de ceux qui devoient

être punis de mort. On déſigna le ſecond Prince, le quatriéme, le neuviéme, le dixiéme, le treiziéme, le fils aîné du Prince Xavier, & à la tête de tous, les deux Princes qui ſont détenus dans la priſon de Peking depuis plus d'un an, ſçavoir le Prince Joſeph, & le Prince Loüis. On ne fit aucune mention du troiſiéme appellé le Prince Jean qui avoit été Comte; la raiſon eſt qu'avant la délibération, l'Empereur aïant demandé au Regulo qui préſide à ce tribunal, ce qu'il penſoit de ce Seigneur, & comment il ſe comportoit, le Préſident répondit que c'étoit un homme d'une candeur & d'une ſimplicité admirable, d'un eſprit doux & paiſible, tout à fait incapable de remuer dans l'Etat, & que pendant ſa jeuneſſe il avoit ſervi avec

zele. Cette réponse tranquilisa l'Empereur. Lorsqu'on lui présenta la liste des huit Princes que le Tribunal condamnoit à la mort, il répondit que le sixiéme & le douziéme, c'est-à-dire, les Princes Loüis & Joseph attendroient dans leur prison la sentence, qu'on devoit porter contre le huitiéme & le neuviéme Regulo, freres de Sa Majesté, & qu'elle leur seroit commune; que le second Prince, le quatriéme, le neuviéme, le dixiéme, le treiziéme, & le fils aîné du Prince Xavier seroient exilés dans les Provinces, & séparés les uns des autres, & de leur famille; que les Mandarins les feroient garder étroitement dans un coin de leurs Tribunaux; que pour ce qui est des autres, ils resteroient au *Fourdane* en qualité de simples Cavaliers.

Le Général du *Fourdane* qui n'avoit pas encore reçû cet ordre, croïoit que la chose tourneroit encore plus mal, & songeant bien plus à maintenir sa fortune, & à se conserver dans son poste, qu'à secourir des parens malheureux; il s'imagina qu'il se rendroit coupable, s'il ne les accusoit pas à son tour. La difficulté étoit de trouver une accusation, car ces Princes vivoient de maniere à ne pas donner la moindre prise. Enfin après avoir bien rêvé, il crut que la Religion Chrétienne qu'ils professoient, étoit la principale cause de leur disgrace; il les accusa donc d'avoir construit une Eglise à *Sin pou tsé*, & de s'y assembler plusieurs fois le jour pour y faire leurs priéres. L'Empereur lut son mémorial, sans le communiquer au Tribunal

nal selon la coûtume, soit par-
ce qu'il avoit déja terminé cette
affaire, soit qu'il ne voulût pas
que le motif de la Religion pa-
rût y entrer.

Ainsi pendant que le Général
attendoit la réponse de son ac-
cusation, il reçut le 16 de Juil-
let le dernier ordre dont je viens
de parler; il fit ôter les chaînes
aux prisonniers qui étoient ab-
sous, & les renvoïa libres aux
casernes; à l'égard des autres,
on leur laissa les chaînes, & on
ne leur donna que vingt quatre
heures de tems pour se disposer
à partir, & à se rendre aux pri-
sons de Peking, d'où ils devoient
être conduits au lieu de leur
exil; cette peine parut à quel-
ques-uns d'eux plus difficile à
supporter qu'un arrêt de mort,
lequel en terminant leur vie,
eût mis fin à leurs disgraces.

Rien en effet n'étoit plus trifte pour ces Princes, que de fe voir à jamais feparés de leurs femmes, de leurs enfans, & même de leurs Domeftiques ; car on ne leur permit pas d'en prendre un feul avec eux. On les mit fur de méchantes charettes loüées à leurs dépens, & deux Mandarins à la tête d'une troupe de foldats les accompagnerent.

Pour furcroît d'affliction, dès la feconde journée ils rencontrerent deux littieres qui venoient à eux ; ils reconnurent que c'étoit leur feiziéme fœur mariée à Peking au fils unique de *Tchabina*, *Tfongtou* de *Nan king*, dont j'ai parlé dans ma lettre précédente. Un ordre fecret avoit fait répudier cette Dame, & on la renvoïoit à fes parens au *Fourdane*, bien qu'on n'eût à lui reprocher d'autres fautes que

celle d'être née d'un tel pere.

La tristesse fut grande de part & d'autre : elle ne s'expliqua que par les gémissemens & les larmes ; mais comme il n'étoit pas libre aux prisonniers de s'arrêter long-tems, le Prince Paul qui sçavoit qu'un de ses gens le suivoit de loin, le fit approcher & lui ordonna d'accompagner sa sœur jusqu'au *Fourdane* ; puis il continua sa route avec ses freres vers Peking.

Quand l'on apprit à Peking que ces Princes étoient sur le point d'arriver, quelques-uns de leurs gens allerent au devant d'eux: les Gardes firent difficulté de les laisser approcher ; mais après s'être assurés qu'il n'y avoit parmi eux que des Domestiques, ils leur permirent de monter sur les charettes pour parler à leurs maîtres.

Les Princes Chrétiens me dé-
pêcherent d'abord un de ces
Domestiques, avec une lettre
qu'ils écrivoient au P. Suarès &
à moi, pour nous prier d'envoïer
un Missionnaire au devant d'eux
dans un logis qu'ils indiquoient,
afin que pendant la nuit ils puf-
» sent se confesser; nous aurons,
» disoient-ils, cette facilité avec
» nos Gardes : ils ferment les yeux
» sur beaucoup de choses, & ne
» cherchent point à nous chagri-
» ner; il n'en sera pas de même à
» Peking où l'on nous traitera
» avec la derniere rigueur.

Quand nous reçûmes cette
lettre nous eûmes une vraïe dou-
leur que le Pere Loüis *Fan*, ne
fût pas encore de retour de la
Mission du *Leao tong* où il est
allé depuis quatre mois; il étoit
le seul qui pût aller trouver ces
Seigneurs sans aucun risque ;

ous leur envoïâmes deux Chré-
iens, dont l'un avoit été de leur
porte : c'étoit François *Tcheou*
que j'ai fait assez connoître dans
ma seconde lettre. Ils étoient
chargés de témoigner à ces Sei-
gneurs que le danger étoit trop
grand, non pas par rapport à nos
personnes, puisque nous n'au-
rions pas abandonné notre pa-
trie, si de semblables périls eus-
sent pû nous effraïer; mais par
rapport à toute la Chrétienté de
la Chine, & sur-tout à celle de
Peking; qu'au reste lorsqu'ils sor-
tiroient de Peking, pour aller
au lieu de leur exil, il leur fal-
loit nécessairement passer par un
Village, & devant la porte d'u-
ne Eglise de notre Compagnie;
qu'ils pouvoient y descendre
sous prétexte de prendre du thé,
ou de s'y délasser quelques mo-
mens, comme cela se pratique

d'ordinaire, & qu'un Miſſionnaire les y attendroit.

Cette réponſe ne les tranquiliſa pas, le Prince Jean demandoit qu'un de nous allât lui ſuppléer les céremonies du Baptême, ou le rebaptiſer ſous condition, ainſi qu'il eſt preſcrit par les Evêques, à l'égard de ceux qui ont été baptiſés par des Chinois non Prêtres. Nous ne le jugeâmes pas néceſſaire, parce que nous étions bien ſûrs que le Prince Paul eſt parfaitement inſtruit de ce qu'il faut obſerver pour adminiſtrer le Baptême.

Ils arriverent le 30 de Juillet veille de Saint Ignace aux priſons du Tribunal des crimes, où l'on ne permit l'entrée qu'à Jean *Tchao* Domeſtique du Prince Paul qui leur portoit à manger. Le lendemain matin François *Tcheou* s'alla préſenter à la

porte pour entrer ; à quoi pen- «
sez-vous, lui dit le Mandarin de «
garde ? Vous n'êtes plus dans la «
dépendance de ces Seigneurs ; «
êtes-vous sage de venir de gaïe- «
té de cœur vous jetter dans le «
précipice ? Que ne demeurez- «
vous tranquille dans votre nou- «
veau poste ? *Tcheou* lui répondit, «
que son pere & lui avoient reçû
tant de graces de ces Princes,
qu'ils étoient prêts à tout souf-
frir pour leur service : le Man-
darin touché de cette réponse, lui
permit d'entrer ; François en pro-
fita pendant deux jours de suite,
après quoi il vint me faire le ré-
cit de tout ce qui s'étoit passé au
Fourdane, & de-là à Peking,
comme il l'avoit appris du Prince
Paul & de ses autres freres. Tho-
mas *Tem*, ce bon Medecin dont
j'ai parlé, étoit allé à pied, &
avec un habit tout en lambeaux

au devant du Prince Paul. On le prit pour un Domeſtique, & en cette qualité il monta ſur la charette : à ſon retour il me confirma tout ce que François m'avoit rapporté.

Il y a tant de naïveté dans ce que François *Tcheou* continua de me dire, que vous ſerez bien aiſe de l'entendre parler lui-même. « Comme j'étois dans la
» priſon avec ces Seigneurs, m'a-
» jouta-t-il, le neuviéme Prince,
» & le fils aîné du Prince Xavier
» qui étoient encore Infidéles, me
» demanderent comment j'avois
» eu le courage de courir tant de
» riſques pour venir les voir, tan-
» dis que ceux qui étoient encore
» à leur ſervice, n'oſoient le faire.
» Ils n'oſent, lui répondis-je,
» parce qu'étant Infidéles à Dieu,
» ils ne peuvent pas être fidéles
» aux hommes. Croïez-moi, ſi je
n'étois

n'étois pas Chrétien, je ferois « comme eux, & c'est ce qui doit « vous convaincre de l'excellen- « ce de la Religion Chrétienne, « qui inspire de si généreux sen- « timens. «

Tu nous prêches toûjours, « me dirent-ils, mais c'est encore « trop tôt, nous nous reverrons « bien-tôt dans un état plus tran- « quille; je n'en sçai rien, leur re- « pliquai-je, je m'apperçois depuis « long-tems que vous prenez plai- « sir à vous abuser vous mêmes « par trop de confiance. «

Le Prince Paul qui étoit ra- « vi que je leur tins ce langage, « appuïa ma réponse, & y applau- « dit: mais comme d'un discours « à l'autre, ce Seigneur vint de « son côté à me dire qu'il auroit « souhaité qu'on l'eût fait mourir « au *Fourdane*; & vous même, « lui dis-je, il me semble que vous «

» voudriez toûjours gagner avec
» Dieu, & en être quitte au meil-
» leur marché qu'il se pourroit.
» Tu ne comprends point ma pen-
» sée, répondit le Prince Paul;
» ce que je veux dire, c'est que
» je fais continuellement des fau-
» tes, & que je n'aurai plus d'oc-
» casion de me confesser.
» Voulez-vous, lui repliquai-
» je, que je vous parle franche-
» ment, c'est ce que jusqu'ici je
» n'ai jamais osé faire; peut-être
» que nous ne nous reverrons plus
» en cette vie. Mon ami François,
» répondit le Prince, dis moi har-
» diment tout ce qu'il te plaira;
» je t'écouterai avec plaisir.
» Hé bien, continuai-je, quand
» vous étiez libre dans votre Hô-
» tel, vous assistiez à la Messe;
» vous vous confessiez, vous com-
» muniez; mais aussi il ne vous
» manquoit aucune des commo-

dités de la vie, que celles que «
vous ne vouliez pas prendre ; «
vous étiés bien logé, bien nour- «
ri, bien vêtu, bien monté, vous «
ne fréquentiez que de grands «
Seigneurs, une infinité de per- «
sonnes venoient un genou en «
terre s'informer de l'état de vo- «
tre santé, & recevoir vos or- «
dres, vous traitant de *Ouang Ye* * «
comme votre pere. Pour lors je «
disois en moi même, voilà le «
chameau de l'Evangile qui au- «
ra de la peine à passer par le «
trou de l'aiguille. A ce mot les «
Princes se mirent à sourire, par- «
ce qu'en effet le Prince Paul est «
fort replet. Je les laissai rire, & «
je poursuivis ainsi. Maintenant «
que vous êtes habillé de toile, «
chargé de chaînes, que vous «
n'avez d'autre aliment que ce- «
lui des pauvres, que personne «
ne fait de cas de vous, vous «

* Regulo.

» voilà dans le droit chemin du
» Ciel, où vous arriverez bien-
» tôt pour peu que cela dure.
» A ces mots le Prince Paul se
» frappant les bras de ses chaînes,
» François, me dit-il, je haïs ce
» corps depuis long-tems, & je
» ne m'embarasse pas de ce qui
» peut lui arriver, mais c'est l'é-
» tat de mon ame qui m'inquiete.
» Si vous avez raison de craindre,
» repris-je, hélas que deviendrai-
» je, moi, qui commets plus de
» péchés que vous, & dont les
» souffrances comparées aux vô-
» tres sont très-légeres.

Charmé de la franchise de ce bon Néophyte, je ne pouvois me lasser de l'entendre. Comme il songeoit à me quitter, je lui demandai si ces Seigneurs étoient si fort dépourvûs de tout secours, & si on ne leur avoit pas permis de porter ce qui leur étoit

nécessaire pour se soulager dans la route ? Presque rien, me répondit-il, ils ont chacun un *Talien* * où sont leurs habits & le petit lit qu'ils étendent sur leur charette, & qui leur sert de matelas pour prendre leur repos. Le Prince Paul conserve dans son sein un petit paquet où est son Crucifix, son Reliquaire, le Chapelet, un livre de priéres, & quelques Images ; le Prince Jean & le Prince Stanislas ont la même chose. Ils portent outre cela sous leurs habits une ceinture, où ils ont serré de l'argent pour acheter en chemin ce qui leur est absolument nécessaire, & pour adoucir la sévérité de leurs gardes.

Il me demanda ensuite différentes choses qui feroient plai-

* C'est une longue & large besace de grosse toile forte, où le petit Peuple, lorsqu'il est en voïage, met son lit & ses habits.

ſir à ces Seigneurs, & que je lui donnai, entr'autres une petite boëte de baume apoplectique. » » Ce ſera, lui dis-je, une marque » qui les aſſûrera que vous êtes ve- » nus me voir de leur part; dites » leur que nous ne ceſſons point » de prier le Seigneur qu'il les ſou- » tienne dans leurs afflictions.

Deux jours après François revint me voir; il me dit qu'on avoit eu beaucoup de peine à lui permettre de parler à ces Seigneurs; mais qu'enfin on s'étoit rendu à ſes importunités, qu'ils m'étoient infiniment obligés de mon ſouvenir; ſur-tout que les deux Princes qui ſont encore infidéles, admiroient que j'euſſe daigné penſer à eux comme aux » autres. » Je ſuis preſſé, m'ajoû- » ta-t-il, il faut me rendre auprès » de mon Mandarin; comme je » ne parois pas depuis quelques-

jours, on lui a dit malignement «
que ſans doute j'avois pris la «
fuite ; il feroit homme à en- «
voïer mon nom au Tribunal, «
& l'on ne manqueroit pas de «
m'arrêter comme déſerteur ; ce- «
pendant je ne puis m'empêcher «
de vous rapporter encore deux «
traits aſſez ſinguliers. «

Le premier, regarde le Prin- «
ce François ; vous ſçavez quel «
eſt ſon zéle pour gagner les In- «
fidéles à J. C. Il a trouvé un bon «
moïen de le ſatisfaire : il s'eſt «
fait Médecin, & il paſſe pour «
très-habile dans cette profeſſion. «
Comme ſa ſurdité l'a ſéparé de- «
puis pluſieurs années de tout «
commerce avec les hommes, «
il s'eſt amuſé à la lecture des li- «
vres de Médecine : il eſſaïa d'a- «
bord ſes remedes ſur ſes Do «
meſtiques. Le ſuccès qu'ils eu- «
rent, le fit bien-tôt connoître au «

» dehors : on venoit le consulter ;
» & sa réputation augmentant cha-
» que jour, on l'invitoit de tous
» côtés à venir visiter les mala-
» des. Les soins qu'il en prenoit
» gratuitement, l'ont encore plus
» accrédité. Il a sçû profiter de
» l'accès que cette profession lui
» donnoit dans toutes les maisons
» au *Fourdane*, pour exhorter les
» grands à se convertir, & pour
» baptiser les enfans qu'il trouvoit
» en danger de mort. Ses occupa-
» tions ausquelles il ne pouvoit suf-
» fire, n'ont été interrompuës que
» pendant le peu de jours, qu'il a
» été enchaîné avec les autres au
» *Fourdane*.

» Le second trait regarde le Prin-
» ce Jean: pendant qu'il étoit char-
» gé de chaînes dans ce cabaret,
» dont je vous ai parlé, il eut la
» consolation de voir son fils uni-
» que le Prince Ignace guéri tout

à coup d'une maladie bien ex- «
traordinaire. «

Il y a trois ans qu'il en fut «
attaqué, & les plus habiles Mé- «
decins n'y pouvoient rien con- «
noître : elle fut ſuivie d'une eſ- «
pece de ſtupidité qui lui faiſoit «
garder un ſilence opiniâtre ; peu «
à peu elle degénéra en folie, «
en ſorte qu'on eut beaucoup de «
peine à le conduire juſqu'au lieu «
de l'exil ; il devint dans la ſuite «
tout à fait intraitable. «

Sa principale folie étoit de ne «
vouloir ni reſpecter, ni même «
voir aucun de ceux qui étoient «
au-deſſus de lui, ſoit par la naiſ- «
ſance, ſoit par l'âge & l'auto- «
rité ; tandis qu'il étoit doux, «
honnête, & affable à l'égard de «
tous les autres, & même de ſes «
Domeſtiques. «

Enfin au mois de Juin un peu «
avant que l'ordre vint d'arrêter «

» les Princes, le Général du *Four-*
» *dane* envoïa un Mandarin de
» guerre pour examiner ceux qui
» étoient en état de porter les ar-
» mes ; le Prince Jean s'excusa de
» faire paroître son fils, à cause
» de sa maladie, qui le portoit à
» faire & à dire beaucoup de fo-
» lies. Le Mandarin rejetta cette
» excuse, & voulut absolument
» qu'il parût en sa présence, afin
» de pouvoir rendre un compte
» plus exact de sa commission.
» Ignace parut, & accabla ce
» Mandarin d'injures, le traitant
» de vil esclave, & se donnant à
» lui-même le titre de Seigneur :
» le Mandarin n'en demanda pas
» davantage, & se retira au plus
» vîte, en disant qu'il falloit avoir
» compassion d'un malade : ce-
» pendant dans le compte qu'il
» rendit au Général, il n'oublia
» pas les injures qu'Ignace lui

avoit dites. Aussi-tôt il y eut or- «
dre de se saisir de sa personne, «
de le garotter, de le frapper d'u- «
ne maniere cruelle, & de le lier «
à la porte du Tribunal. «

Ce mauvais traitement ne fit «
point plier Ignace, comme on «
le prétendoit : cependant sa ma- «
ladie devint sérieuse, & le troi- «
siéme jour il fut réduit à l'ex- «
tremité. Les Princes son pere & «
ses oncles priérent qu'on le re- «
mit entre leurs mains pour le «
soigner, ce qui leur fut accor- «
dé : mais peu après arriva l'or- «
dre du 4 Juillet : Ignace fut char- «
gé de chaînes comme les au- «
tres, & sans qu'on eût égard à «
sa maladie, on le traita avec la «
même rigueur. «

Un jour qu'il étoit étendu par «
terre, & qu'on croïoit qu'il al- «
loit expirer de foiblesse, il se «
mit tout à coup sur son séant, «

» & aïant regardé tous ceux qui
» l'environnoient. » Par la misé-
» ricorde de Dieu, dit-il, je suis
» guéri : graces infinies lui en
» soient renduës : me voilà dans
» un état où je puis désormais souf-
» frir avec mérite. Ensuite il exhor-
» ta ses freres à persévérer dans la
» Foy, & à supporter constam-
» ment des peines de peu de du-
» rée, & qui devoient être suivies
» d'une éternité de bonheur. Que
» n'ai-je une meilleure mémoire,
» poursuivit *Tcheou* ! je vous ra-
» conterois une infinité de cho-
» ses édifiantes d'Ignace que je n'ai
» pû retenir.

Je ne vous avois point parlé de ce Seigneur dans les deux Lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'attendois sa guérison, & je ne doutois pas que Dieu ne l'accordât enfin aux ferventes priéres d'un pere, d'une

mere, & d'une épouse qui sollicitoient sans cesse le rétablissement de sa santé avec une entiere confiance en la miséricorde du Seigneur. Ils avoient raison de s'intéresser si fort pour ce jeune Prince ; c'étoit celui de tous les petits fils de *Sourniama*, qui se distinguoit le plus par toutes les perfections de l'esprit & du corps. Son air doux & honnête, ses manieres aisées & prévenantes le rendoient aimable à tout le monde, & sur-tout au vieux Regulo son grand pere, qui ne le prit en aversion que quand il sçût qu'il vouloit absolument embrasser la Religion Chrétienne ; il eut le bonheur de recevoir le Baptême environ le même-tems que le Prince Jean son pere. On remarqua aussi-tôt en lui une exactitude scrupuleuse à remplir toutes les obligations

du Christianisme, une ferveur, une mortification, & un recueïllement extraordinaires, ne s'appliquant qu'à étudier la Loy divine, & évitant avec soin tout frivole amusement jusqu'aux conversations inutiles qui ne le portoient point à Dieu. Digne fils d'un pere qui étoit lui-même un modele de vertu. Je ne doute point que Dieu ne l'ait conservé, pour être au *Fourdane* la consolation de tant de Princesses abandonnées par l'exil de leurs maris & de leurs freres.

Le seiziéme de la septiéme Lune, c'est-à-dire le 13 du mois d'Août le département de nos prisonniers fut réglé, & on le leur signifia de la maniere suivante. Le Prince Jean fut exilé à *Tsi nan fou* dans la province de *Chantong*, le neuviéme Prince à *Tai yuen fou* dans la pro-

vince de *Chansi*, le Prince Paul à *Nan King*, le Prince Stanislas à *Sout cheou* dans la Province de *Kiangnan*, le fils aîné du Prince Xavier à *Hang tcheou* dans la Province de *Tche kiang*, & quand le quatriéme arrivera de la guerre, il doit aller à *Cai fong fou* dans la Province de *Honan*.

L'ordre donné aux Mandarins de ces Provinces, porte qu'on les renferme avec leurs chaînes, sans leur permettre la moindre communication au dehors. Le même jour on les mit en des charettes dans le même équipage qu'ils étoient venus à Peking. Il y eut ordre d'arrêter tous ceux de leurs anciens Domestiques qui oseroient les approcher: Quatre Cavaliers commandés par autant d'Officiers marchoient autour de chaque charette.

Quelque ſoin qu'on eût d'obſerver les Princes Chrétiens, ils trouverent le moïen de faire avertir le P. Suarès qu'ils devoient paſſer immédiatement devant la porte de ſon Egliſe. Ils l'aſſuroient qu'ils s'étoient diſpoſez à recevoir l'Abſolution, & que ne ſçachant pas ce qui devoit leur arriver dans la route, ils le prioient de la leur donner au paſſage.

Il étoit près de cinq heures du ſoir; ceux qui devoient accompagner ces Seigneurs juſqu'à la premiere poſte, les preſſoient fort, & vouloient qu'ils marchaſſent toute la nuit, afin d'être plûtôt de retour; quelque argent qu'on leur donna les rendit plus indulgens & plus traitables.

Il eſt à croire qu'à meſure qu'ils s'éloigneront de Peking,

ils seront traités avec moins de rigueur ; mais dès qu'ils seront arrivés au terme, si on observe la coûtume, on ne manquera pas de leur donner la bastonnade avant que de les emprisonner : on exécutera aussi au pied de la lettre les ordres donnés à leur sujet, sur-tout dans ces premiers commencemens ; mais dans la suite, à moins qu'il ne vienne de nouveaux ordres de la Cour, on se relâchera peu à peu de cette sévérité : on en use d'ordinaire ainsi dans les Provinces.

Il n'en est pas de même à Peking où les Princes Loüis & Joseph qui furent mis en prison l'année derniere, y sont encore dans le même état que le premier jour qu'on les y enferma ; il n'a jamais été permis aux Domestiques qui leur préparent à

manger au dehors, d'avoir avec eux le moindre entretien. Ainsi nous n'avons pû rien apprendre de l'état où ils se trouvent. Tout ce que j'ai pû sçavoir, c'est que le Prince Joseph dit une fois à ses gardes ; qu'il falloit avertir le troisiéme Regulo frere de l'Empereur, qui est préposé à leur garde, qu'un anneau d'une des trois chaînes qu'il avoit au col étoit rompu. Le Regulo se mit à sourire, & sans faire d'autre réponse, il entra seul chez chacun de ses prisonniers. On n'a rien appris de ce qui s'étoit passé dans cette entrevûë : on sçait seulement qu'il a permis aux Domestiques de leur apporter des habits propres de la saison.

On a remarqué aussi qu'ils s'étoient trompés en supputant les jours de la Lune, & qu'ils n'a-

voient pû bien distinguer les jours de jeûne ou d'abstinence, d'avec ceux où il est permis de manger de la viande. Dès le commencement de leur prison, leurs Domestiques ont eu soin de les servir tous les jours en gras & en maigre. Au bout de deux ou trois Lunes, ils reconnurent par la desserte, que leurs maîtres faisoient maigre le Dimanche, & gras le Vendredi, & qu'ils avoient commencé le Carême chacun dans des tems différens.

Vous serez, peut-être, surpris de ne point voir reparoître sur la scêne *Marc ki*, ce zélé Néophyte, qui par pure charité fit l'an passé trois voïages à Peking pour le service de ces illustres exilés ; je l'ai été moi-même, & m'étant informé de ce qui le regarde, on m'a ap-

pris les choſes ſuivantes. Quoi-
qu'il ait remis à ſon fils ſon em-
ploi de ſoldat, il n'eſt pas pour
cela rentré dans le rang du ſim-
ple peuple, il demeure toûjours
ſous la Banniere où il eſt né, &
eſt ſoumis à ceux qui la com-
mandent.

Le Mandarin de qui il dé-
pend immédiatement, & qui eſt
Maure de Religion, fut infor-
mé des fréquens voïages que
Marc faiſoit à Peking pour le
ſoulagement des Princes exilés;
il en craignit les ſuites pour lui-
même, car les Mandarins répon-
dent de leurs gens; ſur quoi il
fit appeller *Marc*, & après lui
avoir fait donner quarante coups
» de bâton: Ecoute, lui dit-il froi-
» dement, ce n'eſt pas pour t'o-
» bliger à changer de Religion, ni
» à adorer les Idoles que je t'ai
» fait donner cet enſeignement;

mais c'est pour t'apprendre à ne te «
pas ingérer dans les affaires qui «
ne te regardent pas, comprends- «
le bien. Helas! répondit *Marc*, «
je l'aurois compris à merveille «
dès le premier coup que vous «
m'avez fait donner, si vous vous «
fussiez expliqué plûtôt. «

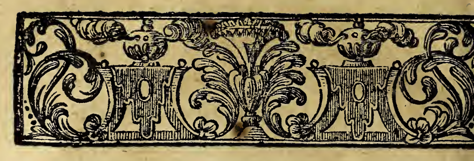
Dès que Marc ne fut plus sous les yeux du Mandarin, il dit aux Chrétiens qu'il trouva, que puisqu'il y avoit assez de gens libres, & même de Domestiques qui pouvoient aller & venir sans aucun risque, il se tiendroit désormais en repos; mais que cependant, comme il étoit sur l'âge, il ne vouloit pas laisser passer l'année sans venir à Peking, pour s'y confesser, & communier; qu'il retourneroit ensuite à son poste, pour attendre tranquillement la mort dans sa maison.

Un fervent Chrétien nommé Paul *Su* eſt reſté à *Sin pou tſé* pour garder la Chapelle, & avoir ſoin de quelques Domeſtiques qu'on y a laiſſés.

L'Empereur n'a pas fait confiſquer les maiſons, ni les terres de ces Princes, mais ce qui revient preſque au même, tous leurs biens ſont entre les mains de mauvais Domeſtiques, qui les diſſipent ſous différens prétextes, ſans que les maîtres, dans le triſte état où ils ſont, oſent s'en plaindre : leurs parens qui pourroient y mettre ordre, ſe tiennent à l'écart, & évitent juſqu'au ſoupçon d'avoir la moindre liaiſon avec ces infortunés Princes ; mais s'ils ſont abandonnés des hommes, Dieu ſans doute ſera leur appui & leur protecteur, & leur donnera la

force de soutenir tant d'afflictions & de disgraces. Je les recommande à vos Saints Sacrifices, en vous suppliant de n'y pas oublier votre très-humble, &c.





LETTRE DU P. CROSSARD SUPERIEUR DES MISSIONS DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

En l'Isle de Cayenne.

Au P. DE LA NEUVILLLE, *de la même Compagnie, Procureur des Missions de l'Amerique.*

De l'Isle de Cayenne. Ce 10 Novembe 1726.



MON REVEREND PERE,

La paix de N. S.

NOUS avons appris avec une joïe sensible que la Providence vous

vous avoit chargé du soin de nos Missions de l'Amérique Méridionale. La Guyanne, dont l'endroit le plus connu est l'Isle de Cayenne, en est une portion qui doit vous être chere. Vous y avez travaillé pendant quelques années, & le zéle que vous y avez fait paroître, nous répond de l'attention, & des mouvemens que vous vous donnerez, pour avancer l'œuvre de Dieu dans ces terres éloignées.

Vous n'ignorez pas, mon R. P. qu'il y a environ dix-huit ans que le Pere Lombard & le P. Ramette se consacrerent à cette Mission, & qu'aïant appris à leur arrivée que le continent voisin étoit peuplé de quantité de Nations sauvages, qui n'avoient jamais entendu parler de Jesus-Christ, ils demanderent avec instance la permission de

leur porter les lumieres de la Foy. A peine leur fut-elle accordée, qu'à l'inſtant ſans, autre guide que leur zéle, ſans autre interpréte que le Saint-Eſprit, ils pénétrerent dans la Guyanne, & ſe répandirent parmi ces Indiens.

Ils mirent plus de deux ans à parcourir les différentes Nations éparſes dans cette vaſte étenduë de terres. Comme ils ignoroient tant de langues diverſes, ils étoient hors d'état de ſe faire entendre; tout ce qu'ils pûrent faire dans ces premiers commencemens, fut d'apprivoiſer peu à peu ces Peuples, & de s'inſinuer dans leurs eſprits en leur rendant les ſervices les plus humilians : ils prenoient ſoin de leurs enfans, ils étoient aſſidus auprès des malades, & leur diſtribuoient des remedes

dont Dieu bénissoit d'ordinaire la vertu ; ils partageoient leurs travaux, & prévenoient jusqu'à leurs moindres désirs ; ils leur faisoient des présens qui étoient le plus de leur goût, tels que sont des miroirs, des couteaux, des hameçons, des grains de verre coloré, &c.

Ces bons offices gagnerent peu à peu le cœur d'un Peuple, qui est naturellement doux & sensible à l'amitié. Pendant ce tems-là les Missionnaires apprirent les langues différentes de ces Nations : ils s'y rendirent si habiles, & en prirent si bien le génie, qu'ils se trouverent en état de prêcher les véritez Chrétiennes, même avec quelque sorte d'éloquence.

Ils ne retirerent néanmoins que peu de fruit de leurs premieres prédications. L'attache-

ment de ces Peuples pour leurs anciens uſages, l'inconſtance & la légéreté de leur eſprit, la facilité avec laquelle ils oublient les vérités qu'on leur a enſeignées, à moins qu'on ne les leur rebatte ſans ceſſe; la difficulté qu'il y avoit que deux ſeuls Miſſionnaires ſe trouvaſſent continuellement avec pluſieurs Nations différentes, qui occupent près de deux cens lieuës de terrain; tout cela mettoit à leur converſion un obſtacle preſque inſurmontable. D'ailleurs les fatigues continuelles auſquelles ils ſe livroient, & les alimens extraordinaires dont ils étoient obligés de ſe nourrir, dérangerent tout à fait le tempéramment du P. Ramette : de longues & de fréquentes maladies le réduiſirent à l'extrémité, & m'obligerent de le rappeller dans l'Iſle de Cayenne.

Cette séparation fut pour le P. Lombard une rude épreuve, & la matiere d'un grand sacrifice. Son zéle néanmoins loin de se rallentir, se ranima, & prit de nouveaux accroissemens; une sainte opiniâtreté le retint au milieu d'une si abondante moisson: il résolut d'en soutenir le travail, & d'en porter lui seul tout le poids. Il sentit bien que son entreprise étoit au-dessus des forces humaines; il y suppléa par une invention que son ingénieuse charité lui suggéra. Il forma le dessein d'établir une habitation fixe dans un lieu, qui fût comme le centre, d'où il pût avoir communication avec tous ces Peuples. Pour cela il parcourut les diverses contrées, & enfin il s'arrêta sur les bords d'une grande riviere où se jettent les autres rivieres qui ar-

rofent prefque tous les cantons habités par les différentes Nations des Indiens.

Ce fut-là qu'à la tête de deux Efclaves Négres qu'il avoit amenés de Cayenne, & de deux Sauvages qui s'étoient attachés à lui, la hache à la main, il fe mit à défricher un terrain fpacieux. Il y planta du manioc, du bled d'Inde, du maïs, & différentes autres racines du Payïs, autant qu'il en falloit pour la fubfiftance de ceux qu'il vouloit attirer auprès de lui. Enfuite avec le fecours de trois autres Indiens qu'il fçut gagner, il abbatit le bois dont il avoit befoin pour conftruire une Chapelle, & une grande cafe propre à loger commodément une vingtaine de perfonnes.

Auffi-tôt qu'il eut achevé ces deux bâtimens ; il vifita toutes

les différentes Nations, & pres-sa chacune d'elle de lui confier un de leurs enfans. Il s'étoit rendu si aimable à ces Peuples, & il avoit pris un tel ascendant sur leurs esprits, qu'ils ne pûrent le refuser. Comme il connoissoit la plûpart de ces enfans, il fit choix de ceux en qui il trouva plus d'esprit & de docilité, un plus beau naturel, & des dispositions plus propres au projet qu'il avoit formé. Il conduisit comme en triomphe ces jeunes Indiens dans son habitation, qui devint pour lors un Séminaire de Catéchistes destinés à prêcher la Loy de J. C.

Le Pere Lombard s'appliqua avec soin à cultiver ces jeunes plantes, & se livra tout entier à une éducation, qui devoit être la source de la sanctification de tant de peuples. Il leur

apprit d'abord la langue françoiſe, & leur enſeigna à lire & à écrire. Deux fois le jour, il leur faiſoit des inſtructions ſur la Religion, & le ſoir étoit deſtiné à rendre compte de ce qu'ils avoient retenu. A meſure que leur eſprit ſe développoit, les inſtructions devenoient plus fortes. Enfin quand ils avoient atteint l'âge de dix-ſept à dix-huit ans, & qu'il les trouvoit parfaitement inſtruits des véritez Chrétiennes, capables de les enſeigner aux autres, fermes dans la vertu, & pleins du zéle qu'il leur avoit inſpiré pour le ſalut des ames, il les renvoïoit les uns après les autres, chacun dans leur propre nation, d'où il faiſoit venir d'autres enfans qui remplaçoient les premiers.

Quand ces jeunes Néophytes parurent au milieu de leurs com-

patriotes, ils s'attirerent aussitôt leur admiration, leur amour, & toute leur confiance. Chacun s'empressoit de les voir, & de les entendre. Ils profiterent en habiles Catéchistes de ces dispositions favorables pour civiliser les Peuples qui formoient leur Nation, & travailler ensuite plus efficacement à leur conversion.

Aprés quelques mois d'instructions purement morales, ils entamerent insensiblement les matieres de la Religion. Les jours entiers, & une partie des nuits se passoient dans ce saint exercice, & ce fut avec un tel succès, qu'ils en gagnerent plusieurs à Jesus-Christ, & qu'il ne se trouvât aucun d'eux, qui n'eût une connoissance suffisante de la Loy Chrétienne, & qui ne fût persuadé de l'obligation indispensable de la suivre.

Toutes les fois que ces jeunes Catéchiſtes faiſoient quelque conquête, ils ne manquoient pas d'en donner avis à leur pere commun. Ils lui rendoient compte tous les mois du ſuccès de leurs petites Miſſions, & lui marquoient le tems auquel il devoit ſe rendre dans leurs quartiers, pour conférer le Baptême à un certain nombre d'adultes qu'ils avoient diſpoſés à le recevoir. Pour ce qui eſt des enfans, des vieillards, & des malades qui étoient en danger d'une mort prochaine, ils les baptiſoient eux-mêmes, & on ne peut dire de combien d'ames ils ont peuplé le Ciel, après les avoir ainſi purifiées dans les eaux du Baptême.

Je vous laiſſe à juger, mon R. P. quelle étoit la joïe du Miſſionnaire, lorſqu'il recevoit ces

consolantes nouvelles. Il visitoit plusieurs fois l'année ces différentes Nations, & il retournoit toûjours à son petit Séminaire chargé de nombreuses dépoüilles, qu'il avoit remportées sur la gentilité, par le ministere de ses chers enfans.

Le P. Lombard passa environ quinze ans dans ces travaux, toûjours occupé ou à former d'habiles Catéchistes, ou à aller recueïllir les fruits qu'ils faisoient, ou à visiter les Chrétientez naissantes. Cependant comme ces Chrétientés devenoient de jour en jour plus nombreuses par les soins des jeunes Indiens qu'il avoit formés, il ne lui étoit pas possible de les cultiver, & d'entretenir en même-tems son Séminaire : il falloit renoncer à l'un ou à l'autre de ces soins.

Dans l'embarras où il se trouva, il prit le dessein de réünir tous les Chrétiens dans une même Bourgade. C'étoit une entreprise d'une exécution très-difficile. Une demeure fixe est entierement contraire au génie de ces Peuples ; l'inclination qui les porte à mener une vie errante & vagabonde, est née avec eux, & est entretenuë par l'habitude que forme l'éducation. Cependant leur penchant naturel céda à la douce éloquence du Missionnaire. Toutes les familles véritablement converties abandonnerent leur Nation, & vinrent s'établir avec lui dans cette agréable plaine qu'il avoit choisie sur les bords de la mer du Nord à l'embouchure de la riviere de *Korou*. Cette nouvelle colonie est actuellement occupée à bâtir une Eglise, à for-

mer un grand Village, & à défricher le terrain qui a été assigné à chaque Nation.

La difficulté étoit de dresser le plan de cette Eglise, & de diriger les ouvriers qui y devoient travailler. Le P. Lombard fit venir de *Cayenne* un habile Charpentier, qui pouvoit servir d'Architecte dans le besoin. On convint avec lui de la somme de 1500 liv. Toute modique que paroît cette somme, elle étoit excessive pour un Missionnaire destitué de tout secours, & ne trouvant que de la bonne volonté dans une troupe de Néophytes, qui sont sans argent & sans négoce. Son zéle toûjours ingenieux lui fournit une nouvelle ressource.

Les Indiens qui devoient former la peuplade, étoient partagés en cinq compagnies, qui

avoient chacune leur Chef, & leurs Officiers ſubalternes. Le Pere les aſſembla, & leur propoſa le moïen que Dieu lui avoit inſpiré pour procurer la promte exécution de leur entrepriſe. Ce moïen étoit que chaque compagnie s'engageât à faire une *Pyrogue* (c'eſt un grand Bateau qui peut contenir environ cinq cens hommes) l'Entrepreneur conſentoit de prendre ces *Pyrogues* ſur le pied de 200 livres chacune.

Quoique ces Indiens ſoient naturellement indolens & ennemis de tout exercice pénible, ils ſe porterent à ce travail avec une extrême activité, & en peu de tems les *Pyrogues* furent achevées. Il reſtoit encore 500 liv. à païer à l'Entrepreneur. Le Pere trouva dequoi ſuppléer à cette ſomme parmi les femmes In-

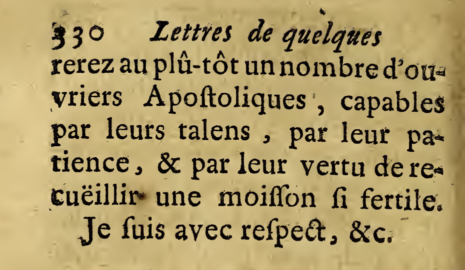
diennes. Elles voulurent contribuer aussi de leur part à une œuvre si sainte, & elles s'engagerent de filer autant de coton qu'il en falloit pour faire huit *Hamacs* (ce sont des especes de lits portatifs qu'on suspend à des arbres) l'Architecte les prit en païement du reste de la somme qui lui étoit duë.

Tandis que les femmes filoient le coton, leurs maris étoient occupés à abbattre le bois nécessaire à la construction de l'Eglise. C'est ce qui s'exécuta avec une promptitude étonnante. Ils avoient déja équari & rassemblé les piéces de bois, selon la proportion que leur avoit marqué l'Architecte, lorsqu'il survint un nouvel embarras. Il s'agissoit de couvrir l'édifice, & pour cela il falloit des planches & des bardeaux : mais nos Sau-

vages n'avoient nul uſage de la ſcie. La ferveur des Néophytes leva bien-tôt cette difficulté. Au nombre de vingt ils allerent trouver un François habitant de Cayenne, qui avoit deux Negres très-habiles à manier la ſcie : ils lui demanderent ces deux Eſclaves, & ils s'offrirent de le ſervir pendant tout le tems qu'ils ſeroient occupés à faire le toît de l'Egliſe. Cette offre étoit trop avantageuſe pour n'être pas acceptée ; les Sauvages ſervirent le François en l'abſence des Négres, & les Négres finirent ce qui reſtoit à faire pour l'entiere conſtruction de l'Egliſe.

Telle eſt, mon R. P. la ſituation de cette Chrétienté naiſſante : elle donne, comme vous voïez, de grandes eſpérances : mais ce qu'il y a de triſte & d'affligeant, c'eſt qu'une ſi grande

étenduë de payïs demanderoit au moins dix Missionnaires, & que le Pere Lombard se trouve seul ; que bien qu'il soit d'un âge peu avancé, il a une santé usée de fatigues qui nous fait craindre à tout moment de le perdre ; & que s'il venoit à nous manquer, sans avoir eu le tems de former d'autres Missionnaires, & de leur apprendre les langues du Payïs, que lui seul posséde, cet ouvrage qui lui a coûté tant de sueurs & de travaux, & qui intéresse si fort la gloire de Dieu, courroit risque d'être entierement ruiné. Vous êtes en état, mon Réverend Pere, de prévenir ce malheur, vous en connoissez l'importance, & nous sommes assûrez de votre zéle. Ainsi nous espérons que vous nous procu-



rerez au plû-tôt un nombre d'ouvriers Apoſtoliques, capables par leurs talens, par leur patience, & par leur vertu de recueïllir une moiſſon ſi fertile.

Je ſuis avec reſpect, &c.





LETTRE DU P. MARGAT MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au P*** de la même Compagnie.*

A Noſtre-Dame de la petite Anſe, côte de Saint Domingue, dépendante du Cap. Ce 27 Février 1725.



ON REVEREND PERE,

La Paix de N. S.

J'AY reçû la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'é-

crire, & je ne puis la lire que mon cœur ne s'attendrisse : je vous avouërai même que les grands sentimens dont elle est remplie, ne contribuent pas peu à ranimer mon zéle, & à me soutenir dans les peines attachées au Saint Ministere, auquel Dieu par son infinie miséricorde a daigné m'appeller.

Il y a long-tems, me dites-vous, que vous soupirez après les Missions : votre attrait seroit pour les plus laborieuses, & pour celles où il y a le plus à souffrir : une seule difficulté vous arrête, c'est le peu de disposition que vous vous sentez à apprendre des langues étrangeres. Cet obstacle, m'ajoûtez-vous, ne se trouve point dans nos Missions de l'Amérique Méridionale, & c'est ce qui vous les feroit choisir préférablement aux autres. Mais

vous êtes bien aise de sçavoir à quels travaux elles engagent, le bien qu'il y a à faire pour avancer la gloire de Dieu, & procurer le salut des ames; & enfin ce qu'on y trouve à souffrir dans l'exercice de nos fonctions. C'est sur quoi je vais vous satisfaire sans vous rien déguiser, & avec toute la sincérité que vous me connoissez.

Quand nous n'aurions d'autre occupation, que celle d'être chargés de la conduite spirituelle des François, que la richesse du commerce attire ici de toutes les Provinces, il y auroit, ce me semble, dequoi contenter le zéle d'un homme Apostolique: prêcher, confesser, catéchiser, administrer les Sacremens, visiter les malades, assister les moribonds, entretenir la paix & l'union dans les famil-

les, voilà à quoi engage notre miniſtere: mais ce n'en eſt qu'une partie: les Négres eſclaves ne ſont pas un moindre objet de notre zéle; nous pouvons même les regarder comme notre couronne, & notre gloire.

En effet il ſemble que la Providence ne les ait tiré de leur Payïs, que pour leur faire trouver ici une véritable terre de promiſſion, & qu'il ait voulu récompenſer la ſervitude temporelle, à laquelle le malheur de leur condition les aſſujetit, par la véritable liberté des enfans de Dieu, où nous les mettons avec un ſuccès, qui ne peut s'attribuer qu'à la grace & aux bénédictions du Seigneur.

Vous ne ſerez pas fâché de connoître le caractere & le génie d'une Nation, à la converſion de laquelle vous travaillerez

peut-être un jour. L'idée que je vais vous en donner, ne sera pas tout à fait conforme à celle que se forment quelques-uns de nos commerçans, qui croient leur faire beaucoup d'honneur de les distinguer du commun des bêtes, & qui ont de la peine à s'imaginer, que des Peuples d'une couleur si différente de la leur, puissent être de la même espece que les Européans.

Il est vrai qu'à parler en général, ils sont communément grossiers, stupides, brutaux, plus ou moins selon la différence des lieux où ils ont pris naissance. Le commerce qu'ils ont avec les Européans & avec leurs compatriotes anciens dans la colonie, les civilise, & les rend dociles. Il s'en trouve même plusieurs parmi eux qui ont de l'esprit & du talent pour les arts

aufquels on les applique, & où fouvent ils réüffiffent mieux que les François.

Leur fimplicité naturelle les difpofe en quelque forte à mieux recevoir les vérités Chrétiennes. Ils font peu attachés aux fuperftitions de leur Payïs, & la plûpart arrivent ici fans aucune teinture de Religion. Comme il n'y a point de préjugez à vaincre, leurs efprits font plus capables des impreffions du Chriftianifme, & c'eft ce que l'expérience nous apprend tous les jours. Le Baptême, pour peu qu'il leur foit connu, devient l'objet de leurs défirs. Ils le demandent avec des empreffemens incroïables, & ils témoignent une vénération profonde pour tout ce qui y a du rapport. Le jour où ils ont le bonheur d'y être admis, eft le plus

plus sacré de leur vie. Ceux qu'ils ont choisis pour parreins & marreines, acquierent sur eux un droit, auquel ils se feroient un scrupule de n'être pas soumis.

A certains vices près, qui se ressentent du climat où ils sont nés, & qui sont fomentés par la licence de leur éducation, & par les mauvais exemples qu'ils ont souvent devant les yeux, on ne trouveroit presque point d'obstacle à leur parfaite conversion. Mais quand on les a une fois fixés par les engagemens d'un légitime mariage; cet obstacle cesse d'ordinaire, & ils deviennent d'excellens Chrétiens.

Ce sont ces pauvres esclaves au nombre d'environ cinquante mille, qui nous occupent continuellement dix-huit Missionnaires que nous sommes. Quand nous ne trouverions d'autre bien

à faire, que de baptiser les enfans d'une Nation qui multiplie beaucoup, & qui s'accroît chaque année par la multitude des Vaisseaux, qui en transportent un grand nombre dans cette colonie, le zéle d'un ouvrier Evangélique auroit dequoi se satisfaire ; il ne se passe gueres de semaines qu'on n'en apporte cinq ou six à l'Eglise, & quelque fois davantage. Ces enfans nés dans le sein de la Religion, en apprennent de bonne heure les principes & les maximes, ils n'ont presque rien de la grossiereté de leurs peres; ils ont plus d'esprit, & parlent notre langue plus purement & avec plus de facilité, que la plûpart des payïsans & des artisans de France. Quand ils sont parvenus à un certain âge, & qu'on les a fixés par le mariage, il n'est pas rare

de trouver parmi eux de ſaintes familles, où regne la crainte de Dieu, l'attachement conſtant à leurs devoirs, l'aſſiduité à la priére & aux plus fervens exercices du Chriſtianiſme. On a vû de jeunes Eſclaves donner des preuves éclatantes de leur fermeté, & s'expoſer aux plus rigoureux traitemens, plûtôt que de conſentir aux ſollicitations de ceux qui cherchoient à les ſéduire.

Quoique les Négres nouvellement arrivés de Guinée, n'aïent pas généralement parlant d'auſſi heureuſes diſpoſitions, on ne laiſſe pas de les tourner aſſez aiſément au bien. Il eſt vrai que le caractere de leur dévotion eſt conforme à la groſſiereté de leur génie, mais on y trouve cette précieuſe ſimplicité ſi vantée dans l'Evangile :

croire un ſeul Dieu en trois perſonnes, le craindre & l'aimer, eſpérer le Ciel, appréhender l'Enfer, éviter le péché, réciter les priéres, ſe confeſſer de tems en tems, communier lorſqu'on les en juge capable. Voilà toute leur dévotion.

Du reſte ils ont une docilité entiere, ils nous écoutent avec attention, & pourvû que ce qu'on leur dit ſoit à leur portée, ils profitent inſenſiblement de nos inſtructions : ils en conférent enſemble à leur maniere, les plus ſçavans inſtruiſent leurs compatriotes nouveaux-venus, & leur donnent une grande idée du Baptême. Ce ſont des ſemences qui fructifient avec le tems. Ils les préſentent enſuite au Miſſionnaire afin qu'il les examine, ils leur font répéter en ſa préſence ce qu'ils leur ont appris;

&lorsqu'on les trouve suffisamment instruits, & que d'ailleurs on est informé de leur bonne conduite, on détermine le jour qu'on les admettra au Baptême.

On ne peut rien ajoûter à la confiance & au respect que ces pauvres gens ont pour les Missionnaires : ils nous regardent comme leurs peres en Jesus-Christ. C'est à nous qu'ils s'adressent dans toutes leurs peines; c'est nous qui les dirigeons dans leurs établissemens, & qui les reconcilions dans leurs querelles; c'est par notre intercession qu'ils obtiennent souvent de leurs maîtres le pardon des fautes, qui leur auroient attiré de séveres châtimens; ils sont convaincus que nous avons leurs intérêts à cœur, & que nous nous emploïons à adoucir la rigueur de leur captivité, par tous

les moïens que la Religion &
l'humanité nous ſuggérent, ils
y ſont ſenſibles, & ils cherchent
en toute occaſion à nous en marquer leur reconnoiſſance.

Si nous étions un plus grand
nombre d'ouvriers, nous pourrions parcourir plus ſouvent pendant l'année les diverſes habitations, qui ſont quelques fois
éloignées de quatre ou cinq
lieuës de l'Egliſe; nos inſtructions plus fréquentes produiroient de plus grands fruits, &
ranimeroient la ferveur de ces
bonnes gens; mais comme nous
ſommes ſeuls dans chaque diſtrict, il ne nous eſt gueres poſſible de nous éloigner de notre
Egliſe, de crainte que pendant
notre abſence, on ne vienne
nous chercher pour des malades, qui ſont toûjours en grand
nombre.

Voilà, mon R. P. une légere idée de ce qui ſe peut faire ici d'avantageux pour la gloire de Dieu, & le ſalut des ames : venons aux peines attachées à notre miniſtere. On n'en manque point, & ceux qui ſe conſacrent à ces Miſſions, doivent s'attendre à diverſes épreuves. Il y en a que cauſe l'intemperie du climat, d'autres qui ſont attachées à la nature des emplois. Il y en a de particulieres pour les nouveaux venus, d'autres qui ſont le fruit des travaux & du long ſéjour. Il y en a enfin qui crucifient le corps & altérent la ſanté, & d'autres qui tourmentent l'eſprit & affligent l'ame. Dans les unes & les autres on trouve de quoi exercer la patience.

Je ne vous diſſimulerai pas que cette Iſle préſente d'abord

un coup d'œil charmant à un Missionnaire nouvellement débarqué. Une vaste plaine, de vertes prairies, des habitations bien cultivées, des jardins plantés les uns d'indigo, & les autres de cannes à sucre, rangés avec art & symetrie ; l'Horison borné ou par la mer, ou par des montagnes couvertes de bois, qui s'élevant en amphitéatre forment une perspective variée d'une infinité d'objets différens. Des chemins tirés au cordeau, bordés des deux côtez par des hayes vives de citronniers & d'orangers ; mille fleurs qui réjoüissent la vuë, & parfument l'air. Ce spectacle persuade à un nouveau venu, qu'il a trouvé une de ces Isles enchantées qui ne subsistent que dans l'imagination des Poëtes. Mais toute riante qu'est cette image, mettez-vous dans

l'esprit qu'il n'y a qu'une grande envie de faire fortune, ou un zéle ardent de travailler au salut des ames, qui puisse faire trouver quelque agrément dans ce séjour.

Je regarde comme une des plus grandes incommodités de cette Isle la chaleur excessive du climat, dont j'attribuë en partie la cause à la situation même de l'Isle. Ses côtes sont assez basses, & comme elle est partagée dans toute sa longueur par une chaîne de hautes montagnes, elle reçoit par réflexion tous les raïons du Sôleil qui l'échauffent extrêmement. Cette conjecture me paroît d'autant mieux fondée, que plus la plaine s'élargit, moins la chaleur est sensible. Au contraire dans les anses, & dans les autres endroits plus serrés, tels que sont le Cap, le

petit Goave, &c. les chaleurs y ſont preſque inſuportables.

Il eſt vrai que par une diſpoſition admirable de la Providence, cette violente chaleur eſt moderée par deux ſortes de vens qui s'élevent régulierement chaque jour; l'un qu'on appelle *Briſe*, s'éleve vers les dix heures du matin, & ſouffle de l'Eſt à l'Oüeſt juſqu'à quatre ou cinq heures du ſoir. L'autre qu'on nomme vent de terre, s'éleve de l'Oüeſt ſur les ſix ou ſept heures du ſoir, & dure juſqu'à huit heures du matin. Mais comme l'action de ces vents eſt ſouvent arrêtée ou interrompuë par diverſes cauſes, il reſte toûjours aſſez de chaleur pour fatiguer extraordinairement ceux que leurs affaires appellent hors de la maiſon, ſur-tout depuis neuf heures du matin juſqu'à quatre heures

du soir de l'été, qui dure presque neuf mois entiers.

C'est dans ce tems-là qu'on est exposé à recevoir ces violens coups de Soleil, qui causent des fiévres accompagnées de transports & de douleurs de tête inconcevables : elles mettent le sang & les esprits dans un très-grand mouvement : j'en ai vû à qui l'on avoit mis sur la tête des bouteilles d'étain remplies d'eau ; l'agitation des esprits la faisoit boüillonner, comme si la bouteille avoit été sur le feu. Si l'impression du Soleil se fait sur la main ou sur la jambe, elle y cause une inflammation semblable à une eréſipele.

Nos habitans ont la précaution de ne sortir que rarement dans ces heures critiques, ou bien ils ne voïagent qu'en chaise : c'est une voiture qui est de-

venuë très-commune, & ce n'eſt plus une diſtinction de s'en ſervir. On nous a ſouvent preſſé d'en uſer comme font d'autres Religieux qui ont leurs Miſſions dans cette partie de l'Iſle qui dépend de *Leogane* : mais nous n'avons pas crû juſqu'ici devoir nous procurer cette commodité, & nous nous contentons de quelques chevaux ſouvent aſſez mauvais, à cauſe de la rareté des bons, & du prix exceſſif où les fait monter la quantité des chaiſes roulantes.

Cependant notre miniſtere nous engage à de fréquens & pénibles voïages : il nous eſt même impoſſible de garder certaines meſures que la prudence ſembleroit exiger, pour être en état de rendre de plus longs ſervices. On nous vient chercher à toute heure, & le jour & la

nuit, quelque fois pour plusieurs endroits éloignés les uns des autres, soit pour confesser, soit pour administrer le Baptême. A peine est-on de retour d'un quartier, qu'on nous appelle dans un autre. Souvent après une course fatiguante, lorsqu'on croit prendre un peu de repos, on vient au milieu de la nuit interrompre notre sommeil, pour courir à un prétendu moribond, qui se porte quelque fois mieux que nous.

Encore est-on heureux, lorsque pendant ces courses, on n'est point accueilli de ces orages soudains & violens, qui se forment presque toutes les après-dinées depuis le mois d'Avril jusqu'au mois de Novembre. Les raïons du Soleil élevant le matin les vapeurs de la terre, les ramassent, & en forment le soir des

eſpéces d'ouragans toûjours accompagnés d'éclairs, de tonnere, & d'un vent impetueux. La pluïe tombe alors ſi abondamment, qu'en un inſtant on eſt tout percé. Ce ne ſeroit ailleurs qu'un rafraichiſſement : mais ici ces ſortes d'accidens ſont ſuivis d'ordinaire de quelques accès de fiévre, ou de quelqu'autre fâcheuſe incommodité.

Quoique les chaleurs ſoient moins vives dans les maiſons, on ne laiſſe pas d'en ſouffrir beaucoup ; elles vous jettent dans l'abbattement, & vous ôtent les forces & l'appétit. Une quantité prodigieuſe de mouches achevent de vous déſoler. Il faut porter à tout moment le mouchoir au viſage pour les chaſſer, ou pour en eſſuïer la ſueur qui découle en abondance.

Peut-être croirez-vous qu'on

se sent soulagé, lorsque le Soleil est sur son déclin : point du tout. Le vent qui tombe tout à coup avec le soleil, vous laisse respirer un air étouffant produit par les vapeurs de la terre échauffée, qui ne sont plus dissipées par la bise. Si vous voulez sortir pour joüir de la fraîcheur des soirées, vous vous trouvez investi d'une armée de *Maringouins*, qui vous obligent de rentrer au plusvîte dans la maison, & de vous y renferrme. Il y a des tems où quelques précautions qu'on prenne, on en est tourmenté pendant toute la nuit. Le bruit importun de leurs bourdonnemens, & la pointe aiguë de leur trompe vous agitent sans cesse, & vous causent de longues & dedangereuses insomnies.

Ce qu'il y a d'extraordinaire,

c'eſt que vers le minuit le tems change & que le vent de terre qui ſouffle pour-lors avec plus de force, améne la fraîcheur. On feroit tenté d'en joüir; mais il faut bien s'en donner de garde, il faut même avoir ſoin de ſe couvrir, ſi l'on ne veut s'expoſer à de fâcheuſes maladies.

Ce n'eſt pas à dire que le Soleil ait la même force pendant toute l'année: les vents du Nord qui ſoufflent depuis le mois de Novembre juſqu'au mois de Mars, modérent les chaleurs, & aménent des pluïes, qui rafraichiſſent l'air: mais ces pluïes ſont ſi abondantes, que les rivieres débordent, que les chemins ſe rompent & deviennent preſque impraticables. Comme l'air humide & groſſier cauſe dans cette ſaiſon une infinité de maladies, c'eſt le tems où un

Missionnaire est le plus occupé au dehors. Il est obligé de passer des rivieres à la nâge, de se traîner dans les bouës, de grimper des montagnes, de traverser des forêts, de s'exposer à mille incommoditez, dont la moindre est d'avoir toute la journée la pluïe sur le corps.

Ce fut dans une semblable saison que nous perdîmes le P. Vanhove. Ce Missionnaire que son zéle entraînoit au-de-là de ses forces, étant appellé pour un malade, s'obstina à vouloir passer une riviere que l'orage avoit grossie. La violence des eaux l'emporta, & ce ne fut que le lendemain qu'on trouva son corps fort loin de l'endroit où il étoit tombé. C'est ainsi que victime de sa charité il couronna une vie sainte, par une mort que nous avons regardée com-

me une eſpece de martyre.

Il eſt difficile qu'un air toûjours embraſé, ou épaiſſi par des vapeurs malignes, ne cauſe de fréquentes maladies: mais c'eſt principalement aux noûveaux-venus qu'il eſt contraire. On n'en voit gueres qui à leur arrivée ne païent le tribut. Il y en a qui s'en défendent, les uns trois mois, les autres ſix, quelques-uns un an & même deux ans; mais il y en a peu qui s'en exemptent. L'attaque eſt vive & bruſque les huit premiers jours que la maladie ſe déclare, ſi elle traîne en longueur, c'eſt un ſigne certain de guériſon. Le défaut de ſoins & de ménagement, eſt plus à craindre que la malignité du mal. Si la maladie du Payïs s'y mêle, le malade tombe dans une mélancholie profonde, dont on a bien de la peine à le tirer.

Ajoûtez les chaleurs excessives, qui étant si fâcheuses aux personnes saines, ne peuvent être qu'insupportables à celles que le poids du mal accable. J'ai passé par cette épreuve, & je crus un tems que je deviendrois absolument inutile à cette Mission: mais graces à Dieu ma santé s'est affermie, & je suis plus en état que personne d'en supporter les travaux.

Il ne faut que considérer le petit nombre de Missionnaires que nous sommes, pour comprendre qu'il n'est pas possible de ménager la santé des convalescens, autant qu'il seroit nécessaire pour leur parfait rétablissement. Lorsque j'arrivai ici accompagné de plusieurs autres Missionnaires, on ne songea d'abord qu'à profiter d'un secours attendu depuis long-tems.

A peine fûmes nous débarquez, qu'on destina les uns à remplir les postes vacans, & les autres à desservir les quartiers nouvellement établis. Le district qui m'échût en partage, étoit le plus étendu de toute la Mission. Je ne tardai gueres à être attaqué de la maladie ordinaire. L'éloignement où j'étois du centre de la Mission, fit que je m'obstinai à continuer mes fonctions plus long-tems que la violence du mal ne le permettoit. Je me traînois le mieux qu'il m'étoit possible en allant assister les malades, & quand je ne pouvois souffrir le cheval ni marcher à pied, je me faisois porter dans un *Hamac*, & souvent il arrivoit qu'en administrant les Sacremens je tombois en foiblesse. Enfin il fallut me transporter à notre maison du Cap, où ma

vie fut quelque tems en danger. Le P. de la Veroüillere étant parti pour remplir le poste que je laissois vuide, fut pris de la même maladie, & en mourut. Mes forces n'étoient pas encore bien rétablies, qu'il me fallut le remplacer. Ce retour précipité produisit plusieurs rechutes qui reculerent ma guérison.

C'est cette complication de travail & de maladie qui a mis au tombeau le P. de Baste, le P. Leix, le P. Allain, & le P. Michel. Si l'on eût pû ménager les nouveaux-venus, & leur laisser essuïer les premieres maladies dans notre maison du Cap, où l'on ne manque d'aucun secours néceſſaire, nous n'aurions pas perdu d'excellens sujets que la mort a enlevés à la fleur de l'âge.

Mais cette sorte d'épreuve ne

regarde point les perſonnes d'un âge avancé : au contraire ce climat eſt favorable pour les vieillards, & ils y trouvent dequoi réchauffer les glaces de l'âge. Nous en avons quelques-uns qui ſont venus fort âgés dans cette Iſle. Ils s'y ſont ſentis comme renaître, & ils ſoutiennent encore aujourd'hui tout le poids du travail avec plus de courage & de vigueur, que les plus jeunes d'entre nous.

Une autre épreuve qui peut étonner un nouveau Miſſionnaire accoûtumé au tumulte des Villes d'Europe, & à la vie ſociable de nos Maiſons, c'eſt la ſolitude : elle eſt extrême, lorſque ſon miniſtere ne l'appelle point au dehors : il ſe trouve ſeul dans une maiſon iſolée & environnée de bois & de montagnes, loin des ſecours dont

on peut avoir beſoin à toute heure, livré à la merci de deux Négres, dont toute l'attention eſt quelque fois de nuire à leur maître. Dans le tems des grandes pluïes & des débordemens de rivieres très-fréquens, on paſſe quelque fois juſqu'à huit jours entiers ſans voir perſonne.

C'eſt alors, mon R. P. que le don de la priére & de l'étude eſt abſolument néceſſaire, pour n'être pas livré à l'ennui. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe trouver de l'occupation ſans ſortir de chez ſoi : la décoration & l'entretien de ſon Egliſe en peuvent fournir : on peut auſſi s'appliquer avec agrément & utilité à la culture d'un petit jardin. Les légumes de France y viennent bien communément. Un pareil amuſement ôte à un déſert cet air triſte & ſauvage qui en rendroit le

séjour moins supportable. C'est de plus l'unique ressource qu'on ait pendant le cours de l'année, pour subsister le Carême & les jours d'abstinence, le poisson étant ici fort rare, moins par la stérilité des rivieres ou de la mer, que par la négligence des habitans.

Mais, me direz-vous, nos Maisons sont elles si éloignées les unes des autres qu'on ne puisse se voir de tems en tems ? Je vous répondrai que ceux qui demeurent dans la plaine, aïant des voisins à trois ou quatre lieuës, peuvent avoir quelque commerce ensemble, soit en se voïant chez eux, soit en se rendant au Cap où est la Maison principale. Mais ce plaisir, le seul que nous puissions goûter, est bien modéré par la peine du voïage, & par l'appréhension continuelle

continuelle où l'on est que pendant notre absence on ne vienne nous demander pour quelque malade. Il y en a d'autres en grand nombre dont le département est dans des lieux de difficile accès, dans de doubles montagnes souvent environnées de rivieres dangereuses : ceux-là ne sortent que rarement, & il y en a tel que je n'ai pû voir qu'une fois depuis six ans que je suis dans cette Mission.

Il est vrai qu'on pourroit égaïer sa solitude, par le commerce qu'on entretiendroit avec quelques-uns des habitans : mais pour de bonnes raisons, nous nous sommes mis sur le pied de ne sortir de chez nous, que lorsque la bienséance ou la charité nous appelle au dehors.

Enfin, mon R. P. sans parler de beaucoup d'autres incom-

modités particulieres à ces Isles, telles que sont une multitude d'insectes de toute espece, dont les uns sont venimeux, & les autres très-importuns, je m'arrête aux seules peines attachées à notre emploi. Ce n'en est pas une petite, que le dégoût causé par notre assiduité continuelle auprès des Négres. On en confesse quelque fois plus de cent en une matinée. L'odeur du tabac en fumée dont ils ne peuvent se passer, jointe à celle de l'eau-de-vie de cannes dont ils sont très-friands, compose un parfum, qui fait soulever le cœur à ceux qui n'y sont pas encore accoûtumés.

Il en coûte encore plus à la nature, lorsqu'on les assiste dans leurs maladies. On les trouve dans leurs cabanes étendus par terre sur un méchant cuir qui

leur sert de lit, au milieu de la fange & de l'ordure, souvent couverts d'ulceres depuis la tête jusqu'aux pieds. La chaleur étouffante de ces réduits fermés de tous côtez, & où il y a toûjours du feu, la fumée épaisse, & la mauvaise odeur qui y regnent, font un rude exercice pour un Missionnaire obligé d'y passer des heures entieres, afin de les disposer à recevoir les Sacremens, & de les aider à mourir saintement. D'ailleurs comme ils sont la plûpart extrêmement grossiers, ils demandent une application infinie, & ce n'est qu'à force de leur rebattre les principes de la Religion, qu'on peut les instruire.

C'est sur-tout dans l'exercice de la confession qu'on a le plus à travailler. La plûpart s'y présentent comme des statuës qui

ne diſent rien, à moins qu'on ne les interroge. D'autres vous accablent par le détail ennuïeux de mille inutilités, qu'on eſt obligé d'écouter avec patience pour ne les pas rebuter. La diſcuſſion de leurs intérêts eſt une autre ſource d'embarras : nous ſommes les juges nés de leurs différends, & il faut une extrême patience pour les écouter, & les mettre d'accord. Je ne vous dirai rien de ce qu'on a à ſouffrir de la part de leurs maîtres : s'il y a ici, comme en Europe, des perſonnes d'une vie exemplaire & édifiante, il y en a d'autres, dont la conduite peu reglée eſt une ſource d'inquiétude & d'affliction, pour ceux à qui Dieu a confié le ſoin de leurs ames.

Voilà, mon R. P. un expoſé fidéle des travaux & des ſouf-

frances que cette Mission présente à ceux qui s'y consacrent. Je me flatte que vous viendrez bien-tôt les partager avec nous, & que l'exemple d'un zéle aussi ardent que le vôtre, ranimera notre ferveur, & nous aidera à soûtenir avec plus de courage les peines attachées à notre ministere.

Je suis avec respect, &c.





LETTRE DU P. BARBIER MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au P. *** de la même Compagnie.*

A Pinnepondi dans la Miſſion de Carnate. Ce 15, Janvier 1723.



ON REVEREND PERE;

La paix de N. S.

LORSQUE Dieu eût appellé à lui Monſeigneur notre Evêque

le R. P. François Laynes, j'eus l'honneur de vous mander quelques circonstances de sa sainte mort. Vous eûtes soin de les rendre publiques dans la Lettre préliminaire du douziéme Recueil des Lettres édifiantes & curieuses ; surquoi vous me témoignâtes que je vous obligerois de vous faire part de quelques particularités du voïage, que j'avois fait avec ce digne Prélat, lorsque je l'accompagnai dans la visite de son Diocése, qui comprend toutes les Provinces, depuis le Cap Comorin jusqu'aux confins de la Chine. Je le fais d'autant plus volontiers, mon R. P. que j'ai toûjours présent à l'esprit le zéle de ce saint Evêque, qui ne regarda sa dignité que comme un nouvel engagement à remplir avec plus d'éclat les fonctions de Missionnaire,

qu'il avoit exercées pendant près de vingt-cinq ans.

Il avoit été envoyé en Portugal en l'année 1705 pour des affaires qui concernoient le bien de cette Miſſion. Il apprit en arrivant qu'il étoit nommé Evêque de Saint Thomé : ce fut pour lui un coup très-ſenſible ; il fit tous ſes efforts pour faire changer cette deſtination, & il ſe défendit long-tems de l'accepter. Mais le Roy de Portugal qui avoit conçû une haute idée de ſa perſonne, & de ſon mérite, perſiſta dans ſon choix ; Sa Majeſté réïtera ſes inſtances auprès de N. S. Pere le Pape Clement XI. & il fallut enfin que l'humilité Religieuſe du Pere cedât à l'obéïſſance. Il fut ſacré à Liſbonne par le Grand Aumônier de Portugal. Il s'embarqua preſque auſſi-tôt ; mais la

navigation fut longue, & il ne put prendre possession de son Evêché qu'en l'année 1710.

Il pensa aussi-tôt à faire la visite de ce vaste Diocèse; il commença par la côte de Coromandel, où il éprouva de grandes contradictions; c'est l'apanage ordinaire du zéle & de la vertu; mais son courage lui fit surmonter tout ce qui s'opposoit à l'établissement de l'œuvre de Dieu. Quand il eut fini cette visite, les Missionnaires de Maduré l'inviterent à pénétrer dans les terres, pour y administrer le Sacrement de la Confirmation. Il possédoit la langue du Payïs, il étoit fait aux usages de ces Peuples, c'est ce qui lui donnoit un avantage que nul autre Prélat ne pouvoit avoir.

Il emploïa trois mois à ce saint ministere, & consola toute

cette Chrétienté par sa présence. Etant revenu à la côte, il se prépara à passer au Roïaume de Bengale. Ce fut alors qu'aïant demandé un Missionnaire, qui l'accompagnât dans ses courses Apostoliques, j'y fus destiné par mes Supérieurs, & je m'embarquai avec lui.

Le Payïs de Bengale situé au fonds du golfe qui porte son nom, est comme le berceau de toutes les superstitions Indiennes. On y parle toûjours d'une célebre Académie de *Nudia*, où un grand nombre de Brames s'occupent aux moïens d'accréditer le systême ridicule de leur Religion. Vous pouvez bien croire que le Démon ne voïoit pas tranquillement les fruits, que devoit opérer la venuë du Prélat parmi des Chrétiens, qui jusqu'alors n'avoient jamais vû leur

Evêque. Aussi eut-il a essuïer beaucoup de traverses dans tout ce qu'il entreprit pour le bien des ames.

Pendant huit jours de navigation depuis notre sortie de *Madraspatan*, nous rengeâmes la côte de Coromandel & d'Orixa environ deux cens-cinquante lieuës, & nous nous trouvâmes le 9 de Juin de l'année 1712, en rade de *Balassor* à l'embouchure du Gange. Nous y fûmes accuëillis d'une violente tempête. Le tonnere tomba sur notre vaisseau, le mât d'avant alla en éclats, & se brisa en mille piéces; deux hommes furent jettés roide-morts; dix ou douze autres demeurerent quelque tems étendus sur le Tillac, deux ou trois perdirent pour quelques jours l'usage de la vuë. La fraïeur & la consternation fut générale.

Pour moi j'éprouvai viſiblement que dans ces ſortes d'occaſions Dieu fortifie un Miſſionnaire ; un ſigne de Croix que je fis pour me recommander à N. S. me mit en état d'aller ſans la moindre fraïeur de l'avant à l'arriere du vaiſſeau, pour aſſiſter ces pauvres gens : ce ne fut que le ſoir que je reſſentis tout ce qu'on peut imaginer de la foibleſſe humaine : jamais nuit ne me fut plus pénible.

De cette rade on a coûtume d'envoïer à terre chercher un Pilote Côtier pour paſſer avec la marée les bancs de ſable qui ferment le Gange. Pendant qu'on alloit chercher le Pilote, le Ciel ſe couvrit de nouveau, & nous menaçoit d'une tempête encore » plus dangereuſe. » Prions Dieu, » me dit alors le Capitaine, nous » ne ſçavons pas ce qu'il nous pré-

pare. « Nous nous mîmes tous en priéres, & le Prélat donna la bénédiction. A l'instant la nuée se sépara passant à droite & à gauche de notre vaisseau, & nous en fûmes quittes pour quelques goutes de pluïe.

Après avoir échapé ce danger, nous remontâmes la riviere environ soixante lieuës. Nous fîmes les vingt premieres au travers de forêts immenses; ensuite on découvre un Payïs assez peuplé. Les Européans de différentes Nations y ont ménagé divers endroits propres à recevoir les vaisseaux Le confluent des rivieres y assemble d'espace en espace un bon nombre de bateaux qui servent au commerce; *Coulpi* est un assez bon moüillage. Les vaisseaux François & Anglois y restent d'ordinaire. Les Hollandois montent jusqu'à

Folta quinze lieuës plus haut ; les uns & les autres, de même que les Danois & les Portugais, lorſque la ſaiſon & le courant le permettent, conduiſent leurs vaiſſeaux juſques devant leurs Comptoirs.

Nous étions ſur un vaiſſeau Arménien, fretté par la Compagnie de France, & commandé par M. Boutet, ancien Officier de la même Compagnie. La marée nous portoit en haut, & le vent nous repouſſoit, de ſorte que gardant ſeulement une voile pour gouverner, le vaiſſeau alloit en arriere, & ſuivoit l'impreſſion du flot. Mais à un détour nous nous trouvâmes acculés dans une anſe ; pour l'éviter on jetta une ancre, mais elle ne prit point, & le vaiſſeau approcha de la terre & échoüa. La pente étoit ſi roide en cet

endroit, que d'un côté du Navire il n'y avoit qu'une brasse & demie d'eau, & de l'autre on filoit six brasses de corde. La mer baissoit, & nous mettoit en danger de périr. On mit aussitôt en œuvre tout ce que l'art peut suggérer en de pareilles circonstances. Dieu bénit nos travaux. A la faveur d'un cable attaché à terre qui saisissoit la tête du mât, le Navire glissa, sur la vase, & se trouva à flot avant la fin de la marée. Après quoi il se toüa sur une autre ancre, que l'on avoit porté au milieu de la riviere.

Ce fut alors que nous abandonnâmes notre vaisseau pour entrer dans un *Bazeras* (c'est une barque de cette contrée, qui suivant la grandeur comporte depuis six jusqu'à quarante rameurs, avec une ou deux

chambres ſur l'arriere :) cette maniere de naviger ſur le Gange eſt abſolument néceſſaire, à cauſe des inondations qui viennent régulierement en certains mois de l'année, & qui forment enſuite une multitude prodigieuſe de canaux dont tout le Payïs eſt entrecoupé. Le *Bazeras* étoit envoïé par M. Rouxel parent de l'Amiral de ce nom, & Gouverneur de *Collicuta*, qui eſt une des plus célebres colonies, que la Compagnie d'Angleterre ait dans les Indes. On y voit une Egliſe ouverte aux Catholiques, & qui y a été conſtruite avant que les Anglois donnaſſent à cette habitation la forme de Ville. Elle eſt déſervie, comme toutes celles de Bengale, par un R. P. Auguſtin. Car c'eſt à ces Peres que le Roy de Portugal a confié le ſoin de ces

Chrétientés. Les Papes ont accordé à ce Prince, comme grand Maître de l'Ordre de Christ, la nomination de tous les Bénéfices des Indes.

Nous mîmes pied à terre, & M. Rouxel, quoique protestant, témoigna par une salve d'artillerie, & par d'autres marques d'honneur, la considération & le respect qu'il avoit pour le Prélat. Le lendemain nous passâmes sur le *Bazeras* de la Compagnie de France. Le Pere Tachard & un Officier envoïé par M. d'Hardancourt étoient venus au devant de M. l'Evêque. Nous montâmes huit lieuës plus haut à *Chandernagor* Comptoir de la Compagnie. Le Prélat après avoir passé par le gouvernement, & y avoir reçû les honneurs dûs à son caractere, vint loger à notre maison; mais il n'y demeura

que trois jours, & il ſe rendit enſuite au Couvent des RR. PP. Auguſtins, qui eſt deux lieuës plus haut dans le Bandel ou habitation des Portugais. Il y a un Collége de notre Compagnie qui dépend de la Province de Malabar.

Comme cette Egliſe eſt la matrice de toutes les autres Egliſes de Bengale, le deſſein de M. l'Evêque étoit d'y prendre les connoiſſances néceſſaires pour le reſte de ſa viſite. Il y ſéjourna trois mois, mais ſes fonctions furent fort interrompuës par la guerre qui ſurvint entre un Seigneur More, & le Gouverneur de la fortereſſe d'*Ougli* dépendante du Mogol, qui n'eſt éloignée que d'un quart de lieuë. Ce voiſinage obligeoit les Chrétiens d'être ſans ceſſe ſur leurs gardes, & de faire de leur habi-

tation une eſpece de place d'armes ; ce qui ne leur laiſſoit pas la liberté de venir à l'Egliſe, pour y entendre les inſtructions de leur Prélat.

Il revint à *Chandernagor.* Là il nous fallut païer le tribut que les nouveaux-venus païent à *Bengale*, c'eſt-à-dire, que pendant quatre mois, de vingt perſonnes que nous étions dans la maiſon, il y en eut toûjours quatre ou cinq de dangereuſement malades. Le Pere Tachard fut attaqué le premier, & mourut après un mois de maladie ; je n'en fus pas plus exemt que les autres : enfin M. l'Evêque eut ſon tour, & nous craignîmes de le perdre. Le cinquiéme accès de fiévre mit ſa vie dans un extrême danger. Comme nous nous trouvâmes beaucoup de Prêtres dans ſon anti-chambre,

nous promîmes chacun de dire plusieurs Messes pour son rétablissement. Dieu exauça nos vœux, & il fut soulagé dans le moment. Trois grosses heures d'un frisson violent menaçoient pour le moins d'un accès de trente heures ; cependant au bout d'une heure ou deux le Prélat se trouva sans fiévre, & l'accès diminua chaque jour. Il se rétablit en peu de tems : durant sa maladie, il ne pensa qu'aux moïens de pénétrer dans les terres, pour ne laisser aucun lieu qu'il n'eût visité par lui-même ; pour cela il descendit le long du Gange environ quarante lieuës, & il prit la route de *Chatigan* vers la mi-Janvier 1713.

Avant que de vous faire la description de ce Payïs, il est bon de vous dire, mon R. P. qu'il faut distinguer dans Ben-

gale trois sortes de Chrétientés. La premiere est composée d'Européans de différentes Nations, qui y ont établis des Comptoirs, où se trouvent leurs Agens, leurs Domestiques, & d'autres qui se rangent sous leur pavillon. Ils sont établis le long du principal cours du Gange qui passe au pied de la Forteresse d'*Ougli*.

La seconde est formée par le Mogol lui-même. Ce Prince, pour défendre ses frontieres contre les incursions de ses voisins, & pour tenir en respect des Peuples nouvellement conquis, outre la garnison More qu'il a mis dans ses Forteresses, a voulu avoir encore une garnison de gens à chapeau dans les lieux circonvoisins: (car c'est ainsi qu'il appelle quelques Portugais anciennement venus de *Goa* qu'il a soudoïés, & attachés à son ser-

vice.) Comme ils se sont multipliés à l'infini, cette Chrétienté est devenuë très-nombreuse à *Ougli*, à *Pipli*, à *Chatigan*, à *Daca*, à *Ossumpur*, à *Rangamaty* & ailleurs : & ce grand nombre de Chrétiens est compris sous le nom de gens à chapeau, ce n'est pas à dire que tous en portent, car il n'y a que le Chef de chaque famille qui s'en serve, & encore n'est-ce qu'aux jours de grande fête ; mais c'est le nom qu'on leur donne.

Enfin un nombre d'Infidéles convertis par le zéle des Missionnaires, & de leurs Catéchistes, & répandus en différentes habitations, forment la troisiéme espece de Chrétiens.

Chatigan est une de ces Chrétientés la plus nombreuse, tant à cause de la bonté du climat, où il est rare qu'on soit malade,

qu'à cause de la nécessité où est le Mogol, de se mettre à couvert de ce côté-là de l'irruption des Peuples d'*Aracan*, & du *Pegu* avec lesquels il confine. C'est ce qui porta le Prélat à commencer par-là sa visite.

Pour nous y rendre nous eûmes à tenir une route affreuse. huit jours entiers, quoiqu'on ramât dix-huit heures chaque jour, & que le courant, & souvent la marée étoient favorables, suffirent à peine pour nous faire trouver une habitation; jusques-là nous ne vîmes que des bois épais, des bras de riviere par où le Gange se dégorge, tantôt d'une étenduë prodigieuse, tantôt si étroits que l'on ne pouvoit ramer que d'un côté. Les bords garnis de grands arbres dont les branches s'avancent fort avant dans l'eau, & par dessus tout

l'appréhenſion continuelle où l'on eſt des tigres , dont on voit des veſtiges de tems en tems par des pieux plantés aux endroits , où il y a eu des perſonnes dévorées à terre, ou bien enlevées juſques dans leurs bateaux. Dans l'eau ſe trouvent des crocodiles longs de vingt & trente pieds qui engloutiſſent des hommes entiers. Enfin on y eſt ſouvent à la merci des voleurs , qui rodent inceſſamment dans ces parages montés ſur des *Panceaux*, c'eſt-à-dire, de petits bateaux qui vont comme un trait. C'eſt à travers ces dangers que nous nous rendîmes à la côte de *Chatigan*. Un dernier bras du Gange court le long de cette côte, & forme le golfe de *Bengale* du côté de l'Eſt, de même que la côte de Coromandel le forme du côté de l'Inde.

Les premiers habitans que nous rencontrâmes, nous surprirent par la maniere extraordinaire dont ils étoient vêtus. Ils avoient un caleçon de toile raïée, à grands canons ; des pantoufles ; une chemise, ou un pourpoint de toile ; sur la tête une espéce de calote à oreille dont les bouts étoient retroussés ; & par dessus tout cela une robbe de chambre qui leur sert de couverture pendant la nuit, & qui est leur habit de cérémonie pendant le jour.

Ce fut dans cet équipage qu'à une demie lieuë de l'habitation où nous étions arrivés, ils se présenterent à nous portant chacun une arme à la main. Le Prélat leur demanda qui ils étoient, & l'un d'eux prenant la parole répondit, qu'ils étoient soldats de telle Compagnie, & qu'ils

venoient pour eſcorter ſa Seigneurie. Nous comprîmes alors que c'étoit-là leur habit d'ordonnance : le Prélat charmé de leur bonne volonté, leur donna ſa bénédiction. Ces ſoldats furent bientôt ſuivis des Capitaines & autres Officiers : c'étoient tous des gens bienfaits, & de haute taille. Ils baiſerent la main de M. l'Evêque, & l'eſcorterent dans leur *Bazeras* juſqu'à l'habitation.

Les Peuples reçûrent le Prélat avec toutes les marques de joïe & de reſpect ; ſalves, portiques, illuminations, cavalcades, rien ne fut oublié ; & il faut rendre ici la juſtice qui eſt duë aux RR. PP. Auguſtins : par tout où le Prélat s'eſt tranſporté, ils ont eu ſoin de rendre ſa préſence reſpectable aux Gentils & aux Mores, & d'inſpirer en cette contrée

une haute idée du chef de la Religion Chrétienne.

Le Prélat commença ſa viſite le jour de la Purification de l'année 1713. Voici l'ordre qu'il gardoit dans les viſites de chaque Egliſe. Après les premieres cérémonies, il déterminoit un nombre de jours pour diſpoſer les Chrétiens aux Sacremens, par des exercices de pieté, par des exhortations & des inſtructions. Il prêchoit, & confeſſoit ſouvent des nuits entieres. Les Miſſionnaires l'aidoient dans ſes mêmes fonctions.

Mais comme la viſite du temporel, les différends des particuliers, & les recherches qu'un Evêque eſt obligé de faire, les occupoient d'ailleurs beaucoup, je fus chargé du reſte. Le Prélat voulut abſolument que je fiſſe auprès de lui l'office de Théolo-

gal, & de Pénitencier ; & après tout ces fonctions sont peu différentes de celles que doit remplir un Missionnaire.

Lorsque la Mission étoit sur le point de finir, il indiquoit une Communion générale pour quelque jour de Fête, à laquelle il faisoit publier une indulgence pléniere, suivant le privilége que N. S. Pere le Pape lui avoit accordé : ensuite il donnoit la Confirmation. Pendant la visite qu'il a faite de *Chatigan*, il a administré ce Sacrement à plus de deux mille Chrétiens.

Vous jugez bien que parmi ce grand nombre, il est difficile que tous soient d'une égale ferveur. Il y a par tout des ames vertueuses qui vont sincerement à Dieu ; il y a des Chrétiens tiédes dont la pieté a besoin d'être animée. Il s'en trouve aussi qui par leur

insensibilité donnent à leurs Pasteurs une vraïe inquiétude de leur salut. Que faire alors ? S'édifier des uns, instruire, aider, fortifier les autres ; & gémir sur l'aveuglement des derniers. C'est aussi ce que faisoit le Prélat avec une égalité d'ame qui s'est soutenuë jusqu'à la fin. Mais Dieu qu'on ne méprise pas impunément, a fait redouter sa justice à ces Peuples. Quelques-uns ont fini leur vie par une mort si tragique, qu'elle a été regardée comme une punition visible du peu de déférence qu'ils avoient eu pour les remontrances paternelles de leur Evêque.

Les besoins de cette Chrétienté, & le débordement des eaux qui arrive régulierement aux mois de Juillet & d'Août, ne nous permirent pas de passer si-tôt ailleurs. Nous demeurâ-

mes à *Chatigan* juſqu'au mois de Novembre ſans y reſſentir aucune incommodité. Les vivres y ſont admirables, l'air bien-faiſant, & l'eau excellente: mais le Prélat ne profita gueres de ces avantages; car il avoit réſolu de continuer juſqu'à la mort, l'abſtinence rigoureuſe qu'on obſerve dans la Miſſion de Maduré.

Les Chrétiens de *Chatigan* ſont partagés en trois peuplades à demie lieuë l'une de l'autre. Chacune a ſon Capitaine, ſon Egliſe, ſon Miſſionnaire; il y auroit cependant dequoi en occuper pluſieurs. On y parle communément la langue Portugaiſe, mais les naturels du Payïs, dont la plûpart ſont eſclaves, & à qui on parle preſque toûjours leur langue, ont de la peine à apprendre dans une langue étran-

gere les choses néceſſaires au ſalut : dans le deſſein de les inſtruire, de même que les Chrétiens du dedans des terres nommés *Boctos* qui viennent à *Chatigan* pour participer aux Sacremens, je me mis à étudier leur langue, & en peu de mois avec le ſecours d'un interpréte, je devins aſſez habile pour confeſſer, & dreſſer un petit Catéchiſme, qui m'a été d'une grande utilité dans le reſte du voïage. J'engageai pareillement un ancien Chrétien plein de vertu & de zéle de m'accompagner ; il a fait par tout les fonctions d'un excellent Catéchiſte.

Le reſpect que l'on a dans ce Payïs pour les Chrétiens, & un peu auſſi pour les armes qu'ils portent, car ils ſont tous ſoldats de profeſſion, leur donne une liberté entiere de célébrer

les Fêtes avec le même ordre, & la même ſolemnité qu'en Europe. Je fus charmé de leur voir faire les cérémonies de la Semaine Sainte. Le Repoſoir où fut placé le Saint Sacrement, occupoit toute la hauteur de l'Egliſe en forme de thrône à divers étages. Là ſans argenterie ni dorure, des fuëilles d'étain nouvellement fonduës, & taillées en fleurs & en feſtons, & appliquées ſur des piéces de décorations à fonds rouge, faiſoient un fort bel effet.

Il y a une autre cérémonie qui s'obſerve inviolablement parmi les Portugais. Ils choiſiſſent un Dimanche de Carême qu'ils nomment *Domingo da cruz*. On repréſente dans une Proceſſion N. S. portant ſa Croix. Cette cérémonie ſe fit avec un ordre admirable. La ſtatuë de N. S. étoit

faite au naturel, quoique de grandeur plus qu'humaine : elle étoit posée sur un brancard, & le Sauveur étoit représenté à genoux, & portant sa Croix. Vingt-quatre hommes portoient le brancard, & le Pere en chape tenant un Crucifix voilé sous un dais violet, terminoit la Procession. Les stations qu'on faisoit de tems en tems, joint au chant lugubre & pénitent, nous pénétrerent de dévotion. La Procession fit le tour du quartier par quatre ruës tirées au cordeau.

Mais ce qui m'édifia le plus, fut la démarche grave & modeste avec laquelle se fit la rencontre d'une autre statuë représentant la Sainte Vierge, & d'une troisiéme représentant Sainte Véronique avec son voile empreint de la sainte Face de N. S. Ces sortes de représentations ont

quelque chose de majestueux & de touchant: elles frappent extraordinairement ces Peuples ; & moi-même je ne pus m'empêcher de répandre des larmes.

La Fête du Saint Sacrement se fit avec une magnificence égale, & l'on n'avoit encore rien vû de semblable dans ce Payïs. Le Prélat jugea à propos de séparer la cérémonie. Chacun dans son Eglise entendit la Messe, & fit ses dévotions le matin. M. l'Evêque célebra pontificalement dans celle où il résidoit, & donna la Communion. Sur les trois heures on chanta Vêpres, durant lesquelles les Chrétiens des deux autres Eglises arriverent avec leurs Croix, leurs Chasses, & l'habit de leurs Confrairie (ce sont des especes de surplis) alors la Procession sortit. Il étoit surprenant de voir

avec quel ſoin ces bonnes gens avoient orné les ruës ; des arcs de triomphe, des feſtons, des banderolles, des allées d'arbres plantés exprès tenoient lieu de tapiſſerie. Les pierriers, les boëtes, la mouſqueterie ſe firent ſouvent entendre, & lorſque la Proceſſion revint à l'entrée de la nuit, & qu'on voïoit chaque Chrétien tenant un cierge allumé, ſans compter les torches qui étoient ſans nombre, cette ſeule illumination accompagnée des feux d'artifices, auroit mérité l'attention des perſonnes du meilleur goût.

J'ai regretté plus d'une fois que les Européans voulant s'établir dans Bengale, n'aïent pas choiſi *Chatigan* préférablement à *Ougli*, vû la ſûreté du moüillage, la facilité d'y aborder, la bonté des vivres, & mille au-

tres commodités qui ſembloient les y inviter; il eſt vrai que les Mores qui ont intérêt à les tenir comme enfermez dans le cœur de leur Payïs, s'y oppoſent autant qu'ils peuvent, & que quand malheureuſement quelqu'un eſt obligé d'y relâcher par la violence des tempêtes, comme il eſt arrivé de mon tems à un Navire Anglois, & à un autre Arménien, qui n'aïant pû prendre Balaſſor, furent contraints de ſe laiſſer dériver à *Chatigan*, ils les moleſtent par tant de véxations, qu'après avoir mangé une partie de leurs fonds, ils ſont obligés d'abandonner le reſte, & le Vaiſſeau même pour ſauver leurs perſonnes. Au reſte *Chatigan* eſt de quinze degrés plus à l'Eſt que *Pondicheri*: j'eus occaſion de le reconnoître à une éclipſe de Lune que j'obſervai

assez exactement ; pour ce qui est de la Latitude que j'ai observée plusieurs fois, elle m'a toûjours paru de 21 d. 20″.

Nous quittâmes *Chatigan* pour remonter le Gange, & nous rendre à *Daca* capitale de Bengale. A cinq journées de *Chatigan* nous nous détournâmes d'un jour, pour visiter une Chrétienté qu'on trouve dans un lieu nommé *Bouloüa*. Dieu la soutient & la dirige immédiatement par lui-même : car il est rare qu'aucun Missionnaire aille la visiter. Il y avoit cinq ans qu'aucun n'y avoit paru ; mais je puis vous dire qu'il n'y a point d'endroit où j'aïe eu plus de sujet d'être édifié. Le chef de ces Chrétiens est un vieillard qui a cinq garçons tous mariés. Leur famille, & les gens de travail qui se sont rangés auprès d'eux,

(car ils ont pris des terres à cultiver) forment une bourgade de trois à quatre cent perſonnes : la vie laborieuſe qu'ils menent, jointe à la vigilance & à l'attention du chef, les conſerve dans la plus grande innocence. Le Chef vint au bord de la riviere où M. l'Evêque s'étoit arrêté, & il témoigna autant qu'il le put avec le ſecours d'un interpréte la joïe qu'il avoit de ſon arrivée ; mais les larmes qu'il répandit en abondance, la témoignoient encore beaucoup mieux.

Le Miſſionnaire de *Chatigan* & moi, nous nous rendîmes à la peuplade à trois quarts de lieuës dans les terres. Nous diſpoſâmes ces Peuples aux Sacremens durant trois ou quatre jours ; & après les avoir confeſſez, nous fîmes dreſſer un autel dans un lieu décent, afin que

M. l'Evêque y célébrât le Saint Sacrifice de la Messe.

A la vérité je doutois un peu que ces bonnes gens fussent suffisamment frappés de la grandeur de nos mysteres ; c'est pourquoi dans les dernieres exhortations, j'avois tâché de leur inspirer une juste crainte d'approcher de la sainte Table sans les dispositions requises ; j'avois même recommandé au Catéchiste de bien examiner chacun d'eux en particulier, & de donner un billet à ceux qu'il croiroit être en état de communier.

Sur les huit heures du matin nous revînmes à la peuplade. Ces bonnes gens & même les Gentils & les Mores d'alentour dont ils sont fort aimés, s'empresserent d'honorer l'entrée du Prélat. Comme nous disposions les ornemens pour commencer

la Meſſe, le Catéchiſte s'approcha de moi, & me dit à l'oreille qu'il n'y avoit que trois perſonnes qui euſſent pris le billet de la Communion, tous les autres ſe trouvant indignes de participer à un ſi redoutable myſtere. Je fus très-édifié de leur ſimplicité, mais comme je ſçavois qu'ils s'étoient diſpoſés la plûpart par une bonne confeſſion, je leur fis une nouvelle exhortation pour leur inſpirer de la confiance. Je reconciliai enſuite quelques-uns d'eux, après quoi on commença la Meſſe à laquelle ils communierent. Le Catéchiſte fut chargé de faire le Sermon, parce qu'aucun de nous ne ſçavoit aſſez bien la langue pour entreprendre de prêcher. Mais je fus charmé de voir avec quelle préciſion, & quelle onction il ſuivit & traita les points

qu'on lui avoit marquez. Quand le cœur parle, les paroles coulent de ſource.

La Communion & la Confirmation nous conduiſirent juſques vers midi. Le Prélat fut conduit à ſon *Bazeras* : pour moi je reſtai encore quelques tems pour adminiſtrer le Baptême, & donner la Bénédiction nuptiale à pluſieurs perſonnes qui ne l'avoient pas encore reçuë. Enfin le ſoir il fallut me ſéparer de ces bonnes gens pour rejoindre le *Bazeras*, & nous remettre en route avec la marée de la nuit ſuivante. Nous mîmes huit jours à nous rendre à *Daca*, & nous y arrivâmes ſans aucun accident. A la verité le quatriéme jour, nous vîmes venir à nous un Bateau de ces voleurs qui courent la riviere : mais comme nous étions bien eſcortés, ils prirent le parti de ſe retirer.

Daca qui eſt, comme je l'ai dit, la capitale de Bengale eſt ſituée par les vingt-quatre degrez de latitude Nord; la commodité des rivieres rend cette Ville d'un très-grand commerce; les mouſſelines qu'on y brode de fil & de ſoïe, ſont fort eſtimées en Europe. Pour ce qui eſt de la Ville, rien de plus ſale, & de plus mal propre. Figurez-vous une prodigieuſe multitude de chaumines, qui occupent une plaine de demie-lieuë d'étenduë, & qui forment des ruës fort étroites pleines de fange & d'ordures, qui s'y raſſemblent à la moindre ondée, au milieu deſquelles quelques maiſons de briques bâties à la moreſque, & d'un aſſez mauvais goût, s'élevent d'eſpace en eſpace, à peu près comme les baliveaux dans nos bois taillis: c'eſt-là une peinture naturelle de *Daca*.

Les Chrétiens ont leur Eglise dans un quartier un peu plus décent à l'Est de la Ville; cette Eglise est de brique, & raisonnablement grande. Nous nous y rendîmes le premier Dimanche de l'Avent. Le Missionnaire qui attendoit M. l'Evêque depuis long-tems, lui avoit fait préparer un appartement. Bien qu'il ne fût que de terre, il avoit je ne sçais quel air de propreté qui me charma; mais je fus encore plus surpris à la proposition que me fit ce Reverend Pere. « Je « vais, dit-il, vous faire construire « un autre appartement séparé, & « qui sera tel que vous le souhai- « terez. Il n'est pas nécessaire, lui « répondis-je, le peu de tems que « nous avons à rester ici, ne me « donnera pas le loisir d'en profi- « ter. Vous y coucherez dès ce « soir, repliqua-t-il, car il ne faut «

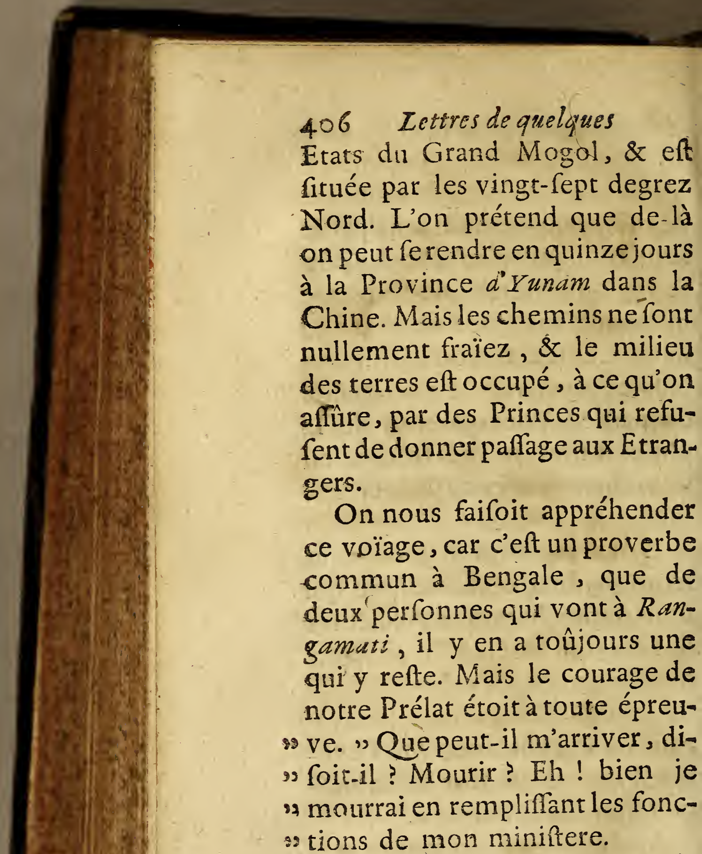
» pour cela qu'envoïer à la Ville.

Cette réponse m'étonna encore d'avantage, & j'étois dans l'impatience de voir la structure de ces maisons que l'on achetoit au marché. Une demie-heure étoit à peine écoulée, que je vis apporter quelques paquets de roseaux, avec un certain nombre de nattes ou de claïes faites aussi de roseaux, une vingtaine de piquets fourchés, enfin deux grandes claïes de branches d'arbres entrelassées, & suffisamment garnies de paille pour défendre de l'ardeur du Soleil; c'est ce qui devoit faire le toît. L'édifice fut dressé en peu de tems sur deux fourches qui formoient l'enceinte, on y attacha des bois de traverse, autant qu'il étoit nécessaire pour fixer le Bâtiment, & le tout fut revêtu d'une double natte. La fenêtre dont

on fit l'ouverture en coupant les nattes, se fermoit par un volet de même matiere attaché par le haut en forme d'auvent. La porte étoit de même, de sorte que la maison fut achevée avant la nuit. Le lendemain il n'y eut plus qu'à couvrir le toît d'assez de paille, pour garentir de la pluïe. Enfin je me trouvai en peu d'heures assez agréablement logé.

Nous restâmes à *Daca* tout le mois de Décembre, ce qui nous donna le tems d'y célébrer la Fête de Noël. Elle se passa avec beaucoup d'appareil & de dévotion. Nous nous trouvâmes six Prêtres avec M. l'Evêque, ce qui est fort extraordinaire en cette contrée.

Après la Fête nous nous préparâmes au voïage de *Rangamati* qui est à l'extrémité des


Etats du Grand Mogol, & est située par les vingt-sept degrez Nord. L'on prétend que de-là on peut se rendre en quinze jours à la Province *d'Yunam* dans la Chine. Mais les chemins ne sont nullement fraïez, & le milieu des terres est occupé, à ce qu'on assûre, par des Princes qui refusent de donner passage aux Etrangers.

On nous faisoit appréhender ce voïage, car c'est un proverbe commun à Bengale, que de deux personnes qui vont à *Rangamati*, il y en a toûjours une qui y reste. Mais le courage de notre Prélat étoit à toute épreuve. » Que peut-il m'arriver, di- » soit-il ? Mourir ? Eh ! bien je » mourrai en remplissant les fonc- » tions de mon ministere.

Nous partîmes aussi-tôt après la Fête des Rois pour *Rangama-*

ti, & nous fûmes trois semaines à nous y rendre, à cause de la violence des courans, qui nous obligerent de haler sans cesse à la cordelle. L'eau étoit extrêmement claire ; aussi ne navigions-nous plus sur le Gange, dont l'eau est partout bourbeuse ; mais sur une riviere particuliere qui venant de l'Est, se jette dans le Gange au-dessous de *Daca* ; on ne put me dire où elle prenoit sa source.

Le cinquiéme ou sixiéme jour, nous abordâmes à une Bourgade toute Chrétienne nommée *Ossumpur*, où nous ne restâmes qu'un jour, parce que nous devions y repasser au retour. La route que nous continuâmes fut pénible. Nous trouvâmes un Payïs desert, le climat très-froid, la riviere, comme il arrive en cette saison, couverte de conti-

nuels broüillards qui ne nous permettoient pas de voir à dix pas de nous, le courant rapide, des pierres à fleur d'eau, & en d'autres endroits des bancs de ſable ; mais enfin Dieu qui nous conduiſoit, ſçût nous préſerver de tous ces dangers, & nous arrivâmes heureuſement à *Rangamati.*

Les habitans nous reçûrent avec de grandes démonſtrations de joïe ; mais à les voir pâles, défigurés, & portant ſur leur viſage les indices de la fiévre qui les conſumoit au dedans, nous comprîmes qu'on nous avoit fait une peinture véritable de la malignité du climat. J'en fus quitte néanmoins pour un accès de fiévre. Pendant environ vingt cinq jours que nous y demeurâmes, M. l'Evêque donna la Confirmation à plus de mille perſonnes.

Dans

Dans les conversations que j'eûs avec les gens du Payïs, j'appris une particularité que je ne dois pas omettre. Ils me rapporterent que cette contrée avoit été infestée d'un monstre épouvantable; c'étoit un serpent d'une grosseur si prodigieuse, qu'en rampant, il fraïoit un chemin de huit ou dix pieds de large. Il se retiroit d'ordinaire dans une montagne peu éloignée de *Rangamati* en remontant la riviere; de-là il découvroit aisément le cours du fleuve, & aussi-tôt qu'il appercevoit quelque bateau, il descendoit à tems, se plongeoit dans l'eau, renversoit le bateau, & dévoroit à l'aise tous ceux qui y étoient.

Ce fleau dura jusqu'à ce qu'un criminel condamné à la mort

s'offrit de purger le Payïs de ce monſtre, pourvû qu'on lui accordât la vie. Son offre fut acceptée. Il trouva moïen de remonter la riviere juſqu'au-deſſus de l'endroit où réſidoit cet horrible Dragon. Il conſtruiſit pluſieurs figures d'hommes de paille, qu'il couvrit de vêtemens, dont le corps étoit rempli d'hameçons, de crocs, de harpons, qui tenoient à différentes cordes attachées à un même cable, lequel étoit fortement lié au pied d'un arbre. Il lança à l'eau ces hommes de paille plantés ſur des bananiers flottans, avec leſquels ils furent emportés par le courant. Le ſtratagême réüſſit, le Dragon les vit, & deſcendit pour les engloutir. Mais il y reſta déchiré par cette quantité de crocs, & de harpons qu'il avoit avalés.

Pour moi j'ai compté dans ce parage jusqu'à onze crocodiles étendus sur le sable, dont trois ou quatre me paroissoient avoir vingt-cinq ou trente pieds de longueur.

En quittant *Rangamati* nous eûmes lieu d'admirer un trait de la divine miséricorde, à l'égard d'un Chrétien qui avoit de la probité & de la Religion, mais dont la vie n'avoit pas été fort reglée. Dieu qui vouloit le sauver, permit qu'il tombât malade aussi-tôt après notre arrivée. Nous profitâmes de cette maladie pour le ramener à son devoir. Son cœur fut touché, & il reçût les Sacremens avec des marques d'une vraïe componction. La nuit suivante on vint m'avertir que le malade étoit à l'extrémité : je fus prié d'y aller. Je me transportai à sa

maiſon qui étoit éloignée d'une demie-lieuë, & je le trouvai effectivement très-oppreſſé, mais toûjours rempli des ſentimens de la plus tendre pieté. Je le confeſſai encore ; je lui adminiſtrai l'Extrême Onction, & je l'exhortai à diſpoſer inceſſamment de ſes biens. Il étoit deux heures après minuit lorſque je le quittai. Il n'eut que le tems de faire ſon teſtament, & ſur les quatre heures du matin, il rendit paiſiblement ſon ame au Seigneur. On m'apprit auſſi-tôt ſa mort, & j'allai faire la cérémonie de ſes obſeques. C'étoit juſtement un jour d'Autel privilégié, que M. l'Evêque avoit permiſſion d'accorder aux Prêtres de ſa compagnie. Je dis la Meſſe en béniſſant la conduite miſéricordieuſe de la Providence envers un homme, qui un jour plû-

tard auroit été privé de ces derniers secours. On l'enterra dans un lieu particulier, & en aïant demandé la raison, on me répondit que cette place étoit réservée à six personnes qui avoient fourni la somme nécessaire pour la construction de cette Eglise, en l'honneur de N. D. du Rosaire, & que le deffunt étoit du nombre. Je ne doutai plus alors que la Mere de Miséricorde n'eût récompensé d'une sainte mort le zéle d'un de ses serviteurs. Après le Service qui me conduisit jusqu'à midi, je me rendis à la riviere, où l'on n'attendoit que moi pour partir.

Les courans nous portoient, ainsi nous ne fûmes pas longtems à nous rendre à *Ossumpur*. Après avoir satisfait à la dévotion des Chrétiens, nous pénétrâmes dans les terres, à la fa-

veur des canaux dont le Payïs est entrecoupé. Ce fut dans la principale Eglise dédiée à Saint Nicolas de Tolentin, que les Chrétiens reçûrent la Confirmation des mains de M. l'Evêque. Nous nous rendîmes pour la seconde fois à *Dàca* vers le Dimanche de la Passion. Le devoir Paschal, & les différens exercices par lesquels le Prélat disposoit les Fidéles à la Confirmation, nous occuperent d'une maniere consolante.

Après les Fêtes de Pâques nous songeâmes à repasser à *Ougly*. Ce dernier trajet qui dura environ vingt jours, nous fatigua plus que tout le voïage. Les Lunes d'Avril & d'Octobre sont toûjours orageuses en ces parages; nous tombions dans la premiere : aussi du jour que nous partîmes de *Daca* jusqu'à notre

arrivée à *Ougly*, l'on eût dit que nous avions toûjours un orage attaché au gouvernail de notre Barque ; il falloit dès trois ou quatre heures du soir chercher quelque anse à l'abri, ou quelque bras de riviere enfoncé, pour nous préparer contre la tempête, qui pouvoit nous prendre à l'entrée de la nuit. Nous pensâmes être surpris en doublant une pointe nommé *Narsinga* peu éloignée de *Cassimbazar*, où nous essuïâmes une tempête si violente, que le lendemain on ne voïoit partout que des débris de bateaux, que cet orage avoit mis en piéces. Dieu nous fit pourtant la grace de gagner à tems un endroit, où le peu d'eau, & l'éloignement du courant firent notre sûreté. Quelques jours après nous abordâ-

mes à l'Eglise de Saint Augustin du Couvent d'*Ougly*, où nous rendîmes graces à N. S. de nous avoir ramenés en ce lieu-là, même en meilleure santé que nous n'en étions partis.

Le Prélat, après avoir reçû les complimens de son heureux retour, voulut encore honorer de sa présence notre Maison de *Chandernagor*. Il se retira ensuite au Collége que les PP. Jésuites Portugais ont au Bandel d'*Ougly*. A peine y eut-il demeuré neuf ou dix mois, que consumé de travaux, il termina au milieu de ses freres sa pénible carriere le 11 de Juin de l'année 1715 pour aller recevoir la récompense d'une vie, dont tous les momens avoient été consacrés à la conversion des Idolâtres. Certains projets de réforme qu'il avoit médités, & ausquels il

trouva de fortes oppositions, s'exécuterent heureusement quelque tems après son décès : ce qui fit dire aux personnes les plus indifférentes de Bengale, qu'on voïoit bien que Dom Francisco Laynes avoit plus de pouvoir à la Cour du Roy du Ciel, qu'il n'en avoit eu ici bas sur l'esprit de quelques uns de ses Diocésains.

Je vous laisse à penser, mon R. P. combien la perte de ce Prélat me fut sensible; elle causa un deüil universel. A la premiere nouvelle de sa mort, les avenuës du Collége furent remplies d'une multitude infinie de peuples : les Gentils même & les Mores témoignerent à l'envi leur regret par leurs cris, & leurs gémissemens. A la cérémonie de ses obseques, & lorsque le corps entra dans l'Eglise,

il s'éleva un cri général accompagné de lamentations qui durerent plus d'un quart d'heure, & que l'on eut bien de la peine à appaiser, pour faire l'office avec l'ordre & la décence convenable.

Comme ce Saint Prélat m'avoit dit souvent que la Mission de Carnate étoit mon partage, & que j'y devois finir mes jours, je ne manquai pas quelque tems après sa mort de m'y rendre avec la permission de mes Supérieurs. Je n'ai pas encore eu le tems d'y exercer mes fonctions, mais j'en ai eu assez pour m'édifier des bénédictions que Dieu a répanduës sur les travaux du Pere Aubert, qui seul a cultivé, maintenu, & augmenté les Chrétientés répanduës en deça des Montagnes du *Canavay* : c'est un territoire d'environ soi-

xante lieuës. Il pensa succomber aux fatigues de la solemnité de Pâques ; car quelques jours après les Fêtes il tomba tout à coup en défaillance, & demeura quelques heures sans pouls, presque sans respiration, & sans nul mouvement ; mais N. S. daigna conserver une santé si nécessaire à ces peuples, & son rétablissement fut prompt.

Il a administré cette année les Sacremens à environ trois mille Chrétiens, & baptisé plus de deux cens adultes, ce qui est d'autant plus extraordinaire, que la famine qui afflige cette contrée depuis trois ans, a obligé la plûpart des habitans à se retirer en d'autres Provinces. Une si longue disette a fourni au Pere une nouvelle occasion d'exercer son zéle. Un grand nombre de pauvres qu'il a assistés en se

rétranchant le néceſſaire, ſe ſont maintenus dans la ferveur du Chriſtianiſme, & pluſieurs Gentils ont trouvé avec la conſervation de la vie du corps, un gage de la vie éternelle de l'ame, par le Saint Baptême qu'ils ont reçû.

Ces œuvres de charité, & les meſures qu'il ſçait prendre pour accréditer notre ſainte Religion, lui ont attiré une eſtime générale. Les Princes & les Gouverneurs reçoivent avec diſtinction les viſites qu'il leur fait faire par ſes Catéchiſtes, & viennent le viſiter eux-mêmes. Le Gouverneurs de *Cangivaron* eſt venu tout récemment à *Vayaour*, où l'on célebroit la Fête de Noël, & s'eſt trouvé honoré de paſſer la nuit dans la pauvre cabane du Miſſionnaire. Vous ſçavez mieux que perſonne combien

ces sortes de protections contribuent à la propagation de la Foy. Plusieurs *Cramanis* * se font actuellement instruire, & j'ai été édifié de voir ceux de *Cavepondi* aussi désabusés de leurs ridicules superstitions, qu'ils en étoient entêtés auparavant. Le chef de ceux-ci reçût le Saint Baptême à Noël: il nous parut si transporté de joïe & si pénetré de consolation, qu'il ne trouvoit pas de terme pour s'exprimer. Il lui sembloit, disoit-il, qu'il n'étoit plus le même, tant il se trouvoit l'esprit éclairé, & le cœur tranquille. Les Gentils qui ont encore de l'attachement pour leur culte superstitieux, par une bisarrerie difficile à comprendre, mais qui pourra faciliter leur conversion, sollicitent le Missionnaire de faire une fête magnifique à la

* Chef de Peuplade.

Reine des Anges, & ils prétendent fournir à tous les frais: les Chrétiens qui ont aſſiſté à celle de Noël, m'ont dit que j'aurois été charmé de l'empreſſement des Gentils à orner les ruës, à allumer des lampes, & à donner d'autres marques de réjoüiſſance, dans tous les endroits où la Proceſſion devoit paſſer.

Ce fut vers ce tems-là que le *Cramani* de *Vaïlatour* fut attaqué d'une maladie, qui ne lui laiſſoit pas le moindre inſtant de repos. Il eut recours à tous les ſecrets de la médecine Indienne, & aux ſuperſtitions ſans nombre qui regnent parmi ces Peuples. Comme il ne trouvoit aucun ſoulagement à ſon mal, il fit dire au Pere qu'il viendroit à l'Egliſe de *Carvepondy*, parce qu'il n'y avoit que le Dieu des Chrétiens qui pût le guérir. Le

Pere y consentit, à condition qu'il se rendroit attentif aux instructions qu'on lui feroit sur les vérités Chrétiennes.

Le malade se fit transporter à l'Eglise, & s'étant arrêté sous le vestibule, allez, dit-il, faire sçavoir au *Saniasi* * que je suis « arrivé, & que je ne partirai pas « d'ici que le vrai Dieu ne m'aïe « rendu la santé; j'espere qu'il m'é- « xaucera. Au même instant ses douleurs diminuerent, & en moins de deux jours il se trouva parfaitement guéri.

Il semble que ce Gentil devoit renoncer sur l'heure à ses superstitions; il y pensoit sérieusement, lorsque des Brames vinrent lui dire qu'il falloit faire un sacrifice pour l'anniversaire de la mort de son pere. Il rejetta

* Nom qui se donne dans l'Inde aux Missionnaires.

d'abord la propoſition, & témoigna quelque fermeté, mais le reſpect humain l'emporta ſur les premieres impreſſions de la grace, & il a laiſſé échaper le moment favorable, qui peut-être ne ſe préſentera jamais.

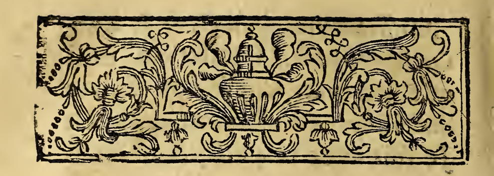
Voici un autre trait plus particulier. Un Gentil qui n'avoit jamais entendu parler de la Religion Chrétienne, cherchoit en lui-même le moïen de faire des œuvres agréables aux Dieux. La nuit il vit en ſonge un *Sanias* revêtu de couleur jaune à la maniere des Miſſionnaires (il y en a qui préſument que ce fut le V. P. Jean de Britto) qui lui dit d'aller à un village éloigné de ſix lieuës nommé *Ayencoulan*, d'entrer dans une maiſon dont il lui repréſentoit la figure, & que-là on l'enſeigneroit à faire des actions véritablement vertueuſes.

Il part dès le lendemain, entre dans le village, sans trop sçavoir où il alloit, jusqu'à ce que passant dans une des ruës, il crût reconnoître la maison qu'il avoit vuë en songe, & entendit une voix intérieure qui lui ordonnoit d'entrer dans cette maison, & de parler au chef de la famille. C'étoit un Chrétien nommé Jean, presque le seul qui fût dans le village; il le prit à quartier, & lui raconta ce qui lui étoit arrivé. Le Chrétien le conduisit aussi-tôt au Missionnaire, qui jetta dans cette ame docile les premieres semences de la Foy. Il étoit dans l'impatience de faire part à sa femme de son bonheur, & tous deux ensemble ils viennent de se rendre à l'Eglise, où actuellement ils se dispōsent à recevoir le Saint Baptême.

Voilà, mon R. P. une partie des choses dont j'ai été témoin en arrivant dans cette Miſſion, mais rien ne m'a plus édifié que le concours, la pieté, & l'innocence des Chrétiens qui venoient au nombre d'environ trois cens de dix à quinze lieuës pour participer à nos Saints Myſteres. J'ai été également conſolé de voir pluſieurs Gentils revenir inſenſiblement de leurs préjugés : dans les viſites que les principaux d'entr'eux m'ont renduës, ils ont paru goûter les vérités de la Foy que je leur annonçois, & ſe déprendre des erreurs & des ſuperſtitions, dans leſquelles ils ont été malheureuſement élevés. Après tout ce n'eſt *ni celui qui plante, ni celui qui arroſe qui eſt quelque choſe, mais c'eſt Dieu qui donne*

l'accroiſſement. Conſervez moi quelque part dans vos Saints Sacrifices en l'union deſquels Je ſuis avec reſpect, &c.





LETTRE DU P. CONTANCIN MISSIONNAIRE DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

Au P. ESTIENNE SOUCIET *de la même Compagnie.*

A Canton ce 2 Décemb. 1725.



ON REVEREND PERE ;

La Paix de N. S.

DANS le triste état où vous sçavez que cette Mission est ré-

duite, vous ne vous attendez pas sans doute que je vous mande rien de bien consolant : c'est pourquoi sans entrer dans le détail de nos souffrances, que vous ne pouvez ignorer, je ne vous entretiendrai que du nouvel Empereur, qui depuis trois ans occupe le Trône. Tout aliené qu'il paroît être de la Religion Chrétienne, on ne peut s'empêcher de loüer les qualitez qui le rendent digne de l'Empire, & qui en si peu de tems lui ont attiré le respect & l'amour de ses Peuples. Quelques traits que je vais vous rapporter, vous le feront suffisamment connoître.

Ce Prince est infatigable dans le travail ; il pense nuit & jour à établir la forme d'un sage gouvernement, & à procurer le bonheur de ses Sujets. On ne peut mieux lui faire sa cour, que

de lui propoſer, quelque deſſein qui tende à l'utilité publique, & au ſoulagement des Peuples: il y entre avec plaiſir, & l'exécute ſans nul égard à la dépenſe.

Deux Villes de la Province de *Nan king*, *Sou tcheou*, & *Song kiang* gémiſſoient ſous le poids du tribut qu'on exigeoit d'elles chaque année. On repréſenta à l'Empereur que ces Villes étoient trop chargées, & qu'il étoit à propos de les ſoulager. Auſſi-tôt il diminua d'un million cinq cens mille livres le tribut annuel que *Sou tcheou* doit payer, & de ſept cens-cinquante mille livres celui de la Ville de *Song kiang*. Il accorda la même grace à la Ville de *Nan tchang* capitale de *Kiang ſi*.

Une grande ſécchereſſe déſola l'année derniere la Province du *Tche-kiang*. En pluſieurs endroits

la récolte fut très-légere. L'Empereur fit distribuer cent quatre-vingt-seize mille boisseaux de ris. La centiéme partie d'un boisseau est pour un jour la nourriture ordinaire d'un homme.

Cette année au contraire les pluïes ont été trop abondantes, elles ont inondé la Province de Peking & les environs, le prix des vivres est devenu excessif. Le premier soin de l'Empereur a été de soulager les pauvres familles de soldats qui sont à la Cour : il leur a fait distribuer 450000 livres. Egalement attentif aux besoins du peuple, il a écrit de sa propre main & du pinceau rouge, un avertissement dans lequel il parle ainsi aux Grands de l'Empire.

« Cet Esté les pluïes ont été ex-
« traordinaires : les Provinces de
« *Peking*, de *Chantong*, & de

» *Honan* en ont été inondées. Je
» ſuis très-ſenſible à l'affliction de
» mon Peuple : je le porte dans
» mon cœur, j'y penſe jour &
» nuit. Comment pourois-je goû-
» ter un ſommeil tranquille, ſça-
» chant que mon Peuple ſouffre ?
» Ceux qui faiſoient un petit
» commerce pour gagner leur
» vie, ſe trouvent ſans fonds :
» d'autres qui avoient une mai-
» ſon, l'ont vû renverſée par les
» pluïes, & n'ont plus où ſe reti-
» rer. Sur-tout à préſent que l'Au-
» tomne approche, je fais ré-
» flexion que les grains ayant été
» enſevelis ſous les eaux, il n'y
» aura point de moiſſon à recuëil-
» lir. C'eſt ce qui renouvelle &
» augmente ma douleur. Il faut
» ſecourir au plûtôt tant de pau-
» vres affligez : Vous, Grands
» de l'Empire, choiſiſſez des Of-
» ficiers fidéles, attentifs, capa-
bles

bles de seconder mes intentions, «
& qui préferent le bien public »
à leurs propres intérêts. Qu'ils «
parcourent ces trois Provinces «
pour y porter les effets de ma «
compassion ; qu'ils pénétrent jus- «
ques dans les endroits les plus «
obscurs & les plus reculez, pour «
y découvrir le pauvre, afin qu'au- «
cun de ces malheureux n'écha- «
pe à leurs recherches, & à mes «
bienfaits. Je sçai qu'il se commet «
des injustices dans ces sortes de «
distributions ; mais j'y veillerai : «
veillez y aussi. Je charge les *Tsong* «
tou & les Vicerois des Provinces «
d'y donner tous leurs soins : je «
punirai séverement les coupa- «
les : qu'on m'informe exacte- «
ment. Regardez donc ces affli- «
gez comme vos enfans, ou com- «
me vos petits neveux ; soyez é- «
quitables & vigilans dans la dis- «
tribution de mes bienfaits : Usez- «

» en comme vous feriez, si vous
» aviez à partager votre propre
» bien. Il suffit de vous dire que
» vous me ferez plaisir, & que
» votre conduite sera conforme à
» mes intentions. Qu'on respec-
» te cet Ordre.

Cette instruction Impériale fut inserée dans la Gazette publique, & répanduë dans l'Empire, afin que les Mandarins & le Peuple même fussent informez des intentions de Sa Majesté. Ce qui rend la Gazette de la Chine très-utile pour le gouvernement, c'est qu'au lieu de la remplir, comme on fait en certaines contrées de l'Europe, d'inutilitez, & souvent de médisances, & de calomnies; on n'y met que ce qui a rapport à l'Empereur: & comme le gouvernement Chinois est parfaitement Monarchique, & que toutes les

affaires tant soit peu considérables de l'Empire lui sont rapportées; cette Gazette ne contient rien, qui ne puisse beaucoup servir à diriger les Mandarins dans l'exercice de leur charge, & à instruire les Lettrez & le Peuple.

On y lit, par exemple, le nom des Mandarins qui ont été destituez de leurs emplois, & pour quelle raison : l'un parce qu'il a été négligent à exiger le tribut Impérial, ou qu'il l'a dissipé : l'autre parce qu'il est ou trop indulgent, ou trop sévere dans ses châtimens. Celui-ci à cause de ses concussions; celui-là parce qu'il a peu de talent pour bien gouverner. Si quelqu'un des Mandarins a été élevé à quelque charge considérable, ou s'il a été abbaissé, ou bien si on l'a privé pour quel-

que faute de la penſion annuelle qu'il devoit recevoir de l'Empereur, la Gazette en fait auſſitôt mention.

Elle parle auſſi de toutes les affaires criminelles, qui vont à punir de mort le coupable. Il eſt à obſerver qu'à la réſerve de certains cas extraordinaires, qui ſont marquez dans le corps des Loix Chinoiſes, nul Mandarin, nul Tribunal ſupérieur ne peut prononcer définitivement un arrêt de mort. Tous les Jugemens de crimes dignes de mort doivent être examinez, décidez, & ſouſcrits par l'Empereur. Les Mandarins envoïent en Cour l'inſtruction du Procès, & leur déciſion, marquant l'article de la Loy qui les a déterminez à prononcer de la ſorte ; par exemple, un tel eſt coupable de tel crime : la Loy porte qu'on étranglera ceux qui en ſe-

ront convaincus : ainsi je condamne un tel à être étranglé. Ces informations étant arrivées à la Cour, le Tribunal superieur des affaires criminelles examine le fait, les circonstances, & la décision. Si le fait n'est pas clairement exposé, ou que le Tribunal ait besoin de nouvelles informations, il présente un Mémorial à l'Empereur, qui contient l'exposé du crime, & la décision du Mandarin inférieur; & il ajoûte : pour juger sainement, il paroît qu'il faut être encore instruit de telle circonstance, ainsi nous opinons à renvoïer l'affaire à tel Mandarin, afin qu'il nous donne les éclaircissemens que nous souhaittons. L'Empereur ordonne ce qui lui plaît, mais sa clémence le porte toûjours à renvoïer l'affaire, afin que quand il s'agit de la

vie d'un homme, on ne décide point légerement & ſans avoir les preuves les plus convaincantes. Lorſque le Tribunal Supérieur a reçû les informations qu'il demandoit, il préſente de nouveau ſa délibération à l'Empereur. Alors l'Empereur ſouſcrit à la délibération du Tribunal, ou bien il diminuë la rigueur du châtiment; quelque fois même il renvoïe le Mémorial en écrivant ces paroles de ſa main: que le Tribunal délibere encore ſur cette affaire, & me faſſe ſon raport. Vous ſeriez ſurpris, mon R. P. ſi vous étiez témoin de l'attention ſcrupuleuſe qu'on apporte à la Chine, quand il s'agit de condamner un homme à la mort. Tout cela eſt marqué dans la Gazette.

On y voit encore le nom des Officiers qui remplacent les

Mandarins cassez de leurs emplois, leur nom, leur payïs, les accusations portées contre les Mandarins, & la réponse de l'Empereur; les calamitez arrivées dans telle ou telle Province, & les secours donnez par les Mandarins du lieu, ou par l'ordre de l'Empereur; l'extrait des dépenses faites pour la subsistance des soldats, pour les besoins du Peuple, pour les ouvrages publics, & pour les bienfaits du Prince; les remontrances que les Grands de l'Empire ou les Tribunaux Supérieurs prennent la liberté de faire à Sa Majesté sur sa propre conduite, ou sur ses décisions. On y marque le jour que l'Empereur a labouré la terre, afin de réveiller dans l'esprit des peuples, l'amour du travail & l'application à la culture des

campagnes : le jour qu'il doit aſſembler à Peking tous les Grands de la Cour & tous les premiers Mandarins des Tribunaux, pour leur faire l'inſtruction dont le ſujet eſt toûjours tiré des Livres Canoniques : car, diſent les Chinois, il eſt Empereur pour gouverner, Pontife pour ſacrifier, & Maître pour enſeigner. On y apprend les Loix ou les Coûtumes nouvelles qu'on établit. On y lit les loüanges que l'Empereur a données à un Mandarin, ou les ré-
» primandes qu'il lui a faites : par
» exemple, tel Mandarin n'eſt pas
» d'une réputation ſaine, s'il ne
» ſe corrige, je le punirai. Enfin, comme je l'ai déja dit, la Gazette Chinoiſe ſe fait de telle ſorte, qu'elle eſt très-utile pour apprendre aux Mandarins la maniere de bien gouverner les Peuples. Auſſi la liſent-ils exac-

tement ; la plûpart même mettent par écrit des observations sur les choses qui peuvent diriger leur conduite. Pardonnez-moi ; mon R. P. cette digression sur la Gazette Chinoise, j'ai crû qu'elle ne vous seroit pas désagréable. Je reviens à l'Empereur.

Aïant été informé par un Viceroy de Province, que la sécheresse menaçoit son Gouvernement d'une stérilité générale, il s'enferma dans son Palais, il jeûna, il pria, jusqu'à ce qu'il eût appris que la pluïe y étoit tombé en abondance : après quoi il porta un Edit, où témoignant combien il étoit touché des miseres de son Peuple, il ordonna à tous les Grands Mandarins, de l'informer avec soin des calamitez, dont les Peuples de leur district seroient

affligez : puis il conclut par ces
„ paroles. „ Il y a entre le *Tien* *
„ & l'homme une correſpondan-
„ ce de fautes & de punitions , de
„ prieres & de bienfaits ; rempliſ-
„ ſez vos devoirs , évitez les fau-
„ tes , car c'eſt à cauſe de nos pé-
„ chez que le *Tien* nous punit.
„ Quand le *Tien* envoïe quelque
„ calamité , ſoïons attentifs ſur
„ nous-mêmes , mortifions nous ,
„ corrigeons nous , prions : c'eſt
„ en priant & en nous corrigeant
„ que nous fléchiſſons le *Tien*. Si
„ je porte cet ordre , ce n'eſt pas
„ que je me croïe capable de tou-
„ cher le *Tien* , mais c'eſt pour
„ vous mieux perſuader qu'il y a ,
„ comme je viens de le dire , en-
„ tre le *Tien* & l'homme , une cor-
„ reſpondance de fautes & de pu-
„ nitions , de priéres & de bien-
„ faits.

* Le Ciel.

Cette année le fleuve *Hoang ho* a inondé les campagnes, & causé de grands ravages : les Mandarins supérieurs ne manquerent pas, selon la coûtume, d'attribuer la cause de ce malheur à la négligence des Mandarins subalternes, & de les déférer à l'Empereur. « Ne jettez « point cette faute sur les Manda- « rins, répondit l'Empereur : c'est « moi qui suis coupable. Ces ca- « lamitez affligent mon Peuple, « parce que je manque des vertus « que je devrois avoir. Pensons « seulement à nous corriger de « nos défauts, & à remedier à « l'inondation. A l'égard des Man- « darins que vous accusez, je leur « pardonne : & je n'accuse que « moi de mon peu de vertu. «

Sur la fin de la sixiéme Lune, qui répondoit cette année au mois de Juillet, les chaleurs

ont été exceſſives à Peking. L'Empereur fit alors attention à tant de malheureux détenus dans les priſons, ou condamnez à porter la Cangue * dans les carrefours. Sur quoi il fit venir les quatre Mandarins du premier Ordre, auſquels il ordonna ce » qui ſuit. » Les chaleurs ſont in-» ſupportables : ceux qui ſont ren-» fermez dans les priſons, ou qui » portent la Cangue, doivent beau-» coup ſouffrir : il faut les ſoula-» ger : je ne parle pas de ceux qui » ſont dans les cachots, & qu'on » a condamnez à être punis de » mort dans l'automne : ils ne mé-

* La Cangue eſt compoſée de deux aſſez grands morceaux de bois échancrez pour y inſérer le col du coupable. Ce fardeau eſt poſé ſur ſes épaules, & eſt plus ou moins peſant, ſelon que la faute eſt plus ou moins griéve. Il y a des Cangues qui peſent juſqu'à deux cens livres. Les ordinaires peſent cinquante à ſoixante livres. Elles ſont ſouvent de trois pieds en quarré, & d'un bois épais de cinq ou ſix pouces.

ritent point de grace, & il ne« convient point de les élargir :« je parle de ceux qui sont déte-« nus pour dettes, ou pour des« différends qui demandent une« longue discussion. Demain joi-« gnez-vous à tel Président, & de« concert avec lui, voïez ce qui« peut se faire pour adoucir la« peine de ces malheureux. » Le« lendemain l'Ordre de l'Empereur fut exécuté : on donna la liberté aux criminels qui trouverent une caution, sur laquelle on pût s'assurer qu'ils seroient représentez à la fin des chaleurs. On fit la même grace à la même condition à ceux qui portoient la Cangue. A l'égard de ceux qui ne pûrent trouver de caution, on les délivra de leurs fers, & on les laissa libres dans toute l'étenduë de la prison qui est fort spacieuse. Les Manda-

rins furent approuvez de l'Empereur ; & ce trait fit connoître au Peuple que l'attention & la clémence de ce Prince, s'étendoit généralement à tous ſes Sujets, & qu'il n'y en avoit point de ſi miſérable, pour qui il n'eût une tendreſſe de pere.

Depuis le peu de tems qu'il eſt ſur le Trône, il a fait pluſieurs autres Réglemens, qui prouvent ſa vigilance & ſon application à bien gouverner ſes Peuples. Je me contenterai de vous en rapporter quelques-uns.

Pour exciter les Laboureurs au travail & leur inſpirer l'amour d'une vie réguliere, il a ordonné aux Gouverneurs de toutes les Villes, de l'informer chaque année, de celui qui parmi ceux de cette profeſſion ſe ſera le plus diſtingué dans leur diſtrict

par ſon application à la culture des terres, par l'intégrité de ſa réputation, par le ſoin d'entretenir l'union dans ſa famille, & la paix avec ſes voiſins; enfin par ſon œconomie & ſon éloignement de toute dépenſe inutile. Sur le rapport qui lui ſera fait par le Gouverneur, Sa Majeſté élevera ce ſage & actif Laboureur au degré de Mandarin du huitiéme Ordre, & lui envoïera des Patentes de Mandarin honoraire. Cette diſtinction lui donnera droit de porter l'habit de Mandarin, de viſiter le Gouverneur de la Ville, de s'aſſeoir en ſa préſence, & de prendre du thé avec lui. Il ſera reſpecté le reſte de ſes jours, & après ſa mort on lui fera des obſeques convenables à ſon degré, & ſon titre d'honneur ſera écrit dans la Salle des Ancêtres. Quelle joïe pour

ce vénerable vieillard & pour toute sa famille ! outre l'émulation qu'une pareille récompense excitera parmi les Laboureurs, l'Empereur donne encore un nouveau lustre à une profession si nécessaire à l'Etat, & qui de tout tems a été estimée dans l'Empire.

Il a fait un autre Réglement pour engager les femmes veuves à garder la continence, & les femmes mariées à demeurer » fidéles à leurs maris. La beauté » du Gouvernement, dit l'Empe» reur, dépend sur-tout de la ré» gularité des femmes : elles doi» vent s'appliquer à remplir leurs » devoirs, & à vivre dans la re» tenuë qui convient à leur sexe. » Lorsqu'une femme encore jeu» ne a perdu son mari, si elle » demeure dans son état de veuve » sans passer à un second mariage,

& qu'elle vive au moins vingt «
ans dans la continence avant «
sa mort ; ou si une autre pressée, «
forcée même, a resisté jusqu'à «
donner sa vie, plûtôt que de «
commettre le crime, j'ordonne «
à ceux de sa famille, de quel- «
que condition qu'ils soient, d'en «
informer le Mandarin du lieu, qui «
verifiera le fait & m'en instrui- «
ra, afin que suivant, mes Ordres, «
on tire du Trésor Impérial l'ar- «
gent nécessaire, pour ériger dans «
sa patrie un arc de triomphe en «
son honneur, sur lequel on gra- «
vera son éloge. «

Il y a deux mois que pour mieux entretenir & augmenter, s'il étoit possible, la pieté des enfans envers leurs parens, car c'est un point capital dans l'Empire, il donna ordre à tous les Vicerois de Province, de s'informer exactement quels sont les

Bacheliers de leur Gouvernement, qui ont le plus excellé dans l'obſervation d'un devoir ſi eſſentiel, & d'envoïer leurs noms à la Cour, afin que pour cette ſeule raiſon Sa Majeſté leur accorde le degré de *Kien ſeng*, qui eſt plus élevé que celui de Bachelier, & avec lequel ils peuvent devenir Mandarins, celui de ſimple Bachelier ne ſuffiſant pas pour être élevé aux Charges. Il ne leur accorde pas le degré de Licentié, de peur d'avilir ou de dégrader les belles Lettres; cet honneur ne ſe donnant qu'au mérite reconnu par les épreuves des examens publics.

Par un autre Réglement qu'a fait l'Empereur, il ſemble vouloir porter cette pieté filiale, au plus haut point où elle puiſſe monter. Comme les Mandarins,

selon le degré où ils ont été élevez, ont un titre particulier qui les distingue, & sous lequel ils doivent être honorez après leur mort ; l'Empereur permet aux enfans Mandarins de renoncer à ce titre, & de le transporter à leur pere, & par conséquent à la mere qui participe au titre honorable de son mari. « C'est, dit l'Empereur, « renoncer à soi-même en faveur « de son pere & de sa mere : c'est « se priver d'un honneur qui sub- « sisteroit même après la mort, « afin qu'il soit rendu au pere. « Rien n'est plus juste, parce qu'en- « fin le fils est bien moins rede- « vable à lui-même de son mé- « rite, qu'à ceux dont il a reçû la « vie & l'éducation. » Ce senti- « ment des Chinois paroîtra singulier, mais il n'en est que plus digne d'éloge.

Dans le dessein qu'a l'Empereur de bien connoître tous les Mandarins de l'Empire, il a fait aussi à leur sujet de nouveaux Réglemens. 1°. Il a ordonné à tous les Grands Mandarins d'examiner soigneusement quels sont les Officiers de leur district, qui ont le plus de talens pour bien gouverner les Peuples, & d'envoïer leurs noms à la Cour. 2°. Il a ordonné qu'on lui envoïât pareillement les noms des Mandarins inférieurs, qui sont capables d'exercer les Charges du premier Ordre, afin que sans passer par les degrez ordinaires, ils puissent être élevez tout à coup aux emplois les plus considérables. 3°. On a coûtume tous les trois ans de faire l'examen de tous les Mandarins de l'Empire, sans en excepter un seul. Le Viceroy de chaque Pro-

vince en délibere avec les quatre Officiers Généraux qui résident à la Capitale, & renvoïe à la Cour ses notes sur chaque Mandarin. Il marque, par exemple, que tel Mandarin, de tel degré, de telle Ville est trop sévere, qu'il est avide d'argent, & qu'il vexe le Peuple ; ou bien, qu'il est trop âgé, qu'il a peu d'application aux fonctions de sa Charge; ou bien qu'il est brusque, sujet à se mettre en colere, & peu aimé du Peuple. Suivant ces notes adressées au premier Tribunal de Peking, la Cour casse, abbaisse, & punit un grand nombre de Mandarins. Au contraire ceux qui n'ont point de notes mauvaises, ou qui sont loüez comme gens extraordinaires & au-dessus du commun, *Tcho y*, on les éleve aussi-tôt à de plus grands Man-

darinats. Il femble que ces con-
noiffances devoient fuffire : le
nouvel Empereur veut quelque
chofe de plus. Il ordonne aux
Mandarins Supérieurs de chaque
Province de diftinguer en trois
claffes tous les Mandarins de
leur diftrict. La premiere doit
être de ceux qui ont des ma-
nieres polies & engageantes ,
qui ne cherchent point à s'enri-
chir, qui font habiles dans les
Lettres, qui poffedent les Coû-
tumes & les Loix de l'Empire,
qui font peu avancez en âge , &
qui ont de la force & de la fanté.
La feconde doit contenir ceux
qui ont les mêmes talens, mais
qui font d'une fanté foible, ou
d'un âge avancé. Enfin la troi-
fiéme doit être de ceux qui ont
un corps fain & robufte , mais
» dont les talens font médiocres. »
» Cette lifte me fera mieux con-

noître, dit l'Empereur, les Man- «
darins lesquels dans l'examen «
général qui se fait tous les trois «
ans, mériteront des éloges ou «
des réprimandes. La gloire qui «
en reviendra aux uns, & la hon- «
te dont les autres seront cou- «
verts, les piquera d'une loüable «
émulation. J'examinerai moi- «
même cette liste, ajoûte l'Em- «
pereur; ainsi j'ordonne aux Man- «
darins, sous peine d'être sévé- «
rement punis, d'agir avec une «
extrême équité, sans partialité, «
& sans acception de person- «
nes. «

J'ai parlé plus haut de la grace que l'Empereur a fait aux Villes de *Sout cheou* & de *Song kiang*, en leur remettant pour toûjours une partie du tribut annuel qu'elles doivent païer. Cette bonté du Prince causa une grande joïe parmi le Peuple. Le

Tſong tou * crut faire ſa cour à l'Empereur, en lui apprenant quelle avoit été la joïe des Peuples: il lui envoïa un Mémorial, où après avoir fait l'éloge de Sa Majeſté, il diſoit entr'autres choſes que le Peuple, pour marquer ſa reconnoiſſance, faiſoit réciter des priéres dans les Temples des Idoles pour la conſervation d'une vie ſi précieuſe à l'Etat, qu'on y repréſentoit des comédies; & que pour perpetuer le ſouvenir d'un bienfait ſi ſignalé, on alloit élever un édifice public, & y placer un monument de pierre, où l'on gravera une inſcription propre à éterniſer la mémoire de ce bienfait. L'Empereur écrivit de ſa propre main au *Tſong tou* la réponſe ſuivante.

* Mandarin au-deſſus du Viceroy, qui a la ſurintendance de deux Provinces.

Ce

Ce que vous me mandez est « tout-à-fait contraire à mes in- « tentions. Quand j'ai accordé « cette grace, je n'ai eu d'autre « vûë que de procurer le bonheur « de mon Peuple, & non pas de « m'attirer un vain honneur. Ces « comédies & ces priéres sont su- « perfluës, & ne peuvent m'être « d'aucune utilité. Après que j'ai « envoïé des instructions dans tout « l'Empire pour exhorter les Peu- « ples à l'œconomie & à la fru- « galité, comment osez-vous per- « mettre ces folles dépenses? Dé- « fendez les au plûtôt. Il est mê- « me à craindre que les Officiers « subalternes, sous prétexte d'a- « voir de quoi fournir à ces di- « vertissemens, ne tirent des con- « tributions, & ne s'engraissent de « la substance du pauvre Peu « ple. Veillez-y. Pour ce qui est « de l'édifice & du monument «

» de pierre, je défends aussi qu'on
» les éleve : car encore une fois
» quand j'accorde des graces, je
» ne prétends pas me faire une
» vaine réputation. Tout ce que
» je souhaitte, c'est que parmi ce
» grand Peuple, il n'y ait person-
» ne qui n'observe les coûtumes ;
» qui ne remplisse ses devoirs, &
» qui ne vive tranquille. Voilà ce
» qui peut me faire plaisir. C'est
» pourquoi aussi-tôt que vous au-
» rez reçû cet ordre, défendez
» ces priéres & ces comédies, em-
» pêchez qu'on n'éleve l'édifice &
» le monument de pierre, & don-
» nez vous-même par écrit une
» instruction publique, qui soit af-
» fichée aux carrefours, par la-
» quelle vous exhortiez le Peuple
» à observer les coûtumes, à rem-
» plir ses obligations, & à vivre
» dans une parfaite union. Alors
» je m'estimerai heureux.

L'attention de ce Prince s'étend jusqu'aux criminels. Voici ce qu'il a ordonné par rapport à ces malheureux. « Deux choses, dit l'Empereur, doivent me « rendre très-attentif, quand il s'a- « git de condamner quelqu'un à « la mort. Premierement, l'estime « que nous devons faire de la vie « de l'homme. Secondement, La « tendresse & la compassion que « je dois avoir pour mon Peuple. « Ainsi que dans la suite on ne « punisse personne du supplice de « mort, que son procès ne m'ait « été présenté trois fois. «

Lorsque le crime est fort énorme, l'Empereur en souscrivant à la mort du criminel, ajoûte : « aussi-tôt qu'on aura reçû cet « ordre, qu'on l'exécute sans au- « cun délai. » Pour ce qui est des « crimes dignes de mort qui n'ont rien d'extraordinaire, l'Empe-

» reur écrit au bas de la Sentence, »
» qu'on retienne le criminel en pri-
» ſon, & qu'on l'exécute au tems de
» l'Automne. » Il y a un jour fixé dans l'Automne pour exécuter tous les criminels. Voici la conduite que le Souverain Tribunal des crimes a tenu cette année.

Quelque tems avant le jour déterminé, il a fait tranſcrire dans un livre toutes les informations qui pendant le cours de l'année lui ont été envoïées des Juſtices ſubalternes; on y a joint le Jugement qu'a porté cette Juſtice, & celui du Tribunal de la Cour. Ce Tribunal s'eſt enſuite aſſemblé, & a lû, revû, corrigé, ajoûté, retranché ce qu'il a jugé à propos. Après quoi il en a fait tirer deux copies au net: l'une qu'il a préſentée à l'Empereur, afin que ce Prince puiſſe la lire & l'exa-

miner en particulier : l'autre qu'il a gardée pour la lire en présence de tous les principaux Officiers des Tribunaux Souverains, & la réformer selon leurs avis. Ainsi, comme vous voïez, on accorde à l'homme le plus vil & le plus misérable, ce qu'on n'accorde en Europe comme un grand privilége, qu'aux personnes les plus distinguées, je veux dire, le droit de n'être jugé & condamné que par toutes les Chambres du Parlement assemblées en corps.

On fait encore plus à la Chine: cette seconde copie aïant été ainsi examinée & corrigée, on la présente à l'Empereur ; puis l'on en tire quatre vingt-dix-huit copies en langue Tartare, & quatre vingt-dix-sept en langue Chinoise. Toutes ces copies se remettent entre les mains de

Sa Majesté, qui les donne encore à examiner aux plus habiles Officiers, soit Tartares, soit Chinois qui se trouvent à Peking. Cette attention de l'Empereur, lorsqu'il s'agit d'ôter la vie à un homme, est une autre preuve de sa tendresse pour ses Sujets.

Enfin ce nouveau Monarque a si fort à cœur le bien de l'Empire, qu'il a donné un avertissement écrit du pinceau rouge; par lequel il exhorte tous les Mandarins, qui selon leur dignité ont droit de présenter des Mémoriaux, de bien refléchir sur ce qui peut contribuer au bon gouvernement, & de lui communiquer leurs lumieres par écrit. Il ajoûte qu'au cas que leurs réflexions doivent être secrettes, ils peuvent envoïer ou présenter leur Mémorial cache-

té, & il promet qu'alors il ne le rendra point public, ou bien qu'il effacera le nom de l'Auteur.

Vous voïez par tous ces traits, mon R. P. quelle eſt l'application de ce Prince. Sa continuelle étude eſt d'apprendre à bien gouverner ſes Peuples, & à procurer leur bonheur. Dieu veüille lui inſpirer des ſentimens plus favorables à notre ſainte Religion, afin que les Paſteurs arrachés par ſes Ordres à leur cher troupeau, puiſſent quelque jour y être réünis. C'eſt une grace que je vous prie de demander dans vos Saints Sacrifices, en l'union deſquels je ſuis avec reſpect.

F I N.



TABLE.

Lettre du P. du Croz.

Lettre du P. Parennin.

Relation abregée de la persécution arrivée dans le Tonkin.

Lettre du P. Cantova.

Autre Lettre du P. Parennin.

Lettre du P. Croſſard.

Lettre du P. Margat.

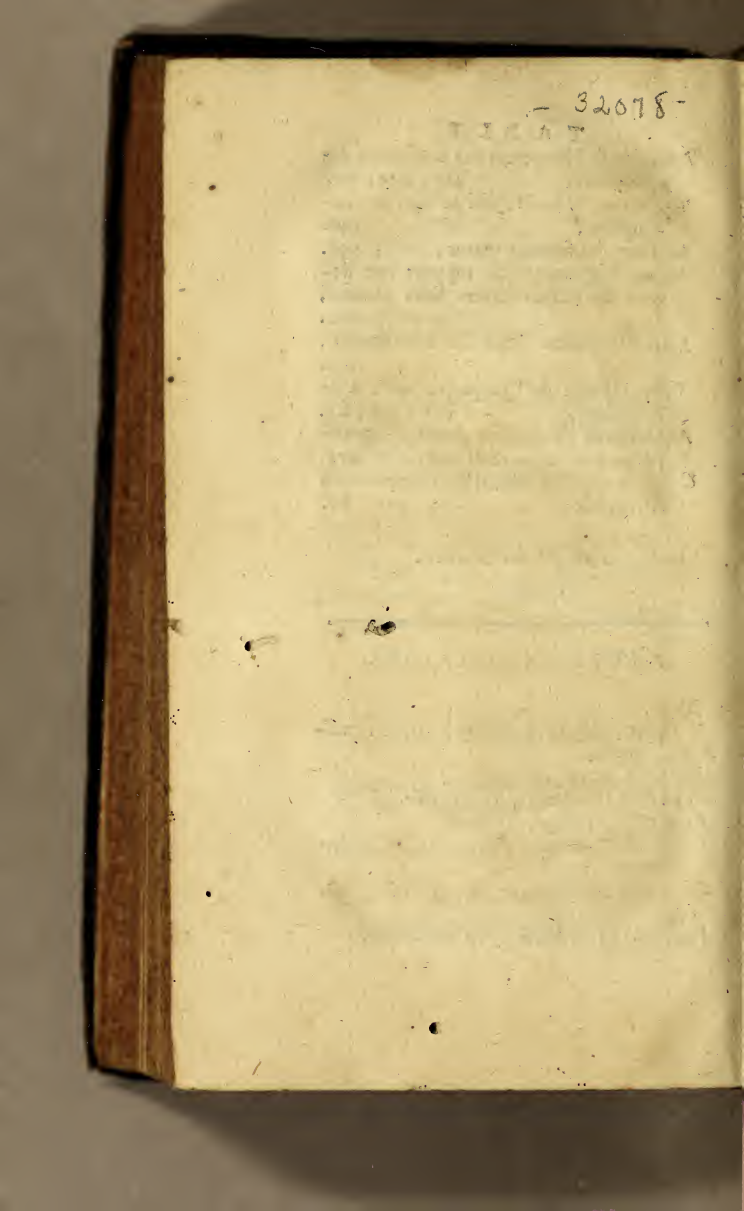
Lettre du P. Barbier.

Lettre du P. Contancin.

Fin de la Table.

FAUTES A CORRIGER.

P*Age* 4. *ligne* 13. ausqulles, *lisez*, ausquelles.
P. 115. *l.* 6. me, *lis.* ne.
P. 146. *l.* 22. aporté, *lis.* à portée.
P. 181. *l.* 15. don, *lis.* dont.
P. 197. *l.* 23. Les Insulaires, *lis.* Ces Insulaires.
P. 274. *l.* 20. chargé de fer, *lis.* chargé de fers.
P. 351. *l.* 14. renferme, *lis.* renfermer.


32078

